ACTUALISATION A03

Éléments financiers au 30 juin 2010

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SOMMAIRE

ELÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2010 DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. 4

Présentation des résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2010 4

Rapport financier semestriel 72

1. Rapport d'activité de Crédit Agricole S.A. sur le premier semestre 2010 73
2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2010 122
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 191

AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE 192

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS 216

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 217

TABLE DE CONCORDANCE 218

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 août 2010 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2010 sous le numéro D.10-0108. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Eléments financiers au 30 juin 2010 de Crédit Agricole S.A.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2010

- **Communiqué de presse du 26 août 2010**

Paris, le 26 août 2010

1er semestre et 2e trimestre 2010 : un socle fort de résultats récurrents

Groupe Crédit Agricole*

1er semestre 2010

Résultat net part du Groupe : 1,85 milliard d'euros, + 69,4 % vs S1-09

2e trimestre 2010

Résultat net part du Groupe : 897 millions d'euros, + 35,3 % vs T2-09

Ratio *Tier* 1 : 10,1 %

* Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100 %

Crédit Agricole S.A.

1er semestre 2010

Résultat net part du Groupe : 849 millions d'euros, x 2,1 vs S1-09

Ratio *Tier* 1 : 9,7 % dont *Core Tier* 1 : 9,1 %

2e trimestre 2010

Produit net bancaire : + 20,0 % vs T2-09 et + 14,3 % (périmètre et change constants)

Résultat brut d'exploitation : + 31,2 % vs T2-09 et + 26,5 % (périmètre et change constants)

Coût du risque : - 13,0 % vs T2-09

Résultat net part du Groupe : 379 millions d'euros, + 88,6 % vs T2-09

Réuni le 25 août 2010 sous la présidence de Jean-Marie Sander, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a examiné les comptes du premier semestre et du deuxième trimestre 2010.

Le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2010 ressort à 379 millions d'euros (849 millions d'euros sur le semestre). Crédit Agricole S.A. enregistre au cours de ce trimestre un plus haut niveau historique en produit net bancaire (5 469 millions d'euros) et en résultat brut d'exploitation (2 064 millions d'euros).

Dans l'environnement macro-économique toujours incertain et fragile qui prévaut sur la période, le Directeur général, Jean-Paul Chifflet, a souligné que les performances de Crédit Agricole S.A. reposent sur un socle solide de résultats récurrents. Ils confirment les tendances mentionnées le trimestre précédent et constatées dans la quasi-totalité des métiers sur l'ensemble du premier semestre : dynamisme commercial, solidité du résultat opérationnel, baisse du coût du risque.

En banque de proximité en France, semestre sur semestre, les Caisses régionales enregistrent une hausse vigoureuse des encours tant de la collecte (+ 5,5 %) que des crédits (+ 3,8 %) ; chez LCL, les ouvertures nettes de comptes dépassent les 80 000 unités, les dépôts à vue progressent de + 15,6 % et les encours de crédits à l'habitat de près de 7 %.

En banque de détail à l'international, les revenus progressent de + 1,8 %.

Dans les services financiers spécialisés, les revenus sont en hausse de + 12,5 %, portés par le crédit à la consommation mais aussi par la forte croissance de l'activité en affacturage et en crédit-bail.

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée continue à bénéficier d'un niveau d'activité très soutenu avec une collecte record en assurance-vie (14,6 milliards d'euros), une collecte en gestion d'actifs de 10,8 milliards d'euros sur les actions, les obligations et les fonds de performance absolue (qui fait plus que compenser la décollecte sur le monétaire) et, en banque privée, une collecte nette de 3,7 milliards d'euros. Au total, les revenus du pôle progressent de 20,1 % à périmètre comparable.

Le produit net bancaire de la banque de financement et d'investissement dans son ensemble enregistre une forte hausse (+ 27,3 % au 1er semestre 2010 par rapport au 1er semestre 2009), résultant d'une part d'un vigoureux développement de la banque de financement (+ 42,1 %) qui compense la baisse (- 21,1 %) des revenus de marchés par rapport à un semestre 2009 exceptionnellement haut ; et d'autre part de la forte réduction, annoncée, des impacts négatifs des activités en extinction.

Cette performance commerciale se retrouve dans l'évolution du résultat brut d'exploitation, en hausse de 26,5 % au deuxième trimestre par rapport au trimestre correspondant de 2009, et de 35,4 % semestre sur semestre à périmètre et change constants. La poursuite de la bonne maîtrise des charges d'exploitation courantes (+ 2,2 % à périmètre et change constants) participe de cette forte progression du résultat opérationnel.

Le coût du risque enregistre un deuxième trimestre consécutif de baisse (- 13, 0 % au deuxième trimestre par rapport au deuxième trimestre 2009 et - 7,1 % semestre sur semestre) et ceci, malgré l'effort de provisionnement réalisé par la filiale grecque Emporiki.

Au total, le résultat net part du Groupe du deuxième trimestre 2010 s'établit à 379 millions d'euros, après prise en compte de la contribution négative d'Emporiki pour 713 millions (y compris 418 millions d'euros de dépréciation de goodwill). Il confirme ainsi la solidité du socle de résultats récurrents du Groupe.

Enfin, le Groupe a confirmé sa solidité financière. Le ratio *Tier* 1 de Crédit Agricole S.A. atteint 9,7 % (contre 9,2 % à fin juin 2009), le ratio *Core Tier* 1 s'établissant pour sa part à 9,1 % contre 8,6 % à fin juin 2009. L'agence de notation FitchRatings a affirmé la notation AA- avec perspective stable le 23 juillet dernier. Standard & Poor's et Moody's continuent d'attribuer à la dette long terme les notes AA- et Aa1 respectivement.

Crédit Agricole S.A. bénéficie en outre d'une situation de liquidité confortable, qui lui a permis de traverser sans heurts la crise de liquidité du marché de mai-juin. Le Groupe a pu renouveler l'intégralité de sa dette court terme sur les marchés. Fort d'un excédent structurel en ressources USD, et n'ayant pas eu recours aux facilités des banques centrales, il dispose de 150 milliards d'euros de réserves disponibles à fin juillet. A cette même date, le programme de refinancement 2010 qui se monte à 25 milliards d'euros, est réalisé à plus des trois-quarts.

Agenda financier

10 novembre 2010	Publication des résultats du troisième trimestre 2010
24 février 2011	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2010
13 mai 2011	Publication des résultats du premier trimestre 2011
18 mai 2011	Assemblée générale des actionnaires
25 août 2011	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2011
10 novembre 2011	Publication des résultats du troisième trimestre 2011

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros)	T2-10	T2-09	Variation T2/T2	Variation T2/T1	S1 2010	S1 2009	Variation S1/S1
Produit net bancaire	5 469	4 559	+ 20,0 %	+ 13,4 %	10 293	8 620	+ 19,4 %
Charges d'exploitation	(3 405)	(2 986)	+ 14,0 %	+ 7,7 %	(6 567)	(5 964)	+ 10,1 %
Résultat brut d'exploitation	2 064	1 573	+ 31,2 %	+ 24,2 %	3 726	2 656	+ 40,3 %
Coût du risque	(980)	(1 127)	(13,0 %)	(8,8 %)	(2 054)	(2 212)	(7,1 %)
Résultat d'exploitation	1 084	446	x 2,4	+ 84,4 %	1 672	444	x 3,8
Sociétés mises en équivalence	284	43	x 6,6	(33,2 %)	709	364	+ 94,8 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(414)	2	ns	ns	(577)	5	ns
Impôts	(459)	(230)	+ 99,6 %	+ 70,0 %	(729)	(312)	x 2,3
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	3	5	(40,0 %)	(25,0 %)	7	11	(36,4 %)
Résultat net	498	266	+ 87,2 %	(14,7 %)	1 082	512	x 2,1
Résultat net part du Groupe	379	201	+ 88,6 %	(19,4 %)	849	403	x 2,1

Le **produit net bancaire** atteint au premier semestre 2010 le niveau record historique de 10,3 milliards d'euros, en progression de 19,4 % sur le premier semestre 2009, traduisant le dynamisme commercial de l'ensemble des métiers et leur bonne résistance dans un contexte économique toujours fragile.

Les **charges d'exploitation** augmentent facialement de 10,1 % entre les premiers semestres 2009 et 2010. A périmètre et change constants, cette hausse est ramenée à 4,6 %, due en large partie aux charges exceptionnelles et de restructuration. Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,8 % au premier semestre 2010, en recul significatif de 5,4 points sur un an, et à 62,3 % pour le seul deuxième trimestre 2010.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi au niveau de 3,7 milliards d'euros au premier semestre 2010, affichant une forte croissance de 40,3 %.

En baisse pour le deuxième trimestre consécutif, le **coût du risque** s'établit à 2,1 milliards d'euros sur le semestre, reflétant une baisse répartie sur l'ensemble des métiers hors BDI. Pour le premier semestre 2010, il représente 85 points de base sur encours de crédit contre 103 points de base il y a un an, et consomme ainsi 55 % du résultat brut d'exploitation au premier semestre 2010 contre plus de 83 % un an auparavant. Au cours du premier semestre 2010, il reste principalement concentré sur la Banque de détail à l'international et les Services financiers spécialisés ; il est en net recul sur la Banque de financement et d'investissement.

Les créances douteuses s'élèvent à 19,7 milliards d'euros et représentent 3,9 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,1 % au 31 décembre 2009. Elles sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 48,7 %. Y compris les provisions collectives, les provisions constituées s'élèvent à 67,1 % des créances douteuses.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** est presque doublé sur un an à 709 millions d'euros au premier semestre 2010, reflétant la forte progression du résultat des Caisses régionales (+ 20,5 % semestre sur semestre).

Le résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition, négatif de 577 millions d'euros au premier semestre 2010, intègre l'impact négatif de la cession de 0,8 % d'Intesa Sanpaolo au premier trimestre (pour - 159 millions d'euros), et la dépréciation de goodwill sur Emporiki au deuxième (pour - 418 millions d'euros).

Le résultat net des activités arrêtées est non significatif ; il s'élève à 7 millions d'euros au premier semestre 2010.

Au total, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. sur le semestre s'établit à 849 millions d'euros, soit plus du double du résultat du premier semestre 2009.

Pour le deuxième trimestre seul, le produit net bancaire enregistre une forte progression, de 14,3 % à périmètre et change constants, atteignant son niveau le plus élevé depuis la création de Crédit Agricole S.A. La hausse des charges d'exploitation, + 8,0 % à périmètre et change constants, est ramenée à 2,2 % hors charges de restructuration non récurrentes. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi au niveau historique de 2 064 millions d'euros. Le coût du risque enregistre une nouvelle baisse, de 8,8 % par rapport au premier trimestre 2010 et - 13,0 % par rapport au deuxième trimestre 2009, malgré l'effort de provisionnement sur la filiale grecque (315 millions d'euros). Après une dépréciation de 418 millions d'euros du goodwill d'Emporiki, le résultat net part du Groupe ressort à 379 millions d'euros en hausse de 88,6 % par rapport au deuxième trimestre 2009.

LA STRUCTURE FINANCIERE

Au 30 juin 2010, les emplois pondérés CRD s'élèvent à 344,0 milliards d'euros, en hausse de 17,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2009 dont + 15,7 milliards d'euros pour le seul risque de crédit. Cette progression du risque de crédit provient pour 10,5 milliards d'euros de Crédit Agricole CIB dont 9 milliards d'euros sont imputables à l'effet change.

En ce qui concerne les ressources, sans opération significative sur le semestre, ces dernières progressent de + 2,2 % principalement sur les réserves part du Groupe et sur les titres hybrides fortement impactés par la hausse du dollar.

Au total, le ratio CRD s'établit à 10,1 % en hausse de trente points de base par rapport au 31 décembre 2009, progression légèrement supérieure à celle du ratio *Tier* 1 qui passe de 9,5 % au 31 décembre 2009 à 9,7 % au 30 juin 2010. Le ratio *Core Tier* 1 s'établit quant à lui à 9,1 %, en baisse de 20 points de base.

Le ratio CRD du Groupe Crédit Agricole s'élève à 11,4 % à fin juin 2010 dont 10,1 % pour le Tier 1. Non floorés, ces ratios s'établiraient respectivement à 12,8 % et 11,0 %.

En matière de refinancement, le Groupe a traversé sans heurts la crise de liquidité du marché de mai-juin. Il a pu renouveler l'intégralité de sa dette court terme sur les marchés et bénéficie d'un excédent structurel en ressources USD. N'ayant pas eu recours aux facilités des banques centrales, il dispose de 150 milliards d'euros de réserves disponibles à fin juillet. Il a ainsi confirmé la robustesse de ses règles internes de gestion de la liquidité (limites, diversification, *buffers*).

Par ailleurs, à fin juillet, le programme de refinancement 2010, qui se monte à 25 milliards d'euros, est réalisé à plus des trois-quarts.

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

1. POLE BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

1.1. - CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1-10	Variation S1/S1
Résultat net mis en équivalence (à 25 %)	177	+ 6,6 %	386	+ 28,2 %
Variation de quote-part dans les réserves	4	ns	128	+ 1,6 %
Quote-part de résultats des mises en équivalence	181	+ 11,9 %	514	+ 20,5 %
Impôts*	-	ns	-	ns
Résultat net part du Groupe	**181**	**+ 15,9 %**	**514**	**+ 53,6 %**

* Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales jusqu'en 2009

La contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. est en forte hausse sur un an (+ 53,6 %) : elle s'établit à 514 millions d'euros grâce à des performances commerciales et financières élevées et au bénéfice du régime fiscal de Groupe mis en place au 1er janvier 2010.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à la poursuite de la conquête, toujours portée par les jeunes : elle bénéficie notamment des ouvertures de livrets A au « moins de 12 ans » (157 000 comptes ouverts au premier semestre 2010). Le Crédit Agricole se classe ainsi premier banquier des « 12-24 ans » en termes de taux de pénétration. Au total, la base clientèle augmente de 46 000 comptes sur la période.

Parallèlement, les Caisses régionales ont continué à innover avec des produits ayant rencontré un grand succès commercial : carte « Double Action », carte Mozaïc M6. En outre, les ventes de produits d'assurance-dommages sont toujours dynamiques permettant au stock de contrats de progresser de 6,3 % sur un an tandis que le taux d'équipement des clients continue de progresser.

Dans le domaine de la collecte, la progression des encours s'élève à 5,5 % sur un an. La collecte bilan est en hausse de 5,9 % sur cette période, portée par la reconstitution des encours de dépôts à vue (+ 10,6 % sur un an) et la progression dynamique des ressources d'épargne. La progression de la collecte hors-bilan est quant à elle limitée par la forte volatilité des marchés qui a prévalu au deuxième trimestre : dans ce contexte incertain, elle est néanmoins en hausse de 5,0 % sur un an grâce aux bonnes performances de l'assurance-vie (encours en hausse de 6,7 % sur un an) tandis que les encours de titres résistent bien et progressent même de 6,1 % sur un an.

En ce qui concerne les crédits, la croissance des encours s'accélère au deuxième trimestre 2010 : la progression sur un an s'élève à 3,8 %. Cette hausse illustre le soutien des Caisses régionales et leur implication dans le développement local des territoires : les crédits octroyés aux TPE-PME progressent de 11 % par rapport aux réalisations de l'an passé tandis que les encours sur les marchés spécialisés sont en hausse de 2,8 % par rapport au premier semestre 2009. La progression des encours de crédit est également tirée par la reprise du marché immobilier qui conduit la

production de crédits à l'habitat à progresser de 43,6 % sur un an tandis que les encours progressent de 4,7 % sur la même période.

S'appuyant sur cette dynamique commerciale, le produit net bancaire[1] s'établit à 6 682 millions d'euros au premier semestre 2010, en hausse de 7,2 % sur un an (le produit net bancaire clientèle progresse de 6,9 % sur un an et 8,0 % hors épargne-logement). La marge d'intérêt est en forte augmentation tandis que les commissions clientèle augmentent de 2,4 % sur un an grâce à la bonne tenue des commissions sur valeurs mobilières (+ 8,7 % par rapport au premier semestre 2009 qui représentait une référence faible).

Dans le même temps, les Caisses régionales ont continué d'investir afin d'améliorer leurs performances opérationnelles mise au service de leurs clients. Ainsi, les premières étapes du projet NICE ont été mises en œuvre au deuxième trimestre 2010 : hors projet NICE, les charges d'exploitation sont quasiment stables (+ 0,6 % sur un an). Le résultat brut d'exploitation s'établit à 3 138 millions d'euros au premier semestre 2010, en forte hausse de 13,0 % sur un an tandis que le coefficient d'exploitation est en baisse continue, -2,5 points sur un an, à 53,0 % pour le premier semestre 2010.

Concernant le coût du risque, il s'établit à 877 millions d'euros au premier semestre 2010, en baisse pour le deuxième trimestre consécutif, et cette baisse est particulièrement marquée sur un an (-5,7 %). Le coût du risque sur encours s'établit désormais à 46 points de base. La couverture des encours douteux reste élevée, à 105,9 % (y compris provisions collectives). Hors provisions collectives, le taux de couverture est de 67,8 %, en légère hausse de 0,1 point sur un an.

Au total, le résultat d'exploitation s'élève à 2 261 millions d'euros, en hausse de 22,5 % par rapport au premier semestre 2009.

1.2. - LCL

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1
Produit net bancaire	1 006	+ 3,8 %	1 971	+ 3,5 %
Charges d'exploitation	(641)	+ 4,2 %	(1 282)	+ 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	365	+ 3,1 %	689	+ 7,5 %
Coût du risque	(83)	(19,0 %)	(179)	(11,0 %)
Résultat d'exploitation	282	+ 12,0 %	510	+ 16,0 %
Résultat net part du Groupe	188	+ 12,1 %	339	+ 16,0 %

Au premier semestre 2010, LCL démontre la solidité de ses résultats qui s'appuient sur la poursuite de la dynamique commerciale engagée dans le cadre de son plan de développement Crescendo 2, et la réalisation de son plan d'économies défini dès fin 2008.

[1] PNB IAS retraité

Le produit net bancaire s'établit à 1 971 millions au premier semestre 2010, dont 1 006 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2010, en hausse de 3,8 % sur un an et de 4,2 % par rapport au trimestre précédent. Cette progression régulière des revenus s'explique par la bonne activité de crédits et l'accroissement des encours de collecte.

Les charges d'exploitation sont toujours bien maîtrisées avec la poursuite des effets positifs du plan de compétitivité. Sur le semestre, les charges progressent de 1,5 % mais sont stables au deuxième trimestre par rapport au premier, malgré le rattrapage de certains projets et investissement au cours du deuxième trimestre 2010.

Le différentiel d'évolution entre le produit net bancaire et les charges se maintient au semestre autour de 2 points, permettant ainsi au coefficient d'exploitation de continuer à s'améliorer : il s'établit ainsi au premier semestre à 65,1 %, en baisse de 1,3 point par rapport à la même période de l'année précédente lui même en baisse de 1,2 point par rapport au premier semestre 2008.

Le résultat brut d'exploitation du semestre ressort à 689 millions d'euros, en hausse de 7,5 % sur un an.

Le coût du risque est quant à lui en baisse pour le deuxième trimestre consécutif. Tandis que le risque sur les entreprises reste contenu sans apparition de nouveaux dossiers significatifs, le taux de créances douteuses et litigieuses global enregistre une légère baisse (- 0,2 point sur un an) tandis que le taux de couverture (y compris provisions collectives) reste globalement élevé à 72,3 % (86,0 % sur les entreprises). Le coût du risque sur encours de crédits s'établit à 45 points de base sur le premier semestre (53 points de base au premier semestre 2009).

L'activité commerciale reste, quant à elle, soutenue avec des ouvertures nettes de comptes qui continuent de progresser : 78 900 comptes de particuliers (+ 15 %) et 6 900 comptes pour les professionnels (+ 18 %) ont été ouverts depuis le début de l'année. Le nombre de contrats d'assurance des biens et de cartes de paiement augmente également sensiblement. Le Groupe continue par ailleurs d'innover avec l'offre « LCL à la carte » qui s'ouvre aux professionnels.

Les encours de crédit progressent sur un an de 4,3 % portés par les crédits à l'habitat qui enregistrent une augmentation de près de 7 %. L'activité entreprise qui avait connu un ralentissement pendant la crise connaît également un net rebond avec une production en hausse de 8,2 % au cours du premier semestre 2010.

Les encours de collecte de bilan et hors-bilan progressent également à un rythme élevé : les dépôts à vue connaissent une hausse significative de 15,6 % tandis que la collecte hors bilan progresse de 7,1 % tirée par l'assurance vie, qui après une année 2009 exceptionnelle, continue d'enregistrer des taux de croissance de près de 11%.

2. POLE BANQUE DE DÉTAIL A L'INTERNATIONAL

NB : les données 2009 du pôle ci-après sont présentées retraitées du passage en activités arrêtées de Credit Uruguay Banco au premier trimestre 2010.

Les résultats du pôle Banque de détail à l'international sont marqués ce trimestre par les conséquences de la dégradation de la situation en Grèce sur les conditions d'exploitation d'Emporiki présentées lors de l'actualisation du plan de restructuration et de développement d'Emporiki le 22 juin 2010.

Le pôle Banque de détail à l'international continue par ailleurs son recentrage sur l'Europe et le bassin méditerranéen avec l'annonce des cessions de Banque Indosuez Mer Rouge (« BIMR ») à Bank of Africa et de Credit Uruguay Banco à BBVA Uruguay.

Le **résultat net part du Groupe** du pôle enregistre une perte de 740 millions d'euros au premier semestre, dont 643 millions d'euros pour le deuxième trimestre.

Hors **Emporiki**, le résultat net part du Groupe s'établit à + 158 millions d'euros pour le semestre et + 70 millions d'euros pour le deuxième trimestre, en recul de 33,6 % par rapport au deuxième trimestre 2009. Le produit net bancaire du trimestre est stable sur un an, le Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt enregistrant toujours de bonnes performances. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, avec une hausse de 0,6 % sur le semestre hors effet change (notamment sur la Pologne) et sont en baisse de 1,1 % au deuxième trimestre 2010 par rapport au trimestre précédent. La hausse du coût du risque quant à elle se ralentit avec + 14,1 % sur le semestre. Enfin, le résultat des sociétés mises en équivalence diminue par rapport au premier semestre 2009 en raison de la contribution réduite du BES et de Bankinter.

Au total, le pôle s'appuie sur le dynamisme de Cariparma et sur les bonnes performances d'entités telles que Crédit Agricole Egypt et Crédit du Maroc pour profiter d'un rebond de croissance.

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	736	(1,1 %)	1 458	+ 1,8 %	(0,4 %)
Charges d'exploitation	(517)	+ 3,6 %	(995)	+ 1,8 %	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	219	(10,6 %)	463	+ 1,7 %	(4,3 %)
Coût du risque	(423)	+ 55,0 %	(773)	+ 43,4 %	+ 14,1 %
Résultat d'exploitation	(204)	x 7,8	(310)	x 3,7	(16,8 %)
Sociétés mises en équivalence	25	(36,8 %)	72	(16,5 %)	(17,8 %)
Résultat net sur autres actifs	(418)	ns	(418)	ns	ns
Résultat avant impôts	(597)	ns	(656)	ns	(17,0 %)
Impôts	(52)	(35,1 %)	(96)	(11,4 %)	(7,2%)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	3	(47,6 %)	7	(44,3 %)	(44,3 %)
Résultat net part du Groupe	(643)	x 12,7	(740)	x 10,3	(20,8 %)

* Hors Emporiki

En Italie, le groupe Cariparma poursuit son développement.

Grâce à une bonne dynamique commerciale, les encours de crédit et de collecte bilan ont continué de croître, à respectivement + 9,1 % et + 7,2 % sur un an.

Ce dynamisme conduit Cariparma à enregistrer un produit net bancaire de 360 millions d'euros au deuxième trimestre. Après une baisse sensible au premier trimestre, le produit net bancaire enregistre une forte reprise au deuxième trimestre 2010 (+ 7,0 %), avec une marge d'intérêts commerciale tirée par l'accroissement des encours de crédit, et des commissions en hausse grâce aux synergies des activités avec les filiales produits du Groupe.

Les charges restent contenues dans un contexte de poursuite des investissements tandis que le coût du risque enregistre une hausse, sans impact sur la qualité du portefeuille de crédits.

Au total, la contribution de Cariparma au résultat net part du Groupe s'établit à 42 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2010 tandis que le résultat net part du Groupe en Italie s'élève à 61 millions d'euros pour la même période.

Poursuivant son développement en Italie, Crédit Agricole S.A. annonçait le 22 juin 2010 la finalisation de la liste des actifs acquis auprès d'Intesa Sanpaolo. La cession comprendra comme prévu deux ensembles, pour un montant total en numéraire d'environ 740 millions d'euros :

- Cassa di Risparmio della Spezia (ou Carispe), filiale du groupe Intesa Sanpaolo, qui exploite un réseau de 76 agences situées en Ligurie, en Toscane, en Emilie-Romagne ;

- un ensemble de 96 agences acquises directement auprès du groupe Intesa Sanpaolo, situées principalement dans les régions de Lombardie, Latium, Toscane et Vénétie.

Avec cette opération, le groupe Crédit Agricole disposera en Italie d'un réseau de 902 agences en banque de détail. Avec l'ensemble de ses métiers en Italie (banque, assurances, gestion d'actifs, banque de financement et d'investissement, leasing et factoring, services financiers spécialisés), le groupe Crédit Agricole deviendra le septième acteur du marché bancaire italien.

En Grèce, compte tenu de la détérioration du contexte économique, Emporiki a actualisé son Plan de restructuration et de développement pour la période 2009-2013. Cette actualisation a été présentée le 22 juin 2010. L'objectif, inchangé, est le redressement de la rentabilité et un résultat bénéficiaire dès 2012 afin de bâtir des bases solides pour une croissance durable.

Pour le premier semestre 2010, le produit net bancaire s'établit à 364 millions d'euros en hausse de 8,7 % sur un an. Cette bonne performance est tirée par l'amélioration de la marge d'intérêts qui bénéficie notamment de la diminution des encours de dépôts à marges négatives accordées début 2009. Les commissions témoignent d'une bonne résistance. Malgré la baisse des volumes, elles restent stables depuis trois trimestres grâce aux premiers effets de la commercialisation de nouveaux produits, en particulier des produits d'assurance vie et des OPCVM structurés. La baisse des dépôts se ralentit sur le trimestre (- 5 % par rapport au premier trimestre 2010) tandis que la part de marché sur ressources se stabilise.

Les charges d'exploitation sont contenues (+ 0,8 % d'un semestre à l'autre), malgré d'importants efforts de restructuration. Le deuxième trimestre intègre ainsi une charge exceptionnelle de 44 millions d'euros au titre de la politique de départs aidés. Sur le semestre, les frais de personnel sont en baisse de 12,0 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 7 points par rapport au deuxième semestre 2009.

Le coût du risque s'établit à - 569 millions d'euros sur le semestre avec une charge de 315 millions d'euros au deuxième trimestre 2010. Cette charge importante traduit un effort de provisionnement accru du portefeuille des crédits octroyés avant octobre 2008, conformément à l'annonce faite lors de l'actualisation du plan le 22 juin. Le coût du risque sur les productions nouvelles reste, quant à lui, quasi nul.

Avant impact de la dépréciation de valeur du goodwill pour - 418 millions d'euros, conséquence de l'actualisation du plan, le résultat net part du Groupe d'Emporiki s'établit à - 479 millions d'euros sur le semestre soit une perte de 295 millions sur le deuxième trimestre.

3. POLE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1
Produit net bancaire	993	+ 9,9 %	1 976	+ 12,5 %
Charges d'exploitation	(434)	+ 6,0 %	(863)	+ 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	559	+ 13,2 %	1 113	+ 21,5 %
Coût du risque	(335)	+ 7,8 %	(663)	+ 15,1 %
Résultat d'exploitation	224	+ 22,3 %	450	+ 32,4 %
Sociétés mises en équivalence	3	+ 47,1 %	6	+ 67,6 %
Résultat avant impôts	227	+ 22,7 %	456	+ 32,6 %
Résultat net part du Groupe	127	+ 21,8 %	253	+ 30,4 %

Au cours du premier semestre 2010, le pôle Services financiers spécialisés a continué à démontrer sa capacité à générer des revenus solides, tout en opérant des modifications structurelles importantes. Avril 2010 a vu fusionner d'une part Sofinco et Finaref pour créer CACF (Crédit Agricole Consumer Finance) et d'autre part CA Leasing et Eurofactor pour donner naissance à CALEF (Crédit Agricole Leasing et Factoring). L'efficacité du pôle SFS se trouve ainsi encore davantage renforcée par ces deux opérations de rapprochement.

A près de 2 milliards d'euros au 30 juin 2010, le produit net bancaire enregistre une hausse de 12,5 % sur un an, sans effet périmètre, sous l'effet conjugué des volumes portés par les performances commerciales du pôle, le maintien des marges et des coûts de refinancement en baisse. Parallèlement, la hausse des charges d'exploitation reste contenue à 2,7 % sur la même période, résultant en un résultat brut d'exploitation en forte hausse, de 21,5 % sur un an. Le coefficient d'exploitation s'établit à 43,7 %, en baisse sensible de 4,1 points sur un an.

A 663 millions d'euros pour le premier semestre 2010, le coût du risque reste élevé en raison du contexte économique. S'il augmente de 15,1 % sur un an, sa hausse connaît cependant un net ralentissement sur la deuxième moitié du semestre, de 7,8 %. En pourcentage des encours, le coût du risque se stabilise à un niveau élevé (de l'ordre de 230 points de base). Le coefficient d'intermédiation se maintient autour de 77 %.

En crédit à la consommation, l'activité reste dynamique, se traduisant par une progression de 5,6 % des encours sur un an malgré la conjoncture, répartie tant sur les marchés domestiques qu'à l'international : ils atteignent 77,6 milliards d'euros à fin juin. En France, la croissance de 4,6 % des encours sur un an est tirée par les Caisses régionales. A l'international, les encours progressent de 6,2 % grâce à une forte progression de l'activité en Europe, et notamment en Allemagne. L'international représente une part croissante de l'activité, à 61,5 % des encours totaux au 30 juin 2010. Les encours italiens croissent de 3,1 % sur un an et représentent à eux seuls près de 37 % des encours de l'activité. CACF continue par ailleurs de développer son réseau de partenariats automobiles : la fin du premier semestre 2010 a marqué le démarrage opérationnel de l'activité de financement automobile en Chine au travers d'une joint-venture 50/50 (non consolidée au 30 juin 2010) avec GAC, 6e constructeur automobile chinois.

Les résultats de CACF enregistrent une hausse marquée : le produit net bancaire augmente de 12,9 % sur un an à 1 698 millions d'euros sans effet périmètre, et les charges restent quasiment stables à + 1,3 % sur la même période. Le coefficient d'exploitation s'établit à 40,3 % au 30 juin 2010, en retrait de 4,7 points en un an. Le résultat brut d'exploitation ainsi dégagé croît de 22,5 % sur un an pour atteindre plus d'un milliard d'euros.

Le coût du risque augmente de 15,2 % sur l'année mais se stabilise en termes de points de base sur encours à 227 points pour l'activité crédit à la consommation. Le coefficient d'intermédiation baisse quant à lui de près de 4 points pour s'établir à 76,5 %.

Au total, le résultat net s'établit à 248 millions d'euros au 30 juin 2010, en hausse de 35,2 % par rapport au premier semestre 2010.

En crédit-bail et affacturage, le Groupe fait preuve d'un fort dynamisme. La croissance des encours de crédit-bail s'élève à 11,4 % en France et à 9,6 % à l'international alors que l'Italie affiche une progression de 15,5 %. L'international représente près de 21 % du total d'encours de crédit-bail au 30 juin 2010 contre environ 13 % à fin juin 2008. En affacturage, le chiffre d'affaires factoré est en pleine croissance à + 35,2 % sur un an dont + 23 % sur la France et + 60 % sur l'international. Au total, le résultat brut d'exploitation, à 115,5 millions d'euros au 30 juin 2010, progresse de 20,7 % sur un an. L'efficacité opérationnelle de l'activité continue de se renforcer, et se traduit par des baisses de respectivement 3,6 et 3,0 points des coefficients d'exploitation et d'intermédiation. Pour la seule activité de crédit-bail, le coût du risque augmente de 18,8 % au deuxième trimestre 2010 par rapport au deuxième trimestre 2009 ; il représente 54 points de base sur encours au deuxième trimestre 2010 contre 51 points de base au deuxième trimestre 2009.

4. POLE GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Au cours du premier semestre 2010, le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée a confirmé son dynamisme et constitue une source majeure de revenus élevés et récurrents pour le Groupe.

Les opérations de croissance externe réalisées en 2009 (création d'Amundi, intégration de certaines activités d'HSBC France dans les services financiers aux institutionnels, et passage de 50 % à 85 % dans le capital de Caceis) lui ont conféré une nouvelle dimension, les encours gérés atteignant 1 030 milliards d'euros (834,7 milliards d'euros hors double compte) au 30 juin 2010, une hausse de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2009. La collecte nette sur le semestre s'élève à 20,7 milliards d'euros.

Les résultats du pôle sont en forte progression au premier semestre 2010, une évolution favorable qui n'est pas uniquement due aux effets périmètres. Le produit net bancaire, à 2 483 millions d'euros, s'inscrit ainsi en progression de 20,2 % à périmètre comparable. Dans le même temps, les charges d'exploitation s'élèvent à 1 270 millions d'euros, soit une hausse limitée de 6,3 % à périmètre comparable et hors coûts de restructuration chez Amundi (57 millions d'euros sur le premier semestre 2010). Le résultat brut d'exploitation hors coûts de restructuration, à 1 270 millions d'euros, est en augmentation de 37,3 % à périmètre comparable. L'efficacité opérationnelle s'est ainsi fortement améliorée, le coefficient d'exploitation s'élevant à 51,2 %, en baisse de 4,1 points à périmètre comparable. Au total, la contribution au résultat net part du Groupe s'élève à 741 millions d'euros, en hausse de 30,6 % à périmètre comparable.

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2*	S1 2010	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	1 300	+ 39,5 %	2 483	+ 46,1 %
Charges d'exploitation	(655)	+ 53,9 %	(1 270)	+ 46,6 %
Résultat brut d'exploitation	645	+ 27,4 %	1 213	+ 45,6 %
Coût du risque	(15)	ns	(17)	ns
Résultat d'exploitation	630	+ 25,6 %	1 196	+ 44,3 %
Sociétés mises en équivalence	1	ns	2	+ 25,0 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	2	ns	-1	ns
Résultat avant impôts	633	+ 26,1 %	1 197	+ 44,2 %
Résultat net part du Groupe	392	+ 16,3 %	741	+ 31,3 %

* Données 2009 retraitées de la quote-part de BFT Banque (BFT) transférée en Compte propre et divers

Dans le domaine de la Gestion d'actifs, l'activité du premier semestre témoigne du développement du pôle, se traduisant par des résultats en très forte progression. Les actifs sous gestion s'élèvent à 697,0 milliards d'euros, en progression de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2009. Cette augmentation résulte à la fois d'une collecte nette de 2,4 milliards d'euros sur le semestre et d'un effet marché positif de 6,0 milliards d'euros. Dans un environnement de marché difficile caractérisé par des taux courts très bas et des marchés actions volatils, la collecte est très élevée sur l'ensemble des classes d'actifs longues, atteignant 10,8 milliards d'euros sur le premier semestre 2010, dont 8,5 milliards d'euros sur l'obligataire, et fait plus que compenser sur la période la baisse des encours monétaires résultant du contexte de marché. Cette collecte est principalement tirée par le segment de la clientèle institutionnelle en France et à l'étranger.

L'activité solide du pôle permet au produit net bancaire de s'inscrire en progression de 15,9 % à périmètre comparable, traduisant la hausse des encours moyens et l'amélioration de l'*asset-mix*. Cette bonne dynamique commerciale s'est accompagnée d'une amélioration des performances opérationnelles et d'une mise en œuvre rapide du processus d'intégration. L'évolution des frais de gestion est contenue à 2,4 % à périmètre comparable hors coûts de restructuration. Le coefficient d'exploitation hors coûts de restructuration s'établit ainsi à 53,7 % sur le premier semestre 2010, soit une amélioration de 7,0 points sur un an à périmètre comparable.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 359 millions d'euros hors coûts de restructuration au premier semestre 2010, en hausse de 36,7 % par rapport au premier semestre 2009 retraité de l'apport des activités de SGAM. Après la prise en compte de 57 millions d'euros de charges de restructuration, le résultat net s'élève à 195 millions d'euros, en progression de 12,4 % sur un an à périmètre comparable.

En ce qui concerne les Services financiers aux institutionnels, le métier enregistre au premier semestre un bon niveau de performance. Les encours conservés sont stables sur le semestre, et en hausse de 9,7 % sur un an, à 2 326 milliards d'euros. Les encours administrés s'inscrivent, quant à eux, en progression de 6,2 % sur le semestre, atteignant 1 126 milliards d'euros au 30 juin 2010. Sur un an, la croissance atteint 15,5 % et 9,8 % hors apport des encours d'HSBC France.

Le produit net bancaire, à 408 millions d'euros, est en légère hausse de 1,7 % par rapport au premier semestre 2009 (à périmètre comparable, tenant compte principalement de la montée au capital de Caceis). Cette évolution résulte d'une part d'une forte hausse des commissions de 15,2 % à périmètre comparable, conséquence de la progression des encours sur un an et du développement des activités de change et de prêt / emprunt de titres ; et d'autre part de la baisse des revenus d'intérêt compte tenu du contexte de taux d'intérêt bas. Grâce à une maîtrise des charges (+ 0,5 % par rapport au premier semestre 2009 à périmètre comparable), la rentabilité opérationnelle du métier est renforcée. Le coefficient d'exploitation s'établit au niveau compétitif de 70,5 %, en baisse de 0,8 point à périmètre comparable. Au total, le résultat net du métier s'élève à 79 millions d'euros sur le premier semestre 2010.

En Banque privée, le métier enregistre une collecte de 3,7 milliards d'euros sur le semestre, dont 2,7 milliards à l'international, ainsi qu'un effet change favorable (+ 3,7 milliards d'euros) compensant un effet marché négatif (- 0,6 milliard d'euros). Au 30 juin 2010, les actifs gérés s'établissent ainsi à 121,8 milliards d'euros dont 67,4 milliards d'euros à l'international.

Le résultat net du semestre, à 68 millions d'euros, est en forte hausse (+ 29,5 % par rapport au premier semestre 2009). Cette très bonne performance est tirée par la croissance du produit net bancaire qui atteint 12,1 % sur un an, grâce notamment à l'évolution positive des commissions bénéficiant de la hausse des encours.

Le résultat net du pôle Assurances est de 477 millions d'euros au premier semestre 2010 soit une hausse de 49 % sur un an. Les performances particulièrement bonnes du pôle sur les six derniers mois traduisent notamment une gestion dynamique du portefeuille et une bonne anticipation des marchés ; elles ont été atteintes malgré les effets négatifs de la tempête Xynthia et des inondations dans le Var. Le coefficient d'exploitation reste faible à 28,1 % au 30 juin 2010, reflétant une très bonne maîtrise des charges.

Le pôle Assurances affiche un excellent chiffre d'affaires de 16,3 milliards d'euros au 30 juin 2010, en augmentation de 17 % par rapport à celui du 30 juin 2009.

L'assurance-vie en France (chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros sur les six premiers mois 2010) a enregistré une croissance deux fois supérieure à celle du marché : la hausse entre les deux semestres atteint 16 % tandis que le marché croît de 8 %. Alors que les encours gérés augmentent de 9 % par rapport au premier semestre 2009 pour atteindre 212 milliards d'euros, Crédit Agricole Assurances conserve sa place de leader parmi les bancassureurs français sur la collecte nette et affiche une part de marché sur la collecte nette totale de 14,3 % au 30 juin 2010. Les contrats en unités de comptes représentent près de 19 % des encours au terme du premier semestre 2010.

L'assurance dommages a également engrangé une hausse sensible de son chiffre d'affaires, qui augmente sur la France de 10 % sur un an contre 3 % pour le marché. Il s'élève à 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2010.

A l'international, après un premier trimestre 2010 exceptionnel, notamment au Portugal, l'activité (3,1 milliards d'euros au 30 juin 2010) poursuit sa croissance et représente 19 % (hors assurance emprunteurs) du chiffre d'affaires global du pôle Assurances à fin juin 2010, contre 5 % en 2003.

L'activité assurance emprunteurs reste globalement stable : portée notamment par la montée en puissance de la plateforme LCL, elle croît de 8 % hors Pologne. En Pologne, la diminution de l'activité résulte de l'adoption par Lukas Bank d'une politique d'octroi de crédits plus sélective.

5. POLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les résultats du premier semestre 2010 de Crédit Agricole CIB démontrent la pertinence du plan de recentrage et de développement lancé à l'automne 2008. Au deuxième trimestre 2010, les résultats de la Banque de financement et d'investissement prise dans son ensemble sont positifs : le résultat net part du Groupe s'établit à 330 millions d'euros tandis que le résultat net part du Groupe des activités pérennes, retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, s'établit à 401 millions d'euros.

Ces résultats positifs ont été obtenus grâce aux excellentes performances de la banque de financement, au ralentissement des pertes sur les CDO, ABS et CLO et à la réduction des risques sur les activités de dérivés exotiques actions. Ils ont été réalisés malgré un contexte macroéconomique toujours incertain, caractérisé par la forte volatilité des marchés boursiers (impact négatif sur les activités de *Fixed Income*).

Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, le produit net bancaire des activités pérennes est en baisse de 16,4 % par rapport au deuxième trimestre 2009, les excellentes performances de la Banque de financement (revenus en hausse de 41,4 % sur la même période) ne compensant pas le recul du produit net bancaire de la banque de marché et d'investissement (- 12,3 % au deuxième trimestre 2010 par rapport au deuxième trimestre 2009), impacté par la décélération de la contribution des activités de *Fixed Income*.

Par ailleurs, les activités en cours d'arrêt sont pénalisées ce trimestre par la volatilité des marchés et l'écartement des *spreads* qui ont conduit à un provisionnement mécanique du risque garant sur le *book* de corrélation. Le risque de marché reste sous contrôle conformément au plan de stabilisation mis en place en 2009.

(en millions d'euros)	T2-10 Activités pérennes*	T2-09 Activités pérennes*	Variation T2/T2 Activités pérennes*	S1-10 Activités pérennes*	S1 2009 Activités pérennes*	Variation S1/S1 Activités pérennes*
Produit net bancaire	1 440	1 722	(16,4 %)	2 964	3 497	(15,3 %)
Charges d'exploitation	(848)	(753)	+ 12,6 %	(1 652)	(1 508)	+ 9,6 %
Résultat brut d'exploitation	592	969	(38,9 %)	1 312	1 989	(34,1 %)
Coût du risque	(38)	(251)	(84,9 %)	(185)	(552)	(66,5 %)
Résultat d'exploitation	554	718	(22,9 %)	1 127	1 437	(21,6 %)
Résultat net part du Groupe	401	518	(22,6 %)	820	1 032	(20,5 %)

* Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

Banque de financement

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1
Produit net bancaire	657	+ 41,4 %	1 308	+ 42,1 %
Charges d'exploitation	(218)	+ 13,2 %	(420)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	439	+ 61,4 %	888	+ 71,4 %
Coût du risque	(25)	(88,8 %)	(156)	(68,6 %)
Résultat d'exploitation	414	x 8,3	732	x 35,0
Sociétés mises en équivalence	39	+ 22,5 %	72	+ 3,0 %
Résultat net sur autres actifs	1	ns	1	ns
Résultat avant impôts	454	x 5,5	805	x 8,6
Impôts	(131)	x 9,6	(226)	x 14,1
Résultat net	323	x 4,7	579	x 7,4

Grâce à une activité particulièrement soutenue, la banque de financement enregistre d'excellents résultats au cours du premier semestre 2010 : le produit net bancaire progresse de 42,1 % sur un an et s'établit à 1 308 millions d'euros tandis que le résultat net est multiplié par 7,4 sur la même période, à 579 millions d'euros.

Les revenus des financements structurés sont en hausse de 28 % sur un an, portés par la bonne performance de l'ensemble des métiers de financements structurés et en particulier des financements de projets, du négoce de matières premières et des financements aéronautiques. Crédit Agricole CIB conserve ainsi sa 1ère position sur la zone EMEA et devient leader de la zone Amériques en financement de projets, et reprend la 1ère place sur les financements aéronautiques au niveau mondial[2].

De même, la banque commerciale confirme son leadership en syndication avec des progressions significatives par rapport à 2009 : Crédit Agricole CIB passe ainsi de la 3e à la 1re place en France et sur la zone EMEA, et de la 4e à la 1re place en Europe de l'Ouest[3]. Dans un contexte tarifaire très concurrentiel, les revenus de la banque commerciale se sont maintenus au niveau du premier semestre 2009.

Enfin, la gestion active des couvertures de prêts a permis d'en diminuer la volatilité : leur coût reste non significatif depuis plusieurs trimestres.

Le coût du risque est également en diminution sensible sur la période (-66,5 %) sans apparition de nouveaux dossiers douteux significatifs. Il s'établit à 8 points de base sur encours de crédit à la clientèle, en baisse de 37 points par rapport au 31 mars 2010. Le stock de provisions collectives s'élève à 1,5 milliard d'euros au 30 juin 2010.

[2] Source : Thomson Financial

[3] Source : Thomson Financial

Banque de marchés et d'investissement

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1
Produit net bancaire	917	(12,3 %)	1 729	(21,1 %)
Charges d'exploitation	(630)	+ 12,3 %	(1 232)	+ 11,4 %
Résultat brut d'exploitation	287	(40,7 %)	497	(54,2 %)
Coût du risque	(13)	(57,6 %)	(29)	(48,4 %)
Résultat d'exploitation	274	(39,7 %)	468	(54,5 %)
Sociétés mises en équivalence	(1)	ns	-	ns
Résultat avant impôts	273	(39,7 %)	468	(54,3 %)
Impôts	(90)	(32,9 %)	(149)	(50,9 %)
Résultat net	183	(42,5 %)	319	(55,8 %)

Dans un contexte de marché particulièrement volatil, marqué par les incertitudes sur les souverains européens, les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en baisse limitée par rapport au premier trimestre 2010 (-32,0 % trimestre sur trimestre). Pour mémoire, ils étaient particulièrement élevés sur l'ensemble du premier semestre 2009.

Le pôle *Fixed Income* est principalement impacté avec la décélération de la contribution des dérivés de taux et des activités obligataires tandis que les activités de change enregistrent de très bonnes performances. Les revenus commerciaux résistent néanmoins et se maintiennent à un niveau quasiment comparable à ceux du premier semestre 2009.

Le pôle Actions voit ses revenus augmenter trimestre sur trimestre grâce à une reprise relative des activités de courtage et un bon trimestre des activités de primaires actions : Crédit Agricole CIB passe ainsi de la 2e place en 2009 à la 1ère en France en tant que *book runner* sur les obligations convertibles[4].

Dans ce contexte de marché particulièrement mouvementé au deuxième trimestre 2010, la VaR des activités pérennes est toujours restée nettement en-dessous de sa limite de 35 millions d'euros.

[4] Source : Thomson Financial

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	T2-10	Variation T2/T2	S1 2010	Variation S1/S1
Produit net bancaire	(121)	(76,7 %)	(303)	(68,5 %)
Charges d'exploitation	(27)	(12,9 %)	(52)	(13,3 %)
Résultat brut d'exploitation	(148)	(73,1 %)	(355)	(65,3 %)
Coût du risque	(76)	(56,3 %)	(216)	(30,3 %)
Résultat avant impôts	(224)	(69,0 %)	(571)	(57,1 %)
Impôts	61	(75,2 %)	181	(58,0 %)
Résultat net	(163)	(65,8 %)	(390)	ns

Grâce à la poursuite de la gestion active de son portefeuille au cours du premier semestre 2010, Crédit Agricole CIB affiche des pertes en nette diminution sur les activités en cours d'arrêt : elles s'établissent à 390 millions d'euros sur la période. La contribution des activités de dérivés exotiques actions est désormais marginalement positive : son produit net bancaire s'élève à 28 millions d'euros au premier semestre 2010.

Sur les CDO, ABS et CLO, les hypothèses de perte finale et de recouvrement ont été légèrement durcies au cours du premier semestre 2010. Les pertes sur CDO, ABS et CLO s'élèvent ainsi à 397 millions d'euros au premier semestre 2010 contre 710 millions d'euros au premier semestre 2009. Parallèlement, les expositions résiduelles ont fait l'objet d'une gestion dynamique (restructuration, réduction des *macro-hedges*…).

Enfin, l'activité de corrélation enregistre une perte exceptionnelle de 135 millions d'euros au deuxième trimestre 2010 : elle s'explique par un impact mécanique négatif du risque garant du fait de l'écartement des *spreads* de crédit sur les CDO corporate tandis que les risques de marché restaient sous contrôle. Cette perte ne remet pas en cause le plan de stabilisation mis en place en 2009.

Enfin, le reclassement des actifs financiers en prêts et créances effectué en octobre 2008 a entraîné la neutralisation d'une perte avant impôt de 60 millions d'euros.

Au total, les activités en cours d'arrêt enregistrent une perte de 163 millions d'euros au deuxième trimestre 2010, en nette baisse de 65,8 % par rapport au deuxième trimestre 2009.

6. COMPTE PROPRE ET DIVERS

En m €	T2 2010	Variation T2/T2*	S1 2010	Variation S1/S1*
Produit net bancaire	(18)	ns	(329)	(4,4 %)
Charges d'exploitation	(284)	+ 16,7 %	(453)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation	(302)	+ 28,8 %	(782)	+ 1,2 %
Coût du risque	(9)	+ 5,6 %	(21)	(27,2 %)
Résultat d'exploitation	(312)	+ 28,0 %	(803)	+ 0,2 %
Sociétés mises en équivalence	35	ns	43	ns
Résultat net sur autres actifs	-	ns	(159)	ns
Résultat avant impôts	(276)	(36,5 %)	(919)	(10,0 %)
Résultat net part du Groupe	(196)	(54,1 %)	(744)	(7,9 %)

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

Au deuxième trimestre 2010, le produit net bancaire du pôle s'établit à - 18 millions d'euros contre + 9 millions d'euros en 2009 (retraité). Il intègre des coûts de refinancement stables par rapport au 1er trimestre 2010 et en recul par rapport au deuxième trimestre 2009. Il bénéficie également d'une gestion financière dynamique, qui a tiré profit de l'environnement financier et enregistre ainsi une hausse des revenus de transformation (gestion ALM), des plus-values sur actifs à taux fixe et autres résultats non récurrents à hauteur de 90 millions d'euros ; enfin, des reprises de provisions et autres exceptionnels pour 71 millions d'euros. La contribution du pôle *Private equity* atteint 41 millions d'euros, en hausse sensible par rapport au premier trimestre 2010.

Les charges d'exploitation intègrent notamment le projet Evergreen, le data-center de Chartres et le projet Nice.

Le résultat net part du Groupe ressort ainsi à - 196 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2010, contre - 550 millions au premier trimestre 2010, et - 426 millions au deuxième trimestre 2009.

Pour le 1er semestre 2010, la contribution du Compte propre au produit net bancaire est en léger recul, - 4,4 % à - 329 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe atteint pour sa part le niveau de - 744 millions d'euros, à comparer à - 808 millions pour le 1er semestre 2009 (retraité).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Au 30 juin 2010, le groupe Crédit Agricole a réalisé un produit net bancaire de 17,3 milliards d'euros, en progression de 14,6 % par rapport au premier semestre 2009. Compte tenu d'une moindre augmentation des charges d'exploitation (+ 7,6 %), le résultat brut d'exploitation enregistre une forte hausse, + 26,8 % pour atteindre 6,9 milliards d'euros. Il reflète notamment les bonnes performances des Caisses régionales et du pôle Gestion d'actifs, assurance et banque privée.

Le coût du risque est en recul de 7,3 %, reflétant la baisse enregistrée dans les activités de banque de proximité en France et en banque de financement, qui compense très largement le provisionnement accru par la filiale grecque Emporiki et la légère progression en services financiers spécialisés.

Le résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition intègre en particulier la dépréciation de goodwill sur Emporiki (445 millions d'euros) et la perte sur la cession des 0,8 % d'Intesa Sanpaolo.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 1 846 millions d'euros au 1er semestre 2010, en hausse de 69,4 % par rapport au 1er semestre 2009.

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**8 962**	**+ 13,4 %**	**17 297**	**+ 14,6 %**
Charges d'exploitation	(5 350)	+ 9,9 %	(10 380)	+ 7,6 %
Résultat brut d'exploitation	**3 612**	**+ 19,1 %**	**6 917**	**+ 26,8 %**
Coût du risque	(1 408)	(13,2 %)	(2 949)	(7,3 %)
Résultat d'exploitation	**2 204**	**+ 56,2 %**	**3 968**	**+74,7 %**
Sociétés mises en équivalence	99	ns	188	ns
Résultat net sur autres actifs	(442)	ns	(604)	ns
Résultat avant impôt	**1 861**	**+ 47,0 %**	**3 552**	**+ 63,0 %**
Impôts	(848)	+ 56,5 %	(1 481)	+ 49,6 %
Résultat net	**1 016**	**+39,4 %**	**2 078**	**+ 73,2 %**
Résultat net part du Groupe	**897**	**+ 35,3 %**	**1 846**	**+ 69,4 %**

L'information financière de Crédit Agricole S.A. pour le deuxième trimestre 2010 est constituée du présent communiqué de presse et de la présentation attachée. L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence, est disponible sur le site Internet : www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires dans l'espace "Information financière" et est publiée par Crédit Agricole S.A. en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Relations INVESTISSEURS	+ 33 1.43.23.04.31		
Denis Kleiber	+ 33 1.43.23.26.78		
Nathalie Auzenat	+ 33 1.57.72.37.81	Fabienne Heureux	+ 33 1.43.23.06.38
Sébastien Chavane	+ 33 1.57.72.23.46	Marie-Agnès Huguenin	+ 33 1.43.23.15.99

Avertissement

Les procédures d'examen limité sur les comptes semestriels ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés sont établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne.

- **Visuels de présentation des résultats**

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2010

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Août 2010

Avertissement

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 (chapitre 1, article 2, § 10).

Ces éléments sont issus de scenarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés.

De même, les états financiers reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés sont établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union Européenne.

Les procédures d'examens limités sur les comptes semestriels ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Sommaire

1 Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

2 Présentation des résultats des pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – LCL
Banque de détail à l'international
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Compte propre et divers

3 Structure financière et données clés du groupe Crédit Agricole

4 Annexes

Crédit Agricole S.A.

T2-10 : un socle solide de résultats récurrents

- **Poursuite de la dynamique commerciale : PNB en hausse de + 14,3 %* T2/T2**
- **Résultat opérationnel à un niveau historique, en hausse de + 26,5 %* T2/T2, tenant compte d'une hausse de 2,2 %* des charges d'exploitation courantes, qui confirme l'effort continu de maîtrise des charges**
- **Diminution du coût du risque (- 13,0 %) malgré l'effort de provisionnement accentué sur le portefeuille d'Emporiki. Hors Emporiki, la baisse est de 29 %**
- **RNPG de 379 m €, qui prend en compte la contribution négative d'Emporiki pour 713 m € (y compris 418 m € de dépréciation de goodwill)**

Groupe Crédit Agricole

Le résultat net part du Groupe s'établit à 897 m € pour le deuxième trimestre, en hausse de 35,3 % T2/T2, soit 1 846 m € pour le 1er semestre, en hausse de 69,4% par rapport au 1er semestre 2009

* À périmètre et change constants

Crédit Agricole S.A.

Forte dynamique commerciale

- **Forte progression des revenus des métiers : + 20,6 % T2/T2**

	Variation T2/T2
Banque de détail	
▪ Caisses régionales (*pour mémoire*)	+ 6,9 %
▪ LCL	+ 3,8 %
▪ BDI	- 1,1 %
SFS	**+ 9,9 %**
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	**+ 39,5 %**
▪ Gestion d'actifs	+ 43,7 %
▪ Assurances	+ 25,2 %
▪ Banque privée	+ 13,9 %
Banque de financement et d'investissement (activités pérennes)	**+ 4,2 %**
▪ Banque de financement	+ 41,4 %
▪ Banque de marchés et d'investissement	- 12,3 %

Crédit Agricole S.A.

Baisse confirmée du coût du risque

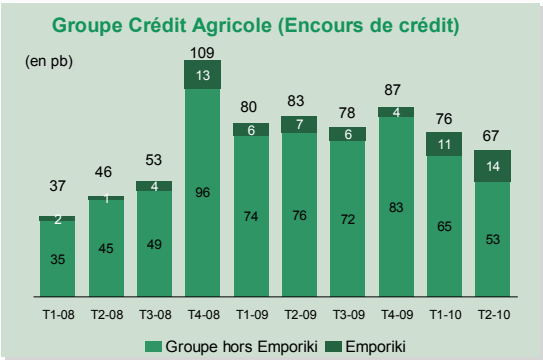

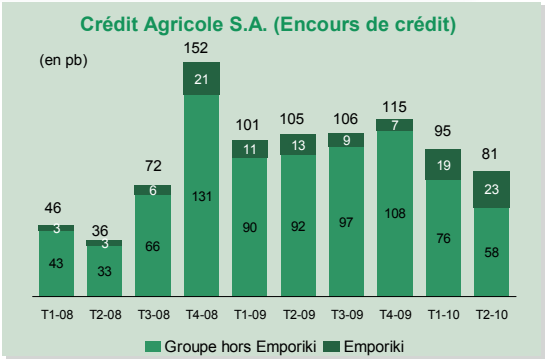

- **Baisse globale du coût du risque pour le 2e trimestre consécutif**
- **Tous les pôles métiers (hors BDI) enregistrent une baisse des provisions sur encours**
  - LCL : 42 pb après 49 pb (T1-10) et 71 pb au (T4-09)
  - Crédit à la consommation : stabilisation - en légère baisse - à un niveau encore élevé (227 pb)
  - BFI : 22 pb après 60 pb (T1-10), 86 pb (T4-09) et 100 pb (T3-09)
- **L'effort réalisé chez Emporiki se traduit par une augmentation significative des provisions en BDI au T1 et au T2-10 (respectivement 242 pb et 296 pb, contre 186 pb en moyenne les 4 trimestres précédents)**

Crédit Agricole S.A.

Résultat net part du Groupe de 379 m € au T2-10

- **PNB en forte progression : + 14,3 %***
  - Niveau le plus élevé depuis la création de Crédit Agricole S.A.
  - La quasi-totalité des métiers y contribue
- **Charges en hausse de 8,0 %***
  - Ramenée à 2,2 % hors charges de restructuration non récurrentes
  - Reflétant la hausse du niveau d'activité
- **RBE trimestriel historique : 2 064 m €**
- **Coût du risque : poursuite de la baisse**
  - - 8,8 % vs T1-10 et - 13,0 % sur un an
  - Malgré l'effort de provisionnement sur la filiale grecque (315 m €)
- **Dépréciation de 418 m € de goodwill d'Emporiki**

En m €	T2-10	T2-09	Δ T2/T2	Δ T2/T1	Δ T2/T2*
Produit net bancaire	**5 469**	**4 559**	**+ 20,0 %**	**+ 13,4 %**	**+ 14,3 %**
Charges d'exploitation	(3 405)	(2 986)	+ 14,0 %	+ 7,7%	+ 8,0 %
Résultat brut d'exploitation	**2 064**	**1 573**	**+ 31,2 %**	**+ 24,2 %**	**+ 26,5 %**
Coût du risque	(980)	(1 127)	(13,0 %)	(8,8 %)	
Résultat d'exploitation	**1 084**	**446**	**x 2,4**	**+ 84,4 %**	
Sociétés mises en équivalence	284	43	x 6,6	(33,2 %)	
Résultat net sur autres actifs	(414)	2	ns	ns	
Impôts	(459)	(230)	+ 99,6 %	+ 70,0 %	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées	3	5	(40,0 %)	(25,0 %)	
Résultat net	**498**	**266**	**+ 87,2 %**	**(14,7 %)**	
Résultat net part du Groupe	**379**	**201**	**+ 88,6 %**	**(19,4 %)**	

* À périmètre et change constants

Crédit Agricole S.A.

Résultat net part du Groupe de 849 m € au S1-10

En m €	S1-10	S1-09	Δ S1/S1	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	**10 293**	**8 620**	**+ 19,4 %**	**+ 14,1 %**
Charges d'exploitation	(6 567)	(5 964)	+ 10,1 %	+ 4,6 %
Résultat brut d'exploitation	**3 726**	**2 656**	**+ 40,3 %**	**+ 35,4 %**
Coût du risque	(2 054)	(2 212)	(7,1 %)	
Résultat d'exploitation	**1 672**	**444**	**x 3,8**	
Sociétés mises en équivalence	709	364	+ 94,8 %	
Résultat net sur autres actifs	(577)	5	ns	
Impôts	(729)	(312)	x 2,3	
Résultat net part du Groupe	**849**	**403**	**x 2,1**	

* À périmètre et change constants

Crédit Agricole S.A.

Une situation financière robuste

- **Ratio de solvabilité : un niveau renforcé et résilient**

⇨ **Groupe Crédit Agricole**

- Ratio *Tier* 1 : 10,1 %* à fin juin 2010
- Ratio *Tier* 1 à fin 2011 en stress sévère : 9,0 %* (données publiées par le CEBS le 23 juillet 2010)

⇨ **Crédit Agricole S.A.**

- Ratio *Tier* 1 : 9,7 % (contre 9,2 % à fin juin 2009)
- Ratio *Core Tier* : 9,1 % (contre 8,6 % à fin juin 2009)

- **Financement à long terme : programme 2010 réalisé aux trois-quarts à fin juillet**

- **Situation de liquidité confortable**
  - Réserve de liquidité : 150 Mds € à fin juillet 2010
- **Notations reflétant des fondamentaux solides**
  - Standard & Poor's : AA- (republiée le 13 juillet 2010)
  - Moody's : Aa1 (republiée le 31 mars 2010)
  - FitchRatings : AA- (affirmée le 23 juillet 2010)

* Y compris effet du floor

Sommaire

1 Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

2 Présentation des résultats des pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – LCL
Banque de détail à l'international
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Compte propre et divers

3 Structure financière et données clés du groupe Crédit Agricole

4 Annexes

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Contribution au RNPG en forte hausse au 1er semestre

- **PNB clientèle toujours en nette progression : + 6,9 % S1/S1 (+ 8,0 % hors épargne-logement)**
  - Marge d'intérêt en forte hausse bénéficiant d'une courbe des taux favorable : + 10,8 % S1/S1
  - Progression des commissions liée à celle des ventes de produits d'assurance et de services
- **Charges d'exploitation quasi stables hors projet NICE : + 0,6 % S1/S1**
  - Coefficient d'exploitation en baisse de 2,5 points S1/S1, à 53,0 %
- **Pour la première fois depuis le T3-07, baisse marquée du coût du risque (- 10,2 % T2/T2 et - 5,7 % S1/S1)**
  - Dotation significative en provisions collectives
  - Maintien d'un taux de couverture élevé
- **Contribution au RNPG en hausse de 53,6 %**
  - Performances commerciales et financières confirmées
  - Bénéfice du régime fiscal de Groupe

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
PNB IAS cumulé	**3 888**	**+ 4,6 %**	**7 285**	**+ 6,8 %**
PNB IAS retraité*	**3 360**	**+ 4,7 %**	**6 682**	**+ 7,2 %**
Charges d'exploitation	(1 821)	+ 3,0 %	(3 544)	+ 2,4 %
Résultat brut d'exploitation cumulé	**1 539**	**+ 6,7 %**	**3 138**	**+ 13,0 %**
Coût du risque	(424)	(10,2 %)	(877)	(5,7 %)
Résultat d'exploitation cumulé	**1 115**	**+ 14,9 %**	**2 261**	**+ 22,5 %**
Coefficient d'exploitation	**54,2 %**	**(0,9 pt)**	**53,0 %**	**(2,5 pts)**

Résultat net mis en équivalence (à 25 %)	**177**	**+ 6,6 %**	**386**	**+ 28,2 %**
Variation de quote-part dans les réserves	4	ns	128	+1 ,6 %
Quote-part de résultats des mises en équivalence	**181**	**+11,9 %**	**514**	**+ 20,5 %**
Impôts**	-	ns	-	ns
Résultat net part du Groupe	**181**	**+ 15,9 %**	**514**	**+ 53,6 %**

* Données cumulées des 38 Caisses régionales mises en équivalence retraitées des dividendes et assimilés de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales
** Charges fiscales des dividendes perçus des Caisses régionales, jusqu'en 2009

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - CAISSES RÉGIONALES

Performance commerciale portée par la proximité avec la clientèle

- **Activité commerciale toujours soutenue**
  - Croissance de la base clients : 46 000 comptes de plus au premier semestre
  - Poursuite de la conquête des Jeunes : ouvertures de livrets A (+ 157 000 comptes) et succès des Mozaïc
    - ⇨ Crédit Agricole : premier banquier des jeunes (taux de pénétration clients)
  - Succès des produits d'assurance et progression des services
    - Assurance dommages : rythme toujours soutenu de la progression du stock de contrats (+ 6,3 % S1/S1)
    - Progression de l'équipement des clients en services (succès des cartes Double Action et Mozaïc M6)
- **Accélération de la croissance des encours de crédits : + 3,8 %**
  - Portée par le crédit à l'habitat : production en forte hausse (+ 43,6 % S1/S1)
  - Croissance des crédits moyen terme aux TPE et PME (+ 11 % par rapport à 2009) et soutien renouvelé au développement local des territoires : encours + 2,8 % S1/S1 sur les marchés spécialisés
- **Progression des encours de collecte : + 5,5 % S1/S1**
  - Bilan : + 5,9 % S1/S1 tirée essentiellement par la reconstitution des dépôts à vue (+ 10,6 % S1/S1) et une progression dynamique des ressources d'épargne
  - Hors bilan : + 5,0 % S1/S1 malgré la volatilité des marchés boursiers
    - Assurance-vie : production en nombre de contrats en hausse de 29,1 % S1/S1
    - Valeurs mobilières : encours en hausse de 2,3 % S1/S1

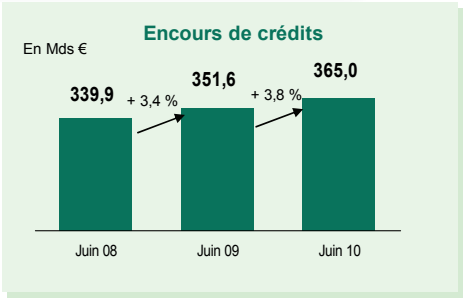

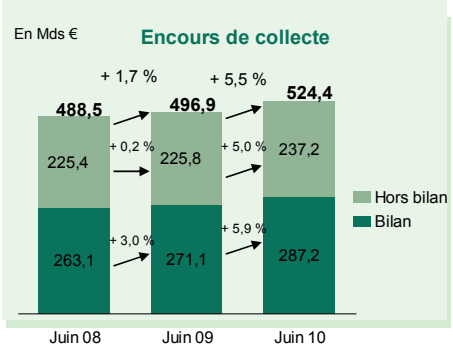

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Poursuite de la croissance des résultats et risques maîtrisés

- **RNPG en forte progression :** +16,0 % S1/S1 et + 23,7 % T2/T1
- **PNB en hausse : + 3,5 % S1/S1 et + 3,8 % T2/T2**
  - Croissance tirée par une bonne activité sur les crédits et l'accroissement des encours de collecte
- **Bonne maîtrise des frais généraux : + 1,5 % S1/S1**
  - Poursuite des effets positifs du plan de compétitivité
  - Rattrapage des projets au cours du 2e trimestre
- **Coût du risque en baisse pour le deuxième trimestre consécutif :**
  - Bonne tenue du risque sur les entreprises sans apparition de nouveaux dossiers significatifs
  - Légère diminution du taux de créances douteuses et litigieuses : 2,8 % des encours contre 2,9 % au T1 2010
  - Maintien du taux de couverture * des créances douteuses et litigieuses à un niveau élevé (72,3 % globalement et 86,0 % sur les entreprises)

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**1 006**	**+ 3,8 %**	**1 971**	**+ 3,5 %**
Charges d'exploitation	(641)	+ 4,2 %	(1 282)	+ 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	**365**	**+ 3,1 %**	**689**	**+ 7,5 %**
Coût du risque	(83)	(19,0 %)	(179)	(11,0 %)
Résultat d'exploitation	**282**	**+ 12,0 %**	**510**	**+ 16,0 %**
Résultat net part du Groupe	**188**	**+ 12,1 %**	**339**	**+ 16,0 %**
Coefficient d'exploitation	**63,8 %**	**+ 0,3 pt**	**65,1 %**	**(1,3 pt)**

* Y compris provisions collectives

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Une dynamique commerciale soutenue

- **Bonne activité commerciale**
  - Ouverture nette de 78 900 comptes de particuliers (+ 15 %) et 6 900 comptes de professionnels (+ 18 %)
  - Extension de l'offre « LCL à la carte » aux professionnels
  - Progression du nombre de contrats assurance des biens et de cartes de paiements
- **Progression des encours de crédit de + 4,3 %**
  - Production des crédits à l'habitat toujours dynamique entraînant une hausse de leurs encours de près de 7%
  - Net rebond de l'activité entreprise au deuxième trimestre avec une production de + 8,2 % au S1 2010
- **Rythme de collecte toujours élevé : + 6,4 % S1/S1**
  - Dépôts à vue : + 15,6 %, en progression sur tous les marchés.
  - Bonne performance en assurance-vie avec une hausse de 10,9 % des encours après une année 2009 déjà exceptionnelle (+ 12 %)

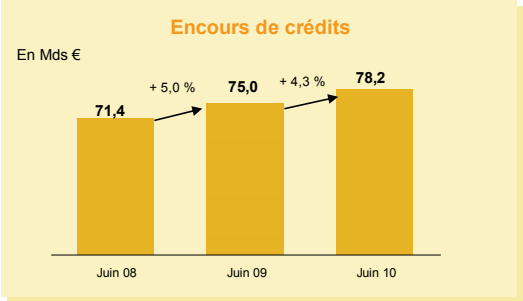

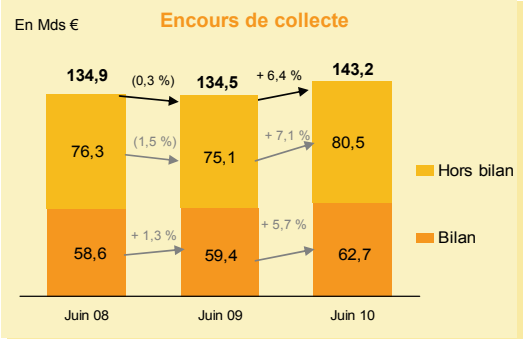

BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL

Hors Emporiki, RNPG de 70 m € au T2-10

- **Stabilité du PNB sur le trimestre dans un contexte toujours difficile**
  - Activité en progression en Italie
  - Dynamisme des filiales au Maroc (+ 9,9 %) et en Egypte (+ 4,4 %)
- **Charges d'exploitation maitrisées :**
  - - 1,1 % T2/T1 et + 2,3 % S1/S1 (+ 0,6 % hors effet change notamment sur la Pologne)
- **Coût du risque en hausse ralentie**
- **Contributions réduites du BES et de Bankinter sur le trimestre**
- **Poursuite du recentrage de l'activité de la BDI** sur l'Europe et le bassin méditerranéen avec l'annonce des cessions de Banque Indosuez Mer Rouge (Djibouti) et de Credit Uruguay Banco
- **Au global, y compris Emporiki (- 713 m €), la contribution du pôle au RNPG est de - 643 m €** principalement du fait d'une dépréciation du goodwill sur Emporiki et d'un coût du risque élevé sur cette filiale.

NB : données 2009 du pôle retraitées du passage de CUB en activités arrêtées (IFRS 5) au T1-10 (cf. annexe p.66)

En m €	T2-10 hors Emporiki	Δ T2/T2	S1-10 hors Emporiki	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**558**	**-**	**1 094**	**(0,4%)**
Charges d'exploitation	(334)	+ 2,1%	(671)	+ 2,3%
Résultat brut d'exploitation	**224**	**(2,9 %)**	**423**	**(4,3 %)**
Coût du risque	(108)	+ 28,2 %	(205)	+ 14,1 %
Résultat d'exploitation	**116**	**(20,9 %)**	**218**	**(16,8 %)**
Sociétés mises en équivalence	25	(37,4 %)	72	(17,8 %)
Résultat avant impôts	**141**	**(24,4 %)**	**290**	**(17,0 %)**
Résultat net sur activités arrêtées	3	(47,6%)	7	(44,3%)
Résultat net part du Groupe	**70**	**(33,6 %)**	**158**	**(20,8 %)**
Coefficient d'exploitation	**59,8 %**	**+ 1,2 pt**	**61,4 %**	**+ 1,6 pt**

EMPORIKI

Coût du risque élevé mais amélioration de l'opérationnel

- **PNB en hausse de 8,7 % sur le semestre**
  - Amélioration de la marge d'intérêts commerciale avec la diminution des dépôts à marge négative
  - Résistance des commissions avec les premiers effets de la commercialisation de nouveaux produits au T1-10
  - Ralentissement de la baisse des dépôts (- 5 % T2/T1) et stabilisation de la part de marché sur ressources
- **Charges d'exploitation contenues : + 0,8 % S1/S1**
  - Baisse significative des frais de personnel : - 12,0 % S1/S1 et amélioration du coefficient d'exploitation de 7 pts S1/S1
  - Effet des coûts de restructuration de l'ordre de 44 m € au T2-10 liés à la politique de départs aidés
- **Coût du risque élevé : - 315 m € au T2 (+ 24,0 % T2/T1)**
  - Accentuation de l'effort de provisionnement du portefeuille de crédits octroyés avant octobre 2008, conformément à l'actualisation du plan (22 juin 2010)
  - Coût du risque quasi nul sur les nouvelles productions
- **Dépréciation du goodwill de 418 m € au T2-10,** conséquence de l'actualisation du plan de restructuration et de développement

En m €	T2-10	S1-10	S1-09
Contribution PNB	178	364	335
Contribution RBE	(5)	41	14
Coût du risque	(315)	(569)	(360)
Contribution RNPG	(295)*	(479)*	(271)

* Hors dépréciation du goodwill de 418 m €

NB : Crédit Agricole S.A. détient désormais 91 % du capital

CARIPARMA

Extension du dispositif italien

- **Développement commercial soutenu**
  - Encours de crédit : + 9,1 % et encours de dépôts : + 7,2 %
  - Finalisation de l'accord avec Intesa Sanpaolo pour l'acquisition de :
    - Cassa di Risparmio della Spezia qui exploite 76 agences situées en Ligurie, en Toscane et Emilie-Romagne
    - 96 agences du groupe Intesa Sanpaolo, situées principalement dans les régions de Lombardie, Latium, Toscane et Vénétie
- **Redressement engagé du PNB : + 7,0 % T2/T1** après une année 2009 en baisse de - 3,7 %
  - Dynamique positive de la marge d'intérêts commerciale tirée par l'accroissement des encours de crédit
  - Commissions en hausse (+ 7,4 % T2/T1) grâce au développement commercial et aux synergies des activités avec les filiales produits
  - Revenus pénalisés par la nouvelle réglementation en vigueur depuis le T3-09, notamment sur les commissions de plus fort découvert
- **Maîtrise des charges (+ 0,3 % au T2/T1 et + 0,4% T2/T2) dans un contexte de poursuite des investissements**
- **Maintien de la qualité des crédits en dépit d'un coût du risque en hausse** (81 pbs / encours)

Encours de crédits et de collecte

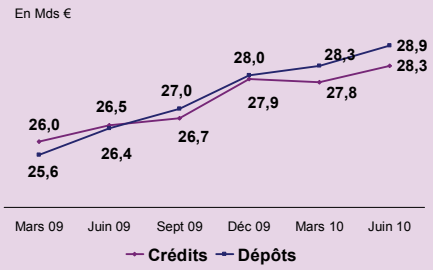

En m €	T2-10	S1-10	S1-09
Contribution PNB	360	697	741
Contribution RBE	154	285	332
Coût du risque	(55)	(107)	(96)
Contribution RNPG	42	75	113

Résultat net part du Groupe du groupe Cariparma en Italie au 30 juin 2010 : 112 m €, dont 61 m € au T2-10

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Un métier qui continue à dégager des revenus solides

- **PNB en hausse de 12,5 % S1/S1 et de 0,9 % T2/T1 grâce à :**
  - des performances commerciales soutenues dans toutes les activités du pôle
  - des marges maintenues
  - des coûts de refinancement en baisse
- **Charges bien maîtrisées**
  - Hausse de 2,7 % sur un an
  - Recul de 4,1 points du coefficient d'exploitation S1/S1
- ⇨ **Hausse de 21,5 % du RBE S1/S1 et de 13,2 % T2/T2**
- **Coût du risque en hausse nettement ralentie**
  - + 2,1 % sur le trimestre et + 7,8 % T2/T2
- **Maintien du coefficient d'intermédiation autour de 77 %**
- ⇨ **Forte progression du RNPG : + 30,4 % S1/S1 et + 21,8 % T2/T2**

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**993**	**+ 9,9 %**	**1 976**	**+ 12,5 %**
Charges d'exploitation	(434)	+ 6,0 %	(863)	+ 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	**559**	**+ 13,2 %**	**1 113**	**+ 21,5 %**
Coût du risque	(335)	+ 7,8 %	(663)	+ 15,1 %
Résultat d'exploitation	**224**	**+ 22,3 %**	**450**	**+ 32,4 %**
Sociétés mises en équivalence	3	+ 47,1 %	6	+ 67,6 %
Résultat avant impôts	**227**	**+ 22,7 %**	**456**	**+ 32,6 %**
Résultat net part du Groupe	**127**	**+ 21,8 %**	**253**	**+ 30,4 %**
Coefficient d'exploitation	**43,7 %**	**- 1,6 pt**	**43,7 %**	**- 4,1 pts**

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Une activité toujours soutenue

- **Activité toujours dynamique**
  - Hausse de 5,6 % des encours totaux sur un an
  - En France, croissance des encours (+ 4,6 % sur un an) tirée par les Caisses régionales. Reprise d'une activité forte en juin
  - A l'international, encours en hausse de 6,2 % sur un an. Forte progression de l'Europe, tirée notamment par l'Allemagne
  - Démarrage opérationnel début juillet de l'activité de financement automobile en Chine au travers d'une JV 50/50 avec GAC, 6e constructeur automobile chinois

- **Efficacité opérationnelle renforcée :**
  - Fusion opérationnelle de Sofinco et de Finaref au 1er avril 2010 pour donner naissance à CA Consumer Finance, un des leaders européens du crédit à la consommation*
  - Confirmation de 75 m € de synergies annuelles
  - Coefficient d'intermédiation en baisse de 4 points (76,5 % vs 80,4 %)
  - RNPG : + 31,9 % S1/S1 pour CACF dont + 67,1 % à l'international
  - RBE : + 22,5 % S1/S1 grâce à des revenus soutenus (PNB + 12,9 %) et des charges stables (+ 1,3 % S1/S1)
  - Coût du risque : + 15,2 % S1/S1, stabilisé en pb des encours

Encours gérés

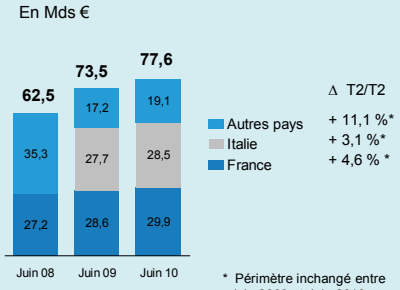

* Périmètre inchangé entre juin 2009 et juin 2010

Coût du risque sur encours

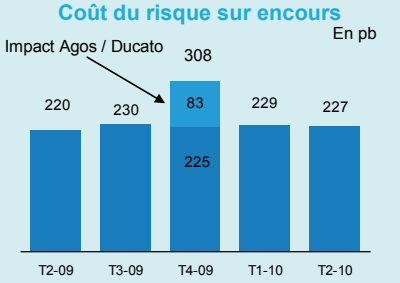

* Source ASF - société

AFFACTURAGE ET CRÉDIT-BAIL

Des tendances très positives

- **RBE de CALEF : + 20,7 % sur un an**
  - Coefficient d'exploitation : -3,6 points
  - Coefficient d'intermédiation : -3,0 points

- **Crédit-bail : poursuite du développement** (encours + 11,0 % S1/S1)
  - Activité soutenue tant en France (encours + 11,4 % S1/S1) qu'à l'international (+ 9,6 %), notamment en Italie (+ 15,5 %)
  - En France, dynamisme particulier sur l'immobilier, les collectivités publiques et les projets liés au financement du développement durable
  - Coût du risque en hausse de 18,8 % T2/T2 représentant 54 pb sur encours au T2-10 contre 51 pb au T2-09

- **Affacturage : des volumes factorés en pleine croissance (+ 35,2 % sur un an)**
  - Reprise accélérée de l'activité depuis le T4-09 :
    - En France, un CA factoré à 16,8 Mds € au 30 juin (+ 23,1 % S1/S1),
    - CA factoré à l'international :+60 % tant sur le trimestre que sur un an,
    - Près de 39 % du CA factoré est réalisé à l'international, dont la croissance provient essentiellement de l'Allemagne (+69,0 %), mais aussi de la montée en puissance de l'Italie (+165,5 % S1/S1)

Encours gérés en crédit-bail

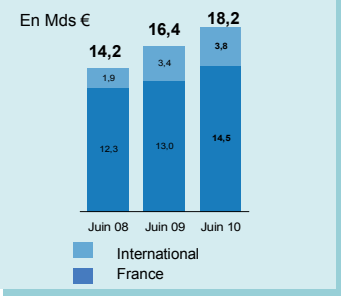

Chiffre d'affaires factoré

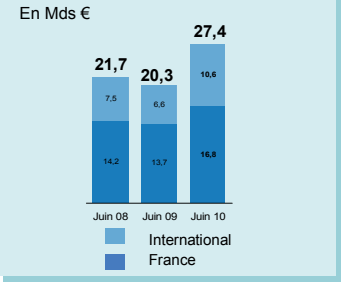

* Source ASF

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Une source majeure de revenus élevés et récurrents

- **Niveau d'activité soutenu**
  - Encours gérés de 1 030 Mds € (+ 2,3 % par rapport à décembre 2009)
  - Collecte de 20,7 Mds € sur le S1-10
- **Résultats en forte progression au S1-10**
  - PNB en progression de 20,2 %**
  - Hausse des charges limitée à 6,3% ***
  - RBE de 1 270 m € (+ 37,3 %***)
  - Coefficient d'exploitation à 51,2 %, en baisse de 4,1 points à périmètre comparable
  - Résultat net part du Groupe de 741 m € (+ 30,6 %**) après prise en compte de 57 m € de charges de restructuration chez Amundi

En m €	T2-10	Δ T2/T2*	Δ T2/T2**	S1-10	Δ S1/S1*	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	**1 300**	**+ 39,5 %**	**+ 16,9 %**	**2 483**	**+ 46,1 %**	**+ 20,2 %**
Charges d'exploitation	(655)	+ 53,9 %	+ 17,0 %	(1 270)	+ 46,6 %	+ 11,3 %
Résultat brut d'exploitation	**645**	**+ 27,4 %**	**+ 16,9 %**	**1 213**	**+ 45,6 %**	**+ 31,2 %**
Coût du risque	(15)	ns	ns	(17)	ns	ns
Résultat d'exploitation	**630**	**+ 25,6 %**	**+ 15,5 %**	**1 196**	**+ 44,3 %**	**+ 30,5 %**
Sociétés mises en équivalence	1	ns	ns	2	+ 25,0 %	+ 7,1 %
Résultat avant impôts	**633**	**+ 26,1 %**	**+ 16,0 %**	**1 197**	**+ 44,2 %**	**+ 30,4 %**
Résultat net part du Groupe	**392**	**+ 16,3 %**	**+ 17,5 %**	**741**	**+ 31,3 %**	**+ 30,6 %**
Coefficient d'exploitation	50,4 %	+ 4,7 pts	(0,0 pt)	51,2 %	+ 0,2 pt	(4,1 pts)

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers
** Données retraitées de la création d'Amundi, de la montée au capital de Caceis et de l'intégration des actifs d'HSBC France
*** Données à périmètre comparable et hors charges de restructuration (57 m €) chez Amundi

GESTION D'ACTIFS – AMUNDI*

Forte croissance du résultat d'exploitation : RBE à 359 m €** (+ 37 % S1/S1)

- **Activité solide**
  - Actifs sous gestion en progression de 1,2 % au S1-10, s'établissant à 697,0 Mds €
  - La forte collecte sur l'ensemble des classes d'actifs hors monétaire (10,8 Mds €, dont 8,5 Mds € sur l'obligataire) fait plus que compenser la décollecte sur les actifs monétaires liée aux conditions de marché
  - Cette forte collecte est tirée par la clientèle institutionnelle en France et à l'étranger
- **Performances opérationnelles en forte progression**
  - PNB en hausse de 15,9 % S1/S1***, bénéficiant de la hausse des encours et de l'amélioration du mix produits
  - Charges bien maîtrisées (+ 2,4 %**)
  - RBE de 359 m € en augmentation de 36,7 %**
  - Coefficient d'exploitation de 53,7 % au S1-10, en amélioration de 7,0 points**
  - Résultat net de 195 m € sur le S1-10 (+ 12,4 %*** / S1-09) après enregistrement de 57 m € de coûts de restructuration

Evolution des actifs sous gestion

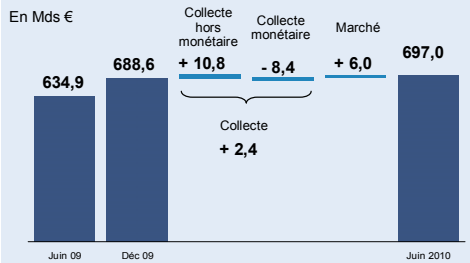

Encours gérés par Amundi et BFT. Les chiffres 2009 sont retraités après intégration de SGAM

Répartition des actifs sous gestion par classe d'actifs

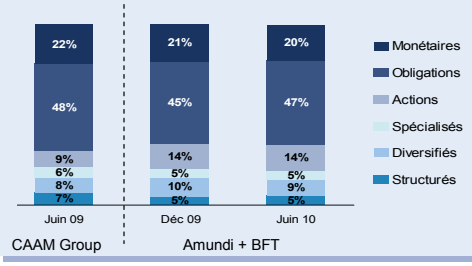

* S'y ajoutent les activités de gestion d'actifs de la BFT
** Données à périmètre comparable (cf ***) et hors coûts de restructuration
*** Données 2009 retraitées de la quote-part de BFT Banque (BFT) transférée en Compte propre et divers, et intégrant deux trimestres des activités de SGAM apportées au 31/12/2009

SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS

Un bon niveau de résultat : RBE 120 m € (+ 3,4 % S1/S1)

- **Activité soutenue**
  - Encours administrés en progression de 6,2% sur le semestre
  - Encours de conservation stables sur le S1-10
- **PNB en légère hausse de + 1,7 %* S1/S1, traduisant deux facteurs**
  - Forte hausse des commissions (+ 15,2 %*) conséquence de la progression des encours sur un an et du développement des activités de change et de prêt / emprunt de titres
  - Baisse des revenus d'intérêt compte tenu du contexte de taux d'intérêt bas
- **Efficacité opérationnelle renforcée**
  - Charges en hausse de 0,5 %* S1/S1
  - Coefficient d'exploitation au niveau compétitif de 70,5% au S1-10 ; à périmètre comparable, il s'améliore de 0,8 point* S1/S1

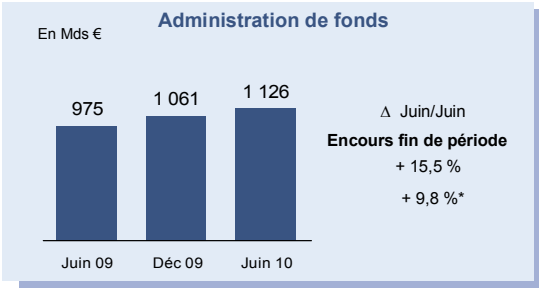

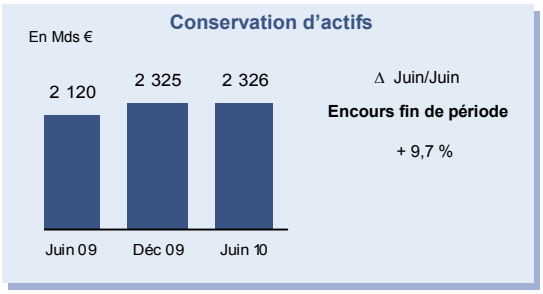

* A périmètre comparable

BANQUE PRIVÉE

Dynamisme de l'activité et nette progression du résultat

- **Forte progression des actifs gérés sur le semestre : + 5,9 %**
  - Collecte nette très soutenue : + 3,7 Mds € dont 2,7 Mds € à l'international
  - Effet change favorable (+ 3,7 Mds € sur le semestre) compensant un effet marché négatif (- 0,6 Md €)
- **Résultat net du semestre en forte hausse (+ 29,5 % S1/S1)**
  - Croissance du PNB : + 12,1 % S1/S1
    - Evolution positive des commissions (hausse des encours)

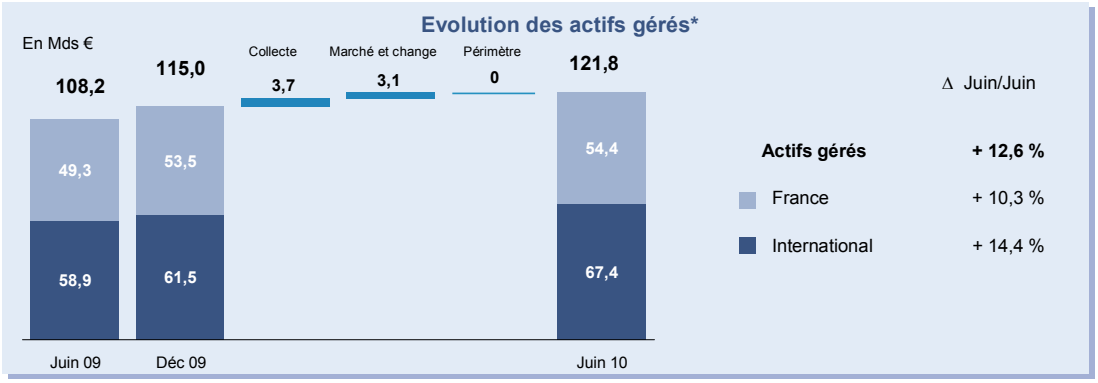

* Y compris les encours Banque privée LCL, et hors actifs détenus par les Caisses régionales et hors les activités de banque privée au sein de la Banque de détail à l'international

ASSURANCES

Chiffre d'affaires record sur le S1-10

- **Très bonne performance de l'assurance-vie en France**
  - Croissance de l'activité de 16 % S1/S1 (contre + 8 % pour le marché)
  - Part de marché sur les encours : 15,2 % au 30 juin 2010
  - Progression des encours gérés de 9 % S1/S1 ; les contrats en unités de compte représentent 19 % des encours au 30 juin 2010
- **Bonne tenue de l'assurance dommages en France**
  - Progression du chiffre d'affaires : + 10 % S1/S1 contre 3 % en moyenne pour le marché
  - Impact sur le résultat net au T2-10 des inondations dans le Var limité à 6 m € après réassurance
- **Développement continu de l'activité à l'international (hors assurance emprunteurs)**
  - Part de l'international : 19 % du chiffre d'affaires global du pôle assurances, contre 5 % en 2003
  - Après un premier trimestre exceptionnel (notamment grâce au succès des produits retraite au Portugal), la collecte s'est recentrée au deuxième trimestre sur les produits d'épargne en euros
- **Stabilité de l'assurance emprunteur**
  - Montée en puissance des contrats issus de la plate-forme LCL
  - Hors Pologne, l'activité emprunteur croît de 8 % S1/S1
  - Inflexion vers un octroi plus sélectif des crédits par Lukas Bank en Pologne

Evolution du chiffre d'affaires trimestriel (format normes françaises)

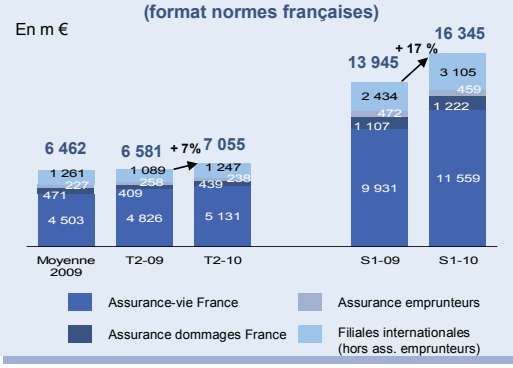

Evolution des actifs « assurance-vie » gérés

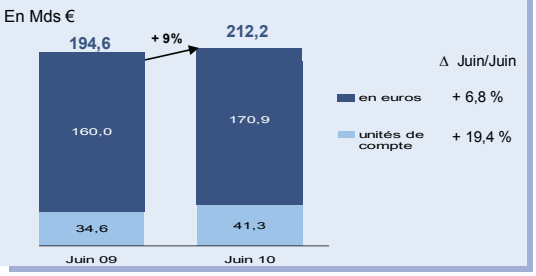

ASSURANCES

Résultat net de 259 m € (en hausse de 19 % T2/T1)

- **Très bon résultat net**
  - Performances particulièrement bonnes au T2-10, après un T1-10 impacté par la tempête Xynthia
  - Faible coefficient d'exploitation : 28,1 % au S1-10
  - Gestion dynamique des portefeuilles de placement et bonne anticipation des évolutions des marchés financiers
- **N° 1 des bancassureurs français sur la collecte nette et part de marché de 14,3 % de la collecte brute totale au S1-10** contre 12,7 % au S1-09
- **Capacité confirmée de Crédit Agricole Assurances à couvrir les besoins de Solvency II sur la base de ses fonds propres actuels**
- **Renforcement du rôle de la holding Crédit Agricole Assurances**

Exposition des placements (hors unités de comptes) (*)

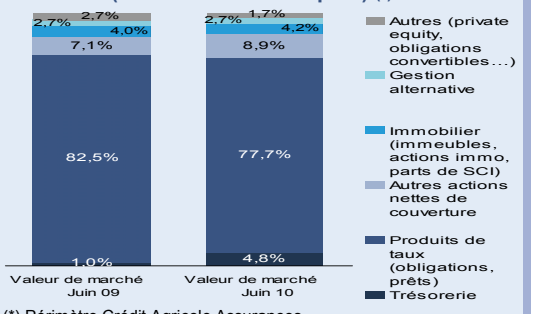

(*) Périmètre Crédit Agricole Assurances

Evolution du résultat net trimestriel

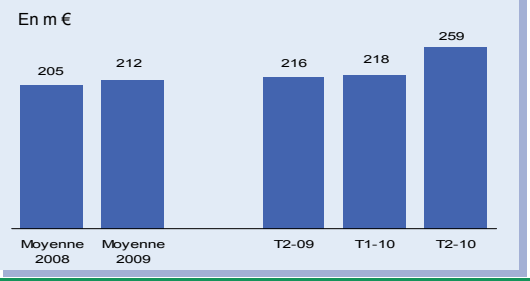

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Un RNPG pour la BFI dans son ensemble de + 330 m € au T2-10

- **Contribution positive de la BFI à hauteur de + 330 m €, soit plus du double de celle du T1-10**
  - Faible volatilité des revenus des activités pérennes en cohérence avec le nouveau profil de risque de la BFI
- **Bonne tenue des activités pérennes sur le T2-10 : résultat net part du groupe de 401 m € ***
  - Des revenus de la Banque de financement qui continuent d'être portés par les excellentes performances des financements structurés
  - Décélération de la contribution des activités de *Fixed Income* dans un contexte de forte volatilité des marchés
  - Poursuite de la baisse du coût du risque dans la lignée du T1-10
- **Poursuite de la réduction des pertes sur les activités en cours d'arrêt (- 159 m €)** confirmant la tendance des derniers trimestres
- **Un coefficient d'exploitation qui ressort à 54 %** sur le T2-10.**
  - L'évolution des charges par rapport au point bas du S1-09 traduit la reprise des investissements dans les métiers cœurs de Crédit Agricole CIB en application du plan de recentrage et de développement

Résultat net part du Groupe
retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

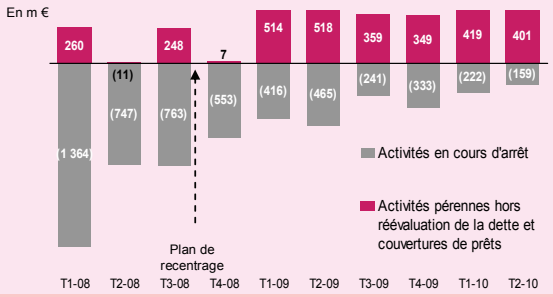

Résultat des activités pérennes

En m €	T2-10*	T2-09*	Δ T2*/T2*	S1-10*	S1-09*	Δ S1*/S1*
Produit net bancaire	**1 440**	**1 722**	**(16,4 %)**	**2 964**	**3 497**	**(15,3 %)**
Charges d'exploitation	(848)	(753)	+ 12,6 %	(1 652)	(1 508)	+ 9,6 %
Résultat brut d'exploitation	**592**	**969**	**(38,9 %)**	**1 312**	**1 989**	**(34,1 %)**
Coût du risque	(38)	(251)	(84,9 %)	(185)	(552)	(66,5 %)
Résultat net part du Groupe	**401**	**518**	**(22,6 %)**	**820**	**1 032**	**(20,5 %)**
Coefficient d'exploitation	**59 %**	**44 %**		**56 %**	**43 %**	

***Y compris réévaluation de la dette et des couvertures de prêts*

** Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts*

BANQUE DE FINANCEMENT

Activité particulièrement soutenue de la banque de financement

Évolution des revenus

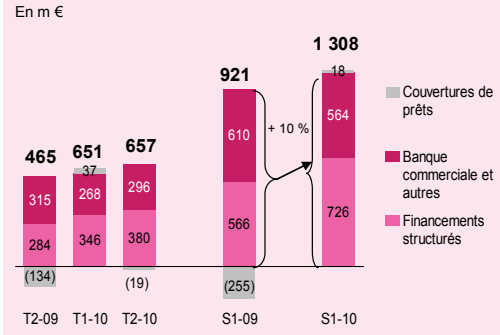

Coût du risque
Dotations nettes / Encours de crédit à la clientèle (en pb annualisés)

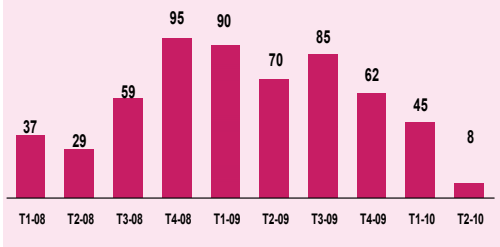

- **Rythme toujours soutenu des revenus des financements structurés : + 28 % S1 / S1**
  - Bonne performance de l'ensemble des métiers de financements structurés et en particulier des financements de projets, du négoce de matières premières et des financements aéronautiques
  - Leadership conservé en termes de financements de projets au S1-10
    - Crédit Agricole CIB conserve sa 1ère position sur la zone EMEA et devient leader de la zone Amériques (2e en 2009)
    - Crédit Agricole CIB passe de la seconde à la première place sur les financements aéronautiques au niveau mondial (source : Thomson Financial)
- **Revenus de la banque commerciale maintenus au niveau du S1-09, dans un contexte tarifaire très concurrentiel**
  - Confirmation du leadership en terme de syndication avec des progressions significatives par rapport à 2009 :
  - De la 6e à la 4e place au niveau mondial hors US
  - De la 3e à la 1re place en France et EMEA
  - De la 4e à la 1re place en Europe de l'Ouest (source : Thomson Financial)
- **Coût des couvertures de prêts non significatifs depuis plusieurs trimestres**
- **Diminution sensible du coût du risque**
  - Pas de nouveaux dossiers douteux significatifs
  - Le stock de provisions collectives s'élève à 1,5 Md € au 30 juin

BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

Diminution limitée des revenus par rapport au T1-10

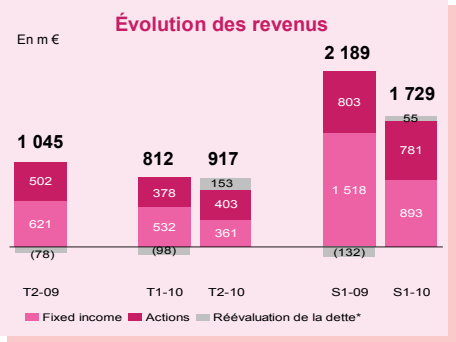

- **Pôle *Fixed Income* : revenus pénalisés par le contexte macroéconomique**
  - Décélération de la contribution des dérivés de taux et des activités obligataires principalement imputable au contexte de volatilité sur les marchés et notamment aux incertitudes liées aux souverains européens
  - Néanmoins, les revenus commerciaux se maintiennent à des niveaux quasi-comparables à ceux du S1-09
  - Très bonne performance des activités de change sur le trimestre
  - Au total, baisse contenue de 32% du PNB T2/T1
- **Pôle actions : augmentation des revenus de 7 % T2/T1**
  - Reprise relative des activités de courtage particulièrement sensible chez Newedge et CLSA qui bénéficie du dynamisme des marchés asiatiques
  - Bon trimestre des activités de primaire actions
    - Crédit Agricole CIB passe de la 2e place en 2009 à la 1ère en France en tant que *book runner* sur obligations convertibles, en termes de parts de marché (source : Thomson Financial)
- **La VaR des activités pérennes reste toujours nettement en dessous de sa limite de 35 m €** et Crédit Agricole CIB n'a connu qu'un seul jour de perte au-delà de la VaR dans un trimestre particulièrement mouvementé

** Stock résiduel de la réévaluation de la dette 30/06/10 : 427 m €*

ACTIVITES EN COURS D'ARRET

Poursuite de la réduction des pertes des activités en cours d'arrêt

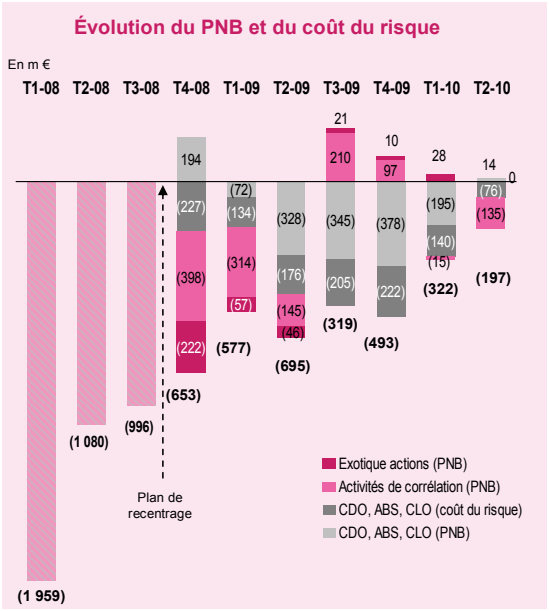

- **CDO, ABS, CLO** : hypothèses de défaut retenues au 30 juin identiques à celles utilisées au premier trimestre (*trading book*)
  - Peu d'évolution de marché et de la structure des portefeuilles (*trading book*)
  - Léger durcissement des hypothèses de recouvrement (*banking book*)
  - Poursuite de la gestion active des expositions résiduelles en fonction des opportunités (restructuration, réduction des macro-hedges…)
- **Activité de corrélation**
  - Risque de marché toujours sous contrôle conformément au plan de stabilisation mis en place en 2009 (impact neutre sur le trimestre)
  - Provisionnement mécanique du risque garant du fait de l'écartement des *spreads* de crédit
- Contribution marginalement positive des activités de **dérivés exotiques actions**

Au T2-10, le reclassement des actifs financiers en prêts et créances effectué au 1er octobre 08, a entraîné une neutralisation d'une perte avant impôts de - 60 m €

COMPTE PROPRE ET DIVERS

Résultats du pôle

- **Un PNB qui inclut au T2-10 :**
  - Des coûts de financement stables par rapport au T1-10 et en recul par rapport au T2-09
  - Une gestion financière dynamique ayant tiré profit de l'environnement financier :
    - Hausse des revenus de transformation (gestion ALM)
    - Plus-values sur actifs à taux fixe et autres résultats non récurrents (90 m € au T2)
    - Reprise de provisions et autres exceptionnels (71 m € au T2)
  - Une contribution du pôle Private equity de 41 m€, en hausse sensible par rapport au T1-10
- **Des charges d'exploitation qui intègrent :**
  - Le projet Evergreen
  - Le data-center de Chartres
  - Le projet Nice

En m €	T2-10	Δ T2/T2*	S1-10	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	**(18)**	**ns**	**(329)**	**(4,4 %)**
Charges d'exploitation	(284)	+ 16,7 %	(453)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation	**(302)**	**+ 28,8 %**	**(782)**	**+ 1,2 %**
Coût du risque	(9)	+ 5,6 %	(21)	(27,2 %)
Résultat d'exploitation	**(312)**	**+ 28,0 %**	**(803)**	**+ 0,2 %**
Sociétés mises en équivalence	35	ns	43	ns
Résultat net sur autres actifs	-	ns	(159)	ns
Résultat avant impôts	**(276)**	**(36,5 %)**	**(919)**	**(10,0 %)**
Résultat net part du Groupe	**(196)**	**(54,1 %)**	**(744)**	**(7,9 %)**

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

COMPTE PROPRE ET DIVERS

Evolution des principaux agrégats du PNB

En m €	S1-09 *	S1-10
Coût de financement	(1 076)	(1 060)
Gestion financière	554	573
Activités hors métiers	(30)	106
Activités en réorganisation *	208	52
Produit net bancaire	**(344)**	**(329)**

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

Sommaire

1 **Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.**

2 **Présentation des résultats des pôles**

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – LCL
Banque de détail à l'international
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
Compte propre et divers

3 **Structure financière et données clés du groupe Crédit Agricole**

4 **Annexes**

Structure financière

Crédit Agricole S.A.

- **Fonds propres en hausse régulière**
  - Un capital et des réserves part du Groupe qui progressent de 700 millions d'euros sur le semestre
  - Augmentation des titres hybrides principalement due à un effet change notamment sur le dollar
- **Actifs pondérés**
  - Emplois pondérés CRD en hausse de + 17,6 Mds € dont + 15,7 Mds € sur le risque de crédit
  - Risques de crédit qui progressent notamment chez Crédit Agricole CIB (+ 10,5 Mds € dont 9 Mds € d'effet change)
- **Ratio Tier 1 : 9,7 % au 30 juin 2010 ; + 20 pb / 31 décembre 2009**
  - + 70 pb liés à la hausse des fonds propres (+ 30 pb pour les fonds propres Core Tier 1)
  - - 50 pb liés à la hausse des actifs pondérés

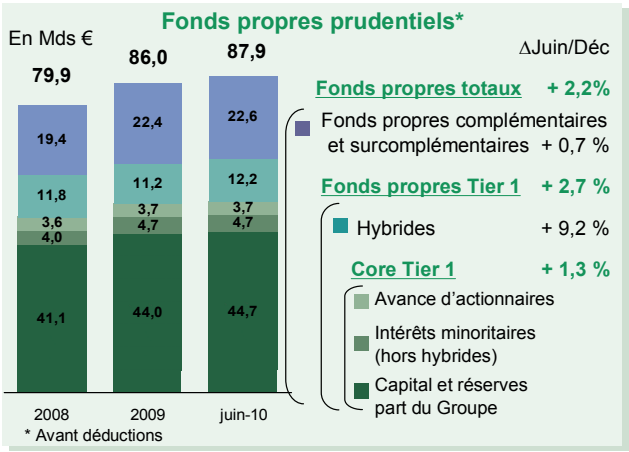

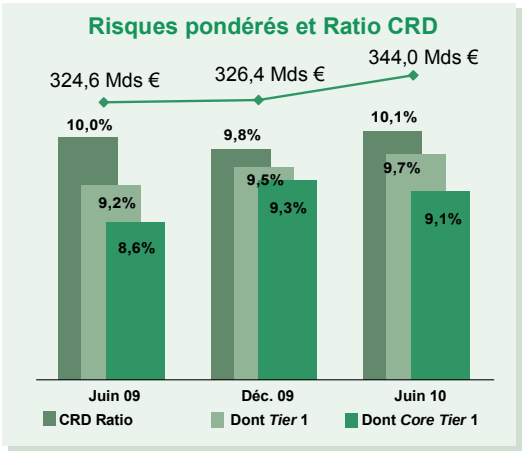

Structure financière

Groupe Crédit Agricole : une structure mutualiste solide

- **Groupe Crédit Agricole : la vision financière la plus pertinente du Groupe**
  - Des fonds propres prudentiels qui s'élèvent à 107,8 Mds € au 30 juin 2010, dont 83,1 Mds € de fonds propres *Tier 1** soit une progression de respectivement + 3,5 % et + 3,9 %
  - Des ratios *Tier 1* et *CRD global* qui, non floorés, s'établiraient respectivement à 11,0% et 12,8 %
  - Des résultats aux stress tests du CEBS qui confirment la solidité financière du Groupe Crédit Agricole même en situation de scénario adverse et à partir d'une situation floorée.

Fonds propres prudentiels*

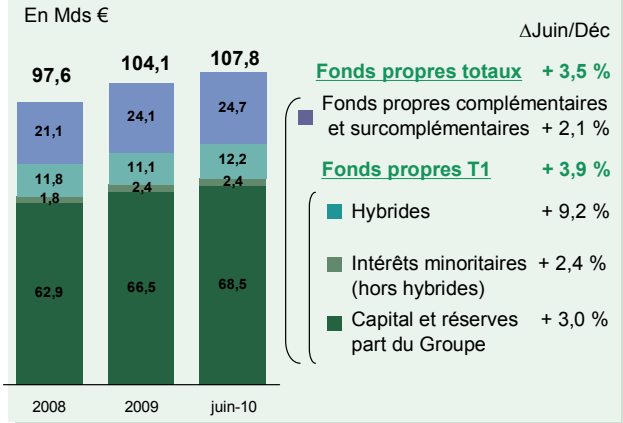

Risques pondérés et Ratio CRD

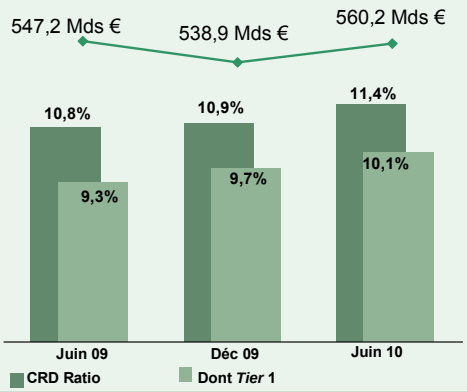

* Avant déductions

Structure financière

Crédit Agricole S.A. : Refinancement

- **Traversée sans heurts de la crise de liquidité de mai-juin**
  - Renouvellement de l'intégralité de la dette CT sur les marchés
  - Excédent structurel en ressources USD
  - Non recours aux facilités Banques Centrales et autres réserves de liquidité
  - 150 Mds € de réserves disponibles à fin juillet
  - Confirmation de la robustesse des règles internes de gestion de la liquidité (limites, diversification, *buffers*)

- **Programme de refinancement 2010 réalisé à 77% à fin juillet**
  - Programme 2010 = 25 Md€
  - 7 Mds € levés depuis fin avril, dont 1,4 dans les réseaux et 3,25 Md€ d'émissions publiques auprès des institutionnels :
    - 1 Md € CACB à 5 ans (m/s + 45 bp) ;
    - 1,25 Md € CACB à 15 ans (m/s + 77 bp), 1re opération de plus d'un milliard dans cette maturité depuis juin 2009 ;
    - 1 Md € EMTN senior à 5 ans (m/s + 100 bp)

- **Perspectives favorables**
  - Échéances de dettes MLT 2011 nettement inférieures à 2010 (12 Mds € vs 19 Mds €)
  - Croissance parallèle de la collecte et du crédit dans la banque de détail

Liquidités MLT 2010 levées à fin juillet 2010

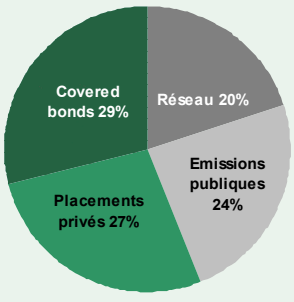

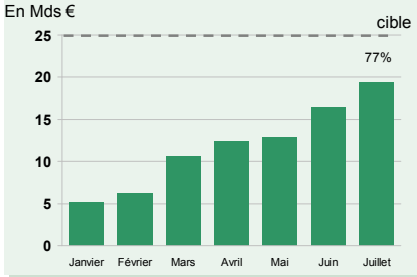

Données clés du groupe Crédit Agricole

Résultats du groupe Crédit Agricole

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**8 962**	**+ 13,4 %**	**17 297**	**+ 14,6 %**
Charges d'exploitation	(5 350)	+ 9,9 %	(10 380)	+ 7,6 %
Résultat brut d'exploitation	**3 612**	**+ 19,1 %**	**6 917**	**+ 26,8 %**
Coût du risque	(1 408)	(13,2 %)	(2 949)	(7,3 %)
Résultat d'exploitation	**2 204**	**+ 56,2 %**	**3 968**	**+74,7 %**
Sociétés mises en équivalence	99	ns	188	ns
Résultat net sur autres actifs	(442)	ns	(604)	ns
Résultat avant impôt	**1 861**	**+ 47,0 %**	**3 552**	**+ 63,0 %**
Impôts	(848)	+ 56,5 %	(1 481)	+ 49,6 %
Résultat net	**1 016**	**+39,4 %**	**2 078**	**+ 73,2 %**
Résultat net part du Groupe	**897**	**+ 35,3 %**	**1 846**	**+ 69,4 %**

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2010

Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats du 2e trimestre et du 1e semestre 2010

Annexes

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat détaillé par pôle

Evolution des fonds propres consolidés

Structure financière et liquidité

Evolution du risque

Données complémentaires sur les pôles

Banque de proximité en France – Caisses régionales
Banque de proximité en France – LCL
Services financiers spécialisés
Gestion d'actifs, assurances et banque privée
Banque de financement et d'investissement
- annexes du pôle
- informations sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board

Bilan consolidé au 30 juin 2010

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé

En m €	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de détail à l'international		Services financiers spécialisés		Gestion d'actifs, assurances et banque privée		Banque de financement et d'investissement		Activités en cours d'arrêt		Compte propre et divers		Groupe	
	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10	S1-09	S1-10
Produit net bancaire	-	-	**1 905**	**1 971**	**1 433**	**1 458**	**1 756**	**1 976**	**1 699**	**2 483**	**3 110**	**3 037**	**(962)**	**(303)**	**(344)**	**(329)**	**8 620**	**10 293**
Charges d'exploitation	-	-	(1 264)	(1 282)	(978)	(995)	(840)	(863)	(867)	(1 270)	(1 508)	(1 652)	(60)	(52)	(428)	(453)	(5 964)	(6 567)
Résultat brut d'exploitation	-	-	**641**	**689**	**455**	**463**	**916**	**1 113**	**832**	**1 213**	**1 602**	**1 385**	**(1 022)**	**(355)**	**(772)**	**(782)**	**2 656**	**3 726**
Coût du risque	-	-	(201)	(179)	(539)	(773)	(576)	(663)	(4)	(17)	(552)	(185)	(310)	(216)	(29)	(21)	(2 212)	(2 054)
Sociétés mises en équivalence	427	514	-	-	86	72	3	6	1	2	68	72	-	-	(221)	43	364	709
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	-	-	(418)	1	1	-	(1)	3	1	-	-	1	(159)	5	(577)
Résultat avant impôts	**427**	**514**	**440**	**510**	**2**	**(656)**	**344**	**456**	**829**	**1 197**	**1 121**	**1 273**	**(1 332)**	**(571)**	**(1 021)**	**(919)**	**813**	**1 804**
Impôts	(92)	-	(132)	(153)	(109)	(96)	(130)	(172)	(267)	(377)	(319)	(375)	431	181	306	263	(312)	(729)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	-	-	13	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	7
Résultat net	**335**	**514**	**308**	**357**	**(94)**	**(745)**	**214**	**284**	**562**	**820**	**802**	**898**	**(901)**	**(390)**	**(715)**	**(656)**	**512**	**1 082**
Intérêts minoritaires	-	-	15	18	(22)	(5)	20	31	(2)	79	25	30	(20)	(9)	93	88	109	233
Résultat net part du Groupe	**335**	**514**	**293**	**339**	**(72)**	**(740)**	**194**	**253**	**564**	**741**	**777**	**868**	**(881)**	**(381)**	**(808)**	**(744)**	**403**	**849**

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé détaillé

En m €	Banque de proximité en France - Caisses régionales		Banque de proximité en France - LCL		Banque de détail à l'international		Services financiers spécialisés		Gestion d'actifs, assurances et banque privée		Banque de financement et d'investissement		Activités en cours d'arrêt		Compte propre et divers		Groupe	
	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10	T2-09	T2-10
Produit net bancaire	-	-	**969**	**1 006**	**744**	**736**	**903**	**993**	**932**	**1 300**	**1 510**	**1 574**	**(519)**	**(121)**	**9**	**(18)**	**4 559**	**5 469**
Charges d'exploitation	-	-	(615)	(641)	(499)	(517)	(409)	(434)	(425)	(655)	(753)	(848)	(31)	(27)	(243)	(284)	(2 986)	(3 405)
Résultat brut d'exploitation	-	-	**354**	**365**	**245**	**219**	**494**	**559**	**507**	**645**	**757**	**726**	**(550)**	**(148)**	**(234)**	**(302)**	**1 573**	**2 064**
Coût du risque	-	-	(102)	(83)	(273)	(423)	(311)	(335)	(5)	(15)	(251)	(38)	(176)	(76)	(9)	(9)	(1 127)	(980)
Sociétés mises en équivalence	162	181	-	-	40	25	2	3	-	1	31	38	-	-	(193)	35	43	284
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	-	-	(418)	-	-	-	2	1	1	-	-	1	-	2	(414)
Résultat avant impôts	**162**	**181**	**252**	**282**	**12**	**(597)**	**185**	**227**	**502**	**633**	**538**	**727**	**(726)**	**(224)**	**(435)**	**(276)**	**491**	**954**
Impôts	(5)	-	(76)	(84)	(81)	(52)	(71)	(85)	(154)	(202)	(149)	(221)	250	61	56	125	(230)	(459)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	-	-	6	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	3
Résultat net	**157**	**181**	**176**	**198**	**(63)**	**(646)**	**114**	**142**	**348**	**431**	**389**	**506**	**(476)**	**(163)**	**(379)**	**(151)**	**266**	**498**
Intérêts minoritaires	-	-	9	10	(12)	(3)	10	15	11	39	11	17	(11)	(4)	47	44	65	119
Résultat net part du Groupe	**157**	**181**	**167**	**188**	**(51)**	**(643)**	**104**	**127**	**337**	**392**	**378**	**489**	**(465)**	**(159)**	**(426)**	**(196)**	**201**	**379**

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Banque de proximité en France – Caisses régionales										Banque de proximité en France - LCL									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**912**	**950**	**901**	**952**	**935**	**969**	**933**	**1 012**	**965**	**1 006**
Charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(645)	(613)	(623)	(651)	(648)	(615)	(627)	(660)	(641)	(641)
Résultat brut d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**267**	**336**	**277**	**301**	**287**	**354**	**306**	**352**	**324**	**365**
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(43)	(40)	(51)	(66)	(99)	(102)	(95)	(139)	(96)	(83)
Sociétés mises en équivalence	271	167	136	103	265	162	222	172	333	181	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	**271**	**167**	**136**	**103**	**265**	**162**	**222**	**172**	**333**	**181**	**224**	**297**	**227**	**235**	**188**	**252**	**211**	**213**	**228**	**282**
Impôts	(70)	(27)	-	-	(87)	(5)	-	-	-	-	(67)	(89)	(68)	(70)	(56)	(76)	(63)	(64)	(69)	(84)
Résultat net	**201**	**140**	**136**	**103**	**178**	**157**	**222**	**172**	**333**	**181**	**157**	**208**	**159**	**165**	**132**	**176**	**148**	**149**	**159**	**198**
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	11	9	7	7	9	7	7	8	10
Résultat net part du Groupe	**201**	**140**	**136**	**103**	**178**	**157**	**222**	**172**	**333**	**181**	**149**	**197**	**150**	**158**	**125**	**167**	**141**	**142**	**151**	**188**

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Banque de détail à l'international									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09*	T2-09*	T3-09*	T4-09*	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**782**	**815**	**801**	**644**	**689**	**744**	**709**	**740**	**722**	**736**
Charges d'exploitation	(521)	(523)	(531)	(510)	(479)	(499)	(473)	(497)	(478)	(517)
Résultat brut d'exploitation	**261**	**292**	**270**	**134**	**210**	**245**	**236**	**243**	**244**	**219**
Coût du risque	(99)	(92)	(160)	(529)	(266)	(273)	(274)	(276)	(350)	(423)
Sociétés mises en équivalence	39	1	19	(157)	46	40	38	22	47	25
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	(279)	-	-	(453)	13	-	(418)
Résultat avant impôts	**201**	**201**	**129**	**(831)**	**(10)**	**12**	**(453)**	**2**	**(59)**	**(597)**
Impôts	(58)	(66)	(80)	55	(28)	(81)	(46)	(23)	(44)	(52)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	(1)	2	28	7	6	92	59	4	3
Résultat net	**143**	**134**	**51**	**(748)**	**(31)**	**(63)**	**(407)**	**38**	**(99)**	**(646)**
Intérêts minoritaires	34	38	4	(77)	(10)	(12)	10	7	(2)	(3)
Résultat net part du Groupe	**109**	**96**	**47**	**(671)**	**(21)**	**(51)**	**(417)**	**31**	**(97)**	**(643)**

* Données 2009 retraitées du passage de CUB en activités arrêtées (IFRS 5) au T1-10

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Services financiers spécialisés										Gestion d'actifs, assurances et banque privée									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09*	T2-09*	T3-09*	T4-09*	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**725**	**744**	**737**	**783**	**853**	**903**	**948**	**976**	**983**	**993**	**1 098**	**1 058**	**913**	**925**	**768**	**932**	**1 165**	**1 046**	**1 183**	**1 300**
Charges d'exploitation	(396)	(402)	(392)	(418)	(431)	(409)	(422)	(444)	(429)	(434)	(484)	(470)	(442)	(468)	(442)	(425)	(545)	(568)	(615)	(655)
Résultat brut d'exploitation	**329**	**342**	**345**	**365**	**422**	**494**	**526**	**532**	**554**	**559**	**614**	**588**	**471**	**457**	**326**	**507**	**620**	**478**	**568**	**645**
Coût du risque	(140)	(127)	(184)	(232)	(265)	(311)	(318)	(426)	(328)	(335)	(5)	9	(47)	(73)	1	(5)	(1)	(1)	(2)	(15)
Sociétés mises en équivalence	2	2	2	2	2	2	1	5	3	3	-	1	(1)	3	1	-	1	1	1	1
Résultat net sur autres actifs	1	-	(5)	4	1	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	-	-	-	(3)	2
Résultat avant impôts	**192**	**217**	**158**	**139**	**160**	**185**	**209**	**111**	**229**	**227**	**609**	**598**	**422**	**384**	**328**	**502**	**620**	**478**	**564**	**633**
Impôts	(62)	(75)	(51)	(45)	(60)	(71)	(83)	78	(86)	(85)	(182)	(173)	(135)	(120)	(113)	(154)	(170)	(97)	(176)	(202)
Résultat net	**130**	**142**	**107**	**94**	**100**	**114**	**126**	**189**	**143**	**142**	**427**	**425**	**287**	**264**	**215**	**348**	**450**	**381**	**388**	**431**
Intérêts minoritaires	11	7	-	(6)	10	10	14	39	16	15	12	10	(4)	(7)	(13)	11	19	19	39	39
Résultat net part du Groupe	**119**	**135**	**107**	**100**	**90**	**104**	**112**	**150**	**127**	**127**	**415**	**415**	**291**	**271**	**228**	**337**	**431**	**362**	**349**	**392**

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Banque de financement et d'investissement*									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**1 876**	**807**	**1 811**	**1 861**	**1 600**	**1 510**	**1 117**	**1 216**	**1 463**	**1 574**
Charges d'exploitation	(885)	(852)	(790)	(753)	(755)	(753)	(764)	(785)	(804)	(848)
Résultat brut d'exploitation	**991**	**(45)**	**1 021**	**1 108**	**845**	**757**	**413**	**431**	**659**	**726**
Coût du risque	(168)	(122)	(322)	(471)	(301)	(251)	(287)	(193)	(147)	(38)
Sociétés mises en équivalence	32	33	33	15	37	31	32	15	34	38
Résultat net sur autres actifs	-	-	(1)	(1)	2	1	8	1	-	1
Résultat avant impôts	**855**	**(134)**	**731**	**651**	**583**	**538**	**166**	**254**	**546**	**727**
Impôts	(265)	50	(182)	(148)	(170)	(149)	(14)	(31)	(154)	(221)
Résultat net	**590**	**(84)**	**549**	**503**	**413**	**389**	**152**	**223**	**392**	**506**
Intérêts minoritaires	21	24	12	(3)	14	11	10	7	13	17
Résultat net part du Groupe	**569**	**(108)**	**537**	**506**	**399**	**378**	**142**	**216**	**379**	**489**

* Activités pérennes

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Banque de financement										Banque de marchés et d'investissement									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**569**	**353**	**606**	**1 155**	**456**	**465**	**500**	**580**	**651**	**657**	**1 307**	**454**	**1 205**	**706**	**1 144**	**1 045**	**677**	**636**	**812**	**917**
Charges d'exploitation	(229)	(216)	(223)	(200)	(210)	(193)	(208)	(202)	(202)	(218)	(656)	(636)	(567)	(553)	(545)	(560)	(556)	(583)	(602)	(630)
Résultat brut d'exploitation	**340**	**137**	**383**	**955**	**246**	**272**	**292**	**378**	**449**	**439**	**651**	**(182)**	**638**	**153**	**599**	**485**	**121**	**53**	**210**	**287**
Coût du risque	(101)	(81)	(164)	(280)	(275)	(222)	(258)	(181)	(131)	(25)	(67)	(41)	(158)	(191)	(26)	(29)	(29)	(12)	(16)	(13)
Sociétés mises en équivalence	32	33	32	24	38	32	33	14	33	39	-	-	1	(9)	(1)	(1)	(1)	1	1	(1)
Résultat net sur autres actifs	-	-	(1)	(1)	2	1	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-
Résultat avant impôts	**271**	**89**	**250**	**698**	**11**	**83**	**68**	**212**	**351**	**454**	**584**	**(223)**	**481**	**(47)**	**572**	**455**	**98**	**42**	**195**	**273**
Impôts	(86)	(12)	(32)	(163)	(2)	(14)	(15)	(40)	(95)	(131)	(179)	62	(150)	15	(168)	(135)	1	9	(59)	(90)
Résultat net	**185**	**77**	**218**	**535**	**9**	**69**	**53**	**172**	**256**	**323**	**405**	**(161)**	**331**	**(32)**	**404**	**320**	**99**	**51**	**136**	**183**
Intérêts minoritaires	15	18	17	(3)	4	4	7	3	10	11	6	6	(5)	-	10	7	3	4	3	6
Résultat net part du Groupe	**170**	**59**	**201**	**538**	**5**	**65**	**46**	**169**	**246**	**312**	**399**	**(167)**	**336**	**(32)**	**394**	**313**	**96**	**47**	**133**	**177**

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Activités en cours d'arrêt									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**(1 957)**	**(1 082)**	**(996)**	**(426)**	**(443)**	**(519)**	**(114)**	**(271)**	**(182)**	**(121)**
Charges d'exploitation	(51)	(50)	(128)	(71)	(29)	(31)	(31)	(33)	(25)	(27)
Résultat brut d'exploitation	**(2 008)**	**(1 132)**	**(1 124)**	**(497)**	**(472)**	**(550)**	**(145)**	**(304)**	**(207)**	**(148)**
Coût du risque	(2)	2	-	(227)	(134)	(176)	(205)	(222)	(140)	(76)
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	**(2 010)**	**(1 130)**	**(1 124)**	**(724)**	**(606)**	**(726)**	**(350)**	**(526)**	**(347)**	**(224)**
Impôts	646	383	361	171	181	250	103	185	120	61
Résultat net	**(1 364)**	**(747)**	**(763)**	**(553)**	**(425)**	**(476)**	**(247)**	**(341)**	**(227)**	**(163)**
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(9)	(11)	(6)	(8)	(5)	(4)
Résultat net part du Groupe	**(1 364)**	**(747)**	**(763)**	**(553)**	**(416)**	**(465)**	**(241)**	**(333)**	**(222)**	**(159)**

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Compte propre & divers									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09*	T2-09*	T3-09*	T4-09*	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**674**	**(43)**	**(168)**	**(142)**	**(353)**	**9**	**(2)**	**(237)**	**(310)**	**(18)**
Charges d'exploitation	(236)	(236)	(217)	(274)	(184)	(243)	(181)	(168)	(170)	(284)
Résultat brut d'exploitation	**438**	**(279)**	**(385)**	**(416)**	**(537)**	**(234)**	**(183)**	**(405)**	**(480)**	**(302)**
Coût du risque	11	6	23	(16)	(20)	(9)	(9)	(33)	(11)	(9)
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	157	8	(30)	(193)	(19)	(7)	7	35
Résultat net sur autres actifs	421	14	(1)	(2)	-	1	6	1	(160)	-
Résultat avant impôts	**869**	**(259)**	**(206)**	**(426)**	**(587)**	**(435)**	**(205)**	**(444)**	**(644)**	**(276)**
Impôts	(147)	226	104	250	251	56	153	176	139	125
Résultat net	**722**	**(33)**	**(102)**	**(176)**	**(336)**	**(379)**	**(52)**	**(269)**	**(505)**	**(151)**
Intérêts minoritaires	28	19	38	45	45	47	48	38	45	44
Résultat net part du Groupe	**694**	**(52)**	**(140)**	**(221)**	**(381)**	**(426)**	**(100)**	**(307)**	**(550)**	**(196)**

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Compte de résultat consolidé trimestriel

En m €	Groupe									
	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09	T1-10	T2-10
Produit net bancaire	**4 110**	**3 249**	**3 999**	**4 598**	**4 061**	**4 559**	**4 828**	**4 494**	**4 824**	**5 469**
Charges d'exploitation	(3 218)	(3 147)	(3 124)	(3 146)	(2 978)	(2 986)	(3 053)	(3 165)	(3 162)	(3 405)
Résultat brut d'exploitation	**892**	**102**	**875**	**1 452**	**1 083**	**1 573**	**1 775**	**1 329**	**1 662**	**2 064**
Coût du risque	(446)	(365)	(740)	(1 614)	(1 085)	(1 127)	(1 189)	(1 288)	(1 074)	(980)
Sociétés mises en équivalence	343	205	347	(27)	321	43	275	208	425	284
Résultat net sur autres actifs	422	14	(8)	(280)	3	2	(438)	14	(163)	(414)
Résultat avant impôts	**1 211**	**(44)**	**474**	**(469)**	**322**	**491**	**423**	**263**	**850**	**954**
Impôts	(205)	231	(52)	92	(82)	(230)	(121)	222	(270)	(459)
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	-	(2)	2	28	6	5	89	58	4	3
Résultat net	**1 006**	**185**	**424**	**(349)**	**246**	**266**	**391**	**543**	**584**	**498**
Intérêts minoritaires	114	109	59	(40)	44	65	102	110	114	119
Résultat net part du Groupe	**892**	**76**	**365**	**(309)**	**202**	**201**	**289**	**433**	**470**	**379**

Evolution des fonds propres consolidés

Ratio CRD Crédit Agricole S.A.

En Mds €	Juin 09	Déc 09	Juin 10
Risques de crédit	282,0	290,0	305,7
Risques de marché	19,4	11,2	13,4
Risques opérationnels	23,2	25,2	24,9
Total des risques pondérés CRD	**324,6**	**326,4**	**344,0**
Total des risques retenus pour les ratios réglementaires	**324,6**	**326,4**	**344,0**
Core Tier 1	27,9	30,3	31,4
Tier 1	29,9	31,0	33,3
Tier 2	11,0	10,7	11,7
Tier 3	0,5	0,5	-
Déductions des Fonds propres des sociétés d'assurance	8,9	(10,4)	(10,3)
Total des fonds propres nets	**32,5**	**31,8**	**34,7**
Ratio core Tier 1	**8,6 %**	**9,3 %**	**9,1 %**
Ratio de solvabilité Tier 1	**9,2 %**	**9,5 %**	**9,7 %**
Ratio de solvabilité global	**10,0 %**	**9,8 %**	**10,1 %**

Evolution des fonds propres consolidés

Répartition du capital et détermination du résultat net par action

Répartition du capital :	Juin 2009	Déc 2009	Juin 2010	%
SAS Rue La Boétie	1 279 595 454	1 279 595 454	1 341 644 802	56,24 %
Titres d'auto-contrôle*	10 974 847	10 300 864	9 901 865	0,41 %
Employés (FCPE, PEE)	108 699 603	105 867 321	111 693 753	4,68 %
Public	920 310 033	923 816 298	922 752 799	38,67 %
Total des titres émis	**2 319 579 937**	**2 319 579 937**	**2 385 993 219**	**100 %**
	Comptes consolidés	Comptes consolidés	Comptes consolidés	
Nombre moyen de titres retenu pour la détermination du résultat net par titre	2 211 355 158	2 256 391 306	2 302 692 977	
Résultat net – part du Groupe	403 m €	1 125 m €	849 m €	
Résultat net par action	**0,18 €**	**0,50 €**	**0,37 €**	

* Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité

Evolution des fonds propres consolidés

Capitaux propres et dettes subordonnées

En m €	Part du Groupe	Part des Minoritaires	**Total**	Dettes subordonnées
31 décembre 2009	**45 457**	**6 507**	**51 964**	**38 482**
Augmentation de capital	614	-	**614**	
Dividendes versés en 2010	(1 044)	(357)	**(1 401)**	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	150	-	**150**	
Effets des acquisitions/cessions sur les minoritaires	(19)	22	**3**	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(189)	283	**94**	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	118	-	**118**	
Autres	38	48	**86**	
Résultat de la période	849	233	**1 082**	
30 juin 2010	**45 974**	**6 736**	**52 710**	**40 817**

Evolution du risque

Fonds propres alloués par métier

- **Les fonds propres sont alloués par métier sur la base de :**
  - **Pour la banque de proximité en France, la BDI, les SFS et la BFI :**
    7 % des emplois pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers
  - **Pour la gestion d'actifs et la banque privée :**
    le maximum entre 7 % des emplois pondérés et 3 mois de charges d'exploitation, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers
  - **Pour l'assurance :**
    100 % de la marge de solvabilité

En Mds €	Juin 10
Banque de proximité en France	**5,6**
- Caisses régionales (25 %)	*3,0*
- LCL	*2,6*
Banque de détail à l'international	**5,1**
Services financiers spécialisés	**4,0**
Gestion d'actifs, assurances, banque privée	**9,6**
Banque de financement et d'investissement	**10,8**
- Banque de marché et d'investissement	*4,0*
- Banque de financement	*6,8*

Evolution du risque

Risques pondérés par métier

En Mds €	Juin 09	Déc 09	Juin 10
Banque de proximité en France	**77,1**	**77,3**	**79,2**
- Caisses régionales (25 %)	*42,0*	*41,9*	*42,6*
- LCL	*35,1*	*35,4*	*36,6*
Banque de détail à l'international	**60,1**	**59,9**	**61,0**
Services financiers spécialisés	**53,3**	**55,5**	**56,8**
Gestion d'actifs, assurances, banque privée	**16,2**	**18,1**	**16,5**
Banque de financement et d'investissement	**141,5**	**132,5**	**145,5**
- Banque de marché et d'investissement	*63,9*	*50,1*	*56,9*
- Banque de financement	*77,6*	*82,4*	*88,6*

Evolution du risque

Evolution des encours du risque de crédit

Groupe Crédit Agricole S.A.			
En m €	Juin 09 (1)	Déc 09 (1)	Juin 10
Encours bruts de créances clientèle et établissements de crédit	440 952	445 913	506 063
dont créances douteuses	16 307	18 177	19 691
Dépréciations constituées (2)	10 468	11 819	13 208
Taux des créances douteuses sur encours bruts	3,7 %	4,1 %	3,9 %
Taux de couverture des créances douteuses (hors dépréciations collectives)	45,0 %	46,4 %	48,7 %
Dépréciations constituées / créances douteuses	64,2 %	65,0 %	67,1 %

Caisses régionales (données sociales cumulées – normes françaises)			
En m €	Juin 09	Déc 09	Juin 10
Encours bruts de créances clientèle	348 775	354 714	362 534
dont créances douteuses	8 335	8 560	9 160
Dépréciations constituées (2)	8 721	9 007	9 700
Taux des créances douteuses sur encours bruts	2,4 %	2,4 %	2,5 %
Taux de couverture des créances douteuses (hors dépréciations collectives)	67,7 %	67,9 %	67,8 %
Dépréciations constituées / créances douteuses	104,6 %	105,2 %	105,9 %

NB : en principal et hors opérations de location financement avec la clientèle
(1) L'année 2009 a été ajustée d'un reclassement technique
(2) Y compris dépréciations collectives

Evolution du risque

Coût du risque sur encours de crédit

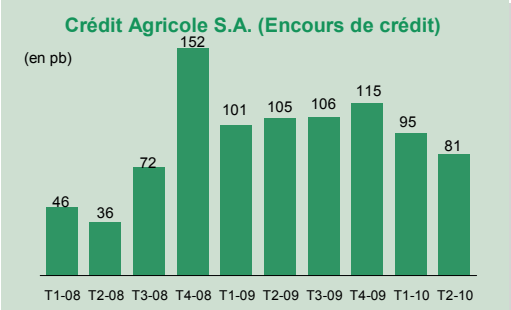

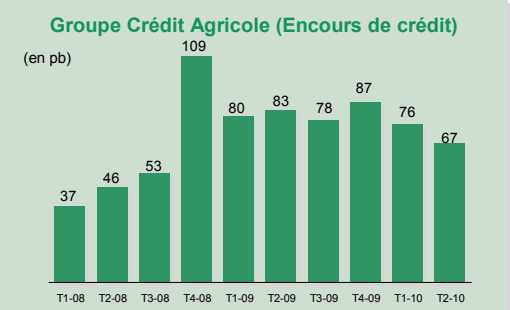

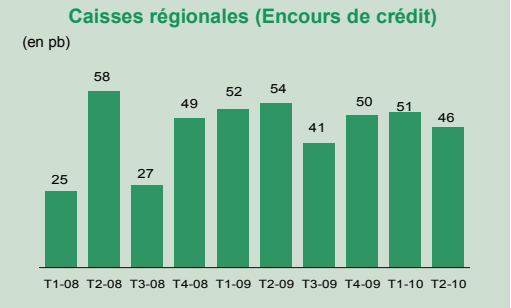

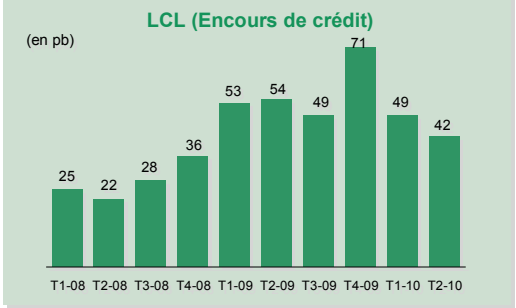

Evolution du risque

Coût du risque sur encours de crédit

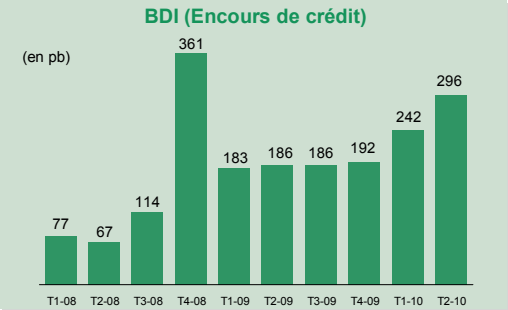

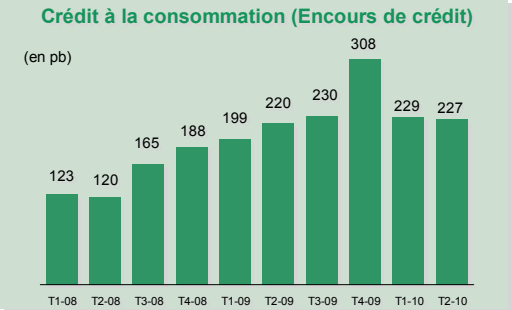

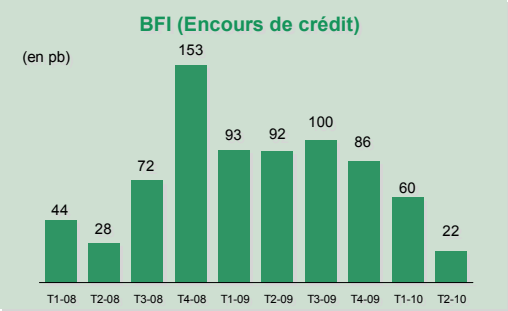

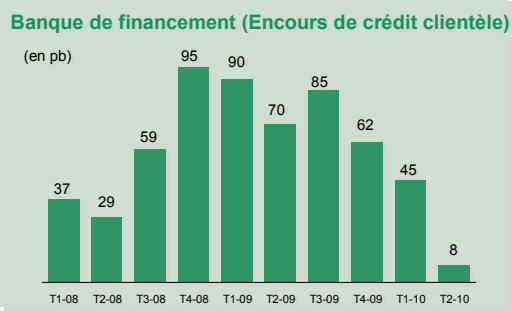

Evolution du risque

Répartition des risques par zone géographique et par secteur d'activité

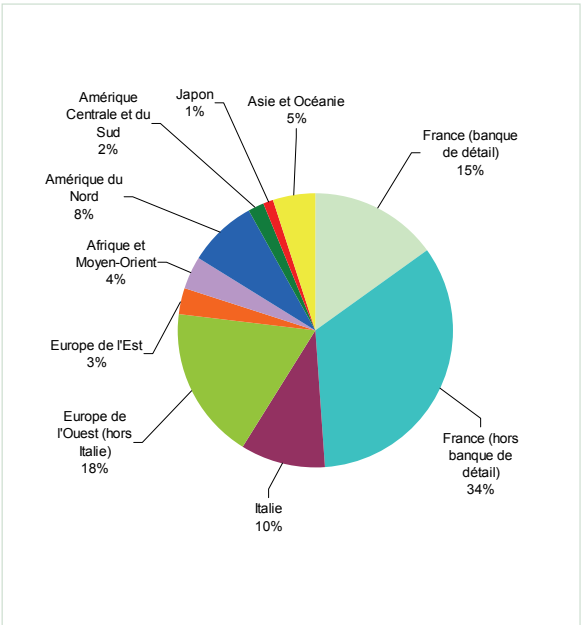

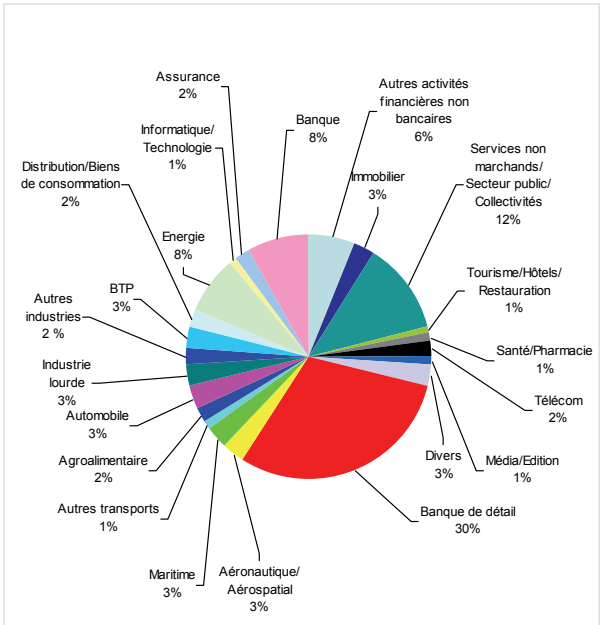

Evolution du risque

Exposition aux risques de marché

- La VaR (99%,1 jour) du groupe Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification des activités et des positions entre les différentes entités du groupe
- VaR (99 % - 1 jour) au 30 juin 2010 : 35 m € pour le groupe Crédit Agricole S.A., dont 32 m € sur Crédit Agricole CIB

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.

En m €	VaR (99 % - 1 jour) 1er janvier 2010 au 30 juin 2010				31 décembre 2009
	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin 2010	
Taux	10	19	14	**13**	15
Crédit	19	34	27	**26**	23
Change	2	7	3	**4**	3
Actions	2	10	5	**7**	4
Matières premières	1	7	3	**4**	3
VaR mutualisée du groupe Crédit Agricole S.A.	**25**	**47**	**34**	**35**	**27**
Méthode présentée jusqu'au 31.12.2009					
Somme des VaR des différentes entités	**36**	**56**	**44**	**43**	**42**

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Encours de collecte

Encours de collecte*

En Mds €

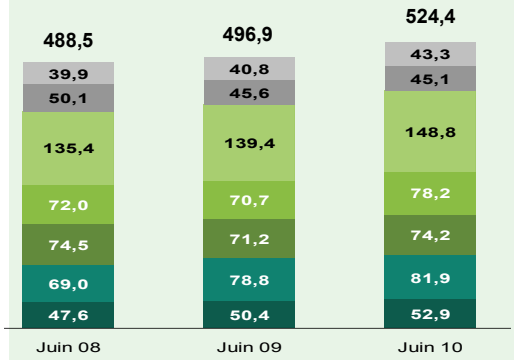

	Δ Juin/Juin
Total	**+ 5,5 %**
Titres	+ 6,1 %
OPCVM et SCPI	(1,1 %)
Assurance-vie	+ 6,7 %
Dépôts à vue	+ 10,6%
Epargne-logement	+ 4,2%
Livrets	+ 3,9 %
Comptes et dépôts à terme	+ 5,0 %

* Encours hors placements de la clientèle financière

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Encours de crédit

Encours de crédit

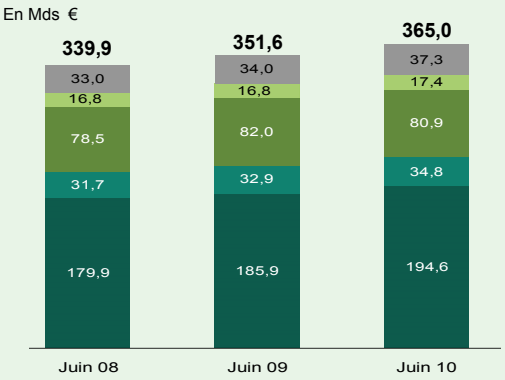

	Δ Juin/Juin
Total	**+ 3,8 %**
Collectivités locales	+ 9,7 %
Consommation	+ 3,6 %
Entreprises et Professionnels	(1,3 %)
Agriculture	+ 5,8 %
Habitat	+ 4,7 %

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – CAISSES RÉGIONALES

Progression des commissions clientèle

Progression des commissions clientèle

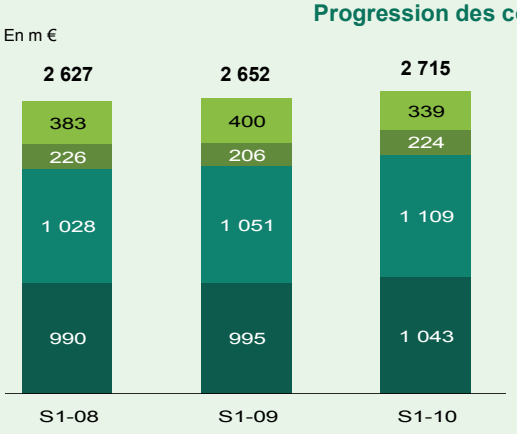

	Δ S1/S1
Total	+ 2,4 %
Services et autres opérations bancaires	(15,2%)
Valeurs mobilières	+ 8,7%
Assurances	+ 5,5 %
Gestion de comptes et moyens de paiement	+ 4,8 %

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Encours de collecte

Encours de collecte

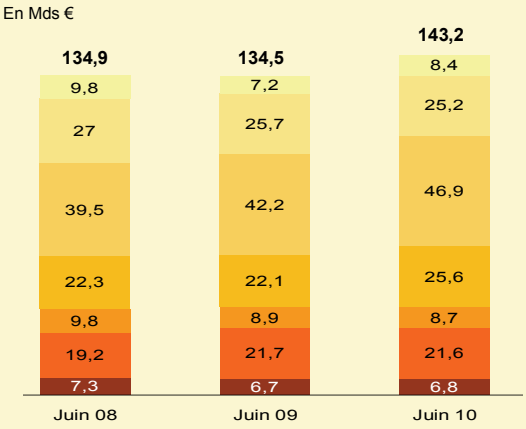

	Δ Juin/Juin
Total	**+ 6,4 %**
Titres	+ 16,3 %
OPCVM	(1,9 %)
Assurance-vie	+ 10,9 %
Dépôts à vue	+ 15,6 %
Epargne logement	(2,4 %)
Livrets	(0,1 %)
CAT, PEP	+ 2,3 %

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE – LCL

Encours de crédit

Encours de crédit

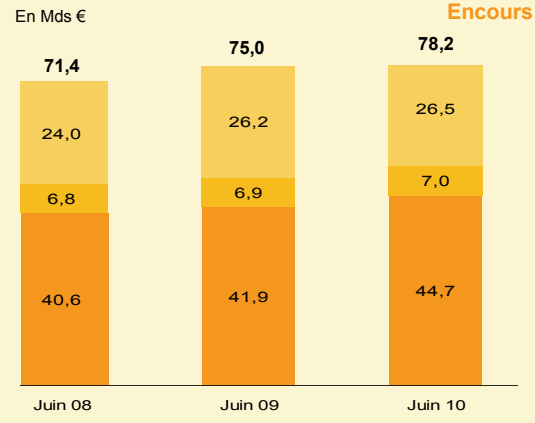

	Δ Juin/Juin
Total	**+ 4,3 %**
Entreprises et Professionnels	+ 1,4 %
Consommation	+ 1,2 %
Habitat	+ 6,7 %

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Produit net bancaire

En m €

Produit net bancaire

Evolution semestrielle

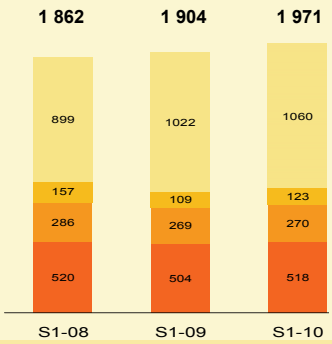

	Δ S1/S1	Δ T2/T2
Total	**+ 3,5 %**	**+ 3,8 %**
Marge d'intérêt	+ 3,7 %	+ 8,5 %
Commissions	**+ 3,2 %**	**(1,6 %)**
Gestion mobilière	+ 13,3 %	+ 5,0 %
Assurance	(0,1 %)	(11,3 %)
Gestion de comptes services et moyens de paiement	+ 2,9 %	+ 2,4 %

Evolution trimestrielle

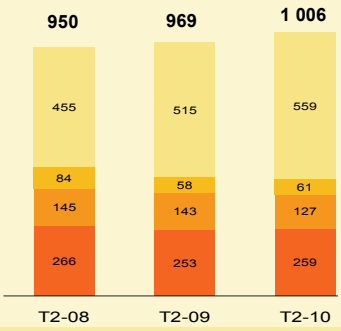

BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL

Comptes de résultats trimestriels 2009 corrigés de l'effet du passage de Crédit Uruguay Banco en cours de cession en activités arrêtées (IFRS 5)

En m €	T1-09	T2-09	T3-09	T4-09
Produit net bancaire	**689**	**744**	**709**	**740**
Charges d'exploitation	(479)	(499)	(473)	(497)
Résultat brut d'exploitation	**210**	**245**	**236**	**243**
Coût du risque	(266)	(273)	(274)	(276)
Sociétés mises en équivalence	46	40	38	22
Résultat net sur autres actifs	-	-	32	13
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(485)	-
Résultat avant impôts	**(10)**	**12**	**(453)**	**2**
Impôts	(28)	(81)	(46)	(23)
Gains ou perte nets des activités arrêtées	7	6	92	59
Résultat net	**(31)**	**(63)**	**(407)**	**38**
Intérêts minoritaires	(10)	(12)	10	7
Résultat net part du Groupe	**(21)**	**(51)**	**(417)**	**31**

BANQUE DE DETAIL A L'INTERNATIONAL

Résultat global de la Banque de détail à l'international

NB : données 2009 du pôle retraitées du passage de CUB en activités arrêtées (IFRS 5) au T1-10

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**736**	**(1,1 %)**	**1 458**	**+ 1,8 %**
Charges d'exploitation	(517)	+ 3,6 %	(995)	+ 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	**219**	**(10,6 %)**	**463**	**+ 1,7 %**
Coût du risque	(423)	+ 55,0 %	(773)	+ 43,4 %
Résultat d'exploitation	**(204)**	**x 7,3**	**(310)**	**x 3,7**
Sociétés mises en équivalence	25	(36,8 %)	72	(16,5 %)
Résultat net sur autres actifs	(418)	ns	(418)	ns
Résultat avant impôts	**(597)**	**ns**	**(656)**	**ns**
Résultat net sur activités arrêtées	3	(47,6 %)	7	(44,3 %)
Résultat net part du Groupe	**(643)**	**ns**	**(740)**	**x 10,3**
Coefficient d'exploitation	**70,2 %**	**+ 3,1 pts**	**68,2 %**	**-**

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Données clés du crédit à la consommation

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**854**	**+ 9,9 %**	**1 698**	**+ 12,9 %**
Charges d'exploitation	(346)	+ 4,1 %	(685)	+ 1,3 %
Résultat brut d'exploitation	**508**	**+ 14,3 %**	**1 013**	**+ 22,5 %**
Coût du risque	(308)	+ 8,8 %	(614)	+ 15,2 %
Résultat d'exploitation	**200**	**+ 24,0 %**	**399**	**+ 35,7 %**
Sociétés mises en équivalence	2	+ 35,3 %	4	+ 29,4 %
Résultat net sur autres actifs	-	ns	-	(75,0 %)
Résultat avant impôts	**202**	**+ 24,2 %**	**404**	**+ 35,3 %**
Impôts	(77)	+ 21,3 %	(156)	+ 35,6 %
Résultat net	**125**	**+ 26,0 %**	**248**	**+ 35,2 %**

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Données clés du crédit-bail et de l'affacturage

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**139**	**+ 9,6 %**	**279**	**+ 10,0 %**
Charges d'exploitation	(81)	+ 8,9 %	(163)	+ 3,5 %
Résultat brut d'exploitation	**58**	**+ 10,6 %**	**116**	**+ 20,7 %**
Coût du risque	(27)	(2,5 %)	(50)	+ 14,1 %
Résultat d'exploitation	**32**	**+ 24,9 %**	**66**	**+ 26,2 %**
Sociétés mises en équivalence	-	ns	1	ns
Impôts	(10)	+32,1 %	(22)	+ 22,7 %
Résultat net	**22**	**+ 24,6 %**	**46**	**+ 32,6 %**

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Evolution des encours gérés

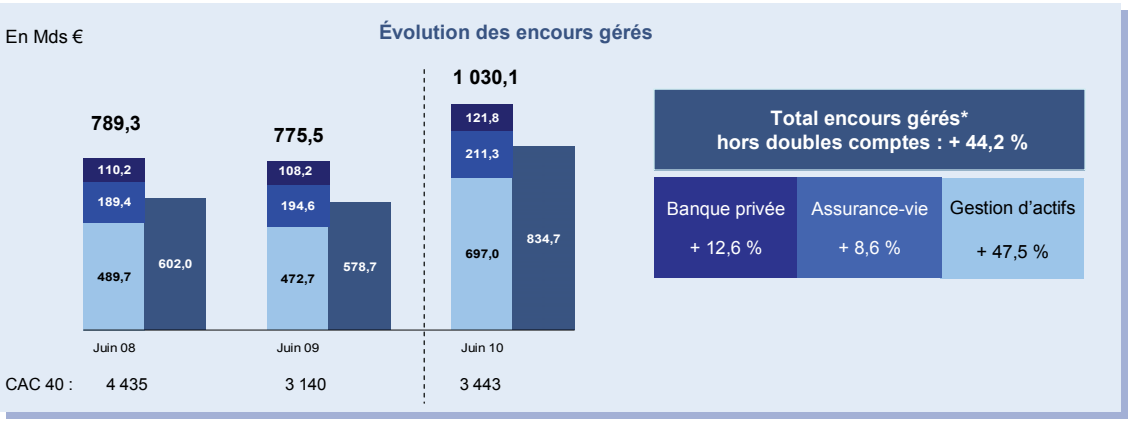

* Avec Amundi à partir de mars 2010

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Données clés de la gestion d'actifs : asset management

En m €	T2-10	Δ T2/T2*	Δ T2/T2**	S1-10	Δ S1/S1*	Δ S1/S1**
Produit net bancaire	**391**	**+ 43,7 %**	**+ 12,8 %**	**775**	**+ 49,0 %**	**+ 15,9 %**
Charges d'exploitation ***	(208)	+ 43,4 %	+ 1,9 %	(416)	+ 44,4 %	+ 2,4 %
Résultat brut d'exploitation * **	**183**	**+ 44,1 %**	**+ 28,6 %**	**359**	**+ 54,7 %**	**+ 36,7 %**
Coûts de restructuration	(41)	ns	ns	(57)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**142**	**+ 12,1 %**	**+ 0,0 %**	**302**	**+ 30,3 %**	**+ 15,1 %**
Coût du risque	(9)	ns	ns	(9)	ns	ns
Résultat avant impôts	**136**	**+ 7,6 %**	**(2,6 %)**	**293**	**+ 25,2 %**	**+ 12,5 %**
Impôts	(46)	+ 14,0 %	+ 3,1 %	(98)	+ 25,0 %	+ 12,6 %
Résultat net	**90**	**+ 4,5 %**	**(5,2 %)**	**195**	**+ 25,3 %**	**+ 12,4%**
Coefficient d'exploitation* **	**53,3 %**	**(0,1 pt)**	**(5,7 pts)**	**53,7 %**	**(1,7 pt)**	**(7,0 pts)**

* Retraité de la quote-part de BFT Banque (BFT) transférée en Compte propre et divers
** Données 2009 retraitées de la quote-part de BFT Banque (BFT) transférée en Compte propre et divers, et intégrant un trimestre ou un semestre des activités de SGAM apportées au 31/12/2009
*** Hors coûts de restructuration

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Données clés de la gestion d'actifs : services financiers aux institutionnels

En m €	T2-10	Δ T2/T2	Δ T2/T2*	S1-10	Δ S1/S1	Δ S1/S1*
Produit net bancaire	**212**	**x 2,4**	**+ 8,8 %**	**408**	**x 2,2**	**+ 1,7 %**
Charges d'exploitation	(144)	x 2,3	+ 4,5 %	(288)	x 2,2	+ 0,5 %
Résultat brut d'exploitation	**68**	**x 2,5**	**+ 18,7 %**	**120**	**x 2,2**	**+ 4,5 %**
Coût du risque	(2)	ns	ns	(4)	ns	ns
Résultat avant impôts	**66**	**x 2,4**	**+ 13,7 %**	**116**	**x 2,1**	**+ 0,8 %**
Impôts	(21)	+ 64,1 %	(24,3 %)	(37)	+ 77,1 %	(17,9 %)
Résultat net	**45**	**x 3,1**	**+ 48,2 %**	**79**	**x 2,3**	**+ 12,4 %**
Coefficient d'exploitation	**67,9 %**	**(1,5 pt)**	**(2,8 pts)**	**70,5 %**	**+ 0,4 pt**	**(0,8 pt)**

* A périmètre comparable

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Données clés des assurances

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**525**	**+ 25,1 %**	**976**	**+ 38,2%**
Charges d'exploitation	(140)	+ 28,6 %	(274)	+ 19,0 %
Résultat brut d'exploitation	**385**	**+ 23,9 %**	**702**	**+ 47,5 %**
Coût du risque	(1)	ns	1	ns
Résultat d'exploitation	**384**	**+ 23,6 %**	**702**	**+ 47,5 %**
Sociétés mises en équivalence	-	ns	1	ns
Résultat avant impôts	**384**	**+ 23,7 %**	**703**	**+ 47,4 %**
Impôts	(125)	+ 32,6 %	(226)	+ 44,3 %
Résultat net	**259**	**+ 19,8 %**	**477**	**48,9 %**

GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES ET BANQUE PRIVÉE

Données clés de la banque privée

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**172**	**+ 13,9 %**	**323**	**+ 12,1 %**
Charges d'exploitation	(122)	+ 11,6 %	(235)	+ 7,5 %
Résultat brut d'exploitation	**50**	**+ 20,0 %**	**88**	**+ 26,7 %**
Coût du risque	(4)	(25,9 %)	(4)	(23,2 %)
Résultat d'exploitation	**46**	**+ 26,7 %**	**84**	**+ 31,0 %**
Sociétés mises en équivalence	-	ns	-	ns
Résultat avant impôts	**46**	**+ 25,9 %**	**84**	**+ 31,5 %**
Impôts	(9)	+ 54,2 %	(16)	+ 40,5 %
Résultat net	**37**	**+ 20,5 %**	**68**	**+ 29,5%**

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultats de la banque de financement

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**657**	**+ 41,4 %**	**1 308**	**+ 42,1 %**
Charges d'exploitation	(218)	+ 13,2 %	(420)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	**439**	**+ 61,4 %**	**888**	+ 71,4 %
Coût du risque	(25)	(88,8 %)	(156)	(68,6 %)
Résultat d'exploitation	**414**	**x 8,3**	**732**	x 35,0
Sociétés mises en équivalence	39	+ 22,5 %	72	+ 3,0 %
Résultat net sur autres actifs	1	ns	1	ns
Résultat avant impôts	**454**	**x 5,5**	**805**	x 8,6
Impôts	(131)	x 9,6	(226)	x 14,1
Résultat net	**323**	**x 4,7**	**579**	**x 7,4**

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultats de la banque de marchés et d'investissement

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**917**	**(12,3 %)**	**1 729**	**(21,1 %)**
Charges d'exploitation	(630)	+ 12,3 %	(1 232)	+ 11,4 %
Résultat brut d'exploitation	**287**	**(40,7 %)**	**497**	**(54,2 %)**
Coût du risque	(13)	(57,6 %)	(29)	(48,4 %)
Résultat d'exploitation	**274**	**(39,7 %)**	**468**	**(54,5 %)**
Sociétés mises en équivalence	(1)	(40,0 %)	-	ns
Résultat avant impôts	**273**	**(39,7 %)**	**468**	**(54,3 %)**
Impôts	(90)	(32,9 %)	(149)	(50,9 %)
Résultat net	**183**	**(42,5 %)**	**319**	**(55,8 %)**

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultats des activités en cours d'arrêt

En m €	T2-10	Δ T2/T2	S1-10	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**(121)**	**(76,7 %)**	**(303)**	**(68,5 %)**
Charges d'exploitation	(27)	(12,9 %)	(52)	(13,3 %)
Résultat brut d'exploitation	**(148)**	**(73,1 %)**	**(355)**	**(65,3 %)**
Coût du risque	(76)	(56,3 %)	(216)	(30,3 %)
Résultat avant impôts	**(224)**	**(69,0 %)**	**(571)**	**(57,1 %)**
Impôts	61	(75,2 %)	181	(58,0 %)
Résultat net	**(163)**	**(65,8 %)**	**(390)**	**(56,7 %)**

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Mandats significatifs

Marchés de capitaux

APRIL 2010
OHL
OBRASCON HUARTE LAIN, SA
EUR 700,000,000
7.375% Senior Unsecured Notes Due 2015
Joint Bookrunner

APRIL 2010
EDF
ELECTRICITE DE FRANCE
EUR 1,500,000,000
4.625% Notes Due 2030
Joint Bookrunner

APRIL 2010
Standard Chartered
STANDARD CHARTERED BANK
USD 2,000,000,000
3.85% Senior Unsecured Notes Due 2015
Joint Bookrunner

JUNE 2010
Volkswagen Bank
VOLKSWAGEN BANK GMBH
EUR 1,000,000,000
2.375% Notes Due 2013
Joint Bookrunner

JUNE 2010
THE WORLD BANK
600,000 MT CER certificates
Jul 10
Crédit Agricole CIB

Métiers de financement

APRIL 2010
ABENGOA
ABENGOA, SPAIN
EUR 1,571,181,618
Forward Start Facility
Bookrunner

APRIL 2010
Enel
ENEL ITALY
EUR 10,000,000,000
Revolving Credit Facility
MLA & Bookrunner

APRIL 2010
J RAY MC DERMOTT USA
USD 900,000,000
Senior Secured Revolving Credit Facility
Bookrunner & Administrative Agent

MAY 2010
GAZPROM
GAZPROM SPACE SYSTEMS RUSSIA
USD 298,000,000
EUR 202,129,815
Export Credit Facilities
MLA & Bookrunner

MAY 2010
ONO
CABLEUROPA S.A. SPAIN
EUR 3,555,190,258
Credit Facilities
MLA & Bookrunner

JUNE 2010
JUBAIL REFINERY KSA
USD 8,500,000,000
Senior Project Finance Debt
MLA
Doc Bank on Islamic Facility
Financial Advisor

JULY 2010
SKANSKA Innisfree
NYA KAROLINSKA SOLNA SWEDEN
SEK 9,314,000,000
PPP financing of the construction of a new university hospital in Stockholm, Sweden
Mandated Lead Arranger and Technical Bank

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2010

Expositions sensibles selon les recommandations du Financial Stability Board

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Expositions sur ABS immobiliers

RMBS	US		Royaume-Uni		Espagne	
	31/03/2010	30/06/2010	31/03/2010	30/06/2010	31/03/2010	30/06/2010
Comptabilisés en prêts et créances						
Exposition brute	1 152	1 248	334	329	204	198
Décote	(395)	(420)	(46)	(58)	(25)	(26)
Exposition nette en m €	757	828	289	272	179	173
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	485	485	90	89	29	37
Décote	(440)	(436)	(12)	(7)	(1)	(4)
Exposition nette en m €	45	50	78	83	28	33
% subprime sous-jacents sur exposition nette	*91 %*	*92 %*				
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	*75 %*	*74 %*				
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	*16 %*	*17 %*				
Ventilation par notation sur exposition brute totale						
AAA	8 %	6 %	57 %	44 %	64 %	65 %
AA	6 %	4 %	30 %	38 %	36 %	9%
A	3 %	1 %	3 %	4 %		26 %
BBB	7 %	6 %	10 %	7 %		
BB	2 %	3 %		7 %		
B	7 %	5 %				
CCC	21 %	27 %				
CC	15 %	12 %				
C	27 %	32 %				
Non noté	4 %	4 %				
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100%**	**100 %**	**100 %**

Exposition nette en m € **CMBS**	31/03/2010	30/06/2010
Comptabilisés en prêts et créances		
CMBS US	14	
CMBS Grande-Bretagne	96	92
CMBS autres	189	176
Comptabilisés en actifs évalués à la juste valeur		
CMBS US	7	
CMBS Grande-Bretagne	15	16
CMBS Autres	10	3

- Stock de provisions collectives au 30/06/2010 sur RMBS et CMBS en prêts et créances : 35 m €
- Par ailleurs, achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur :
  - 30 juin 2010 : nominal = 636 m € ; juste valeur = 196 m €
  - 31 mars 2010 : nominal = 622 m € ; juste valeur = 194 m €

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CDO super senior à sous jacents résidentiels US non couverts

Décomposition par tranche de CDO super senior

En M euros	Actifs à la juste valeur	Actifs en prêts et créances
Nominal	**5 628**	**3 693**
Décote	**4 748**	**1 457**
Provision collective		**674**
Valeur nette	**880**	**1 562**
Valeur nette au 31/03/2010	*677*	*1 506*
Taux de décote*	**84 %**	**68 %**
Sous-jacent		
% des actifs *subprime* sous-jacents produits avant 2006	47 %	30 %
% des actifs *subprime* sous-jacents produits en 2006 et 2007	24 %	15 %
% des actifs Alt A sous-jacents	8 %	19 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	4 %	9 %

** Après prise en compte des tranches décotées à 100%*

- La diminution apparente du taux de couverture des actifs à la juste valeur entre T1 (86%) et T2 (84%) s'explique par l'intégration de deux tranches de CDO désormais considérées comme non couvertes suite à une commutation
- Impact PNB T2-10 des CDO évalués à la juste valeur : - 41 m €
- Après dépréciation collective et prise en compte des tranches décotées à 100%, le taux de décote des CDO comptabilisés en prêt et créances s'élève à **68%**

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CDO super senior à sous jacents résidentiels US

Méthodologie au 30/06/2010

- **CDO super senior évalués à la juste valeur**
  - Les décotes sont obtenues à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO
    - Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie, sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel

	Taux de pertes *subprime* produits en		
Date de clôture	**2005**	**2006**	**2007**
31/12/2008	18 %	32 %	38 %
30/06/09	25 %	42 %	49 %
31/12/09	26 %	42 %	50 %
31/03/10	**31 %**	**42 %**	**50 %**
30/06/10	**31 %**	**42 %**	**50 %**

    - L'horizon de constatation de ces pertes a été fixé à 40 mois (avec une constatation progressive des pertes sur cette période)
  - La sensibilité à une hausse de 10 % des taux de pertes finales est de 80 m €
- **CDO super senior évalués au coût amorti**
  - Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Autres expositions

■ CLO non couverts

En m €	Brut	Décote	Net
CLO évalués à la juste valeur CLO en prêts et créances	421	11	410 1 513

■ CDO mezzanines non couverts

En m €	Brut	Décote	Net
	1 321	1 321	0

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs au 30/06/2010

■ Auprès de monolines

En m €	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des éléments couverts	Juste valeur des éléments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures	Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection
Protections sur CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	201	201	132	69	21
Autres protections acquises auprès d'assureurs monolines (autres CDO, CLO, CDS corporates…)	9 806	9 806	9 163	643	402
TOTAL des protections acquises sur CDO couverts	**10 007**	**10 007**	**9 295**	**711**	**423**

■ Auprès de CDPC

- Au 30/06/10, l'exposition nette auprès de CDPC est de 1 476 m € (principalement sur des CDO corporate) après prise en compte d'une décote de 556 m €. L'exposition nette au 31/03/10 était de 881 m €

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Exposition aux assureurs monolines

- **Exposition au risque de contrepartie monolines**

En Mds €	au 30/06/09	au 30/09/09	au 31/12/09	au 31/03/10	au 30/06/10
Notionnel des monolines en couverture de CDO résidentiels américains	3,4	0,5	0,5	0,6	0,2
Notionnel des monolines en couverture de CDO corporate	8,1	7,8	7,2	5,8	6,2
Notionnel des monolines en couverture de CLO	3,6	3,3	2,9	3,0	3,2
Notionnel des monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
Exposition sur monolines en couverture de CDO résidentiels américains	2,3	0,2	0,2	0,3	0,1
Exposition sur monolines en couverture de CDO corporate	0,5	0,3	0,1	0,1	0,2
Exposition sur monolines en couverture de CLO	0,8	0,6	0,4	0,4	0,4
Exposition sur monolines en couverture d'autres sous-jacents	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Total exposition sur monolines	**3,9**	**1,2**	**0,9**	**0,9**	**0,7**
Autres couvertures achetées auprès de contreparties bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exposition sur monolines non couverte	**3,9**	**1,2**	**0,9**	**0,9**	**0,7**
Réfactions	(2,9)	(0,7)	(0,6)	(0,6)	(0,4)
Exposition nette de réfactions	**1,0**	**0,5**	**0,3**	**0,3**	**0,3**

  - Impact PNB T2-10 des encours couverts par monolines : + 76 m €

- **Répartition de l'exposition nette sur monolines au 30 juin 2010**

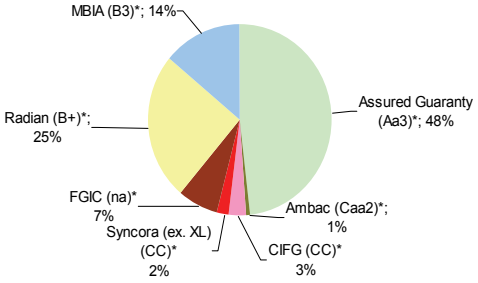

* Notation la plus basse émise par Standards & Poor's ou Moody's au 30 juin 2010

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LBO

- **LBO - parts finales**
  - Comptabilisation en prêts et créances
  - Exposition au 30/06/10 : 5,6 Mds € sur 153 dossiers (5,6 Mds € sur 157 dossiers au 31/03/2010)
  - Provision collective de 416 m € au 30/06/10

Répartition par secteur d'activité au 30/06/10

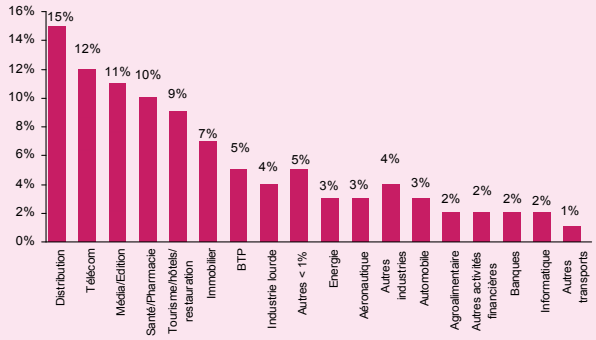

Répartition par zone géographique au 30/06/10

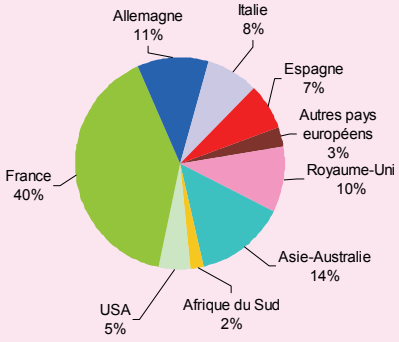

- **LBO - parts à vendre**
  - Comptabilisation en actifs évalués à la juste valeur.
  - Exposition nette au 30/06/2010 : 0,3 Md € sur 1 dossier (identique au 31/03/2010)

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Conduits commerciaux au 30/06/2010

Conduits d'ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

Conduits de titrisation sponsorisés au 30 juin 2010	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Notation des ABCP émis par les conduits (S&P/Moody's/Fitch)	**A1/P1/F1**	**A1/P1**	**A1+**	
Pays d'émission	USA	France + USA	France	
Lignes de liquidité données par Crédit Agricole CIB (en m €)	8 067	7 806	581	**16 455**
Montant des actifs financés (en m €)	5 490	5 843	463	**11 797**

Maturité des actifs (moyenne pondérée)	Atlantic	LMA	Hexagon
0-6 mois	45 %	81%	100 %
6-12 mois	13 %	3 %	
supérieur à 12 mois	42 %	16 %	

Répartition des actifs par origine géographique	Atlantic	LMA	Hexagon
Etats-Unis	100 %	3 %	
Royaume-Uni		5 %	
Italie		37 %	9 %
Allemagne		9 %	
Dubaï		7 %	
Espagne		10 %	17 %
France		22 %	71 %
Autres		7 %	3 %

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Conduits commerciaux

Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)	Atlantic	LMA	Hexagon
Prêts automobiles	11 %	16 %	
Créances commerciales	46 %	78 %	100 %
Prêts immobiliers commerciaux			
Prêts immobiliers résidentiels	2 %		
Crédits à la consommation		5 %	
Prêts d'équipement	6 %		
Residential Mortgage Backed Securities – *Etats-Unis*			
Residential Mortgage Backed Securities – *Hors Etats-Unis*			
Commercial Mortgage Backed Securities			
Collateralized Debt Obligations			
CLOs et CBOs*	3 %		
Autres**	32 %	1 %	
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**

- Commercial papers émis par les conduits : 12 Mds €, dont 0,1 Md € détenus par Crédit Agricole CIB
- Lettres de crédit accordées dans le cadre des financements ABCP : 0,7 Md € (donnés directement aux conduits)

Autres conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

- Lignes de liquidités accordées à d'autres entités ad hoc : 1,3 Md €

Conduits sponsorisés par un tiers

- Lignes de liquidité accordées par Crédit Agricole CIB : 0,3 Md €
- Crédit Agricole CIB ne fait pas de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers

*Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation
**sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds "Capital Calls" (20,78 %), prêts commerciaux (5,44 %), titrisation de paiements swift (6,03 %)

Etats financiers de Crédit Agricole S.A.

Bilan consolidé au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010

En Mds €

Actif	30/06/10	31/12/09
Caisse, banques centrales, CCP	25,2	34,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	562,1	450,1
Actifs financiers disponibles à la vente	224,5	213,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	764,9	700,8
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	21,0	21,3
Comptes de régularisation et actifs divers	119,0	88,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20,3	20,0
Valeurs immobilisées	9,5	9,4
Ecart d'acquisition	19,0	19,4
Total actif	**1 765,5**	**1 557,3**

En Mds €

Passif	30/06/10	31/12/09
Banques centrales, CCP	1,2	1,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	497,2	390,8
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	659,4	597,9
Dettes représentées par un titre	187,2	179,4
Comptes de régularisation et passifs divers	98,5	77,5
Provisions techniques des contrats d'assurance	223,8	214,4
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	45,5	43,4
Capitaux propres part du Groupe	46,0	45,5
Intérêts minoritaires	6,7	6,5
Total passif	**1 765,5**	**1 557,3**

Etats financiers du groupe Crédit Agricole

Bilan consolidé au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010

En Mds €

Actif	30/06/10	31/12/09
Caisse, banques centrales, CCP	27,7	37,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	562,3	451,8
Actifs financiers disponibles à la vente	242,3	231,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	877,2	810,0
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	25,4	27,6
Comptes de régularisation et actifs divers	125,9	95,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7,0	7,1
Valeurs immobilisées	12,9	12,7
Ecart d'acquisition	19,9	20,4
Total actif	**1 900,6**	**1 693,8**

En Mds €

Passif	30/06/10	31/12/09
Banques centrales, CCP	1,4	2,3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	497,6	391,4
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	748,9	689,6
Dettes représentées par un titre	205,1	196,1
Comptes de régularisation et passifs divers	103,6	83,5
Provisions techniques des contrats d'assurance	224,9	215,5
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	42,7	40,7
Capitaux propres part du Groupe	70,3	68,8
Intérêts minoritaires	6,1	5,9
Total passif	**1 900,6**	**1 693,8**

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2010

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. SUR LE PREMIER SEMESTRE 2010 73

2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2010 122

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 191

En application des articles 222-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. SUR LE PREMIER SEMESTRE 2010

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. 74

Environnement économique et financier 74

Changements de principes et méthodes comptables 75

Evolution du périmètre de consolidation 75

Résultats du groupe Crédit Agricole S.A. 78

Résultats par pôle d'activité 80

STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A. 97

Evolution récente du capital 97

Fonds propres 99

Ratios prudentiels 99

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 103

CONTRÔLE INTERNE 103

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES 105

Evènements récents 105

Perspectives pour le second semestre 2010 105

FACTEURS DE RISQUES 107

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A.

Environnement économique et financier

Au cours du premier semestre 2010, l'actualité a été dominée par la crise des dettes souveraines en Europe, laquelle a pris sa source en Grèce avant de se propager aux pays les plus endettés de la zone euro (Espagne, Irlande et Portugal). Cet accès d'inquiétude s'est traduit par une explosion des primes de risque sur les obligations des Etats jugés à risque et par des achats refuge sur les meilleures signatures souveraines (le Bund allemand a ainsi reflué sous les 2,6% à mi-année). Les préoccupations se sont également progressivement déplacées vers les banques européennes qui portent ce risque souverain. L'Euro a été fortement pénalisé et a perdu plus de 15 % de sa valeur contre le dollar en six mois pour atteindre un point bas à 1,1923 début juin.

Après des semaines d'atermoiements, les leaders européens ont finalement décidé début mai de créer un fond de stabilisation totalisant 500 milliards d'euros. Ce dernier comporte une ligne de financement de 60 milliards d'euros à utiliser par les Etats membres de la zone euro en difficulté et également assortie d'une forte conditionnalité dans le cadre d'un programme FMI. S'y adjoint la création d'une structure de financement ad hoc de 440 milliards d'euros (de type *Special Purpose Vehicle*) garantie à proportion par les Etats membres de la zone euro et devant expirer au bout de trois ans. Le FMI complète ce dispositif en apportant une contribution financière de l'ordre de 250 milliards d'euros, ce qui porte le montant global de l'enveloppe à 750 milliards d'euros. La Grèce jouit d'un statut particulier avec un programme d'aide d'urgence qui lui est dédié d'un montant de 110 milliards d'euros, lequel couvre peu ou prou les besoins de financement de l'Etat grec jusqu'en 2012. Le pays exclu du marché de la dette à long terme a reçu une première tranche de 20 milliards d'euros en mai. En échange de ces prêts, le gouvernement s'est engagé à mener un plan d'austérité budgétaire d'une sévérité inédite afin de ramener son déficit à 3 % en 2014 (contre 13,7 % en 2009).

La BCE participe à l'effort conjoint et s'est engagée à acquérir des titres de dettes publiques et privées afin d'apporter de la liquidité et du financement sur les marchés endommagés par la crise. Le conseil des gouverneurs a également décidé de réactiver ses mesures non standards en menant jusqu'à fin juin des opérations de refinancement à 3 et 6 mois illimitées et à taux fixe. Les accords de swaps entre banques centrales, mis en place au plus fort de la crise financière, afin de fournir de la liquidité en USD ont été également rétablis. Afin de ne pas menacer la stabilité des prix en zone euro, la BCE stérilise ses interventions pour limiter les effets potentiellement inflationnistes de cette monétisation indirecte des déficits publics. Pour ce faire, elle utilise une facilité de dépôt à terme afin de drainer la liquidité. Bien que la BCE se refuse à communiquer sur la répartition géographique de ces achats, les 55 milliards acquis à fin juin concernent les marchés des dettes souveraines ayant le plus souffert de la crise avec pour objectif de dégonfler les primes de risque et permettre une meilleure transmission de la politique monétaire dans ces pays.

Ce programme de stabilisation est dûment calibré pour faire face aux problèmes de refinancement des Etats au moins pour les deux prochaines années, ce qui a permis de ramener un calme relatif sur les marchés. Il est question d'acheter du temps afin de permettre aux gouvernements de fournir les efforts budgétaires suffisants pour remettre les dettes publiques sur des trajectoires soutenables sans être sous le joug des marchés. Cet accès d'inquiétude sur les marchés n'a pas fait dérailler la reprise économique avec des chiffres de croissance qui sont restés, somme toute, honorables (3 % aux Etats-Unis et 2,4 % en Europe en moyenne sur le semestre).

Changements de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2010 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Parmi celles-ci, on compte principalement :

- la révision de la norme IAS 27, relative aux états financiers consolidés et individuels ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Rappelons par ailleurs que, sauf mention spécifique, le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

Evolution du périmètre de consolidation

Les notes 10 et 2.1 des annexes aux états financiers présentent respectivement le périmètre de consolidation et son évolution au cours de l'exercice.

Au cours du premier semestre 2010, le Groupe n'a pas effectué d'opérations majeures de croissance externe. Néanmoins, les résultats du semestre ont été affectés par les opérations suivantes :

- **Cession d'un bloc d'actions Intesa Sanpaolo**

Crédit Agricole S.A. a cédé au premier trimestre 2010 un bloc de 97.000.000 actions Intesa Sanpaolo, représentant 0,8% du capital d'Intesa Sanpaolo. Après cette cession, le pourcentage de contrôle de Crédit Agricole S.A. dans le capital d'Intesa Sanpaolo est passé à 5,0%.

L'opération de cession s'est déroulée en 2 temps :

Le 24 février 2010, la cession comptant a été réalisée au cours unitaire de 2,625€ pour un montant brut de 255 millions d'euros, entraînant une moins value de cession de 159 millions d'euros, enregistrée en « Gains et pertes sur autres actifs ». Par ailleurs, le prix de cession est soumis à une clause d'ajustement activable à la main de l'acquéreur jusqu'au 30 juillet 2010. Dans les comptes du 30 juin 2010, cette clause d'ajustement de prix est comptabilisée au passif pour un montant de 13 millions d'euros.

Le 28 juillet 2010, l'opération a été totalement dénouée, l'incidence de la clause d'ajustement de prix est de -10 millions d'euros soit un gain de 3 millions d'euros qui sera comptabilisé lors du second semestre 2010.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a donné mandat à CA Cheuvreux pour la cession complémentaire de 533.382 titres au 2e trimestre 2010. Au 30 juin 2010, ces titres ont été reclassés en application d'IFRS 5 en «Actifs non courants destinés à être cédés». Une dépréciation de ces titres sur la base de leur valeur de marché au 30 juin 2010 de 1,1 million d'euros a été comptabilisée.

La réalisation de cette cession en juillet 2010 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat.

- **Cession de Credit Uruguay Banco**

Poursuivant son désengagement des pays non coopératifs en matière fiscale, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 3 mai 2010 la signature d'un accord portant sur la vente par Crédit Agricole S.A. à Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Uruguay de 100% du capital de Credit Uruguay Banco, sa filiale de banque de détail en Uruguay pour 100 millions d'euros. Cet accord, pour être définitif, devra être validé par les autorités financières et règlementaires uruguayennes et espagnoles. L'opération inclut les activités de distribution d'assurance.

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et compte tenu de la signature d'un accord avec BBVA en mai 2010, les actifs et passifs de Credit Uruguay Banco ont été reclassés au 30 juin 2010 en Résultat, Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

Par ailleurs, les opérations réalisées en 2009 mais dont l'impact en résultat n'est intervenu qu'en 2010 sont les suivantes :

- **Rapprochement des activités de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de Société Générale**

Crédit Agricole S.A. et Société Générale ont conclu le 31 décembre 2009 le rapprochement de leurs activités de gestion d'actifs. A cette date, CAAM Group, société mère du groupe, change de nom et prend celui d'Amundi Group. Le nouveau pôle intègre 100% des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques. A l'issue de cette opération, Amundi Group est détenu à 73,6 % par Crédit Agricole S.A. et 25 % par la Société Générale. Au 31 décembre 2009, le bilan consolidé du Groupe intègre l'ensemble des actifs et passifs d'Amundi. En revanche, ce n'est qu'au premier semestre 2010 que le compte de résultat de Crédit Agricole S.A. reprend la totalité de celui d'Amundi.

Les évolutions de périmètre par rapport au 30 juin 2009 résultent finalement d'autres opérations réalisées en 2009. Il s'agit principalement de :

- **Augmentation de la participation dans CACEIS**

Le 30 juin 2009, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition de 35 % du capital et des droits de vote de CACEIS. A l'issue de cette transaction, Crédit Agricole S.A. détient 85 % du capital de CACEIS (au lieu de 50 % précédemment) et en assure ainsi le contrôle exclusif. Natixis conserve 15 % du capital. CACEIS, qui était consolidé par intégration proportionnelle dans les comptes de Crédit Agricole S.A. au premier semestre 2009, devient consolidé par la méthode de l'intégration globale à partir du 30 juin 2009. A partir du second semestre 2009, le compte de résultat de Crédit Agricole S.A. ainsi intègre la totalité de celui de CACEIS.

Au total, l'impact des modifications de périmètre sur les soldes intermédiaires de gestion du Groupe est faible au regard des variations constatées par ailleurs ; il représente 4,6 % du produit net bancaire qui progresse au total de 19,4 %, 4,6 % des charges qui augmentent de 10,1 % : l'impact sur le résultat brut d'exploitation est de 4,4 % sur une variation totale de 40,3 %.

Pour mémoire : Cessions du Crédit du Sénégal, de l'Union Gabonaise de Banque, de la Société Ivoirienne de Banque et du Crédit du Congo

Conformément à l'accord annoncé le 25 novembre 2008 avec Attijariwafa Bank portant notamment sur le rachat de sa participation dans ses banques de détail subsahariennes, Crédit Agricole S.A. a conclu au cours des troisième et quatrième trimestres 2009 la cession du Crédit du Congo, de l'Union Gabonaise de Banque, du Crédit du Sénégal et de la Société Ivoirienne de Banque. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe définie lors de l'augmentation de capital de mai 2008, privilégiant les activités de banque de détail en Europe et un recentrage dans le Bassin méditerranéen. Elle s'est traduite par l'enregistrement d'un gain en « résultat net d'impôt sur activités arrêtées ou en cours de cession » de 145 millions d'euros.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a acquis 24 % supplémentaires du capital du Crédit du Maroc, portant ainsi sa participation à 77%, celle-ci demeurant comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale.

Résultats du groupe Crédit Agricole S.A.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation S1/S1
Produit net bancaire	**10 293**	**8 620**	**+ 19,4 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(6 567)	(5 964)	+ 10,1 %
Résultat brut d'exploitation	**3 726**	**2 656**	**+ 40,3 %**
Coût du risque	(2 054)	(2 212)	(7,1 %)
Résultat d'exploitation	**1 672**	**444**	**x 3,8**
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	709	364	+ 94,8 %
Résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisition	(577)	5	ns
Résultat avant impôt	**1 804**	**813**	**x 2,2**
Impôt sur les bénéfices	(729)	(312)	x 2,3
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	7	11	(36,4 %)
RÉSULTAT NET	**1 082**	**512**	x 2,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**849**	**403**	x 2,1
Résultat de base par action *(en euros)*	0,37	0,18	

Le **produit net bancaire** atteint au premier semestre 2010 le niveau record historique de 10,3 milliards d'euros, en progression de 19,4 % par rapport au premier semestre 2009 (+ 14,1 % à périmètre et change constants), traduisant le dynamisme commercial de l'ensemble des métiers et leur bonne résistance dans un contexte économique toujours fragile. Les métiers Gestion d'actifs, assurances et banque privée d'une part, et Services financiers spécialisés d'autre part, enregistrent des hausses de produit net bancaire particulièrement marquées à respectivement + 46,1 % et + 12,5 % par rapport au premier semestre 2009. LCL affiche, quant à elle, un produit net bancaire en progression de 3,5 %, et la Banque de détail à l'international une croissance de 1,8 %. Parallèlement, le produit net bancaire des activités stratégiques de Banque de financement et d'investissement est en repli de seulement 2,3 % par rapport à un premier semestre 2009 exceptionnellement bon, alors que la contribution négative des activités en cours d'arrêt est divisée par 3,2 sur la même période.

Les **charges d'exploitation** augmentent facialement de 10,1 % entre les premiers semestres 2009 et 2010. A périmètre et change constants, cette hausse est ramenée sur l'année à 4,6 % pour le premier semestre 2010, reflétant la hausse de l'activité à travers le Groupe. Après retraitement des charges exceptionnelles et de restructuration inhérentes aux opérations structurantes entreprises par le groupe Crédit Agricole S.A. au cours des derniers trimestres, la hausse des charges est limitée à 1 % par rapport au 1er semestre 2009. A périmètre et change constants, le coefficient d'exploitation

s'établit à 63,8 % au premier semestre 2010, en recul significatif de 5,4 points sur un an. Les charges d'exploitation restent quasiment stables chez LCL (+ 1,5 %), augmentent légèrement au sein des Services financiers spécialisés (+ 2,7 % mais recul de 4,1 points du coefficient d'exploitation) et restent bien maîtrisées en Gestion d'actifs, assurances et banque privée (+ 6,1 % à périmètre comparable hors charges de restructuration). Enfin, elles croissent de 9,6 % au sein de la Banque de financement et d'investissement, venant des niveaux exceptionnellement bas de 2009 ; le métier affiche un très bon coefficient d'exploitation bas de 56 %[5] au premier semestre 2010.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi au niveau historique de 3,7 milliards d'euros au premier semestre 2010, affichant une forte croissance de 40,3 %.

Le **coût du risque** s'établit à 2,1 milliards d'euros sur le semestre, reflétant une baisse répartie sur l'ensemble des métiers hors BDI. Il consomme ainsi 55 % du résultat brut d'exploitation au premier semestre 2010 contre plus de 83 % un an auparavant. Au cours du premier semestre 2010, il reste principalement concentré sur la Banque de détail à l'international (773 millions d'euros, dont 569 millions d'euros sur Emporiki) et sur le métier Services financiers spécialisés (663 millions d'euros) qui bénéficie toutefois d'un ralentissement sensible de la hausse du coût du risque sur la fin du semestre. La Banque de financement et d'investissement voit quant à elle son coût du risque divisé par trois en un an à seulement 185 millions d'euros pour le premier semestre 2010.

Pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A., le coût du risque s'élève à 85 points de base sur encours de crédit au premier semestre contre 103 points de base un an auparavant, soit 2,1 milliards d'euros. Les créances douteuses s'élèvent à 19,7 milliards d'euros (+ 3,4 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2009) ; elles représentent 3,9 % des encours de crédit bruts sur la clientèle et les établissements de crédit contre 4,1 % au 31 décembre 2009. Elles sont couvertes par des provisions spécifiques à hauteur de 48,7 %. Y compris les provisions collectives, les provisions constituées s'élèvent à 67,1 % des créances douteuses.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** est presque doublé sur un an à 709 millions d'euros au premier semestre 2010, reflétant la forte progression du résultat des Caisses régionales (+ 20,5 % semestre sur semestre) à 514 millions d'euros grâce à des résultats commerciaux solides et un coût du risque en recul sensible pour la première fois depuis le troisième trimestre 2007. Grâce à une activité soutenue (produit net bancaire IAS retraité des dividendes en progression de 7,2 % sur un an à près de 6,7 milliards d'euros) et des charges d'exploitation quasiment stables hors projet Nice résultant en un coefficient d'exploitation de 53,0 % (en baisse de 2,5 points en un an), les Caisses régionales affichent un résultat d'exploitation cumulé semestriel de près de 2,3 milliards d'euros, en progression de 22,5 % sur un an.

Le **résultat net sur autres actifs et variations de valeur des écarts d'acquisitions**, négatif de 577 millions d'euros au premier semestre 2010, intègre l'impact négatif de la cession de 0,8 % d'Intesa Sanpaolo au premier trimestre (pour 159 millions d'euros), et la dépréciation de goodwill sur Emporiki au deuxième (pour 418 millions d'euros).

Le **résultat net des activités arrêtées** est non significatif ; il s'élève à 7 millions d'euros au premier semestre 2010.

Au total, le **résultat net part du Groupe** de Crédit Agricole S.A. sur le semestre s'établit à 849 millions d'euros, soit plus du double du résultat du premier semestre 2009.

[5] Retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts

Résultats par pôle d'activité

Au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les métiers sont structurés en six pôles d'activité:

- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole ;
- Banque de proximité en France - LCL ;
- Banque de détail à l'international (BDI) ;
- Services financiers spécialisés (SFS) ;
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- Banque de financement et d'investissement (BFI) ;

auxquels s'ajoute le pôle Gestion pour compte propre et divers.

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 - note n° 5 « Informations sectorielles » - (cf. page 306 du document de référence déposé le 12 mars 2010 sous le n° D.10- 0108. L'organisation et les activités sont décrites en pages 86 à 99 du document de référence de Crédit Agricole S.A.)

Activité et résultats par pôle d'activité

Contribution des métiers au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	**S1 2010**	**S1 2009**
Banque de proximité en France - Caisses régionales	514	335
Banque de proximité en France - LCL	339	293
Banque de détail à l'international	(740)	(71)
Services financiers spécialisés	253	194
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	741	564
Banque de financement et d'investissement	486	(104)
Gestion pour compte propre et divers	(744)	(808)
TOTAL	**849**	**403**

1- Banque de proximité en France - Caisses régionales de Crédit Agricole

La contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. pour le premier semestre 2010 s'élève à 514 millions d'euros. Elle est en forte hausse (+ 53,6 % sur un an) grâce à des performances commerciales et financières toujours excellentes. Elle bénéficie également, depuis le 1er janvier 2010, de la mise en place du régime fiscal de groupe.

(en millions d'euros)	**S1 2010**	**S1 2009**	**Variation 2010/2009**
Produit net bancaire IAS cumulé	**7 285**	**6 820**	**+ 6,8 %**
Produit net bancaire IAS retraité (*)	6 682	6 236	+ 7,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 544)	(3 460)	+ 2,4 %
Résultat brut d'exploitation cumulé	**3 138**	**2 776**	**+ 13,0 %**
Coût du risque	(877)	(930)	(5,7 %)
Résultat d'exploitation cumulé	**2 261**	**1 846**	**+ 22,5 %**

(en millions d'euros)	**S1 2010**	**S1 2009**	**Variation 2010/2009**
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	**514**	427	**+ 20,5 %**
Impôts (**)	-	(92)	ns
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**514**	335	**+ 53,6 %**

(*) Données cumulées des 38 Caisses régionales mises en équivalence retraitées des dividendes de Crédit Agricole S.A. perçus par les Caisses régionales.

(**) Charge fiscale des dividendes perçus des Caisses régionales.

Au 30 juin 2010, les Caisses régionales enregistrent leur troisième semestre consécutif de hausse de l'activité et des résultats.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à des produits innovants ayant rencontré un grand succès commercial (carte « Double Action », carte Mozaïc M6) et la poursuite de la conquête toujours portée par les jeunes : les ventes de livrets A aux « moins de 12 ans » sont toujours élevées (+ 157 000 livrets ouverts au premier semestre 2010). Le Crédit Agricole se place au premier rang des banques des « 12-24 ans ». Au total, la base clientèle croît de 46 000 comptes au premier semestre 2010. Par ailleurs, le niveau des ventes des produits d'assurance dommages est toujours élevé (stock de contrats en hausse de 6,3 % S1/S1) et l'équipement des clients progresse.

Dans les domaines de **la collecte et du crédit**, les Caisses régionales ont maintenu et même renforcé leur engagement auprès de leurs clients. Ainsi, les encours de crédits progressent de 3,8 % sur un an tandis que la collecte est en hausse de 5,5 % sur la même période.

La collecte bilan progresse de 5,9 % portée par la reconstitution des encours de dépôts à vue (+ 10,6 % sur un an) et des ventes toujours dynamiques sur le livret A, notamment auprès des jeunes.

La progression de la collecte hors bilan est, quant à elle, limitée par la volatilité des marchés au cours du deuxième trimestre : dans ce contexte, elle est néanmoins en hausse de 5,0 % sur un an grâce aux bonnes performances de l'assurance-vie (encours en hausse de 6,7 % sur un an) tandis que les encours de titres résistent bien et progressent même de 6,1 % sur un an.

En ce qui concerne les crédits, les encours augmentent de 3,8 % sur un an, avec un rythme de croissance qui s'accélère au deuxième trimestre. Cette progression illustre le soutien des Caisses régionales et leur implication dans le développement local des territoires : les encours de crédits accordés aux collectivités locales augmentent de 9,7 % sur un an tandis que l'octroi des crédits moyen et long terme aux TPE-PME sont en croissance de 11 % par rapport à 2009. Les encours de crédits sont également fortement tirés par la reprise du marché de l'immobilier qui conduit ainsi la production de crédits à l'habitat à progresser de 43,6 % sur un an tandis que les encours de crédit à l'habitat augmentent de 4,7 %.

S'appuyant sur cette dynamique commerciale, le **produit net bancaire**[6] s'établit à 6 682 millions d'euros au premier semestre 2010, en forte hausse de 7,2 % sur un an. Cette hausse provient notamment de la nette progression de la marge d'intérêt. Les commissions clientèle augmentent de 2,4 % grâce à la bonne tenue des commissions sur valeurs mobilières qui sont en hausse de 8,7 % sur un an du fait d'un effet de base faible au premier semestre 2009.

Dans le même temps, les Caisses régionales ont continué d'investir afin d'améliorer encore leur performance opérationnelle mise au service de leurs clients. Ainsi, à l'automne 2008, les Caisses régionales ont décidé de rationaliser leurs systèmes informatiques avec la mise en œuvre du projet NICE (projet de rationalisation des cinq systèmes informatiques régionaux en un système unique orienté client). Les premières étapes de mise en œuvre opérationnelle du projet ont démarré au deuxième trimestre 2010. Hors projet NICE, les **charges d'exploitation** sont quasi-stables, en légère hausse de 0,6 % sur un an. La rentabilité opérationnelle des Caisses régionales est en forte hausse (+ 13,0 % sur un an) avec un résultat brut d'exploitation qui s'élève à 3 138 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation est en baisse, - 2,5 points sur un an, à 53,0 % pour le premier semestre 2010.

Concernant le **coût du risque**, il s'établit à 877 millions d'euros pour le premier semestre 2010, enregistrant une baisse particulièrement marquée (- 5,7 % par rapport au 1er semestre 2009). Le coût du risque sur encours de crédit s'établit ainsi à 46 points de base.

La couverture globale des encours douteux s'établit à un niveau toujours élevé de 105,9 % (y compris provisions collectives). Hors provisions collectives, le taux de couverture est de 67,8 %, en légère hausse de 0,1 point sur un an.

Ainsi, le **résultat d'exploitation** s'élève à 2 261 millions d'euros, en hausse de 22,5 % par rapport au premier semestre 2009.

[6] PNB IAS retraité

2- Banque de proximité en France – LCL

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	**1 971**	**1 905**	**+ 3,5 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 282)	(1 264)	+ 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	**689**	**641**	**+ 7,5 %**
Coût du risque	(179)	(201)	(11,0 %)
Résultat avant impôt	**510**	**440**	**+ 16,0 %**
Impôts sur les bénéfices	(153)	(132)	+ 16,0 %
RESULTAT NET	**357**	**308**	**+ 16,0 %**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**339**	**293**	**+ 16,0 %**

Au premier semestre 2010, LCL démontre la solidité de ses résultats qui s'appuient sur la poursuite de la dynamique commerciale engagée dans le cadre de son plan de développement Crescendo 2, et la réalisation de son plan d'économies défini dès fin 2008.

Le **produit net bancaire** s'établit à 1 971 millions d'euros pour le premier semestre 2010, en hausse de + 3,5 % sur un an. Cette progression régulière des revenus s'explique par la bonne activité de crédits et l'accroissement des encours de collecte. Les commissions progressent également de + 3,2 % sur un an notamment sur la gestion mobilière (+ 13,3 %) et sur les frais de dossier de crédits.

Les **charges d'exploitation** sont toujours bien maîtrisées (+ 1,5 % sur un an) avec la poursuite des effets positifs du plan de compétitivité.

Le différentiel d'évolution entre le produit net bancaire et les charges se maintient autour de 2 points permettant ainsi au coefficient d'exploitation de continuer à s'améliorer : il s'établit ainsi au premier semestre à 65,1 %, en baisse de 1,3 point par rapport à la même période de l'année précédente lui même en baisse de 1,2 point par rapport au premier semestre 2008.

Le **résultat brut d'exploitation** ressort à 689 millions d'euros, en hausse de + 7,5 %.

Le **coût du risque** diminue significativement sur le semestre (- 11 % sur un an). Tandis que le risque sur les entreprises reste contenu sans apparition de nouveaux dossiers significatifs, le taux de créances douteuses et litigieuses global enregistre une légère baisse (- 0,1 point sur un an) tandis que le taux de couverture (y compris provisions collectives) reste globalement élevé à 72,3 % (86,0 % sur les entreprises). Le coût du risque sur encours de crédits s'établit à 45 points de base sur le premier semestre (53 points de base au premier semestre 2009).

L'activité commerciale reste, quant à elle, soutenue avec des ouvertures nettes de comptes qui continuent de progresser : 78 900 comptes de particuliers (+ 15 %) et 6 900 comptes pour les professionnels (+ 18 %) ont été ouverts depuis le début de l'année. Le nombre de contrats d'assurance des biens et de cartes de paiement augmente également sensiblement. Le Groupe continue par ailleurs d'innover avec l'offre « LCL à la carte » qui s'ouvre aux professionnels.

Les **encours de crédit** progressent sur un an de + 4,3 % portés par les crédits à l'habitat qui enregistrent une augmentation de près de 7 %. L'activité entreprise qui avait connu un ralentissement pendant la crise connaît également un net rebond avec une production en hausse de + 8,2 % au premier semestre 2010.

Les **encours de collecte de bilan et hors-bilan** progressent également à un rythme élevé : les dépôts à vue connaissent une hausse significative de 15,6 % sur un an tandis que la collecte hors bilan progresse de 7,1 % tirée par l'assurance vie, qui après une année 2009 exceptionnelle, continue d'enregistrer des taux de croissance de près de 11 %.

3- Banque de détail à l'international

Les résultats du pôle Banque de détail à l'international sont marqués ce semestre par les conséquences de la dégradation de la situation en Grèce sur les conditions d'exploitation d'Emporiki présentées le 22 juin 2010 lors de l'actualisation du plan de restructuration et de développement d'Emporiki.

NB : les données 2009 du pôle ci-après sont présentées retraitées du passage en activités arrêtées de Credit Uruguay Banco au premier trimestre 2010.

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	**1 458**	**1 433**	**+ 1,8 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(995)	(978)	+ 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	**463**	**455**	**+ 1,7 %**
Coût du risque	(773)	(539)	+ 43,4 %
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	72	86	(16,5 %)
Résultat net sur autres actifs	(418)	-	ns
Résultat avant impôt	**(656)**	**2**	**ns**
Impôts sur les bénéfices	(96)	(109)	(11,4 %)
Résultat net d'impôts des activités arrêtées	7	13	(44,3 %)
RESULTAT NET	**(745)**	**(94)**	**ns**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**(740)**	**(72)**	**ns**

Le pôle Banque de détail à l'international continue par ailleurs son recentrage sur l'Europe et le bassin méditerranéen avec l'annonce des cessions de Credit Uruguay Banco à BBVA Uruguay et de Banque Indosuez Mer Rouge (« BIMR ») à Bank of Africa. Le classement de la BIMR en activités arrêtées n'interviendra qu'au troisième trimestre 2010.

Le **résultat net part du Groupe** du pôle enregistre une perte de 740 millions d'euros sur le semestre.

Hors **Emporiki**, le résultat net part du Groupe s'établit à + 158 millions d'euros, en recul de 20,8 % par rapport au premier semestre 2009. Le produit net bancaire est quasi stable sur un an (- 0,4 %), le Crédit du Maroc et l'Égypte enregistrant toujours de bonnes performances. Les charges d'exploitation sont maîtrisées, avec une hausse de + 0,6 % hors effet change (notamment sur la Pologne). La

hausse du coût du risque se ralentit, + 14,1 % sur le semestre. Enfin, le résultat des sociétés mises en équivalence diminue fortement par rapport au premier semestre 2009 en raison de la contribution réduite du BES et de Bankinter.

Au total, le pôle s'appuie sur le dynamisme de Cariparma et sur les bonnes performances d'entités telles que Crédit Agricole Egypte et Crédit du Maroc pour profiter d'un rebond de croissance.

En **Italie**, le groupe Cariparma poursuit son développement.

Grâce à une bonne dynamique commerciale, les encours de crédit et de collecte bilan ont continué de croître, à respectivement + 9,1 % et + 7,2 % sur un an.

Ce dynamisme conduit Cariparma à enregistrer un produit net bancaire de 697 millions d'euros sur le semestre, en repli de 5,9 % par rapport à la même période de 2009. Après une baisse sensible en début de semestre, le produit net bancaire connait ensuite une forte reprise, avec une marge d'intérêts commerciale tirée par l'accroissement des encours de crédit, et des commissions en hausse grâce aux synergies des activités avec les filiales produits du Groupe.

Les charges restent contenues, avec une hausse de + 0,8 % sur un an dans un contexte de poursuite des investissements. Le coût du risque enregistre une hausse, sans impact sur la qualité du portefeuille de crédits.

Au total, la contribution de Cariparma au résultat net part du Groupe s'établit à 75 millions d'euros pour le premier semestre 2010 tandis que le résultat net part du Groupe en Italie s'élève à 112 millions d'euros pour la même période.

Poursuivant son développement en Italie, Crédit Agricole S.A. annonçait le 22 juin 2010 la finalisation de la liste des actifs acquis auprès d'Intesa Sanpaolo. La cession comprendra comme prévu deux ensembles, pour un montant total en numéraire d'environ 740 millions d'euros :

• Cassa di Risparmio della Spezia (ou Carispe), filiale du groupe Intesa Sanpaolo, qui exploite un réseau de 76 agences situées en Ligurie, en Toscane, en Emilie-Romagne ;

• un ensemble de 96 agences acquises directement auprès du groupe Intesa Sanpaolo, situées principalement dans les régions de Lombardie, Latium, Toscane et Vénétie.

Avec cette opération, le groupe Crédit Agricole disposera en Italie d'un réseau de 902 agences en banque de détail. Avec l'ensemble de ses métiers en Italie (banque, assurances, gestion d'actifs, banque de financement et d'investissement, leasing et factoring, services financiers spécialisés), le groupe Crédit Agricole deviendra le septième acteur du marché bancaire italien.

En **Grèce**, compte tenu de la détérioration du contexte économique, Emporiki a actualisé son Plan de restructuration et de développement pour la période 2009-2013. Cette actualisation a été présentée le 22 juin 2010. L'objectif, inchangé, est le redressement de la rentabilité et un résultat bénéficiaire dès 2012 afin de bâtir des bases solides pour une croissance durable.

Pour le 1er semestre 2010, le produit net bancaire s'établit à 364 millions d'euros en hausse de 8,7 % sur un an. Ces bonnes performances sont tirées par l'amélioration de la marge d'intérêts qui bénéficie notamment de la diminution des encours de dépôts à marges négatives accordés début 2009. Les commissions témoignent d'une bonne résistance. Malgré la baisse des volumes, elles restent stables depuis trois trimestres grâce aux premiers effets de la commercialisation de nouveaux produits, en particulier des produits d'assurance vie et des OPCVM structurés. La baisse des dépôts se ralentit tandis que la part de marché sur ressources se stabilise.

Les charges d'exploitation sont contenues (+ 0,8 % S1/S1), malgré d'importants efforts de restructuration. Le deuxième trimestre intègre ainsi une charge exceptionnelle de 44 millions d'euros au titre de la politique de départs aidés. Sur le semestre, les frais de personnel sont en baisse de 12,0 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 7 points par rapport au deuxième semestre 2009.

Le coût du risque s'établit à - 569 millions d'euros sur le semestre. Cette charge importante traduit un effort de provisionnement accru du portefeuille des crédits octroyés avant octobre 2008, conformément à l'annonce faite lors de l'actualisation du plan le 22 juin. Le coût du risque sur les productions nouvelles reste, quant à lui, quasi nul.

Avant impact de la dépréciation de valeur du goodwill pour - 418 millions d'euros, conséquence de l'actualisation du plan, le résultat net part du Groupe d'Emporiki s'établit à - 479 millions d'euros sur le semestre.

Hors **l'Italie** et la **Grèce**, les implantations du Groupe dégagent un résultat net part du Groupe de 83 millions d'euros au premier semestre 2010, pénalisé par un coût du risque élevé, quoiqu'en hausse ralentie, et des moindres performances de BES et de Bankinter.

4- Services financiers spécialisés

Au cours du premier semestre 2010, le pôle Services financiers spécialisés a continué à démontrer sa capacité à générer des revenus solides, tout en opérant des modifications structurelles importantes. Avril 2010 a vu fusionner d'une part Sofinco et Finaref pour créer CACF (Crédit Agricole Consumer Finance) et d'autre part CA Leasing et Eurofactor pour donner naissance à CALEF (Crédit Agricole Leasing et Factoring). L'efficacité du pôle SFS se trouve ainsi encore davantage renforcée par ces deux opérations de rapprochement. Par ailleurs, CACF, en tant qu'établissement généraliste aux pratiques de risque très strictes, est bien positionné pour s'adapter aux nouvelles réglementations françaises en crédit à la consommation telles que nous en connaissons aujourd'hui la teneur.

A près de 2 milliards d'euros au 30 juin 2010, le produit net bancaire enregistre une hausse de 12,5 % sur un an, sans effet périmètre, sous l'effet conjugué des volumes portés par les performances commerciales du pôle, le maintien des marges et des coûts de refinancement en baisse. Parallèlement, la hausse des charges d'exploitation reste contenue à 2,7 % sur la même période, résultant en un résultat brut d'exploitation en forte hausse, de 21,5 % sur un an. Le coefficient d'exploitation s'établit à 43,7 %, en baisse sensible de 4,1 points sur un an.

A 663 millions d'euros pour le premier semestre 2010, le coût du risque reste élevé en raison du contexte économique, mais est en voie de stabilisation. S'il augmente de 15,1 % sur un an, sa hausse connaît un net ralentissement sur la deuxième moitié du semestre, de + 7,8 %. Le coefficient d'intermédiation se maintient autour de 77 %.

(en millions d'euros)	**S1 2010**	**S1 2009**	**Variation S1/S1**
Produit net bancaire	**1 976**	**1 756**	**+ 12,5 %**
Charges d'exploitation	(863)	(840)	+ 2,7 %
Résultat brut d'exploitation	**1 113**	**916**	**+ 21,5 %**
Coût du risque	(663)	(576)	+ 15,1 %
Résultat d'exploitation	**450**	**340**	**+ 32,4 %**
Sociétés mises en équivalence	6	3	+ 67,6 %
Résultat avant impôts	**456**	**344**	**+ 32,6 %**
Résultat net part du Groupe	**253**	**194**	**+ 30,4 %**

En **crédit à la consommation**, l'activité reste dynamique, se traduisant par une progression de 5,6 % des encours sur un an malgré la conjoncture, répartie tant sur les marchés domestiques qu'à l'international : ils atteignent 77,6 milliards d'euros à fin juin. En France, la croissance de 4,6 % des encours sur un an est tirée par les Caisses régionales et bénéficie de l'élargissement de la gamme de prêts entrant dans le périmètre de gestion de CACF. A l'international, les encours progressent de

6,2 % grâce à une forte progression de l'activité en Europe, et notamment en Allemagne. L'international représente une part croissante de l'activité, à 61,5 % des encours totaux au 30 juin 2010. Les encours italiens croissent de 3,1 % sur un an et représentent à eux seuls près de 37 % des encours de l'activité. CACF continue par ailleurs de développer son réseau de partenariats automobiles : la fin du premier semestre 2010 a marqué le démarrage opérationnel de l'activité de financement automobile en Chine au travers d'une joint-venture 50/50 (non consolidée au 30 juin 2010) avec GAC, 6e constructeur automobile chinois.

Les résultats de CACF enregistrent une hausse marquée : le produit net bancaire augmente de 12,9 % sur un an à 1 698 millions d'euros sans effet périmètre, et les charges restent quasiment stables à + 1,3 % sur la même période, le coefficient d'exploitation s'établissant à 40,3 % au 30 juin 2010, en retrait de 4,7 points en un an. Le résultat brut d'exploitation ainsi dégagé croît de 22,5 % sur un an pour atteindre plus d'un milliard d'euros.

Le coût du risque augmente de 15,2 % sur l'année mais se stabilise en termes de points de base sur encours à 227 points pour l'activité crédit à la consommation. Le coefficient d'intermédiation baisse quant à lui de près de 4 points pour s'établir à 76,5%.

Au total, le résultat net s'établit à 248 millions d'euros au 30 juin 2010, en hausse de 35,2 % par rapport au premier semestre 2010.

En **crédit-bail et affacturage**, le Groupe fait preuve d'un fort dynamisme. La croissance des encours de crédit-bail s'élève à 11,4 % en France et à 9,6 % à l'international alors que l'Italie affiche une progression de 15,5 %. L'international représente près de 21 % du total d'encours de crédit-bail au 30 juin 2010 contre environ 13 % à fin juin 2008. En affacturage, le chiffre d'affaires factoré est en pleine croissance à + 35,2 % sur un an dont + 23 % sur la France et + 60 % sur l'international. Au total, le résultat brut d'exploitation, à 115,5 millions d'euros au 30 juin 2010, progresse de 20,7 % sur un an. L'efficacité opérationnelle de l'activité continue de se renforcer, et se traduit par des baisses de respectivement 3,6 et 3,0 points des coefficients d'exploitation et d'intermédiation. Pour la seule activité de crédit-bail, le coût du risque augmente de 34,4 % au premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009 ; il représente 54 points de base sur encours au premier semestre 2010 contre 51 points de base au premier semestre 2009.

5- Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Au cours du premier semestre 2010, le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée a confirmé son dynamisme et constitue une source majeure de revenus élevés et récurrents pour le Groupe.

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009*	Variation 2010/2009*
Produit net bancaire	**2 483**	**1 699**	**+ 46,1 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 270)	(867)	+ 46,6 %
Résultat brut d'exploitation	**1 213**	**832**	**+45,6 %**
Coût du risque	(17)	(4)	ns
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	2	1	ns
Résultat avant impôt	**1 197**	**829**	**+ 44,2 %**
Impôts sur les bénéfices	(377)	(267)	+ 41,1 %
RESULTAT NET	**820**	**562**	**+ 45,7 %**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**741**	**564**	**+ 31,3 %**

* Données 2009 retraitées de la quote-part de BFT Banque (BFT) transférée en Compte propre et divers

Les résultats du pôle sont en forte progression au premier semestre 2010. Ils bénéficient des opérations de croissance externe réalisées en 2009. Ainsi, la création d'Amundi et l'intégration de certaines activités d'HSBC France dans les services financiers aux institutionnels ont produit leurs premiers effets en compte de résultat au premier semestre 2010. Le passage de 50 % à 85 % dans le capital de Caceis a par ailleurs eu lieu au 30 juin 2009, sans impact en résultat au premier semestre 2009.

Cependant, les bonnes performances du pôle ne sont pas dues qu'aux effets périmètres. Le **produit net bancaire**, à 2 483 millions d'euros, s'inscrit ainsi en progression de 20,2 % à périmètre comparable. Dans le même temps, les **charges d'exploitation** s'élèvent à 1 270 millions d'euros, soit une hausse limitée de 6,3 % à périmètre comparable et hors coûts de restructuration chez Amundi (57 millions d'euros sur le premier semestre 2010). Le **résultat brut d'exploitation** hors coûts de restructuration, à 1 270 millions d'euros, est en augmentation de 37,3 % à périmètre comparable. L'efficacité opérationnelle s'est ainsi fortement améliorée, le coefficient d'exploitation s'élevant à 51,2 %, en baisse de 4,1 points à périmètre comparable.

Au total, avec un coût du risque toujours non significatif, la **contribution au résultat net part du Groupe** s'élève à 741 millions d'euros, en hausse faciale de 31,3 % et de 30,6 % à périmètre comparable.

Le développement externe du pôle lui a conféré une nouvelle dimension, les encours gérés atteignant 1 030 milliards d'euros (834,7 milliards d'euros hors double compte) au 30 juin 2010, une hausse de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2009. La collecte nette sur le semestre s'élève à 20,7 milliards d'euros. L'assurance-vie y contribue à hauteur de 14,6 milliards d'euros. En gestion d'actifs, la collecte de 10,8 milliards d'euros sur les actions, les obligations et la performance absolue fait plus que compenser la décollecte sur le monétaire. Finalement, la banque privée a bénéficié d'un niveau d'activité soutenu avec 3,7 milliards d'euros de collecte.

Dans le domaine de la **Gestion d'actifs**, l'activité du premier semestre témoigne du développement du pôle, se traduisant par des résultats en très forte progression. Le processus d'intégration est bien engagé et demeure conforme au calendrier prévu. Les synergies sont confirmées à 120 millions d'euros en année pleine.

Dans un environnement de marché difficile caractérisé par des taux courts très bas et des marchés actions volatils, le métier enregistre une collecte positive sur le semestre, s'élevant à 2,4 milliards d'euros. Elle est très élevée sur l'ensemble des classes d'actifs longues, atteignant 10,8 milliards d'euros sur le premier semestre 2010, dont 8,5 milliards d'euros sur l'obligataire et fait plus que compenser sur la période la baisse des encours monétaires résultant du contexte de marché (- 8,4 milliards d'euros). Cette collecte est principalement tirée par le segment de la clientèle institutionnelle en France et à l'étranger. L'effet marché est par ailleurs positif sur le semestre (+ 6,0 milliards d'euros).

En conséquence, les encours sur la période atteignent près de 700 milliards d'euros, en progression de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2009, date à laquelle les actifs apportés par SGAM étaient déjà pris en compte. L'*asset-mix* s'améliore sous l'effet de la baisse des encours monétaires, même s'il demeure principalement centré sur les produits sans risque. Au 30 juin 2010, 47 % des actifs gérés sont investis en obligations, 20 % en monétaire et seulement 14 % en actions, 9 % en actifs diversifiés et 5 % en actifs structurés, et 5% en actifs spécialisés.

L'activité solide du pôle permet au produit net bancaire de s'inscrire en progression de 15,9 % à périmètre comparable, traduisant la hausse des encours moyens, l'amélioration de l'*asset-mix* et le bon niveau des commissions de surperformance.

Cette bonne dynamique commerciale s'est accompagnée d'une amélioration des performances opérationnelles et d'une mise en œuvre rapide du processus d'intégration. L'évolution des frais de gestion est contenue à 2,4 % à périmètre comparable hors coûts de restructuration. Conséquence de cette évolution favorable du produit net bancaire et des frais de gestion, le coefficient d'exploitation hors coûts de restructuration s'établit à 53,7 % sur le premier semestre 2010, soit une amélioration de 7,0 points sur un an à périmètre comparable.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 359 millions d'euros hors coûts de restructuration au premier semestre 2010, en hausse de 36,7 % par rapport au premier semestre 2009 retraité de l'apport des activités de SGAM. Après la prise en compte de 57 millions d'euros de charges de restructuration, le résultat net s'élève à 195 millions d'euros, en progression de 12,4 % sur un an à périmètre comparable.

En ce qui concerne les **Services financiers aux institutionnels**, le métier enregistre au premier semestre un bon niveau de performance.

Les encours conservés sont stables sur le semestre, et en hausse de 9,7 % sur un an, à 2 326 milliards d'euros. Les encours administrés s'inscrivent, quant à eux, en progression de 6,2 % sur le semestre, atteignant 1 126 milliards d'euros au 30 juin 2010. Sur un an, l'amélioration est sensible avec une croissance de 15,5 % bénéficiant de l'apport des encours d'HSBC France. A périmètre comparable, la hausse reste toutefois significative, à 9,8 %.

Le produit net bancaire, à 408 millions d'euros, est en légère hausse de 1,0 % par rapport au premier semestre 2009 (à périmètre comparable, tenant compte principalement de la montée au capital de Caceis). Cette évolution résulte de deux effets opposés : d'une part une forte hausse des commissions de 15,2 % à périmètre comparable, conséquence de la progression des encours sur un an et du développement des activités de change et de prêt / emprunt de titres ; et d'autre part la baisse des revenus d'intérêt compte tenu du contexte de taux d'intérêt bas. Grâce à un strict contrôle des charges (- 0,1 % par rapport au premier semestre 2009 à périmètre comparable), la rentabilité opérationnelle du métier est renforcée, avec un résultat brut d'exploitation de 120 millions d'euros, en croissance de 3,4 % sur un an à périmètre comparable. Le coefficient d'exploitation est maintenu au niveau compétitif de 70,5 %. Au total, le résultat net du métier s'élève à 79 millions d'euros sur le premier semestre 2010.

En **Banque privée**, le métier enregistre une collecte de 3,7 milliards d'euros sur le semestre, dont 2,7 milliards à l'international, ainsi qu'un effet change favorable (+ 3,7 milliards d'euros) compensant un effet marché négatif (- 0,6 milliard d'euros). Au 30 juin 2010, les actifs gérés s'établissent ainsi à 121,8 milliards d'euros dont 67,4 milliards d'euros à l'international. Sur un an, la progression des actifs gérés est nettement positive, avec une hausse de 12,6 % au total dont 10,3 % sur la France et 14,4 % sur l'international.

Le résultat net du semestre, à 68 millions d'euros, est en forte hausse (+ 29,5 % par rapport au premier semestre 2009). Cette très bonne performance est tirée par la croissance du produit net bancaire qui atteint 12,1 % sur un an, grâce notamment à l'évolution positive des commissions bénéficiant de la hausse des encours.

Le résultat net du **pôle Assurances** est de 477 millions d'euros au premier semestre 2010 soit une hausse de 49 % sur un an. Les performances particulièrement bonnes durant ces six mois ont été atténuées par les effets négatifs de la tempête Xynthia (impact sur le résultat net après réassurance : 26 millions d'euros), puis des inondations dans le Var en juin 2010 (impact limité à 6 millions d'euros après réassurance).

Le Groupe affiche un excellent chiffre d'affaires de 16,3 milliards d'euros au 30 juin 2010, en augmentation de 17 % par rapport à celui du 30 juin 2009.

L'assurance-vie en France (chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros sur les six premiers mois 2010) a enregistré une croissance deux fois supérieure à celle du marché : la hausse entre les deux semestres atteint 16 % tandis que le marché croît de 8 %. Alors que les encours gérés augmentent de 9 % par rapport au premier semestre 2009 pour atteindre plus de 212 milliards d'euros, Crédit Agricole Assurances conserve sa place de leader français parmi les bancassureurs sur la collecte nette et détient une part de marché de 14,3 % de la collecte brute totale au 30 juin 2010. Les contrats en unités de comptes représentent près de 19 % des encours au terme du premier semestre 2010.

L'assurance dommages a également engrangé une hausse sensible de son chiffre d'affaires, qui augmente sur la France de 10% sur un an contre 3% pour le marché. Il s'élève à 1,2 milliard d'euros au 30 juin 2010.

A l'international, le premier trimestre 2010 a été exceptionnel, notamment au Portugal. L'activité à l'international (3,1 milliards d'euros au 30 juin 2010) poursuit sa croissance et représente 19 % (hors assurance emprunteurs) du chiffre d'affaires global du pôle « assurances » à fin juin 2010, contre 5 % en 2003.

L'activité assurance emprunteurs reste globalement stable : portée notamment par la montée en puissance de la plateforme LCL, elle croît de 8 % hors Pologne. En Pologne, la diminution de l'activité résulte de l'adoption par Lukas Bank d'une politique d'octroi de crédits plus sélective.

La bonne performance du pôle traduit notamment l'aboutissement d'une gestion dynamique du portefeuille et une bonne anticipation des marchés. Le coefficient d'exploitation reste faible à 28,1 % au 30 juin 2010, reflétant une très bonne maîtrise des charges.

Enfin, le rôle de la holding Crédit Agricole Assurances se renforce dans le but d'optimiser l'allocation des fonds propres du pôle dans la perspective de Solvabilité II.

6- Banque de financement et d'investissement

Les résultats du premier semestre 2010 de Crédit Agricole CIB démontrent la pertinence du plan de recentrage et de développement lancé à l'automne 2008. Pour la première fois depuis le troisième trimestre 2007, les résultats de la Banque de financement et d'investissement prise dans son ensemble sont positifs sur l'ensemble de la période : le résultat net part du Groupe s'établit à 486 millions d'euros tandis que le résultat net part du Groupe des activités pérennes s'établit à 868 millions d'euros sur le premier semestre 2010.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce aux très bonnes performances de la banque de financement et malgré la décélération de la contribution des activités de *Fixed Income*. Par ailleurs, la poursuite de la gestion active de la réduction des risques sur les activités de dérivés exotiques actions a permis de mettre fin à leurs pertes. Les CDO, ABS, CLO continuent d'enregistrer des pertes mais beaucoup moins élevées qu'il y a un an, les dépréciations se faisant à un rythme ralenti (absence d'évolution significative du marché et de la structure des portefeuilles) et malgré le durcissement des hypothèses de défaut appliquées au cours du premier trimestre 2010. Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2010 des activités en cours d'arrêt s'élève à - 381 millions d'euros contre – 881 millions d'euros en 2009.

Hors impact des couvertures de prêts et du *spread* émetteur sur la réévaluation de la dette, le **produit net bancaire des activités pérennes** du premier semestre 2010 s'établit à 2 964 millions d'euros, en baisse de 15,3 % par rapport à 2009. Cette diminution résulte d'une part d'un effet de base élevée au premier semestre 2009 - la Banque de marché et d'investissement ayant réalisé des performances exceptionnelles sur cette période – et d'autre part, des résultats mitigés des activités de *Fixed Income* notamment au cours du deuxième trimestre 2010 en raison de la volatilité des marchés (décélération des dérivés de taux et des activités obligataires du fait des incertitudes liées aux souverains européens).

Les **charges d'exploitation totales** de la Banque de financement et d'investissement augmentent de 8,7 % sur un an. Les charges des activités pérennes sont également en hausse de 9,6 % sur un an. Cette augmentation par rapport au point bas du premier semestre 2009 traduit la reprise des investissements dans les métiers cœurs de Crédit Agricole CIB, en application du plan de recentrage et de développement.

Ainsi, le coefficient d'exploitation des activités pérennes (retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts) ressort à 56 % sur le premier semestre 2010.

Le **coût du risque des activités pérennes** est en nette diminution sur un an (- 66,5 %). Cette évolution traduit l'amélioration de la signature des diverses catégories de contreparties et l'absence de nouveaux dossiers douteux significatifs en banque de financement.

Le **résultat net part du Groupe des activités pérennes**, retraité de la réévaluation de la dette et des couvertures de prêts, s'élève ainsi à 820 millions d'euros contre 1 032 millions d'euros au premier semestre 2009, principalement sous l'effet de la moindre contribution des activités de *Fixed Income*.

Les **emplois pondérés** de la Banque de financement et d'investissement s'élèvent à 145,5 milliards d'euros au 30 juin 2010, en hausse de 9,8 % par rapport au 31 décembre 2009. La hausse de 13 milliards d'euros sur le semestre s'analyse comme suit :

- les risques de crédit progressent de 1,5 milliard d'euros liés à l'activité commerciale (effet volume) ;
- l'effet change sur les risques de crédit est d'environ 9 milliards d'euros sur le semestre (impact neutre sur le ratio de solvabilité grâce au maintien au numérateur d'une part dollar identique à celle qui est calculée sur le numérateur) ;
- les risques de marché enregistrent une hausse de 2,5 milliards d'euros due à une hausse de la VaR et à la volatilité accrue des marchés consécutive à la crise de la zone euro ;
- le risque opérationnel est inchangé par rapport à fin 2009.

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2010 activités pérennes	S1 2009	S1 2009 activités pérennes	Variation 2010/2009 *
Produit net bancaire	**2 734**	**3 037**	**2 148**	**3 110**	**(2,3 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 704)	(1 652)	(1 568)	(1 508)	+ 9,6 %
Résultat brut d'exploitation	**1 030**	**1 385**	**580**	**1 602**	**(13,5 %)**
Coût du risque	(401)	(185)	(862)	(552)	(66,5 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	72	72	68	68	+ 5,9 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	1	1	3	3	ns
Résultat avant impôt	**702**	**1 273**	**(211)**	**1 121**	**+ 13,6 %**
Impôts sur les bénéfices	(194)	(375)	112	(319)	+ 17,6 %
RESULTAT NET	**508**	**898**	**(99)**	**802**	**+ 12,0 %**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**486**	**868**	**(104)**	**777**	**+ 11,7 %**

** Activités pérennes*

Banque de financement

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	**1 308**	**921**	**+ 42,1 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(420)	(403)	+ 4,4 %
Résultat brut d'exploitation	**888**	**518**	**+ 71,4 %**
Coût du risque	(156)	(497)	(68,6 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	72	70	+ 3,0 %
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	1	3	ns
Résultat avant impôt	**805**	**94**	**x 8,6**
Impôts sur les bénéfices	(226)	(16)	ns
RESULTAT NET	**579**	**78**	**x 7,4**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**558**	**70**	**x 8,0**

L'activité de la banque de financement a été particulièrement soutenue au premier semestre 2010 avec des revenus s'établissant à 1 308 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 558 millions d'euros, multiplié par 8 par rapport au premier semestre 2009. La banque de financement enregistre par ailleurs d'une nette baisse de son coût du risque.

Les revenus des financements structurés (financements de projets, négoce de matières premières et financement aéronautique) sont en hausse de 28 % par rapport au premier semestre 2009. Crédit Agricole CIB conserve son leadership en termes de financements de projet sur la zone EMEA et devient numéro 1 de la zone Amériques. Crédit Agricole CIB regagne également le premier rang sur les financements aéronautiques au niveau mondial[7].

De même, la banque commerciale confirme son leadership en syndication avec des progressions significatives par rapport à 2009 : Crédit Agricole CIB passe ainsi notamment de la 3e à la 1ère place en France et sur la zone EMEA, et de la 4e à la 1ère place en Europe de l'Ouest[8]. Elle réussit à maintenir ses revenus à un niveau quasiment comparable à celui du premier semestre 2009, dans un contexte tarifaire très concurrentiel.

Enfin, la gestion active des couvertures de prêts a permis d'en diminuer fortement la volatilité et de réduire leur impact sur les comptes à des niveaux négligeables sur la période.

Le coût du risque est en nette diminution de 68,6 % par rapport au premier semestre 2009 du fait de l'absence de nouveaux dossiers douteux significatifs. Les provisions collectives s'établissent à

[7] Source : Thomson Financial

[8] Source : Thomson Financial

1,5 milliard d'euros et le coût du risque sur encours de crédits à la clientèle est de 8 points de base au 30 juin 2010.

Banque de marchés et d'investissement

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	**1 729**	**2 189**	**(21,1 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(1 232)	(1 105)	+ 11,4 %
Résultat brut d'exploitation	**497**	**1 084**	**(54,2 %)**
Coût du risque	(29)	(55)	(48,4 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	(2)	ns
Résultat avant impôt	**468**	**1 027**	**(54,3 %)**
Impôts sur les bénéfices	(149)	(303)	(50,9 %)
RESULTAT NET	**319**	**724**	**(55,8 %)**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**310**	**707**	**(56,3 %)**

Les revenus de la Banque de marchés et d'investissement sont impactés sur la période par la volatilité des marchés et les incertitudes liées aux souverains européens. Le résultat net part du Groupe est en baisse de 56,3 % sur un an également du fait d'un effet de base élevée au premier semestre 2009 : il s'établit à 310 millions d'euros au premier semestre 2010.

La baisse des revenus du pôle *Fixed Income* est de 41,2 % semestre 2010 sur semestre 2009, grâce aux très bonnes performances des activités de change au cours du deuxième trimestre, et à des revenus commerciaux ayant conservé un niveau quasiment comparable à celui du premier semestre 2009. Les résultats latents sur les dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB s'élèvent à 55 millions d'euros au premier semestre 2010 contre une perte de 132 millions d'euros en 2009.

Le pôle Actions a connu, au cours du 1er semestre 2010, une reprise de son activité grâce aux activités de courtage et au bon niveau des activités de primaires actions : Crédit Agricole CIB passe de la 2e place à la 1re en tant que *book runner* sur obligations convertibles en France en termes de part de marché (source : Thomson Financial).

Au cours du 1er semestre 2010, la VaR des activités pérennes est toujours restée nettement en-dessous de sa limite de 35 millions d'euros malgré des conditions de marché particulièrement volatiles.

Le coût du risque reste à un niveau faible et diminue de 48,4 % sur un an.

Après la prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net part du Groupe s'établit à 310 millions d'euros au premier semestre 2010, y compris l'impact positif de 55 millions d'euros des résultats latents sur les dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

Activités en cours d'arrêt

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009	Variation 2010/2009
Produit net bancaire	**(303)**	**(962)**	**+ 68,5 %**
Charges d'exploitation et amortissements	(52)	(60)	(13,3 %)
Résultat brut d'exploitation	**(355)**	**(1 022)**	**+ 65,3 %**
Coût du risque	(216)	(310)	+ 30,3 %
Résultat avant impôt	**(571)**	**(1 332)**	**+ 57,1 %**
Impôts sur les bénéfices	181	431	(58,0 %)
RESULTAT NET	**(390)**	**(901)**	**+ 56,7 %**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**(381)**	**(881)**	**+ 56,8 %**

Au cours du semestre, la gestion active du portefeuille a permis de réduire les pertes des activités en cours d'arrêt.

La contribution des dérivés exotiques actions, dont l'exposition en risques a été largement réduite, est marginalement positive sur la période (28 millions d'euros en produit net bancaire au premier semestre 2010).

Sur les CDO, CLO et ABS, les hypothèses de perte finale et de recouvrement ont été légèrement durcies au cours du premier semestre 2010. Les pertes sur CDO, ABS et CLO s'élèvent ainsi à 397 millions d'euros au premier semestre 2010 contre 710 millions d'euros au premier semestre 2009. Parallèlement, les expositions résiduelles ont fait l'objet d'une gestion dynamique (restructuration, réduction des *macro-hedges*…).

Concernant le *book* de corrélation, la forte volatilité des marchés et les incertitudes sur les souverains européens ont conduit à un écartement des *spreads* dans la deuxième partie du premier semestre 2010 : ces conditions de marché exceptionnelles ont conduit à un provisionnement mécanique du risque garant tandis que les risques de marché restaient sous contrôle et évoluaient conformément au plan de stabilisation (impact neutre sur le deuxième trimestre). Globalement, les activités de corrélation enregistrent une perte de 150 millions d'euros sur la période, enregistrée pour l'essentiel au cours du deuxième trimestre. Cette perte « mécanique » provient principalement de l'écartement des *spreads* de crédit et ne remet pas en cause la validité des mécanismes de stabilisation mis en place en 2009.

Enfin, le reclassement des actifs financiers en prêts et créances effectué en octobre 2008 a entraîné la neutralisation d'une perte avant impôt de 60 millions d'euros.

La variation du *mark to market* des macro-couvertures est marginale.

Au premier semestre 2010, les activités en cours d'arrêt enregistrent une perte de 390 millions d'euros contre une perte de 901 millions d'euros un an plus tôt.

Au total, le résultat net part du Groupe est de - 381 millions d'euros au premier semestre 2010, contre - 881 millions d'euros au premier semestre 2009.

7- Compte propre et divers

(en millions d'euros)	S1 2010	S1 2009*	Variation 2010/2009*
Produit net bancaire	**(329)**	**(344)**	**(4,4 %)**
Charges d'exploitation et amortissements	(453)	(428)	+ 5,6 %
Résultat brut d'exploitation	**(782)**	**(772)**	**+ 1,2 %**
Coût du risque	(21)	(29)	(27,2 %)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	43	(221)	ns
Résultat net sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	(159)	1	ns
Résultat avant impôt	**(919)**	**(1 021)**	**(10,0 %)**
Impôts sur les bénéfices	263	306	(14,2 %)
RESULTAT NET	**(656)**	**(715)**	**(8,2 %)**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**(744)**	**(808)**	**(7,6%)**

* Données 2009 retraitées du transfert de BFT Banque (BFT) en Compte propre et divers

Au premier semestre 2010, le produit net bancaire du pôle s'établit à - 329 millions d'euros contre - 344 millions d'euros en 2009. Il intègre des coûts de refinancement quasi-stables (-1,5 %), de bonnes performances de la gestion financière (+ 3,4 %), et des contributions positives, notamment du *Private equity* à + 63,8 millions d'euros (contre – 64,3 millions au 1er semestre 2009).

Les charges d'exploitation intègrent notamment le projet Evergreen, le *data-center* de Chartres et le projet Nice

Le résultat net sur autres actifs reflète, quant à lui, l'impact exceptionnel de la cession de 0,8 % de la participation dans Intesa Sanpaolo excédant la part historique de Crédit Agricole S.A., qui s'élève à une perte de 159 millions d'euros (cf note 2.2 qui détaille l'impact de cette cession).

Au total, le pôle Compte propre et divers dégage au premier semestre 2010 un résultat net part du Groupe de - 744 millions d'euros contre - 808 millions d'euros un an plus tôt.

Il est à noter que la contribution aux résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers au premier semestre 2009 intégrait plusieurs éléments non récurrents, en particulier l'opération de rachat de la dette *upper Tier* 2 qui a généré un gain de 170 millions d'euros ; et la consolidation pour la première fois d'Intesa par mise en équivalence (- 206 millions d'euros) [9].

[9] Le détail de l'impact de la première consolidation d'Intesa est décrit dans les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2009

Structure financière du groupe Crédit Agricole S.A.

Evolution récente du capital

Au 31 décembre 2009, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 6 958 739 811 euros, divisé en 2 319 579 937 actions de 3 euros de nominal.

Le 19 mai 2010, l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. a décidé le versement d'un dividende de 0,45 euro par action au titre de l'exercice 2009, et prévu qu'il pouvait être payé soit en numéraire, soit en actions nouvelles. Cette dernière option, ouverte du 27 mai au 8 juin 2010, a été retenue par près de 60 % des actionnaires de Crédit Agricole S.A. Elle s'est traduite par la création de 66 413 282 actions nouvelles (soit 2,86 % du capital), dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le lundi 21 juin 2010. La date de jouissance des actions est le 1er janvier 2010.

Au 30 juin 2010, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élevait ainsi à 7 157 979 657 euros soit 2 385 993 219 actions au nominal de 3 euros.

Crédit Agricole S.A. a ensuite procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés, ouverte entre le 21 juin et le 2 juillet 2010, au prix de 7,11 euros par action nouvelle. Au terme de cette opération, 15 667 072 actions ont été créées, dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 29 juillet 2010. La date de jouissance des actions est le 1er janvier 2010.

Au 29 juillet 2010, le capital de Crédit Agricole S.A. s'élevait ainsi à 7 204 980 873 euros soit 2 401 660 291 actions au nominal de 3 euros.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Crédit Agricole S.A. au cours des cinq dernières années :

Date et nature de l'opération	Montant du capital *(en euros)*	Nombre d'actions
Capital au 31/12/2004	**4 420 567 311**	**1 473 522 437**
26/08/2005 Augmentation de capital réservée aux salariés (Conseils d'administration des 08/03 et 18/05/2005)	+ 71 399 592	+ 23 799 864
Capital au 31/12/2005	**4 491 966 903**	**1 497 322 301**
Capital au 31/12/2006	**4 491 966 903**	**1 497 322 301**
06/02/2007 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Conseil d'administration du 21/11/2006)	+ 449 196 690	+ 149 732 230
05/12/2007 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 23/05/2007)	+ 68 107 023	+ 22 702 341
Capital au 31/12/2007	**5 009 270 616**	**1 669 756 872**

07/07/2008 Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire (Assemblée générale du 21/05/2008)	+ 1 669 756 872	+ 556 585 624
Capital au 31/12/2008	**6 679 027 488**	**2 226 342 496**
23/06/09 Paiement du dividende 2008 en actions nouvelles (Assemblée générale du 19/05/09)	+ 279 712 323	+ 93 237 441
Capital au 31/12/2009	**6 958 739 811**	**2 319 579 937**
21/06/10 Paiement du dividende 2009 en actions nouvelles (Assemblée générale du 19/05/10)	+ 199 239 846	+ 66 413 282
29/07/10 Augmentation de capital réservée aux salariés (Assemblée générale du 19/05/09)	+ 47 001 216	+ 15 667 072
Capital au 29/07/2010	**7 204 980 873**	**2 401 660 291**

Évolution de la répartition du capital

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. au cours de la dernière année :

	Situation au 30/06/2010			**Situation au 31/12/2009**	**Situation au 30/06/2009**
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% des droits de vote**	**% du capital**	**% du capital**	**% du capital**
SAS Rue La Boétie*	1 341 644 802	56,46 %	56,24 %	55,17 %	55,16 %
Actions en autodétention**	9 901 865	-	0,41 %	0,44 %	0,47 %
Salariés (FCPE, PEE)	111 693 753	4,70 %	4,68 %	4,56 %	4,69 %
Public (investisseurs institutionnels et actionnaires individuels)	922 752 799	38,84 %	38,67 %	39,83 %	39,68 %
TOTAL	2 385 993 219	100 %	100 %	100 %	100 %

* La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

** Actions détenues directement dans le cadre des programmes de rachat placées au bilan de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Fonds propres

Au 30 juin 2010, les **capitaux propres, part du Groupe**, de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 46,0 milliards d'euros (contre 45,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009). La principale variation est liée à la distribution de dividendes pour 1 044 millions d'euros dont le paiement a été réalisé pour 617 millions d'euros en actions Crédit Agricole S.A. et 427 millions d'euros en numéraire. L'augmentation de capital de 614 millions d'euros consécutive à l'exercice par les actionnaires de l'option pour le paiement du dividende en actions a donné lieu à la création de 66 413 282 actions nouvelles le 16 juin 2010, date du règlement-livraison.

Les **fonds propres prudentiels** atteignent 87,9 milliards d'euros (contre 86,0 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Les fonds propres de base atteignent 65,3 milliards d'euros (contre 63,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Ces variations sont liées pour l'essentiel aux variations du capital, des réserves part du Groupe et des titres hybrides fortement impacté pour ces dernières par un effet change.

Ratios prudentiels

Réglementation en vigueur

L'arrêté en date du 20 février 2007, transposant en France la directive européenne CRD (Capital Requirements Directive), a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré, dans la gestion de ses fonds propres et de ses risques, les impacts liés à la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

Depuis le 1er janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Les banques continuent toutefois à calculer le ratio CAD, puisque le régulateur a défini un niveau plancher (*floor*) de fonds propres de 80 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2009. Ce *floor* a été prolongé jusqu'à fin 2010.

Le ratio de solvabilité, dont les modalités de calcul sont indiquées dans la directive européenne CRD, se base sur l'évaluation des emplois pondérés du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel. Les exigences de fonds propres qui en découlent pour chacun de ces risques sont indiquées ci-après (paragraphe "Exigences de fonds propres par type de risques").

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche "Notations Internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
    - l'approche "Notations Internes Fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
    - l'approche "Notations Internes Avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

Fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles clientèle de détail et grandes clientèles pour l'essentiel de son périmètre.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de la Commission bancaire pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode Avancée (AMA – *"Advanced Measurement Approach"*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche Standard, conformément à la réglementation.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux fonds propres. Ils sont structurés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires, catégories desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

Fonds propres de base

Ils comprennent :

1. Le noyau dur (capital et réserves) et les déductions :

- le capital ;
- les réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés sous certaines conditions , les primes d'émission ou de fusion, le report à nouveau, le résultat net d'impôt conservé de l'exercice en cours ;
- les déductions sont les suivantes :
    - o les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable,
    - o les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement, et les écarts d'acquisition.

2. Les autres fonds propres de base

- Les intérêts minoritaires : ils incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Crédit Agricole S.A. ainsi qu'un instrument hybride classé sous cette rubrique sur accord de la Commission bancaire ;
- Les fonds pour lesquels la Commission bancaire a déterminé qu'ils remplissaient les conditions pour une inclusion en fonds propres de base. Crédit Agricole S.A. détient ainsi au 30 juin 2010 dans ses fonds propres de base une avance d'actionnaires octroyée par les Caisses régionales et s'élevant à 3,7 milliards d'euros.

3. Les titres hybrides ou *Lower Tier* 1

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant et à caractère innovant, ces derniers étant assortis d'une progressivité de la rémunération.

Ils sont soumis au respect de certaines limites par rapport aux fonds propres de base (calculés avant les déductions visées au point 3 ci-dessous), de même que le total représenté par les minoritaires et les titres hybrides.

Fonds propres complémentaires

Ils comprennent notamment :

- les fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions de l'article 4c du règlement 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- ceux qui répondent aux conditions de l'article 4d du règlement 90-02 (titres subordonnés remboursables) ;
- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes reprises devise par devise avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Déductions

Elles sont visées aux articles 6, 6 bis et 6 quater du règlement 90-02 relatif aux fonds propres et comprennent les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres. Elles sont effectuées pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres de base et pour 50 % de leurs montants sur les fonds propres complémentaires. Elles incluent notamment les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales mises en équivalence. De plus, conformément à l'article 6 bis, du règlement 90-02 précité, les établissements assujettis déduisent les positions pondérées à 1 250 % lorsque ces positions ne sont pas incluses dans le calcul des montants des expositions pondérées.

En revanche, comme l'autorise l'article 6 susvisé, les participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans des entités relevant du secteur des assurances, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres, sont déduits des fonds propres globaux (excepté pour les participations acquises après le 31 décembre 2006). En contrepartie, Crédit Agricole S.A. est soumis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres sur la base de l'annexe du règlement 2000-03, visant à la surveillance des conglomérats financiers.

Fonds propres surcomplémentaires

Ils sont composés des emprunts subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans, dans la limite des exigences réglementaires.

Ratios au 30 juin 2009

Le tableau ci-après présente le ratio de solvabilité européen CRD et détaille les risques (mesurés en équivalent risque moyen, après pondération de la contrepartie) du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires, calculés conformément à la réglementation.

Le ratio de solvabilité global est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

(en milliards d'euros)	**30/06/2010**	**31/12/2009**
Risques de crédit	305,7	290,0
Risques de marché	13,4	11,2
Risques opérationnels	24,9	25,2
Total des risques pondérés CRD	**344,0**	**326,4**
Total des risques pondérés retenus	**344,0**	**326,4**
FONDS PROPRES DE BASE (A)	**43,6**	**41,5**
Capital et réserves part du groupe	44,7	44,0
Fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire	3,7	3,7
Intérêts minoritaires	4,7	4,7
Titres hybrides retenus en fonds propres de base sur accord de la Commission bancaire	12,2	11,2
Déductions dont notamment immobilisations incorporelles	(21,7)	(22,1)
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (B)	**22,5**	**21,9**
FONDS PROPRES SURCOMPLÉMENTAIRES	**-**	**0,5**
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET DES FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	**21,1**	**21,6**
Déductions des fonds propres de base (C)	10,3	10,5
Déductions des fonds propres complémentaires (D)	10,8	11,1
DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**10,3**	**10,4**
Total des fonds propres nets disponibles	**34,7**	**31,8**
Dont		
Tier 1 (A - C)	33,3	31,0
Tier 2 (B - D)	11,7	10,7
Tier 3	-	0,5
RATIO DE SOLVABILITÉ TIER 1	**9,7 %**	**9,5 %**
RATIO DE SOLVABILITÉ GLOBAL	**10,1 %**	**9,8 %**

Au 30 juin 2010, le ratio de solvabilité global CRD du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 10,1 % dont 9,7 % pour le noyau dur (*Tier 1*) en Bâle II, à comparer avec des ratios respectivement de 9,8% et 9,5% au 31 décembre 2009. Compte tenu d'un montant de risques pondérés calculé en Bâle II

supérieur à celui calculé en Bâle I (après application du floor à 80%), c'est le montant des risques Bâle II qui est retenu au dénominateur.

L'évolution des différentes composantes du ratio s'analyse comme suit :

- Les encours pondérés Bâle II s'élèvent à 344,0 milliards d'euros au 30 juin 2010, en hausse de 5,4 % par rapport à l'encours de fin 2009 (326,4 milliards d'euros).
    - Les risques de crédit augmentent de 15,7 milliards d'euros sur la période notamment chez Crédit Agricole CIB pour lequel 9 milliards d'euros sont imputables à un effet change notamment sur le dollar.
    - Les risques de marché enregistrent au 30 juin une hausse de 2,2 milliards d'euros en équivalent emplois pondérés liée à la hausse de la VaR et à la volatilité des marchés suite à la crise de la zone euro.
    - Les risques opérationnels à 24,9 milliards d'euros sont en légère baisse.
- Les fonds propres durs *(Tier 1)* s'élèvent à 33,3 milliards d'euros au 30 juin 2010 et font ressortir une hausse de 2,3 milliards par rapport au 31 décembre 2009. Ils sont notamment impactés par l'augmentation des autres fonds propres de base sur accord de la Commission Bancaire qui progressent par le biais de l'effet change et des variations de juste valeur.

  Pour mémoire, les fonds propres durs incluent depuis le 31 mars 2008 une avance mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales. Celle-ci s'élève à 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2010, inchangée par rapport au 31 décembre 2009.
- Les fonds propres complémentaires *(Tier 2)* augmentent de 1,0 milliard d'euros sur la période du fait notamment de la progression des fonds propres *lower Tier 2* compensés partiellement par une diminution des déductions notamment concernant Intesa Sanpaolo
- Les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio *(Tier 3)* sont à zéro au 30 juin 2010 suite à la tombée d'échéance de l'emprunt au premier semestre 2010.
- Conformément à la « directive conglomérat », le groupe Crédit Agricole S.A. déduit des fonds propres globaux la valeur de mise en équivalence des entreprises d'assurance. Cette déduction s'est élevée à 10,3 milliards d'euros.

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note annexe 2.4 aux comptes consolidés intermédiaires résumés, au 30 juin 2010.

Contrôle interne

LE COMITE DE CONTROLE INTERNE GROUPE

Conformément aux principes retenus pour le Groupe, le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG), instance faîtière de pilotage des dispositifs de contrôle interne, s'est réuni régulièrement au cours du semestre sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le CCIG, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Risques et contrôles permanents, Conformité, Audit-inspection.

LES RISQUES ET CONTROLES PERMANENTS

Au premier semestre 2010, la Direction Risques et contrôles permanents Groupe a poursuivi son action d'accompagnement et de pilotage des risques de crédit, financiers et opérationnels.

Au-delà de cette activité récurrente, le premier semestre 2010 a essentiellement été marqué par :

- des travaux concernant l'identification d'une filière « risques », conformément aux dernières évolutions du règlement 97-02 et aux principes énoncés dans le recueil de bonnes pratiques en matière de gestion des risques diffusé par la Fédération Bancaire Française ;
- la poursuite des travaux portant sur la gestion et l'encadrement du risque de liquidité et visant à gérer, au niveau du Groupe, ce risque en approche avancée ;
- la participation, au sein du groupe Crédit Agricole, aux travaux de place et études d'impacts relatifs aux projets de réforme du cadre prudentiel ;
- la collaboration du groupe Crédit Agricole à l'exercice de stress test européen mené par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, cet exercice allant jusqu'à la simulation *in fine* d'un compte de résultat et d'un ratio de solvabilité calculés sur la base de deux scénarios établis par la Banque Centrale Européenne, un central et un adverse, et couvrant les exercices 2010 et 2011.

Enfin, les points de contrôle de niveau Groupe mis en place par l'ensemble des entités ont été actualisés.

LA PREVENTION ET LE CONTROLE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a indiqué en mars 2010 que le nouveau corps procédural couvrait bien l'essentiel des dispositions réglementaires et était en ligne avec les exigences posées. Dans le cadre du *Joint Order* de 2004, ces nouvelles procédures ont été présentées au régulateur américain (*Federal Reserve*). Le déploiement des procédures sera effectué en 2010 dans l'ensemble du Groupe.

La transposition dans les procédures groupe Crédit Agricole S.A. des différents textes a été réalisée suite à la publication de l'ordonnance transposant la 3ème Directive européenne anti-blanchiment. Le dispositif est en cours de déploiement dans les différentes entités du Groupe, de même que les modules de formation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme qui ont été finalisés au cours du premier semestre 2010.

Concernant le déploiement des outils de conformité, l'outil de partage sécurisé d'informations utilisé dans le cadre des obligations d'échanges d'informations au sein du Groupe, nécessaires à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, est désormais utilisé par les deux tiers des Caisses régionales. La prise en compte dans les outils des contraintes propres à la 3ème Directive est en cours ou réalisée. Par ailleurs, le dispositif de filtrage des messages est progressivement mis à disposition des entités de la Banque de détail à l'international.

Sur le périmètre de ces dernières, le premier semestre 2010 a été consacré à la poursuite de la mise à jour des dispositifs liés à la relation client, dans le cadre notamment de la 3ème Directive européenne et de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF) dans les filiales des pays concernés (Italie, Grèce, Pologne).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité a animé et coordonné tout au long du premier semestre les travaux de préparation et d'organisation liés à l'entrée en vigueur le 1er juillet 2010 de la certification professionnelle des acteurs de marché.

LE CONTROLE PERIODIQUE

L'Inspection générale Groupe a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène et du pilotage de la ligne métier Audit-inspection du groupe Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée.

Au cours du premier semestre 2010, les missions de vérifications sur place et sur pièces de l'Inspection générale Groupe ont concerné diverses entités et unités, et porté notamment sur le pilotage du dispositif de sécurité financière, l'externalisation par Crédit Agricole S.A. du traitement des

opérations de marché à Crédit Agricole CIB, la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, le dispositif de contrôle comptable sur le périmètre des Caisses régionales, les Plans de Continuité d'Activités sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., le processus de production des données financières de Crédit Agricole S.A., Predica, Crédit Agricole Immobilier, ainsi que sur les périmètres de la Banque de détail à l'étranger (Emporiki, Lukas) et dans les Caisses régionales, et sur certaines thématiques financières et réglementaires.

Dans son rôle de pilotage de la ligne métier Audit-inspection, l'Inspection générale Groupe s'est assurée, au travers des Comités de contrôle interne des filiales concernées – auxquels participent la Direction générale, l'Audit interne, le responsable du Contrôle permanent et le responsable de la Conformité de l'entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Tendances récentes et perspectives

Evènements récents

L'évènement suivant a fait l'objet d'une communication postérieure à la date de clôture des comptes au 30 juin 2010 :

Le Groupe BANK OF AFRICA (BOA) et Crédit Agricole S.A. annoncent la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition de la Banque Indosuez Mer Rouge (Djibouti) par BANK OF AFRICA

Communiqué de presse du 2 août 2010

Le Groupe BANK OF AFRICA et Crédit Agricole S.A. (« Crédit Agricole ») annoncent la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition par BANK OF AFRICA du capital de Banque Indosuez Mer Rouge (« BIMR »), la filiale bancaire de Crédit Agricole à Djibouti. BANK OF AFRICA fera ultérieurement entrer Proparco et FMO au capital de la BIMR.

La réalisation de cette opération est soumise à la validation des autorités financières et règlementaires compétentes et pourrait intervenir avant la fin du quatrième trimestre 2010.

Pour Crédit Agricole, cette vente s'intègre dans le processus de recentrage de l'activité de banque de détail internationale du Groupe sur l'Europe et le bassin méditerranéen, processus annoncé lors de l'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole en 2008.

Perspectives pour le second semestre 2010

Le risque de rechute en récession de l'économie mondiale, le célèbre « *double-dip* », est au centre des préoccupations en ce milieu d'année. Notre scénario écarte cette hypothèse et table sur un enclenchement naturel des différentes étapes de la reprise. La première phase d'accélération, liée au redémarrage mécanique et assez rapide de l'activité, lui-même aidé par l'action volontariste des pouvoirs publics, a probablement atteint un pic au premier trimestre de cette année et va selon nous laisser progressivement place à une phase de consolidation caractérisée par une croissance ralentie mais aussi plus autonome et donc plus solide. Néanmoins les facteurs autonomes de croissance vont être bridés par des freins structurels importants avec en particulier la nécessité de purger les excès d'endettement passés, privé et public. Le rythme de croissance ne devrait guère dépasser 1 % en Europe et 3 % aux Etats-Unis en deuxième partie d'année.

Dans ce contexte de croissance molle sans inflation, les politiques monétaires devraient rester durablement accommodantes. Les banques centrales vont d'abord chercher à retirer de manière graduelle la liquidité excédentaire avant d'envisager de premières hausses de taux, une hypothèse peu probable avant le troisième trimestre de l'année prochaine pour la BCE et début 2012 pour la Fed. Les déficits budgétaires risquent encore de grossir cette année sauf dans les pays du sud de l'Europe contraints à un ajustement plus précoce. Une fois le stress évacué, les marchés obligataires européens devraient retrouver une configuration plus conforme à ce schéma de reprise : les taux sans

risque vont remonter (2,9 % pour le Bund allemand et 3 % pour le 10 ans américain fin 2010) et les *spreads* des pays de la périphérie se dégonfler.

La tentative de rebond de la devise européenne, sur fond d'inquiétudes croissantes sur la solidité de la reprise américaine, devrait rapidement échouer. Une fois les craintes de rechute dissipées, le marché des changes devrait accorder un poids plus important aux déterminants traditionnels que sont les différentiels de croissance et de taux d'intérêt anticipés, et ce à l'avantage du billet vert (parité EUR/USD cible de 1,22 fin 2010).

Dans ce contexte, et sous réserve d'évènements majeurs non prévisibles, les tendances lourdes de l'activité et des résultats de Crédit Agricole S.A. du premier semestre devraient se prolonger au cours du second semestre 2010.

Facteurs de risques

RISQUE DE CRÉDIT 108

1. Exposition et concentration 108

2. Coût du risque 110

RISQUE DE MARCHÉ 110

1. Gestion du risque 111

2. Exposition 111

RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIÈRE 112

GESTION DU BILAN 118

1. Risque de taux d'intérêt global 118

2. Risque de liquidité et de financement 119

RISQUES OPÉRATIONNELS 120

RISQUES JURIDIQUES 121

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ 121

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant depuis l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Le Groupe a ainsi analysé la déclinaison de la filière « risques » au regard des évolutions décrites dans l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, et le cas échéant mené des actions de mise en conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2009, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 136 à 176).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2010 sont présentées ci-dessous (les risques de change et les risques du secteur de l'assurance ne présentent pas d'évolutions significatives sur le premier semestre).

Selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière, les risques particuliers induits par la crise financière sont présentés au sein d'une section spécifique.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2010. A ce titre elle est couverte par le rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

Par ailleurs, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de non-conformité.

Risque de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2009, pages 137 à 141. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2010.

Un risque de crédit ou de contrepartie se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses engagements et que ceux-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans le bilan de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété, de la valeur de remplacement de contrats dérivés, de garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

1. Exposition et concentration

1.1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit (1 545,2 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 1 315,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009) est évaluée avant tout effet de compensation ou de prise en compte des collatéraux. Elle augmente de 17,5 % sur le premier semestre 2010, principalement sur les actifs financiers en juste valeur par résultat et sur les activités de financement de la clientèle et des établissements de crédit.

1.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur l'intégralité du portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe, *banques comprises* hors opérations internes au réseau Crédit Agricole (bilan et hors bilan, soit 721,9 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 645,8 milliards au 31 décembre 2009).

Les données 2009 ont été retraitées pour refléter l'intégration des banques dans l'encours ventilé.

Diversification par zone géographique

Au 30 juin 2010, la ventilation du portefeuille d'engagements commerciaux par zone géographique montre une augmentation du poids relatif de la France par rapport au 31 décembre 2009.

Zone géographique	30/06/2010
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	4%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2%
AMERIQUE DU NORD	8%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%
EUROPE DE L EST	3%
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	18%
FRANCE (Clientèle de détail)	15%
FRANCE (hors clientèle de détail)	34%
ITALIE	10%
JAPON	1%
TOTAL	**100%**

Zone géographique	31/12/2009
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	4%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	2%
AMERIQUE DU NORD	8%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	4%
EUROPE DE L EST	3%
EUROPE DE L OUEST HORS ITALIE	20%
FRANCE (Clientèle de détail)	16%
FRANCE (hors clientèle de détail)	31%
ITALIE	11%
JAPON	1%
TOTAL	**100%**

Diversification par filière d'activité économique

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilés par filière économique représente, comme au 31 décembre 2009, plus de 90% du portefeuille total d'engagements commerciaux. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

Filière d'activité économique	30/06/2010
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	3 %
AGROALIMENTAIRE	2 %
ASSURANCE	2 %
AUTOMOBILE	3 %
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	6 %
AUTRES INDUSTRIES	2 %
AUTRES TRANSPORTS	1 %
BANQUES	8 %
BTP	3 %
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2 %
DIVERS	3 %
ENERGIE	8 %
IMMOBILIER	3 %
INDUSTRIE LOURDE	3 %
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1 %
MARITIME	3 %
MEDIA / EDITION	1 %
SANTE / PHARMACIE	1 %
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	12 %
TELECOM	2 %
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1 %
BANQUE DE DETAIL	30 %
Total	**100 %**

Filière d'activité économique	31/12/2009
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2 %
AGROALIMENTAIRE	2 %
ASSURANCE	1 %
AUTOMOBILE	3 %
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	7 %
AUTRES INDUSTRIES	2 %
AUTRES TRANSPORTS	1 %
BANQUES	8 %
BTP	3 %
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	3 %
DIVERS	3 %
ENERGIE	8 %
IMMOBILIER	3 %
INDUSTRIE LOURDE	3 %
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1 %
MARITIME	3 %
MEDIA / EDITION	1 %
SANTE / PHARMACIE	1 %
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	10 %
TELECOM	2 %
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1 %
BANQUE DE DETAIL	32 %
Total	**100 %**

Exposition des prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique sont présentés en note 5.3 aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Les encours nets de prêts et créances (hors opérations internes au Crédit Agricole) ont progressé de 13,1 % sur le premier semestre 2010 et s'élèvent à 514,5 milliards d'euros au 30 juin 2010 (contre 454,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Cette croissance concerne essentiellement les établissements de crédit et les institutions financières.

Les encours dépréciés sur base individuelle (20,5 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 16,8 milliards d'euros au 31 décembre 2009) augmentent de 22,2 % sur le premier semestre 2010, principalement sous l'effet d'un ajustement technique. Au 30 juin 2010, les dépréciations sur base individuelle (9,8 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009) augmentent de 13,5 % sur la même période, les dépréciations collectives s'élevant à 3,6 milliards d'euros au 30 juin 2010 (soit +6,9 % sur le semestre).

2. Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales atteint 2,05 milliards d'euros sur le premier semestre 2010 contre 2,2 milliards d'euros sur le premier semestre 2009 (-7,1 %). Ce recul s'explique principalement par la bonne tenue du coût du risque dans le métier de Banque de Financement et d'Investissement et sur la Banque de détail en France.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 3.8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Risque de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 146 à 151 du document de référence 2009.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

Principales évolutions

1. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

L'organisation du contrôle des risques de marché n'a pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2010.

Méthodologie et système de mesure

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolutions majeures au cours du premier semestre. Les principaux travaux en cours s'inscrivent dans le cadre de l'adaptation aux évolutions réglementaires à venir, impliquant notamment la mise en place d'une mesure de VaR stressée sur les activités de marché de CA-CIB.

2. Exposition

La VaR du groupe Crédit Agricole S.A. intègre depuis le 31 décembre 2009 les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée s'élève à 35 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de cette VaR mutualisée, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010 en fonction des facteurs de risque principaux .

REPARTITION DE LA VAR (99 %, 1J)

(en millions d'euros)	**30/06/10**	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/09
Taux	**13**	10	19	14	15
Crédit	**26**	19	34	27	23
Change	**4**	2	7	3	3
Actions	**7**	2	10	5	4
Matières premières	**4**	1	7	3	3
Compensation	**- 19**			- 18	-21
VaR du Groupe Crédit Agricole S.A.	**35**	25	47	34	27

Dans un contexte de volatilité toujours élevée des marchés et d'une gestion prudente du profil de risque de la banque, l'évolution de la VaR est liée aux augmentations sur les facteurs de risque crédit et action ainsi qu'à la réduction de l'effet compensation.

A titre d'information, au 30 juin 2010, la somme des VaR des différentes entités du Groupe est de 43 millions d'euros, dont 32 millions d'euros sur CA-CIB (contre 42 millions d'euros au 31 décembre 2009 dont 29 millions d'euros sur CA-CIB).

Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre

De manière générale, la politique de prudence face aux risques de marché sera maintenue.

Risques particuliers induits par la crise financière

Selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière, les états qui suivent présentent l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques induits par la crise financière. Ces risques proviennent essentiellement des activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

ABS immobiliers

en millions d'euros	États-Unis		Royaume-Uni		Espagne	
RMBS	31.12.2009	**30.06.2010**	31.12.2009	**30.06.2010**	31.12.2009	**30.06.2010**
Comptabilisés en prêts et créances	**728**	**828**	**404**	**272**	**197**	**173**
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition brute	506	485	110	89	30	37
Décote	(460)	(436)	(30)	(7)	(3)	(4)
Exposition nette en millions d'euros	**46**	**50**	**80**	**83**	**27**	**33**
% subprime sous-jacents sur exposition nette	93 %	92 %				
Ventilation par notation de l'exposition brute totale						
AAA	9 %	6 %	51 %	44 %	95 %	65 %
AA	6 %	4 %	26 %	38 %	2 %	9 %
A	4 %	1 %	7 %	4 %	1 %	26 %
BBB	6 %	6 %	10 %	7 %	1 %	
BB	1 %	3 %	3 %	7 %	1 %	
B	9 %	5 %	2 %		0 %	
CCC	21 %	27 %	1 %			
CC	12 %	12 %				
C	29 %	32 %				
Non noté	3 %	4 %				

en millions d'euros	États-Unis		Royaume-Uni		Autres	
CMBS	31.12.2009	**30.06.2010**	31.12.2009	**30.06.2010**	31.12.2009	**30.06.2010**
Comptabilisés en prêts et créances	13		160	92	217	176
Comptabilisés en actif évalué à la juste valeur						
Exposition nette	22		10	16	9	3

Par ailleurs, les achats de protections sur RMBS et CMBS évalués à la juste-valeur s'élèvent à :

- 31 décembre 2009 : nominal = 627 millions d'euros ; juste valeur = 210 millions d'euros ;
- 30 juin 2010 : nominal = 636 millions d'euros ; juste valeur = 196 millions d'euros.

La valorisation des ABS immobiliers évalués à la juste valeur se fait à partir d'informations en provenance de contributeurs externes.

Le stock de provisions collectives sur RMBS et CMBS au 30 juin 2010 s'élève à 35 millions d'euros.

Méthodologie d'évaluation des CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains

CDO super senior évalués à la juste valeur

La valorisation des CDO super senior est obtenue à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Les taux de pertes finales appliquées sur les prêts en vie sont calibrés en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ainsi qu'en fonction du comportement historique des portefeuilles (remboursements anticipés, amortissement, pertes constatées) :

Taux de pertes subprime produits	**2005**	**2006**	**2007**
31.12.2009	26 %	42 %	50 %
30.06.2010	31 %	42 %	50 %

L'horizon de constatation de ces pertes a été fixé à 40 mois (avec une constatation progressive des pertes sur cette période).

La sensibilité à une variation de 10 % des scénarios de pertes sur les prêts sous-jacents des CDO évalués à la juste valeur au 30 juin 2010 est une perte de 80 millions d'euros.

CDO super senior évalués au coût amorti

Ils sont dépréciés en cas de risque de crédit avéré.

CDO super senior à sous-jacents résidentiels américains non couverts

Au 30 juin 2010, Crédit Agricole CIB a une exposition nette de 2,4 milliards d'euros sur des CDO super senior non couverts (après prise en compte d'une provision collective de 674 millions d'euros).

Décomposition des CDO super senior

en millions d'euros	**Actifs à la juste valeur [2]**	**Actifs en prêts et créances**
Nominal	**5 628**	**3 693**
Décote	(4 748)	(1 457)
Provision collective		(674)
Valeur nette	**880**	**1 562**
Valeur nette (au 31 décembre 2009)	*743*	*1 566*
Taux de décote [1]	**84 %**	**68 %**
Sous-jacent		
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	47 %	30 %
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	24 %	15 %
% des actifs Alt A sous-jacents	8 %	19 %
% des actifs Jumbo sous-jacents	4 %	9 %

(1) Après prise en compte des tranches décotées à 100%

(2) dont deux tranches pour 451 millions d'euros en nominal, anciennement couverte par monoline

Au premier semestre 2010, le PNB de la réévaluation des CDO évalués à la juste valeur est de -133 millions d'euros.

Autres expositions au 30 juin 2010

en millions d'euros	Nominal	Décote	Net
CLO non couverts évalués à la juste valeur	421	(11)	**410**
CLO non couverts comptabilisés en prêts et créances	1 543	(30)	**1 513**
CDO Mezzanines non couverts	1 321	(1 321)	-

Protections

Protections des monolines au 30 juin 2010

en millions d'euros	**Montant notionnel brut de la protection acquise**	**Montant notionnel brut des éléments couverts**	**Juste valeur des éléments couverts**	**Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur et couvertures**	**Ajustements de valeur comptabilisés sur la protection**
Protections sur CDO marché résidentiel américain) avec sous-jacents *subprime*	201	201	132	69	21
Autres protections acquises autres CDO, CLO, CDS *corporates*…)	9 806	9 806	9 163	643	402
Total des protections acquises sur CDO couverts	**10 007**	**10 007**	**9 295**	**711**	**423**

en milliards d'euros	31.12.2009	30.06.2010
Notionnel des *monolines* en couverture de CDO résidentiels américains	0,5	0,2
Notionnel des *monolines* en couverture de CDO *corporate*	7,2	6,2
Notionnel des *monolines* en couverture de CLO	2,9	3,2
Notionnel des *monolines* en couverture d'autres sous-jacents	0,4	0,4
Exposition sur *monolines* en couverture de CDO résidentiels américains	0,2	0,1
Exposition sur *monolines* en couverture de CDO *corporate*	0,1	0,2
Exposition sur *monolines* en couverture de CLO	0,4	0,4
Exposition sur *monolines* en couverture d'autres sous-jacents	0,2	0,1
Total exposition sur *monolines*	**0,9**	**0,7**
Autres couvertures achetées auprès de contreparties bancaires	0,0	0,0
Exposition sur *monolines* non couverte	**0,9**	**0,7**
Réfactions	(0,6)	(0,4)
Exposition nette de réfactions	**0,3**	**0,3**

La diminution de 0,2 milliard d'euros de l'exposition sur *monolines* sur le semestre s'explique par les commutations effectuées sur les couvertures des CDO résidentiels américains pour un nominal de

451 millions d'euros. Les encours anciennement couverts, dont la valeur résiduelle n'est pas nulle, se retrouvent dans les CDO non couverts décrits ci-dessus.

Répartition de l'exposition nette sur monolines au 30 juin 2010

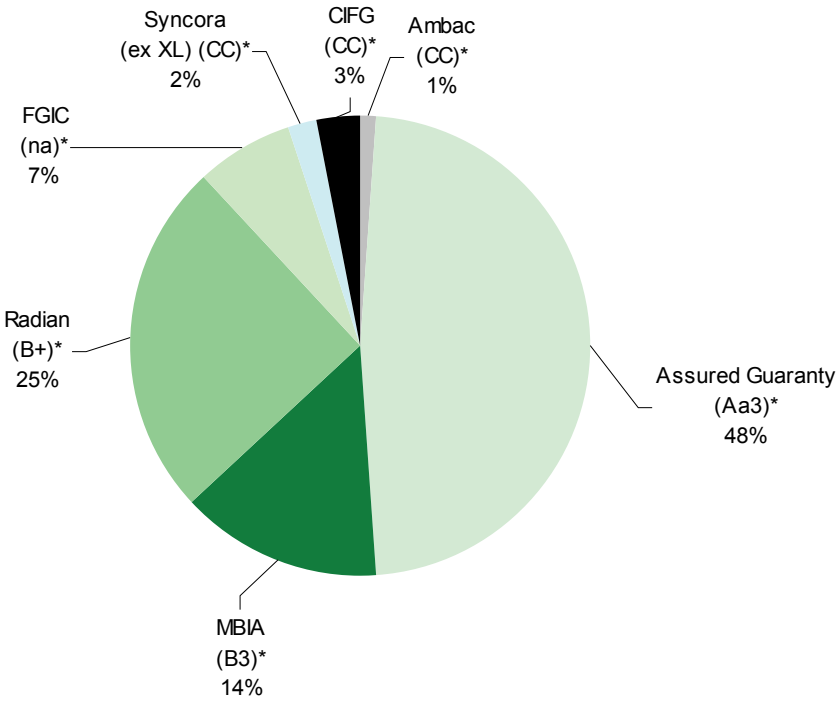

* Notation la plus basse émise par Standard & Poor's ou Moody's au 30 juin 2010.

Protections auprès de CDPC (Credit Derivative Product Companies)

Au 30 juin 2010 l'exposition nette auprès de CDPC est de 1 476 millions d'euros (principalement sur des CDO corporate) après prise en compte d'une décote de 556 millions d'euros.

Financements avec effet de levier (LBO)

Parts à vendre

Ces parts sont comptabilisées en actifs évalués à la juste valeur.

L'exposition nette au 30 juin 2010 est de 0,3 milliard d'euros sur un dossier (identique au 31 décembre 2009).

Parts finales

Ces encours sont comptabilisés en prêts et créances. L'exposition au 30 juin 2010 est de 5,6 milliards d'euros sur 153 dossiers (5,8 milliards d'euros sur 160 dossiers au 31 décembre 2009).

Au 30 juin 2010, les provisions collectives sur ces encours s'élèvent à 416 millions d'euros.

Répartition par secteur d'activité au 30 juin 2010

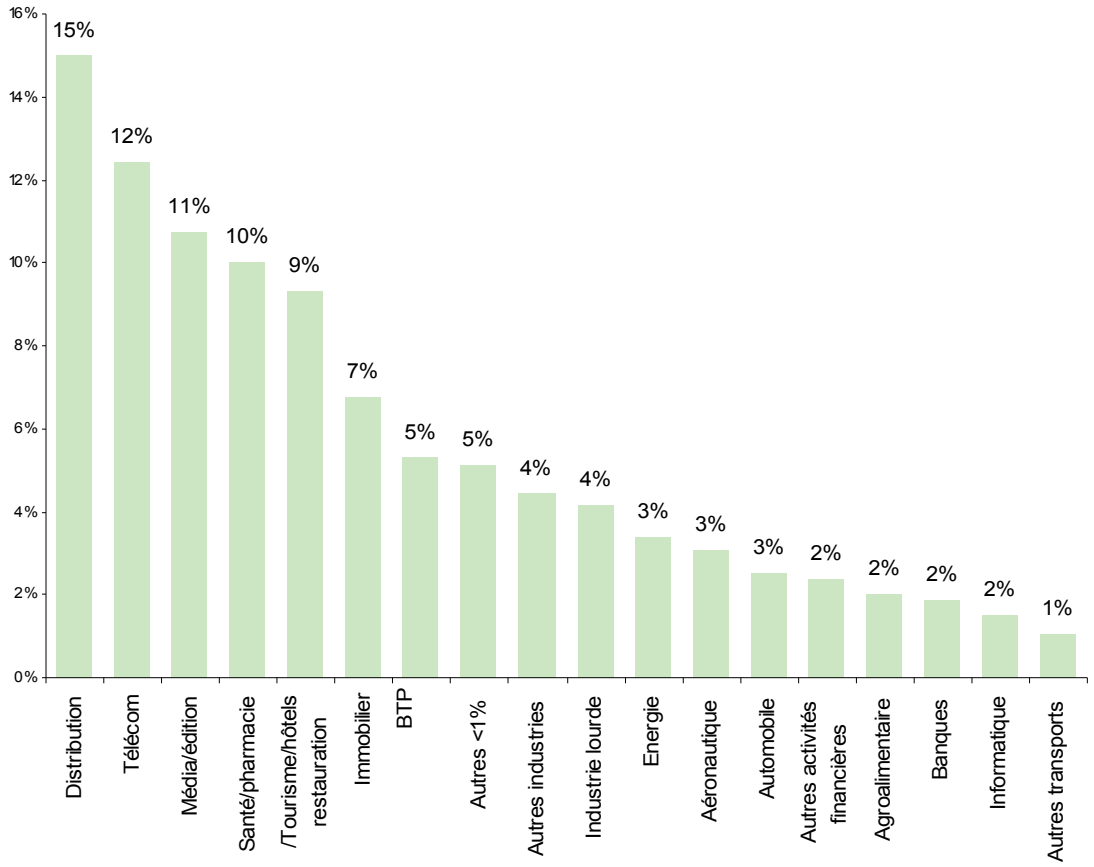

Répartition par zone géographique au 30 juin 2010

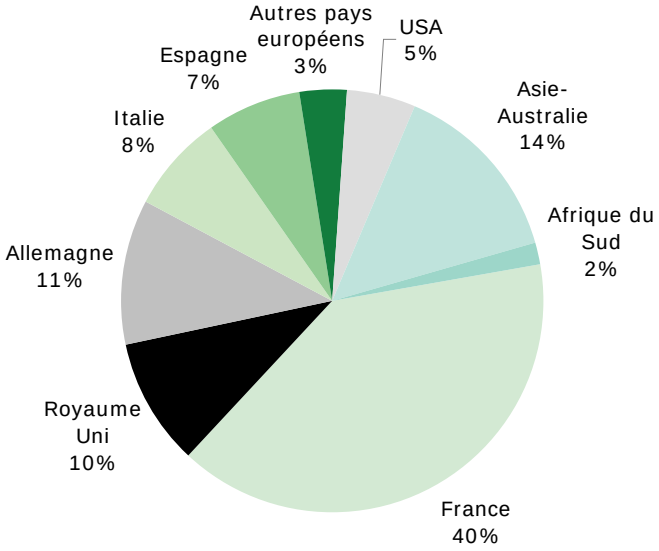

Titrisation

Conduits d'ABCP sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

au 30 juin 2010	Atlantic	LMA	Hexagon	Total
Ratings (S&P/Moody's/Fitch)	**A1/P1/F1**	**A1/P1**	**A1+**	
Pays d'émission	USA	France+USA	France	
Lignes de liquidité données par Crédit Agricole CIB (en millions d'euros)	8 067	7 806	581	**16 455**
Montant des actifs financés (en millions d'euros)	5 490	5 843	463	**11 797**
Maturité des actifs (moyenne pondérée)				
0-6 mois	45%	81%	100%	
6-12 mois	13%	3%		
supérieur à 12 mois	42%	16%		
Répartition des actifs par origine géographique				
Etats-Unis	100%	3%		
Royaume-Uni		5%		
Italie		37%	9%	
Allemagne		9%		
Dubaï		7%		
Espagne		10%	17%	
France		22%	71%	
Autres (1)		7%	3%	
Répartition par nature d'actifs (en % des actifs détenus)				
Prêts automobiles	11%	16%		
Créances commerciales	46%	78%	100%	
Prêts immobiliers commerciaux				
Prêts immobiliers résidentiels	2%			
Crédits à la consommation		5%		
Prêts d'équipement	6%			
CLOs et CBOs (2)	3%			
Autres (3)	32%	1%		

(1) Essentiellement Corée, Belgique et Pays-Bas.

(2) *Collateralized Loan Securitisation* et *Collateralized Bonds Securitisation*.

(3) Sur Atlantic : engagements sur des investisseurs dans des fonds « Capital Calls » (21 %), prêts commerciaux (5 %), titrisation de paiements swift (6 %).

Ces conduits ne sont pas consolidés. Au 30 juin 2010, ils ont émis des *commercial papers* pour 12 milliards d'euros, dont 0,1 milliard est détenu par Crédit Agricole CIB.

Les lettres de crédit accordées par Crédit Agricole CIB dans le cadre des financements ABCP s'élèvent à 0,7 milliard d'euros.

Autres conduits sponsorisés par Crédit Agricole CIB pour compte de tiers

Crédit Agricole CIB a accordé des lignes de liquidités à d'autres entités ad hoc pour 1,3 milliard d'euros.

Conduits sponsorisés par un tiers

Les lignes de liquidité accordées par Crédit Agricole CIB s'élèvent à 0,3 milliard d'euros.

Crédit Agricole CIB ne réalise pas d'opérations de titrisation pour compte propre cash et n'est pas co-sponsor de titrisation pour compte de tiers

Gestion du bilan

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 159 à 164 du document de référence 2009.

1. Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise la méthode des impasses de taux fixe pour mesurer son risque de taux d'intérêt global qui fait l'objet d'une couverture au niveau de chaque entité du Groupe.

Principales évolutions

1. Objectifs et politique

L'exposition du Groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas fondamentalement évolué au cours des premiers mois de 2010. Les Comités ALM tenus pendant le premier semestre ont généralement décidé de réductions des positions.

2. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Le dispositif de suivi n'a pas fait l'objet d'évolutions majeures. Le Comité Actif/Passif de Crédit Agricole S.A. a décidé d'étendre le périmètre de suivi à quelques filiales supplémentaires, représentant environ 1% du Groupe ; le suivi dépasse désormais 95% du Groupe hors assurances.

Méthodologie et systèmes de mesure

Le programme de révisions des conventions et des limites de chaque entité se poursuit de telle manière que celles-ci soient révisées annuellement. L'évolution notable du niveau des remboursements anticipés des crédits immobiliers a conduit LCL à revoir significativement sa convention ; les Caisses régionales ont adopté une démarche similaire.

2. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements (« risque d'illiquidité »). Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de raréfaction de la liquidité du marché (accès limité aux marchés interbancaires et monétaires).

Un autre facteur de risque provient d'une congruence non parfaite dans la durée des actifs et passifs qui induit, en cas de variation des marges de liquidité, une volatilité du compte de résultat de la banque («le risque de transformation en liquidité»).

Principales évolutions

1. Objectifs et politique

L'objectif premier du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires à son activité et cela pour un coût raisonnable même en temps de crise.

Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés dans une approche à la fois statique et dynamique et sur une politique de limitation et d'adossement des impasses ainsi identifiées.

Elle intègre également le respect du ratio réglementaire qui depuis le 30 juin 2010 correspond au ratio standard défini par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, auquel les établissements de crédit français du Groupe sont assujettis.

2. Gestion du risque

Les difficultés rencontrées dans le refinancement de leur dette par certains états de la zone euro ont entraîné une situation de crise sur les marchés de financement qui a été renforcée par les incertitudes sur les impacts des projets de réforme de la réglementation bancaire (projet Bâle III). Ainsi, après une période de stabilité sur le premier trimestre 2010, les spreads d'émission long terme ont connu une très nette hausse à partir de la mi-avril. Ces tensions ont atteint leur niveau maximal à fin juin 2010 avec une focalisation du marché sur la tombée de l'appel d'offre BCE à un an pour un montant de 442 milliards d'euros. Depuis, une détente du marché a été possible grâce à la bonne gestion de cette tombée par les banques.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des établissements financiers, a constaté un durcissement de ses conditions de financement qui se sont toutefois nettement améliorées depuis fin juin 2010 avec une réouverture du marché long terme. Crédit Agricole S.A. a profité de l'amélioration de ces conditions pour réaliser des émissions importantes.

Organisation et dispositif de suivi

En réponse à la crise d'avril 2010, le Groupe Crédit Agricole a réactivé le dispositif de suivi hebdomadaire de la liquidité par la Direction Générale de Crédit Agricole S.A. qui avait été institué à l'automne 2008. Ce dispositif spécifique a été suspendu à mi-juillet compte tenu de l'amélioration de la situation des marchés.

Compte tenu de sa solidité financière, le Groupe Crédit Agricole a pu traverser cette nouvelle crise sans mobilisation de ses réserves qui sont restées disponibles pendant toute la période. Le Groupe ne s'est donc pas présenté aux appels d'offre de la BCE et n'a pas liquidé de titres constitutifs de réserves.

Méthodologie et systèmes de mesure

Les indicateurs avancés de la situation de trésorerie diffusés à la Direction générale ont évolué ces deux dernières années. Ils permettent aujourd'hui une meilleure anticipation des besoins et facilite la gestion de la trésorerie.

Le projet « liquidité » du Groupe visant à la mise en place d'un système de gestion et d'encadrement du Groupe Crédit Agricole répondant aux critères d'homologation par l' Autorité de Contrôle Prudentiel se poursuit avec la mise en place de *reportings* standardisés au niveau de chaque entité du Groupe. Ces *reportings* détaillent les indicateurs établis conformément aux mesures du risque de liquidité décrites dans les normes Groupe. Ils permettent le suivi des limites du Groupe.

3. Exposition

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité de Crédit Agricole S.A., qui mesure le rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part, s'élève à 113% à fin juin 2010 avec un excédent de liquidités de 10,8 milliards d'euros.

Ce ratio a été établi pour la première fois fin juin 2010 selon les dispositions relatives à l'approche standard de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009.

Emissions

Entre le 1er janvier et le 30 juin 2010, malgré un environnement de marchés difficile (marqué notamment par la crise des souverains à compter de mi-avril et sa propagation aux banques), Crédit Agricole S.A. a levé 16,9 milliards d'euros dont 3,9 milliards d'euros depuis fin avril. Il a ainsi réalisé, au cours du premier semestre, 67% de son programme annuel de refinancement dont le montant s'élève à 25 milliards d'euros.

Les émissions de dettes garanties par des créances en collatéral représentent 7,3 milliards d'euros avec une maturité moyenne proche de 6 ans. Elles se répartissent comme suit :

- Crédit Agricole Covered Bonds : 4,8 milliards d'euros,
- CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : 2,3 milliards d'euros,
- Supra nationales (BEI, CDC, AFD) : 0,2 milliard d'euros.

S'y ajoutent les émissions de senior *unsecured* (EMTN, USMTN, placements devises et placements privés euros) pour 5,6 milliards d'euros avec une durée moyenne de 3,4 années.

Par ailleurs, le montant des émissions distribuées par les réseaux commerciaux s'élève à 3,9 milliards d'euros avec une durée moyenne de 8,8 ans.

Le tableau des flux de trésorerie présente le total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (cf. comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2010)

Risques opérationnels

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du document de référence 2009, pages 172 à 174.

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Principales évolutions :

Déploiement de la méthode avancée AMA :

Les récentes création d'Amundi (suite à l'apport à CAAM des activités de gestion d'actifs de la Société générale) et de CACF (suite à la fusion de Sofinco et de Finaref) ont amené ces entités à s'assurer de la pérennité de leur dispositif de gestion et de suivi de risques opérationnels en méthode avancée (AMA). Des demandes d'autorisations de maintien de l'utilisation de la méthode AMA pour le calcul

des exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels de ces entités ont été effectuées auprès de l'Autorité de Contrôles Prudentiels (ACP).

Dispositif de contrôles permanents :

Profitant du retour d'expérience, un nouveau référentiel d'indicateurs clés a été publié au niveau du Groupe au 1er semestre 2010 et a été mis en œuvre dès le 30 juin 2010.

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2009. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui ont connu une évolution après le 12 mars 2010, date du dépôt auprès de l'AMF du document de référence n° D 10-0108.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2010 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Groupe ont fait l'objet de provisions adéquates tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

A ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe Crédit Agricole S.A.

Faits exceptionnels et litiges

Obligations au titre des régimes de retraite publics en Grèce (Emporiki Bank)

Le 25 juin 2010 le Conseil d'État grec a rejeté les demandes d'employés de banques et des syndicats à l'encontre du décret présidentiel 209/2006 pris en application de la loi 3371/2005 et a admis que l'inclusion des employés de banques dans le plan ETAT était cohérente avec la constitution grecque.

New York Attorney General (NYAG)

La succursale de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("CA CIB") à New York a reçu une requête ("subpoena") du bureau du Procureur Général de l'Etat de New York demandant des informations concernant les relations de CA CIB avec les agences de notation.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités dans la partie contrôle interne du présent rapport d'activité.

2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2010

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
en date du 25 août 2010

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL 125

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 126

Compte de résultat ... 126

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ... 127

Bilan actif ... 128

Bilan passif ... 129

Tableau de variation des capitaux propres ... 130

Tableau des flux de trésorerie ... 131

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS 133

1. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ... 133

2. Périmètre de consolidation – Parties liées ... 136
2.1Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice ... 136
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours du semestre ... 141
2.3 Ecarts d'acquisition ... 144
2.4 Parties liées ... 144

3. Notes relatives au compte de résultat ... 145
3.1 Produits et charges d'intérêt ... 145
3.2 Commissions nettes ... 146
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ... 146
3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ... 149
3.5 Produits et charges nets des autres activités ... 149
3.6 Charges générales d'exploitation ... 149
3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ... 150
3.8 Coût du risque ... 151
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs ... 151
3.10 Variation des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ... 152

4. Informations sectorielles ... 153
4.1 Information sectorielle par secteur opérationnel ... 153
4.2 Spécificité de l'assurance ... 157
4.3 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales ... 160

5. Notes relatives au bilan ... 161
5.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat ... 161
5.2 Gains ou pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente ... 162
5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ... 163
5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers ... 165
5.5 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle ... 166
5.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées ... 167
5.7 Immeubles de placement ... 167
5.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) ... 168
5.9 Provisions ... 168
5.10 Capitaux propres ... 170

6. Engagements de financement et de garantie 172

7. Reclassements d'instruments financiers 173

8. Juste valeur des instruments financiers 175
8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût 175
8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 176

9. Evènements postérieurs à la clôture 178

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2010 179

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la société : 91-93 Boulevard Pasteur 75015 Paris

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Intérêts et produits assimilés	3.1	16 164	35 346	19 297
Intérêts et charges assimilées	3.1	-8 710	-21 056	-13 288
Commissions (produits)	3.2	5 476	9 798	4 789
Commissions (charges)	3.2	-2 829	-5 022	-2 352
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	661	4 883	1 841
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	2 322	172	-475
Produits des autres activités	3.5	16 666	26 450	13 818
Charges des autres activités	3.5	-19 457	-32 629	-15 010
PRODUIT NET BANCAIRE		**10 293**	**17 942**	**8 620**
Charges générales d'exploitation	3.6	-6 216	-11 516	-5 652
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-351	-666	-312
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**3 726**	**5 760**	**2 656**
Coût du risque	3.8	-2 054	-4 689	-2 212
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 672**	**1 071**	**444**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		709	847	364
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	-159 (3)	67 (1)	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3	-418 (4)	-486	
RESULTAT AVANT IMPOT		**1 804**	**1 499**	**813**
Impôts sur les bénéfices		-729	-211	-312
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		7	158 (2)	11
RESULTAT NET		**1 082**	**1 446**	**512**
Intérêts minoritaires		233	321	109
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		**849**	**1 125**	**403**
Résultat par action (en euros) (5)	5.10	**0,369**	**0,499**	**0,182**
Résultat dilué par action (en euros) (5)	5.10	**0,369**	**0,499**	**0,182**

(1) correspond essentiellement aux plus-values dégagées sur les cessions d'agences par Emporiki, et les cessions de CPR Online à une filiale des Caisses Régionales et de PFI pour respectivement 40 millions d'euros, 15,8 millions d'euros et 5 millions d'euros.

(2) correspond à la plus-value de cession nette du Crédit du Sénégal, d'Union Gabonaise de Banque, de Société Ivoirienne de Banque et du Crédit du Congo pour 145 millions d'euros et au résultat net d'impôt du réseau de banques de détail en Afrique de l'Ouest pour 13 millions d'euros.

(3) correspond au résultat de cession dégagé sur la cession de 0,8% du capital d'Intesa Sanpaolo.

(4) correspond à la dépréciation de l'écart d'acquisition Emporiki.

(5) correspond au résultat y compris résultat net des activités abandonnées.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	*Notes*	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Ecarts de conversion		288	-43	-79
Actifs disponibles à la vente		-533	2 657	1 800
Instrument dérivés de couverture		56	-85	-59
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, hors entités mises en équivalence		-189	2 529	1 662
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)		116	72	31
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	*3.10*	**-73**	**2 601**	**1 693**
Résultat net part du groupe		**849**	**1 125**	**403**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		**776**	**3 726**	**2 096**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		**516**	**361**	**132**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**1 292**	**4 087**	**2 228**

(1) La "QP gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence" est incluse dans les réserves consolidées de Crédit Agricole S.A.

Les montants sont présentés net d'impôts.

Bilan actif

(en millions d'euros)	*Notes*	**30/06/2010**	**31/12/2009**
CAISSE, BANQUES CENTRALES		25 178	34 732
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	*5.1*	534 504	427 027
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		27 627	23 117
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	*5.2-5.4*	224 466	213 558
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	*5.3-5.4*	375 119	338 420
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	*5.3-5.4*	389 736	362 348
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		7 371	4 835
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		20 986	21 286
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES		6 746	6 084
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		102 275	76 485
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		1 609	598
PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	*4.2*	1 065	
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		20 281	20 026
IMMEUBLES DE PLACEMENT	*5.7*	2 618	2 658
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	*5.8*	5 134	5 043
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	*5.8*	1 821	1 693
ECARTS D'ACQUISITION	*2.3*	18 981	19 432
TOTAL DE L'ACTIF		**1 765 517**	**1 557 342**

Bilan passif

(en millions d'euros)	*Notes*	30/06/2010	31/12/2009
BANQUES CENTRALES		1 156	1 875
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	*5.1*	468 359	366 319
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		28 832	24 543
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	*5.5*	165 095	133 797
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	*5.5*	494 287	464 080
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	*5.6*	187 246	179 370
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		3 044	1 889
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES		1 972	1 430
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		92 051	73 658
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		1 494	582
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		223 771	214 455
PROVISIONS	*5.9*	4 683	4 898
DETTES SUBORDONNEES	*5.6*	40 817	38 482
TOTAL DETTES		**1 712 807**	1 505 378
CAPITAUX PROPRES		**52 710**	**51 964**
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		45 974	45 457
CAPITAL ET RESERVES LIEES		29 018	28 332
RESERVES CONSOLIDEES		15 164	14 868
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		943	1 132
RESULTAT DE L'EXERCICE		849	1 125
INTERETS MINORITAIRES		6 736	6 507
TOTAL DU PASSIF		**1 765 517**	**1 557 342**

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-detenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2009	**6 679**	**37 013**	**-564**	**43 128**	**-1 397**		**41 731**	**5 605**	**47 336**
Augmentation de capital	280	569		849			849		849
Variation des titres auto détenus		-5	21	16			16		16
Dividendes versés au 1er semestre 2009		-998		-998			-998	-364	-1 362
Dividendes reçus des CR et filiales		138		138			138		138
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		-27		-27			-27	291	264
Mouvements liés aux paiements en actions		13		13			13		13
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***280***	***-310***	***21***	***-9***			***-9***	***-73***	***-82***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					***1 662***		***1 662***	***23***	**1 685**
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)		-88		-88			-88		-88
Résultat du 1er semestre 2009						403	403	109	512
Autres variations		8		8			8	249	257
Capitaux propres au 30 juin 2009	**6 959**	**36 623**	**-543**	**43 039**	**265**	**403**	**43 707**	**5 913**	**49 620**
Augmentation de capital									
Variation des titres auto détenus		7	-21	-14			-14		-14
Dividendes versés au cours des 2 derniers trimestres 2009								-30	-30
Dividendes reçus des CR et filiales		2		2			2		2
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		-69		-69			-69	353	284
Mouvements liés aux paiements en actions		14		14			14		14
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		***-46***	***-21***	***-67***			***-67***	***323***	***256***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					***867***		***867***	***17***	***884***
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)		134		134			134		134
Résultat du 2 ième semestre 2009						722	722	212	934
Autres variations		94		94			94	42	136
Capitaux propres au 31 Décembre 2009	**6 959**	**36 805**	**-564**	**43 200**	**1 132**	**1 125**	**45 457**	**6 507**	**51 964**
Affectation du résultat 2009		*1 125*		*1 125*		*-1 125*			
Capitaux propres au 1er janvier 2010	**6 959**	**37 930**	**-564**	**44 325**	**1 132**		**45 457**	**6 507**	**51 964**
Augmentation de capital	199	415		614			614		614
Variation des titres auto détenus		-39	71	32			32		32
Dividendes versés au 1er semestre 2010		-1 044		-1 044			-1 044	-357	-1 401
Dividendes reçus des CR et filiales		150		150			150		150
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		-19 (3)		-19			-19	22 (4)	3
Mouvements liés aux paiements en actions		29		29			29		29
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	***199***	***-508***	***71***	***-238***			***-238***	***-335***	***-573***
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					***-189***		***-189***	***283***	***94***
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence (2)		118		118			118		118
Résultat du 1er semestre 2010						849	849	233	1 082
Autres variations (5)		-23		-23			-23	48	25
Capitaux propres au 30 juin 2010	**7 158**	**37 517**	**-493**	**44 182**	**943**	**849**	**45 974**	**6 736**	**52 710**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) La ligne "Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence" inclut la quote-part des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence présentée dans la note 3.10 pour un montant de 116 millions d'euros au 30 juin 2010, 72 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 31 millions d'euros au 30 juin 2009.

(3) Comprenant pour l'essentiel +22 millions d'euros liés à l'operation Amundi et -38 millions d'euros liés au rachat de 3% du capital d'Emporiki.

(4) Comprenant la cession du capital par les minoritaires du groupe Emporiki pour +19 millions d'euros, de Caceis pour -2 millions d'euros et de SAS CAAGIS pour +5 millions d'euros.

(5) dont part minoritaire sur principales augmentations de capital des filiales : Emporiki : 50 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1er semestre 2010	1er semestre 2009	2009
Résultat avant impôts	**1 804**	**813**	**1 499**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	478	430	959
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	418	0	486
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	1 106	2 039	3 463
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-709	-364	-847
Résultat net des activités d'investissement	76	-8	-124
Résultat net des activités de financement	3 220	-1 343	-953
Autres mouvements	1 565	883	8
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	***6 154***	***1 637***	***2 992***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	10 299	-44 086	-44 752
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 800	45 133	33 044
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-23 736	-11 138	-8 169
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 045	3 588	17 664
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	378	417	345
Impôts versés	-806	-695	-1 557
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***-17 710***	***-6 781***	***-3 425***
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	**-9 752**	**-4 331**	**1 066**
Flux liés aux participations (2)	***121***	***-830***	***-856***
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	***-420***	***-317***	***-923***
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	**-299**	**-1 147**	**-1 779**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	***-677***	***-223***	***-305***
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	***2 327***	***-1 622***	***-7 110***
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	**1 650**	**-1 845**	**-7 415**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	2 294	165	-449
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**-6 107**	**-7 158**	**-8 577**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**45 120**	**53 697**	**53 697**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	32 976	48 728	48 728
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	12 144	4 969	4 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**39 013**	**46 539**	**45 120**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	24 345	34 445	32 976
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	14 668	12 094	12 144
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**-6 107**	**-7 158**	**-8 577**

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" tels que détaillés en note 5.3 et "comptes et prêts au jour le jour sains" et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour le premier semestre 2010, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes des Caisses Régionales pour 258 millions d'euros, d'Intesa Sanpaolo pour 49 millions d'euros et de Bank Saudi Fransi pour 28 millions d'euros.
(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations.
Au cours du premier semestre 2010, l'impact net des acquisitions et des cessions des titres de participations consolidés (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du groupe s'élève à 208 millions d'euros, portant notamment sur la cession du complément des titres Intesa Sanpaolo pour 239 millions d'euros et l'acquisition du complément des titres Bankinter pour -39 millions d'euros.
Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions des titres de participations non consolidés sur la trésorerie du groupe ressort à -86 millions d'euros portant principalement sur l'acquisition des titres de la SCI Capre diem pour -45 millions d'euros, l'acquisition des titres de la SAS Alta blue pour -33 millions d'euros, l'acquisition des titres SCPFF pour -29 millions d'euros compensées par la cession des titres Intesa Sanpaolo pour 40 millions d'euros pour le compte des assurés.
(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Groupe Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires à hauteur de -658 millions d'euros pour le premier semestre 2010, l'augmentation de capital d'Emporiki souscrite par les minoritaires à hauteur de 49 millions d'euros et l'acquisition du complément des titres Emporiki pour -18 millions d'euros.
(4) Au cours du premier semestre 2010, les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 2 067 millions d'euros et les émissions de la dette obligataire à 15 347 millions d'euros. Les remboursements de dettes subordonnées ressortent à -964 millions d'euros et le remboursement de la dette obligataire est de -11 780 millions d'euros sur la même période.
La ligne "Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement" recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2010 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

- l'amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels ;

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises ;

- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;

- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et l'amendement issu du règlement du 23 juin 2010 (UE n°550/2010), relatifs à la première adoption des normes internationales ;

- les amendements annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;

- l'amendement de la norme IFRS 2, issu du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 244/2010), relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;

- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;

- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;

- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;

- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

L'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1er janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

  Cette option est exerçable acquisition par acquisition ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "charges générales d'exploitation" ;

- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;

- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;

- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours du 1er semestre 2010, le Groupe n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;

- l'amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, issu du règlement du 30 juin 2010 (UE n° 574/2010), relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2010.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 du groupe Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité , les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Périmètre de consolidation – Parties liées

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10.

2.1Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

I - SOCIETES NOUVELLEMENT CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2010 :

Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses régionales**
  - Anjou Maine Gestion
  - CA Aquitaine Agences Immobilières
  - CA Aquitaine Immobilier
  - CAP Actions 2
  - CAP Obligataire
  - Toulouse 31 Court Terme
  - Val de France Rendement

Services financiers spécialisés

- **Crédit Agricole Leasing & Factoring**
  - New Theo
  - Tunisie Factoring

- **Crédit Agricole Consumer Finance**
  - Antena

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi**
  - SGAM Iberia

- **Pôle Crédit Agricole Assurances**
  - SAS CAAGIS

- **Predica**
  - FCPR Roosevelt Investissements
  - Predica 2010 FCPR A1
  - Predica 2010 FCPR A2

- Predica 2010 FCPR A3
- Predica Secondaires I A1
- Predica Secondaires I B1
- Prediquant Stratégies

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
  - Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.
  - Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.

Gestion pour compte propre et divers

- **Autres**
  - SCI D2 CAM

II - SOCIETES SORTIES DU PERIMETRE AU 30 JUIN 2010 :

Application des seuils de signification ou cessation d'activité :

Services financiers spécialisés

- **Crédit Agricole Consumer Finance**
  - GEIE Argence Management
  - Sofilead
  - Sofiliance

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
  - Chauray

Gestion pour compte propre et divers

- **Autres**
  - G.F.E.R (Groupement de Financement des Entreprises Régionales)

Fusion ou absorption par une société du Groupe :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses régionales**
  - Caisse régionale Sud Rhône Alpes absorbe SCI Hautes Faventines, SCI du Vivarais et Creagrisere

Services financiers spécialisés

- **Crédit Agricole Consumer Finance**
  - Crédit Agricole Consumer Finance absorbe CACF et Finaref S.A.
  - Groupe FGA Capital S.p.A.:
  - Leasys S.p.A. absorbe Savarent S.p.A.

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi**
  - AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A. absorbe CAAM ESPANA S.L. et CAAM DISTRIBUTION A.V.
  - AMUNDI absorbe CAAM Financial Solutions
  - AMUNDI Luxembourg S.A. absorbe SGAM Luxembourg

- **CACEIS**
  - CACEIS (USA) Inc absorbe Olympia Capital Associates L.P., Olympia Capital Inc. et Brooke Securities Inc.

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
  - Crédit Agricole CIB S.A. absorbe Doumer Philemon

Gestion pour compte propre et divers

- **Développement touristique - immobilier**
  - UNIMO absorbe AEPRIM

III - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE :

Banque de proximité en France

- **Filiales de Caisses régionales**
  - CAP Actions devient CAP Régulier 1

Services financiers spécialisés

- **Crédit Agricole Consumer Finance**
  - Groupe FGA Capital S.p.A.:
    - Fiat Distribudora Portugal devient FGA Distribudora
    - Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o. devient FGA Leasing Polska
    - Fidis Retail IFIC S.A. devient FGA Capital IFIC

- Groupe InterBank N.V.
  - Passive Portfolio B.V. devient Krediet '78 B.V.

- Sofinco devient Crédit Agricole Consumer Finance

- **Crédit Agricole Leasing & Factoring**
  - Crédit Agricole Leasing devient Crédit Agricole Leasing & Factoring

Gestion d'actifs, assurances, banque privée

- **Amundi**
  - CA Asset Management Hong Kong Ltd. devient AMUNDI Hong Kong Ltd.
  - CA Asset Management Ltd. devient AMUNDI (UK) Ltd.
  - CA Asset Management Luxembourg devient AMUNDI Luxembourg S.A.
  - CA Asset Management Singapore Ltd. devient AMUNDI Singapore Ltd.
  - CAAM AI Ltd. devient AMUNDI Alternative Investments Ltd.
  - CAAM AI S Inc. devient AMUNDI Alternative Investments Services Inc.
  - CAAM AI Inc. devient AMUNDI Alternative Investments Inc.
  - CAAM FONDOS S.G.I.I.C devient AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.
  - CAAM Holding devient AMUNDI AI Holding
  - CAAM Real Estate Italia SGR devient AMUNDI Real Estate SGR S.p.A.
  - CAAM SGR devient AMUNDI SGR S.p.A.
  - CASAM Advisers LLC devient AMUNDI Investment Solutions Americas LLC
  - CASAM Americas Inc. devient AMUNDI Investment Solutions Americas Holding Inc
  - Emporiki Asset Management A.E.D.A.K devient AMUNDI Hellas MFMC S.A.
  - Nonghyup-CA devient NH-CA Asset Management Ltd.
  - Segespar Finance devient AMUNDI Finance

Banque de financement et d'investissement

- **Crédit Agricole CIB**
  - Banco Calyon Brasil devient Banco Crédit Agricole Brasil S.A.
  - CA Cheuvreux devient Crédit Agricole Chevreux S.A.
  - CA Cheuvreux España S.A. devient Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.
  - CA Preferred Funding devient Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC
  - CA Preferred Funding II devient Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC
  - CAC International Ltd. devient Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.
  - CAC Nordic AB devient Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB
  - CAC North America Inc. devient Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.
  - Calyon Air Finance S.A. devient Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.
  - Calyon Asia Shipfinance Service Ltd. devient Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.

- Calyon Australia Ltd. devient Crédit Agricole CIB Australia Ltd.
- Calyon Bank Ukraine devient PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine
- Calyon Capital Market Asia BV devient Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV
- Calyon China Limited devient Crédit Agricole CIB China Ltd.
- Calyon CLP devient Crédit Agricole CIB LP
- Calyon Financial Solutions devient Crédit Agricole CIB Financial Solutions
- Calyon Global Banking devient Crédit Agricole CIB Global Banking
- Calyon Global Partners Group devient Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group
- Calyon Holdings devient Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.
- Calyon Investments devient Crédit Agricole CIB UK IH
- Calyon Merchant Bank Asia Ltd. devient Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.
- Calyon Rusbank S.A. devient Crédit Agricole CIB ZAO Russia
- Calyon Saudi Fransi Limited devient Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Ltd.
- Calyon Securities Japan devient Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)
- Calyon Securities USA Inc. devient Crédit Agricole Securities USA Inc.
- Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S. devient Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S.
- Financière Immobilière Calyon devient Financière Immobilière Crédit Agricole CIB

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours du semestre

Opérations italiennes

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des accords signés le 18 février 2010 avec Intesa Sanpaolo se traduit au 30 juin 2010 par :

La cession d'un bloc d'actions Intesa Sanpaolo

Crédit Agricole S.A. a cédé au premier trimestre 2010 un bloc de 97.000.000 actions Intesa Sanpaolo, représentant 0,8% du capital d'Intesa Sanpaolo. Après cette cession, le pourcentage de contrôle de Crédit Agricole S.A. dans le capital d'Intesa Sanpaolo est passé à 5,0%.

L'opération de cession s'est déroulée en 2 temps:

- Le 24 février 2010, la cession comptant a été réalisée au cours unitaire de 2,625€ pour un montant brut de 255 millions d'euros, entraînant une moins-value de cession de 159 millions d'euros, enregistrée en « Gains et pertes sur autres actifs ». Le prix de cession définitif est soumis à une clause d'ajustement activable à la main de l'acquéreur jusqu'au 30 juillet 2010. Ainsi, dans les comptes du 30 juin 2010, cette clause d'ajustement de prix est comptabilisée au passif pour un montant de 13 millions d'euros.
- Le 28 juillet 2010, l'opération a été totalement dénouée, l'incidence de la clause d'ajustement de prix est de -10 millions d'euros soit un gain de 3 millions d'euros qui sera comptabilisé lors du second semestre 2010.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a donné mandat à CA Cheuvreux pour la cession complémentaire de 533.382 titres au 2e trimestre 2010. Au 30 juin 2010, ces titres ont été reclassés en application d'IFRS 5 en «Actifs non courants destinés à être cédés». Une dépréciation de ces titres sur la base de leur valeur de marché au 30 juin 2010 pour un montant de 1,1 million d'euros a été comptabilisée.

La réalisation de cette cession en juillet 2010 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat.

La représentation directe de Crédit Agricole S.A. au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo

La nomination de l'économiste français Jean-Paul Fitoussi assure à Crédit Agricole S.A. une représentation directe au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A. et lui permet d'exercer les droits de vote attachés à sa participation historique jusqu'au 30 juin 2011.

Extension de la présence en Italie

Le 22 juin 2010, en application des mêmes accords signés le 18 février 2010, Intesa Sanpaolo et Crédit Agricole S.A. ont finalisé les termes et les conditions de la cession par le groupe Intesa Sanpaolo, aux conditions du marché, d'un réseau d'agences situées pour l'essentiel dans des zones géographiques voisines de celles dans lesquelles Crédit Agricole S.A. est déjà présent.

Au terme de cet accord, Crédit Agricole S.A. va étendre sa présence en Italie portant le total de son réseau en Italie à plus de 900 agences.

La cession comprendra comme prévu deux ensembles, pour un montant total en numéraire d'environ 740 millions d'euros :

- **Cassa di Risparmio della Spezia (ou Carispe), filiale du groupe Intesa Sanpaolo, qui exploite un réseau de 76 agences situées en Ligurie, en Toscane, en Emilie-Romagne;**
- **un ensemble de 96 agences acquises directement auprès du groupe Intesa Sanpaolo, situées principalement dans les régions de Lombardie, Latium, Toscane et Vénétie.**

Ces agences sont très largement excédentaires en collecte de dépôts. L'impact de cette opération sur le ratio Tier One de Crédit Agricole S.A. est de moins de 25 pb.

Avec cette opération, le groupe Crédit Agricole disposera en Italie d'un réseau de 902 agences en banque de détail. Avec l'ensemble de ses métiers en Italie (banque, assurances, gestion d'actifs, banque de financement et d'investissement, leasing et factoring, services financiers spécialisés), le groupe Crédit Agricole deviendra le septième acteur du marché bancaire italien.

La réalisation de cette opération est soumise à l'autorisation de la Banque d'Italie et de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations et devrait intervenir prochainement.

Cet accord pris dans son ensemble permet de conforter Crédit Agricole S.A. dans la mise en œuvre de son influence notable sur Intesa Sanpaolo et sur la valeur de mise en équivalence retenue dans ses comptes, qui s'élève au 30 juin 2010 à 2 561 millions d'euros. A titre d'information, la valeur boursière de sa participation à cette même date s'élève à 1 327 millions d'euros.

Fusion de Sofinco et Finaref

Le 1er avril 2010, les assemblées Générales des actionnaires de Sofinco et de Finaref ont approuvé la fusion de ces deux sociétés pour créer Crédit Agricole Consumer Finance, le nouveau leader du crédit à la consommation en France et en Europe:

Sofinco a absorbé Finaref et Crédit Agricole Consumer Finance et a changé de dénomination sociale pour Crédit Agricole Consumer Finance. Cette opération n'a aucune incidence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Dépréciation d'Emporiki

Le nouveau contexte économique ne remet pas en cause le Plan de restructuration et de développement d'Emporiki.

Emporiki Bank, filiale de Crédit Agricole S.A., a actualisé son Plan de restructuration et de développement pour la période 2009-2013. L'objectif, inchangé, est le redressement de la rentabilité et un résultat bénéficiaire dès 2012 afin de bâtir des bases solides pour une croissance durable.

L'actualisation de ce plan a pour conséquence une dépréciation complémentaire de la valeur de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Emporiki de 418 millions d'euros, prise en compte dans les résultats de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2010.

Cession de Credit Uruguay Banco (IFRS 5)

Poursuivant son désengagement des pays non coopératifs en matière fiscale, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 3 mai 2010 la signature d'un accord portant sur la vente par Crédit Agricole S.A. à Banco Bilbao Vizcaya Argentaria Uruguay de 100% du capital de Credit Uruguay Banco, sa filiale de banque de détail en Uruguay pour cent millions d'euros. Cet accord, pour être définitif, devra être validé par les autorités financières et règlementaires uruguayennes et espagnoles. L'opération inclut les activités de distribution d'assurance. BBVA deviendrait ainsi le numéro deux du secteur dans le pays.

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et compte tenu de la signature d'un accord avec BBVA en mai 2010, les actifs et passifs de Credit Uruguay Banco ont été reclassés au 30 juin 2010 en Résultat, Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

 CITIC Securities et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank envisagent un partenariat de leurs activités Equity

CITIC Securities et Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (CA-CIB) ont annoncé le 3 mai 2010 la signature d'une lettre d'intention formalisant leur entrée en négociations exclusives en vue d'explorer l'opportunité de conjuguer leurs forces dans le domaine du courtage global actions et de la banque d'investissement. Les activités couvertes par ce partenariat sont le courtage actions et les dérivés actions orientés clients ainsi que la banque d'investissement panasiatique (advisory et d'equity capital markets, «ECM»).

La signature de la lettre d'intention reflète la vision stratégique commune que partagent les deux sociétés. En combinant leurs forces respectives, l'ambition est de créer ensemble un courtier et une banque d'investissement panasiatique de premier plan, permettant de saisir les opportunités de plus en plus nombreuses sur les marchés de capitaux asiatiques, et plus particulièrement en Chine.

Cette opportunité de partenariat restera soumise à l'autorisation des autorités réglementaires compétentes et fera l'objet des consultations nécessaires (notamment des représentants du personnel) et est sans impact sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2010.

2.3 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2009 BRUT	31/12/2009 NET	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période (2)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	30/06/2010 BRUT	30/06/2010 NET
Banque de proximité en France	**5 263**	**5 263**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5 263**	**5 263**
- dont Groupe LCL	5 263	5 263	0	0	0	0	0	5 263	5 263
Services Financiers Spécialisés	**3 462**	**3 326**	**8**	**0**	**0**	**2**	**0**	**3 472**	**3 336**
-dont Crédit à la consommation	3 013	3 013	5	0	0	2	0	3 020	3 020
- dont Leasing & Factoring	449	313	3	0	0	0	0	452	316
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	**4 615**	**4 615**	**3**	**0**	**0**	**14**	**-94**	**4 538**	**4 538**
- dont Gestion d'actifs	2 094	2 094	0	0	0	10	-62	2 042	2 042
- dont Services aux institutionnels	682	682	3	0	0	0	-32	653	653
- dont Assurances	1 226	1 226	0	0	0	0	0	1 226	1 226
- dont Banque Privée Internationale	613	613	0	0	0	4	0	617	617
Banque de Financement et d'Investissement	**2 421**	**2 407**	**0**	**0**	**0**	**8**	**0**	**2 429**	**2 415**
Banque de détail à l'international	**4 540**	**3 745**	**0**	**0**	**-418**	**30**	**0**	**4 581**	**3 357**
- dont Grèce	1 516	777	0	0	-418	0	0	1 516	359
- dont Italie	2 446	2 446	0	0	0	0	0	2 446	2 446
- dont Pologne	264	264	0	0	0	0	0	264	264
Compte propre et Divers	**77**	**76**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-4**	**73**	**72**
Total	**20 378**	**19 432**	**11**	**0**	**-418**	**54**	**-98**	**20 356**	**18 981**

(1) Ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition : pour l'essentiel, identification chez Amundi d'une immobilisation incorporelle correspondant à la juste valeur du contrat de distribution dans les réseaux du groupe Société Générale venant diminuer l'écart d'acquisition de 72 millions d'euros.
(2) Dépréciation de l'écart d'acquisition Emporiki Bank pour 418 millions d'euros.

2.4 Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 10. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 30 juin 2010 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 4 065 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 1 529 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 1 871 millions d'euros ; dettes envers la clientèle : 1 638 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2010 ne sont pas significatifs.

Autres conventions entre actionnaires

Le protocole d'accord qui liait Crédit Agricole S.A. et Assicurazioni Generali S.p.A. relatif à Intesa Sanpaolo, a pris fin le 19 mars 2010. La nomination de l'économiste français Jean-Paul Fitoussi assure désormais à Crédit Agricole S.A. une représentation directe au Conseil de Surveillance d'Intesa Sanpaolo et lui permet d'exercer directement les droits de vote attachés à sa participation historique.

Aucun nouveau protocole ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place au 30 juin 2010.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1 Produits et charges d'intérêt

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	609	2 276	1 759
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 116	7 755	4 163
Sur opérations avec la clientèle	6 577	14 362	7 633
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	3 710	6 626	3 184
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	487	967	471
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 084	2 201	1 469
Sur opérations de location-financement	572	1 131	598
Autres intérêts et produits assimilés	9	28	20
Produits d'intérêts (1)	**16 164**	**35 346**	**19 297**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-880	-3 106	-2 418
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-432	-926	-465
Sur opérations avec la clientèle	-3 203	-7 528	-4 247
Sur dettes représentées par un titre	-1 733	-4 074	-2 349
Sur dettes subordonnées	-1 161	-2 244	-1 079
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 170	-2 950	-2 621
Sur opérations de location-financement	-125	-216	-101
Autres intérêts et charges assimilées	-6	-12	-8
Charges d'intérêts	**-8 710**	**-21 056**	**-13 288**

(1) dont 189 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2010 contre 322 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 176 millions d'euros au 30 juin 2009.

3.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	30/06/2010			31/12/2009			30/06/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	92	-26	66	157	-91	66	127	-69	58
Sur opérations internes au Crédit Agricole	266	-581	-315	721	-986	-265	369	-476	-107
Sur opérations avec la clientèle	846	-79	767	1 693	-117	1 576	861	-44	817
Sur opérations sur titres	555	-229	326	1 003	-409	594	538	-207	331
Sur opérations de change	20	-6	14	35	-13	22	25	-7	18
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 107	-377	730	2 071	-812	1 259	1 038	-397	641
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 160	-1 153	7	2 013	-2 256	-243	1 002	-988	14
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 430	-378	1 052	2 105	-338	1 767	829	-164	665
Produits nets des commissions	**5 476**	**-2 829**	**2 647**	**9 798**	**-5 022**	**4 776**	**4 789**	**-2 352**	**2 437**

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Dividendes reçus	216	132	62
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-562	1 270	106
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	841	3 265	665
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	204	192	958
Résultat de la comptabilité de couverture	-38	24	50
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**661**	**4 883**	**1 841**

L'évolution du spread émetteur a engendré un produit en PNB de 55 millions d'euros au 30 juin 2010 contre une charge de -504 millions d'euros au 31 décembre 2009 et -132 millions d'euros au 30 juin 2009 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2010 Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**6 394**	**-6 429**	**-35**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*2 632*	*-4 177*	*-1 545*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*3 762*	*-2 252*	*1 510*
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**7 343**	**-7 346**	**-3**
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 337	-2 925	1 412
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 006	-4 421	-1 415
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**13 737**	**-13 775**	**-38**

(en millions d'euros)	31/12/2009 Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**8 596**	**-8 570**	**26**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*4 131*	*-4 160*	*-29*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	*4 465*	*-4 410*	*55*
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**6 744**	**-6 746**	**-2**
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 997	-3 634	-637
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 747	-3 112	635
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**15 340**	**-15 316**	**24**

(en millions d'euros)	30/06/2009 Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	**6 067**	**-5 841**	**226**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	*2 861*	*-3 650*	*-789*
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) [(1)]	*3 206*	*-2 191*	*1 015*
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace [(1)]			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**6 190**	**-6 366**	**-176**
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 758	-3 380	-622
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 432	-2 986	446
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	**12 257**	**-12 207**	**50**

(1) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Dividendes reçus	494	584	400
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	1 907	188	-413
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-65	-564	-456
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-14	-36	-6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**2 322**	**172**	**-475**

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

3.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	22	96	76
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-2 597	-5 235	-2 441
Autres produits nets de l'activité d'assurance (1)	10 178	13 385	7 186
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-10 627	-15 097	-6 240
Produits nets des immeubles de placement	22	186	67
Autres produits (charges) nets	211	486	160
Produits (charges) des autres activités	**-2 791**	**-6 179**	**-1 192**

(1) La variation de +3 milliards d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique par la hausse des primes d'assurance pour +2,8 milliards d'euros.

3.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Charges de personnel	-3 827	-6 892	-3 409
Impôts et taxes	-203	-388	-180
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-2 186	-4 236	-2 063
Charges d'exploitation	**-6 216**	**-11 516**	**-5 652**

Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Salaires et traitements (1)	-2 749	-4 905	-2 428
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-203	-333	-172
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-13	-46	-45
Autres charges sociales	-554	-1 101	-513
Intéressement et participation	-121	-196	-105
Impôts et taxes sur rémunération	-187	-311	-146
Total charges de personnel	**-3 827**	**-6 892**	**-3 409**

(1) dont mouvements liés aux paiements en actions Crédit Agricole S.A. pour 29 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 27 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 14 millions au 30 juin 2009.

3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Dotations aux amortissements	**-351**	**-666**	**-313**
- immobilisations corporelles	-220	-426	-206
- immobilisations incorporelles	-131	-240	-107
Dotations aux dépréciations	**0**	**0**	**1**
- immobilisations corporelles	-	2	1
- immobilisations incorporelles	-	(2)	-
Total	**-351**	**-666**	**-312**

3.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	**-2 761**	**-5 881**	**-2 837**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-63	-48
Prêts et créances	-2 608	-5 272	-2 525
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-4	-68	-21
Engagements par signature	-44	-267	-136
Risques et charges	-105	-211	-107
Reprises de provisions et de dépréciations	**931**	**1 221**	**625**
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	17	1	
Prêts et créances	808	921	421
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	3	11	5
Engagements par signature	46	81	45
Risques et charges	57	207	154
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**-1 830**	**-4 660**	**-2 212**
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-24		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-214	-142	-68
Récupérations sur prêts et créances amorties	96	208	110
Décotes sur crédits restructurés	-31	-74	-33
Pertes sur engagements par signature	-42	-1	
Autres pertes	-9	-20	-9
COUT DU RISQUE	**-2 054**	**-4 689**	**-2 212**

3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**1**	**45**	**3**
Plus-values de cession	3	48	4
Moins-values de cession	-2	-3	-1
Titres de capitaux propres consolidés	**-160**	**22**	**2**
Plus-values de cession	-	24	2
Moins-values de cession (1)	-160	-2	-
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**-159**	**67**	**5**

(1) Correspond essentiellement à la moins value de cession de 0,8 % des titres Intesa Sanpaolo.

3.10 Variation des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur	-	-359	52	-307	
Transfert en compte de résultat	-	-174	4	-170	
Variation de l'écart de conversion	288	-	-	288	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					116
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2010 (part du Groupe)	**288**	**-533**	**56**	**-189**	**116**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2010 (part minoritaire)	**312**	**-33**	**4**	**283**	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2010 (1)	**600**	**-566**	**60**	**94**	**116**
Variation de juste valeur	-	2 717	-86	2 631	
Transfert en compte de résultat	-	-60	1	-59	
Variation de l'écart de conversion	-43	-	-	-43	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					72
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	**-43**	**2 657**	**-85**	**2 529**	**72**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)	**-54**	**105**	**-11**	**40**	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	**-97**	**2 762**	**-96**	**2 569**	**72**
Variation de juste valeur	-	1 728	-58	1 670	
Transfert en compte de résultat	-	72	-1	71	
Variation de l'écart de conversion	-79	-	-	-79	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					31
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (part Groupe)	**-79**	**1 800**	**-59**	**1 662**	**31**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (part minoritaire)	**-25**	**61**	**-13**	**23**	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 1er semestre 2009 (1)	**-104**	**1 861**	**-72**	**1 685**	**31**

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Montant brut	(836)	3 433	2 125
Impôt	270	(671)	(264)
Total net	(566)	2 762	1 861

4. Informations sectorielles

4.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

- **Les six pôles métiers suivants :**
  - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de proximité en France – réseau LCL,
  - Banque de détail à l'international,
  - Services financiers spécialisés,
  - Gestion d'actifs, assurance et banque privée,
  - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un **pôle « Compte propre et divers ».**

Présentation des pôles métiers

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de détail à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma et FriulAdria en Italie, Lukas Bank en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoa et Bankinter en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique, Indexbank en Ukraine, Crédit Agricole Srbija a. d. Novi Sad en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt,…). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CACF, de CALEF et EFL en Pologne…) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de CACF en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos-Ducato, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Dan Aktiv, Interbank Group, Emporiki, Credicom, FGA Capital Spa);
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (Groupe CA Leasing & Factoring, EFL).

5. Gestion d'actifs, assurance et banque privée

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi et BFT Gestion principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, Amundi SGR pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : Caceis Bank pour la fonction conservation et Caceis Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie et Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance)
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI) et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco…).

6. Banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de marché et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;
- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Crédit Agricole CIB.

7. Compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, Foncaris,…).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A. ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatif » des métiers par rapport aux taux d'impôts réels des filiales.

	30/06/2010							
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		1 971	1 458	1 976	2 483	2 734	-329	10 293
Charges d'exploitation		-1 282	-995	-863	-1 270	-1 704	-453	-6 567
Résultat brut d'exploitation		**689**	**463**	**1 113**	**1 213**	**1 030**	**-782**	**3 726**
Coût du risque		-179	-773	-663	-17	-401	-21	-2 054
Résultat d'exploitation		**510**	**-310**	**450**	**1 196**	**629**	**-803**	**1 672**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	514		72	6	2	72	43	709
Gains ou pertes nets sur autres actifs					-1	1	-159	-159
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-418					-418
Résultat avant impôt	**514**	**510**	**-656**	**456**	**1 197**	**702**	**-919**	**1 804**
Impôts sur les bénéfices		-153	-96	-172	-377	-194	263	-729
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			7					7
Résultat net de l'exercice	**514**	**357**	**-745**	**284**	**820**	**508**	**-656**	**1 082**
Intérêts minoritaires		18	-5	31	79	22	88	233
Résultat net part du Groupe	**514**	**339**	**-740**	**253**	**741**	**486**	**-744**	**849**

	31/12/2009 (1)							
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion pour compte propre et divers	Total
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 849	2 931	3 679	3 910	4 156	-583	17 942
Charges d'exploitation		-2 551	-1 988	-1 705	-1 980	-3 181	-777	-12 182
Résultat brut d'exploitation		**1 298**	**943**	**1 974**	**1 930**	**975**	**-1 360**	**5 760**
Coût du risque		-435	-1 089	-1 320	-6	-1 769	-70	-4 689
Résultat d'exploitation		**863**	**-146**	**654**	**1 924**	**-794**	**-1 430**	**1 071**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	822		145	10	3	115	-248	847
Gains ou pertes nets sur autres actifs			45	1		12	9	67
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-485				-1	-486
Résultat avant impôt	**822**	**863**	**-441**	**665**	**1 927**	**-667**	**-1 670**	**1 499**
Impôts sur les bénéfices	-92	-259	-180	-136	-533	355	634	-211
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			158					158
Résultat net de l'exercice	**730**	**604**	**-463**	**529**	**1 394**	**-312**	**-1 036**	**1 446**
Intérêts minoritaires		30	-5	72	37	8	179	321
Résultat net part du Groupe	**730**	**574**	**-458**	**457**	**1 357**	**-320**	**-1 215**	**1 125**

(1) A la suite de la création d'Amundi, la BFT (Banque Financement et Trésorerie) est désormais rattachée au pôle "Gestion pour compte propre et divers" au lieu du métier "Gestion d'actifs, assurance et banque privée". Les résultats par métier de l'exercice 2009 ont été retraités pour refléter ce transfert.

	30/06/2009 (1)							
	Banque de proximité		Banque de détail à l'international	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion pour compte propre et divers	**Total**
(en millions d'euros)	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		1 905	1 456	1 756	1 699	2 148	-344	8 620
Charges d'exploitation		-1 264	-997	-840	-867	-1 568	-428	-5 964
Résultat brut d'exploitation		**641**	**459**	**916**	**832**	**580**	**-772**	**2 656**
Coût du risque		-201	-540	-576	-4	-862	-29	-2 212
Résultat d'exploitation		**440**	**-81**	**340**	**828**	**-282**	**-801**	**444**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	427		86	3	1	68	-221	364
Gains ou pertes nets sur autres actifs				1		3	1	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition								0
Résultat avant impôt	**427**	**440**	**5**	**344**	**829**	**-211**	**-1 021**	**813**
Impôts sur les bénéfices	-92	-132	-109	-130	-267	112	306	-312
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			11					11
Résultat net de l'exercice	**335**	**308**	**-93**	**214**	**562**	**-99**	**-715**	**512**
Intérêts minoritaires		15	-22	20	-2	5	93	109
Résultat net part du Groupe	**335**	**293**	**-71**	**194**	**564**	**-104**	**-808**	**403**

(1) A la suite de la création d'Amundi, la BFT (Banque Financement et Trésorerie) est désormais rattachée au pôle "Gestion pour compte propre et divers" au lieu du métier "Gestion d'actifs, assurance et banque privée". Les résultats par métier de l'exercice 2009 ont été retraités pour refléter ce transfert.

4.2 Spécificité de l'assurance

Marge brute des sociétés d'assurance

Activité ASSURANCE (en millions d'euros)	30/06/2010	30/06/2009
Primes émises	15 997	13 150
Variation des primes non acquises	-321	-409
Primes acquises	**15 676**	**12 741**
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	**87**	**-103**
Produits des placements	3 741	3 659
Charges des placements	-283	-317
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 732	-527
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	228	939
Variation des dépréciations sur placements	-18	-380
Produits des placements nets de charges	**5 400**	**3 374**
Charges des prestations des contrats	**-19 011**	**-14 246**
Produits des cessions en réassurance	181	198
Charges des cessions en réassurance	-182	-189
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**-1**	**9**
Frais d'acquisition des contrats	-919	-835
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-4	-6
Frais d'administration	-412	-389
Autres produits et charges opérationnels courants	-58	-21
Autres produits et charges opérationnels	0	-3
RESULTAT OPERATIONNEL	**758**	**521**
Charge de financement	-56	-48
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	1
Impôts sur les résultats	-225	-154
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**477**	**320**
Intérêts minoritaires	**6**	**-9**
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**471**	**329**

La marge brute des sociétés d'assurance présentée dans cette note est désormais égale à la contribution de ces sociétés d'assurance au résultat net part groupe de Crédit Agricole S.A. Les chiffres de l'exercice 2009 ont été retraités en conséquence.

Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	30/06/2010				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurances	95 799	2 318	7 902	1 204	107 223
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	103 628	0	6 136	0	109 764
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 754	0	5 595	0	7 349
Participation aux bénéfices différée passive (1)	2	0	0	0	2
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES	**201 183**	**2 318**	**19 633**	**1 204**	**224 338**
Participation aux bénéfices différée active (1)	-986	0	-81	0	-1 067
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-427	-237	-49	-303	-1 016
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES (2)	**199 770**	**2 081**	**19 503**	**901**	**222 255**

(1) dont participation différée passive sur revalorisation des titres AFS pour 0,5 milliards d'euros avant impôt, soit 0,3 milliards net d'impôts (cf. note 5.2 gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2009				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurances	87 422	1 920	7 062	1 134	97 538
Contrats d'investissement avec pb discrétionnaire	103 743	0	5 056	0	108 799
Contrats d'investissement sans pb discrétionnaire	1 812	0	5 609	0	7 421
Participation aux bénéfices différée passive (1)	1 329	0	-15	0	1 314
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES	**194 306**	**1 920**	**17 712**	**1 134**	**215 072**
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-388	-155	-95	-296	-934
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES (2)	**193 918**	**1 765**	**17 617**	**838**	**214 138**

(1) dont participation différée passive sur revalorisation des titres AFS pour 3,5 milliards d'euros avant impôt, soit 2,3 milliards net d'impôts (cf. note 5.2 gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente).

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation

La participation aux bénéfices différée active et passive s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée active	30/06/2010
Participation différée sur revalorisation des titres AFS	507
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	-1 648
Autres participations différées (annulation PRE)	76
Total (1) (2)	**-1 065**

Participation aux bénéfices différée passive	31/12/2009
Participation différée sur revalorisation des titres AFS	3 514
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	-2 095
Autres participations différées (annulation PRE)	-105
Total (1) (2)	**1 314**

(1) Situation inversée par rapport au 31 décembre 2009 : sur le groupe CAA, hors consolidation des OPCVM, la participation aux bénéfices différée passe d'un passif de 1,3 milliards d'euros en 2009 à un actif de 1,1 milliards d'euros au 30 juin 2010. En effet, sur l'exercice 2010, les portefeuilles du groupe sont passés d'une situation de plus value latente à une situation de moins value latente.

(2) Participation différée passive sur revalorisation des titres AFS pour 0,5 milliards d'euros avant impôts, soit 0,3 milliards net d'impôts au 30 juin 2010 contre 3,5 milliards d'euros avant impôt soit 2,3 milliards net d'impôts au 31 décembre 2009 (cf. note 5.2 gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente).

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests ont été réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;

- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilités sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ;

- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

4.3 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Produit net bancaire corrigé (1)	**6 599**	**12 740**	**6 236**
Charges de fonctionnement	-3 533	-6 904	-3 460
Résultat brut d'exploitation	**3 066**	**5 836**	**2 776**
Coût du risque	-876	-1 726	-930
Résultat d'exploitation	**2 190**	**4 110**	**1 846**
Autres éléments	4	8	4
Impôt	-708	-1 381	-607
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	**1 486**	**2 737**	**1 243**
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	**51**	**-33**	**-38**
Retraitements et éliminations de consolidation			
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100%)	**1 537**	**2 704**	**1 205**
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence	**386**	**685**	**301**
Retraitements et éliminations de consolidation	-3	-15	-15
Résultat de dilution / relution sur variation de capital	-11	9	-2
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales (2)	142	143	143
Quote-part de résultat des mises en équivalence	**514**	**822**	**427**

(1) PNB IFRS cumulé corrigé des dividendes SAS Rue La Boétie et des filiales de Caisses régionales reçus par les Caisses régionales et la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

5. Notes relatives au bilan

5.1 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	490 183	385 163
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	44 321	41 864
Valeur au bilan	**534 504**	**427 027**
Dont Titres prêtés	2 236	674

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle	369	318
Titres reçus en pension livrée	44 895	27 759
Titres détenus à des fins de transaction	104 696	103 135
- Effets publics et valeurs assimilées	47 614	43 033
- Obligations et autres titres à revenu fixe	34 097	38 486
- Actions et autres titres à revenu variable	22 985	21 616
Instruments dérivés	340 223	253 951
Valeur au bilan	**490 183**	**385 163**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	41 120	38 492
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 201	3 372
- Effets publics et valeurs assimilés	9	9
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 839	2 197
- Actions et autres titres à revenu variable	1 353	1 166
Valeur au bilan	**44 321**	**41 864**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	468 359	366 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	**468 359**	**366 319**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert	34 741	28 858
Dettes représentées par un titre	31 188	29 731
Titres donnés en pension livrée	65 943	56 263
Instruments dérivés	336 487	251 467
Valeur au bilan	**468 359**	**366 319**

5.2 Gains ou pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2010			31/12/2009		
(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	70 629	608	-2 185	63 365	1 038	-102
Obligations et autres titres à revenu fixe	123 783	3 458	-920	115 355	3 785	-438
Actions et autres titres à revenu variable	21 436	202	-767	26 872	242	-197
Titres de participation non consolidés	4 990	853	-136	4 596	863	-230
Créances disponibles à la vente	127	15		136	1	
Créances rattachées	3 501			3 234		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	**224 466**	**5 136**	**-4 008**	**213 558**	**5 929**	**-967**
Impôts		**-1 548**	**1 240**		**-1 823**	**212**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'IS) (1)		**3 588**	**-2 768**		**4 106**	**-755**

(1) Au 30 juin 2010, le montant de plus-values nettes latentes de 0,8 milliard d'euros (3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 0,3 milliard d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009); le solde de 0,5 milliard d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 30 juin 2010 en capitaux propres recyclables (1 milliard d'euros au 31 décembre 2009).

5.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	78 666	50 713
dont comptes ordinaires débiteurs sains	*24 907*	*31 496*
dont comptes et prêts au jour le jour sains	*22 522*	*2 552*
Valeurs reçues en pension	500	548
Titres reçus en pension livrée	42 133	37 922
Prêts subordonnés	407	476
Titres non cotés sur un marché actif	1 082	1 047
Autres prêts et créances	114	242
Total	**122 902**	**90 948**
Créances rattachées	144	164
Dépréciations	562	485
Valeur nette	**122 484**	**90 627**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 633	1 748
Comptes et avances à terme	250 150	245 148
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Prêts subordonnés	0	0
Total	**251 783**	**246 896**
Créances rattachées	852	897
Valeur nette	**252 635**	**247 793**
Valeur au bilan	**375 119**	**338 420**

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	11 962	12 145
Autres concours à la clientèle	287 184	275 180
Titres reçus en pension livrée	49 939	36 954
Prêts subordonnés	467	494
Titres non cotés sur un marché actif	12 773	12 626
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 529	1 098
Créances nées d'opérations de réassurance	277	235
Avances en comptes courants d'associés	365	400
Comptes ordinaires débiteurs	18 664	15 833
Total	**383 160**	**354 965**
Créances rattachées	1 410	1 330
Dépréciations	13 123	11 780
Valeur nette	**371 447**	**344 515**
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	7 449	7 255
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 799	10 463
Total	**18 248**	**17 718**
Créances rattachées	340	400
Dépréciations	299	285
Valeur nette	**18 289**	**17 833**
Valeur au bilan	**389 736**	**362 348**

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	30/06/2010			
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	7 353	118	95	7 258
Etablissements de crédit	122 902	604	501	122 401
Institutions non établissements de crédit	58 836	1 918	988	57 848
Grandes entreprises	176 546	5 745	3 077	173 469
Clientèle de détail	158 674	12 100	5 144	153 530
Total (*)	524 311	20 485	9 805	514 506
Créances rattachées nettes				1 326
Dépréciations sur base collective				-3 612
Valeurs nettes au bilan				**512 220**

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 865 millions d'euros.

	31/12/2009			
(en millions d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	6 112	103	87	6 025
Etablissements de crédit	90 947	585	425	90 522
Institutions non établissements de crédit	33 186	1 199	536	32 649
Grandes entreprises	184 987	5 890	3 010	181 977
Clientèle de détail	148 398	8 983	4 581	143 818
Total (*)	463 630	16 760	8 640	454 990
Créances rattachées nettes				1 363
Dépréciations sur base collective				-3 379
Valeurs nettes au bilan				**452 975**

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 783 millions d'euros.

5.4 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2010
Créances sur les établissements de crédit	485		55	-33	55		562
Créances sur la clientèle (2)	11 780	-3	2 519	-1 508	371	-36	13 123
dont dépréciations collectives	*3 379*		*298*	*-271*	*209*	*-2*	*3 613*
Opérations de location financement	285		132	-125	3	4	299
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente (1)	2 424	-5	69	-490	-141	8	1 865
Autres actifs financiers	143		7	-22	2	-5	125
Total des dépréciations d'actifs financiers	**15 117**	**-8**	**2 782**	**-2 178**	**290**	**-29**	**15 974**

Reprises et utilisations

(1) Les reprises et utilisations sur dépréciations d'actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement à des cessions intégrales ou partielles de titres AFS ou d' OPCVM.

Autres mouvements

(2) Ces mouvements intégrent notamment 50 M€ de transfert par CACIB d'une provision sur les engagements par signature vers les dépréciations sur créances clientèle et -14 M€ chez Emporiki de reclassements vers le passif (provisions pour autres risques et charges).

5.5 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	96 296	74 577
dont comptes ordinaires créditeurs	*9 119*	*7 839*
dont comptes et emprunts au jour le jour	*21 100*	*10 993*
Valeurs données en pension	11 238	11 346
Titres donnés en pension livrée	30 078	23 777
Sous-total	137 612	109 700
Dettes rattachées	543	560
Total	**138 155**	**110 260**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 210	4 823
Comptes et avances à terme	22 282	18 227
Sous-total	26 492	23 050
Dettes rattachées	448	487
Total	**26 940**	**23 537**
Valeur au bilan	**165 095**	**133 797**

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	101 176	91 071
Comptes d'épargne à régime spécial	206 435	206 418
Autres dettes envers la clientèle	116 976	111 162
Titres donnés en pension livrée	65 310	52 193
Dettes nées d'opérations d'assurance	943	1 149
Dettes nées d'opérations de réassurance	516	594
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	5	5
Total	491 361	462 592
Dettes rattachées	2 926	1 488
Valeur au bilan	**494 287**	**464 080**

5.6 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	296	260
Titres du marché interbancaire	6 046	5 099
Titres de créances négociables	111 652	109 258
Emprunts obligataires	65 783	60 622
Autres dettes représentées par un titre	2 941	3 144
Total	186 718	178 383
Dettes rattachées	528	987
Valeur au bilan	**187 246**	**179 370**
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	21 042	18 783
Dettes subordonnées à durée indéterminée	18 696	18 367
Dépôt de garantie à caractère mutuel	118	112
Titres et emprunts participatifs	200	200
Total	40 056	37 462
Dettes rattachées	761	1 020
Valeur au bilan	**40 817**	**38 482**

Au 30 juin 2010, l'encours des titres super subordonnés était de 9 230 millions d'euros (8 445 millions d'euros au 31 décembre 2009) ; cette augmentation nette comprend principalement l'émission de nouveaux TSR sur le 1er semestre 2010 pour 2 milliards d'euros.

Le montant de l'avance en compte courants d'associés accordée par SAS La Boétie s'élève au 30 juin 2010 à 3 942 millions d'euros.

L'encours de titres « T3CJ » demeure inchangé à 1 839 millions d'euros.

5.7 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	Solde 30/06/2010
Immeubles de placement							
Valeur brute	2 773	-	14	-113	-	71	2 745
Amortissements et dépréciations	-115	-	-4	8	-	-16	-127
Valeur au bilan	**2 658**	**-**	**10**	**-105**	**-**	**55**	**2 618**

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(1) Reclassement chez Predica des Titres de SCI d'exploitation vers les immeubles de placement pour 89 millions d'euros.

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 4 543 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 4 580 millions d'euros au 31 décembre 2009.

5.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	Solde 30/06/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	8 836	61	427	-387	115	152	9 204
Amortissements et dépréciations (1)	-3 793	5	-329	238	-63	-128	-4 070
Valeur au bilan	**5 043**	**66**	**98**	**-149**	**52**	**24**	**5 134**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 667	34	163	-26	36	128	4 002
Amortissements et dépréciations	-1 974	-1	-194	7	-22	3	-2 181
Valeur au bilan	**1 693**	**33**	**-31**	**-19**	**14**	**131**	**1 821**

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple

(2) - Entrée des immobilisations corporelles temporairement non louées correspondant aux contrats de locations financement arrivés à échéance ou résiliés pour 143 millions d'euros.
- Identification du contrat de distribution d'Amundi dans les réseaux du groupe Société Générale pour 150 millions d'euros (cf. la note 2.3 sur les écarts d'acquisition).

5.9 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (4)	30/06/2010
Risques sur les produits épargne logement	388		25					**413**
Risques d'exécution des engagements par signature	565		44	-244	-47	2	-51	**269**
Risques opérationnels (1)	104	2	13	-7	-9		1	**104**
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 983	-1	99	-240	-15	23	12	**1 861**
Litiges divers	873	-2	95	-22	-38	18	43	**967**
Participations	17	-3						**14**
Restructurations (3)	45		44	-5	-8		-1	**75**
Autres risques	923		195	-65	-74	5	-4	**980**
Total	**4 898**	**-4**	**515**	**-583**	**-191**	**48**	**0**	**4 683**

(1) Les principaux contributeurs sont LCL et les services financiers spécialisés (leasing et services financiers aux institutionnels).
(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.
(3) La provision pour restructuration comprend 43 M€ chez Amundi au titre du Plan de départs volontaires et 11 M€ chez Caceis Bank Deutschland.
(4) Autres mouvements
Risques d'exécution des engagements par signature : les -51 M€ s'expliquent principalement par un transfert (-50 M€) de provisions chez CACIB du passif vers l'actif en dépréciations sur les créances clientèle suite à un appel de liquidité (voir note 5.4).
Engagements sociaux (retraites) et assimilés : les 12 M€ sont principalement liés à la variation de la dette actuarielle (11M€) chez Crédit Agricole S.A. des engagements sociaux externalisés auprès de Prédica.
Litiges divers : les 43 M€ concernent essentiellement un reclassement pour 39 M€ chez Cariparma des autres risques vers les litiges divers.
Autres risques : les -4 M€ comprennent notamment les -39 M€ de reclassement chez Cariparma et les 14 M€ de reclassement Emporiki de l'actif vers le passif (cf. note 5.4)

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	45 947	44 624
Ancienneté de plus de 10 ans	21 636	21 316
Total plans d'épargne-logement	67 583	65 940
Total comptes épargne-logement	14 054	14 245
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	81 637	80 185

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2010 pour les données au 30 juin 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	111	128
Comptes épargne-logement	347	360
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	458	488

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	88	56
Ancienneté de plus de 10 ans	212	185
Total plans d'épargne-logement	300	241
Total comptes épargne-logement	113	147
Total provision au titre des contrats épargne-logement	413	388

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (31,9% au 30/06/2010; 33,6% au 31/12/2009), le solde étant porté par les Caisses régionales : la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

5.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2010

Au 30 juin 2010, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boetie	**1 341 644 802**	**56,23%**	**56,46%**
Actions en autodétention	**9 901 865**	**0,41%**	
Salariés (FCPE)	**111 693 753**	**4,68%**	**4,70%**
Public	**922 752 799**	**38,67%**	**38,83%**
TOTAL	**2 385 993 219**	**100,00%**	**100,00%**

La SAS Rue La Boetie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole,

Les actions en auto-détention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Au cours du 1er semestre 2010, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital de 614 millions d'euros (prime d'émission de 415 millions d'euros incluse nette des frais d'émission relatifs à l'augmentation de capital) consécutive à l'exercice, par ses actionnaires de l'option pour le paiement du dividende en actions. Elle a donné lieu à la création de 66 413 282 actions nouvelles le 16 juin 2010, jour du règlement-livraison. A compter de cette date, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 157 979 657 euros divisé en 2 385 993 219 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	Montant de l'émission en millions d'euros	30/06/2010 en millions d'euros	31/12/2009 en millions d'euros
CA Preferred Funding LLC	janvier-03	1 500		1 222	1 041
CA Preferred Funding LLC	juillet-03	550		448	382
CA Preferred Funding LLC	décembre-03		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital 1 LLC	avril-02		750	750	750
		2 050	**1 300**	**2 970**	**2 723**

Résultat par action

	30/06/2010	31/12/2009
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	849	1 125
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 302 692 977	2 256 391 306
Résultat de base par action (en euros)	**0,369**	**0,499**
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	**0,366**	**0,429**
Résultat par action des activités Abandonnées (en euros)	**0,003**	**0,070**

Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a approuvé le versement d'un dividende net par action de 0,45 euros.

Dividendes

(en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Dividende net par action	0,45	0,45	1,20	1,15	0,94
Dividende global	0,45	0,45	1,20	1,15	0,94

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 1 044 millions d'euros. Le paiement s'est effectué pour 617 millions d'euros en actions Crédit Agricole S.A. (soit l'émission de 66 413 282 actions) et 427 millions d'euros en numéraire.

6. Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	30/06/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Engagements de financement	**214 013**	**172 337**
. Engagements en faveur des établissements de crédit	50 124	19 318
. Engagements en faveur de la clientèle	163 889	153 019
Ouverture de crédits confirmés	140 069	127 747
- Ouverture de crédits documentaires	8 985	9 560
- Autres ouvertures de crédits confirmés	131 084	118 187
Autres engagements en faveur de la clientèle	23 820	25 272
Engagements de garantie	**103 506**	**98 354**
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	11 002	10 595
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 710	2 677
Autres garanties	8 292	7 918
. Engagements d'ordre de la clientèle	92 504	87 759
Cautions immobilières	2 012	2 246
Garanties financières	12 108	11 220
Autres garanties d'ordre de la clientèle	78 384	74 293

Engagements reçus		
Engagements de financement	**65 263**	**70 174**
. Engagements reçus des établissements de crédit	58 486	64 490
. Engagements reçus de la clientèle	6 777	5 684
Engagements de garantie	**201 094**	**183 786**
. Engagements reçus des établissements de crédit	38 274	37 416
. Engagements reçus de la clientèle	162 820	146 370
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	21 751	17 368
Autres garanties reçues	141 069	129 002

Créances apportées en garantie dans le cadre du refinancement auprès de la Banque de France et de la SFEF:

Dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Banque de France et de la SFEF, les Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la Banque de France et à la SFEF pour garantir les prêts que ces dernières octroient au Groupe. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les garanties apportées par les Caisses régionales et les garanties reçues par Crédit Agricole S.A. ne s'annulent pas compte tenu de la mise en équivalence des Caisses régionales. Il s'agit pour l'essentiel de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes.

Par ailleurs, certaines filiales apportent directement leurs créances en garantie à la Banque de France.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a apporté 51,8 milliards d'euros de créances au 30 juin 2010 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Banque de France par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A., contre 49,2 milliards d'euros en 2009. Enfin, 10,9 milliards d'euros de créances au 30 juin 2010 ont été apportées directement par des filiales auprès de la Banque de France.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a apporté 33,8 milliards d'euros de créances au 30 juin 2010 dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 33,3 milliards d'euros en 2009.

7. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. :

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole S.A. :

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, le groupe Crédit Agricole S.A. a réalisé au 1ier semestre 2010, comme il l'avait fait au cours d'exercices précédents, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39.

Les informations sur ces reclassements sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours du 1ier semestre 2010 des reclassements des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances » pour les actifs financiers pour lesquels le groupe Crédit Agricole S.A. a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme.

Ces reclassements opérés au cours de la période concernent des opérations de syndication.

La valeur de reclassement, à cette date, des reclassements effectués au cours du 1ier semestre 2010 est reprise dans le tableau ci-dessous, de même que les valeurs à la clôture de ces actifs financiers transférés ainsi que des actifs transférés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe au 30 juin 2010 :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés au 1er semestre 2010			Actifs reclassés antérieurement		Actifs reclassés antérieurement	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan 30/06/2010	Valeur de marché estimée au 30/06/2010	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 30/06/2010	Valeur de marché estimée 30/06/2010	Valeur au bilan 30/06/2010	Valeur de marché estimée 30/06/2010	Valeur au bilan 31/12/2009	Valeur de marché estimée 31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	8 724	8 023	134	134	134	8 590	7 889	8 904	8 097

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés

La variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés au cours du 1ier semestre est reprise dans le tableau ci-dessous.

	Variation de juste valeur comptabilisée	
(en millions d'euros)	Au 1er semestre 2010, jusqu'à la date de reclassement	En 2009
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-2

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

	Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement							
	Actifs reclassés au 1er semestre 2010		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact 30/06/2010		Impact cumulé au 31/12/2009		Impact 1er semestre 2010		Impact cumulé au 30/06/2010	
(en millions d'euros)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	-19	-836	-116	-29	-135	-865

Informations complémentaires

A la date de reclassement, les actifs financiers reclassés sur 2010 présentent des taux d'intérêt effectifs compris entre 0.75% et 5.15% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 138 millions d'euros.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

	30/06/2010		31/12/2009	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	375 119	402 714	338 420	344 533
Prêts et créances sur la clientèle	389 736	393 273	362 348	367 633
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	20 986	22 329	21 286	22 368
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	165 095	188 453	133 797	134 175
Dettes envers la clientèle	494 287	494 706	464 080	459 764
Dettes représentées par un titre	187 246	173 839	179 370	178 855
Dettes subordonnées	40 817	40 920	38 482	37 953

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (exemple : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en millions d'euros)	Total 30/06/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	490 183	92 445	381 970	15 768	385 163	88 279	284 357	12 527
Créances sur les établissements de crédit	0							
Créances sur la clientèle	369		369		318		318	
Valeurs reçues en pension	0							
Titres reçus en pension livrée	44 894		44 894		27 760		27 760	
Titres détenus à des fins de transaction	104 696	83 456	18 525	2 715	103 135	80 808	19 986	2 341
Effets publics et valeurs assimilées	47 614	46 328	1 286		43 033	41 693	1 340	
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 097	22 295	11 071	731	38 485	25 548 (1)	12 164 (1)	773
Actions et autres titres à revenu variable	22 985	14 833	6 168	1 984	21 617	13 567	6 482	1 568
Instruments dérivés	340 224	8 989	318 182	13 053	253 950	7 471	236 293	10 186
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	44 321	31 925	10 996	1 400	41 864	34 714	6 010	1 140
Créances sur la clientèle	0							
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	41 121	31 265	9 686	170	38 492	32 875	5 540	77
Valeurs reçues en pension	0							
Titres reçus en pension livrée	0							
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 200	660	1 310	1 230	3 372	1 839	470	1 063
Effets publics et valeurs assimilées	9	9			9	9		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 839	638	1 201		2 197	1 815	382	
Actions et autres titres à revenu variable	1 352	13	109	1 230	1 166	15	88	1 063
Actifs financiers disponibles à la vente	224 466	142 423	79 835	2 208	213 558	130 730	80 854	1 974
Effets publics et valeurs assimilées	72 257	71 446	811		64 522	63 967 (1)	550 (1)	5
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 621	52 043	73 255	323	117 381	44 234	72 919	228
Actions et autres titres à revenu variable	26 457	18 931	5 641	1 885	31 516	22 525	7 250	1 741
Créances disponibles à la vente	131	3	128		139	4	135	
Instruments dérivés de couverture	27 627	4 487	23 140		23 117	2 665	20 452	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	**786 597**	**271 280**	**495 941**	**19 376**	**663 702**	**256 388**	**391 673**	**15 641**

(1) Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en millions d'euros)	Total 30/06/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	468 359	9 847	449 612	8 900	366 319	8 995	350 058	7 266
Titres vendus à découvert	34 741	317	34 424		28 848	162	28 686	
Titres donnés en pension livrée	65 944	535	65 409		56 264	1 245	55 019	
Dettes représentées par un titre	31 188		31 188		29 731		29 731	
Dettes envers les établissements de crédit	0							
Dettes envers la clientèle	0							
Instruments dérivés	336 486	8 995	318 591	8 900	251 476	7 588	236 622	7 266
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0							
Instruments dérivés de couverture	28 832	5 463	23 363	6	24 543	3 914	20 629	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	**497 191**	**15 310**	**472 975**	**8 906**	**390 862**	**12 909**	**370 687**	**7 266**

Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

en millions d'euros	30/06/2010	31/12/2009
Marge différée au 1er janvier	**297**	**361**
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	28	93
Comptabilisés en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	-52	-157
Effets des paramètres ou produits revenus observables pendant l'année		
Marge différée au 31 décembre	**273**	**297**

9. Evènements postérieurs à la clôture

- **Accord de cession de la Banque Indosuez Mer Rouge (Djibouti) au groupe Bank Of Africa (BOA)**

Le groupe Bank of Africa (BOA) et Crédit Agricole S.A. ont annoncé le 2 août 2010 la conclusion d'un accord portant sur l'acquisition par Bank of Africa du capital de Banque Indosuez Mer Rouge («BIMR»), la filiale bancaire de Crédit Agricole à Djibouti. Bank of Africa fera ultérieurement entrer Proparco et FMO au capital de la BIMR.

La réalisation de cette opération est soumise à la validation des autorités financières et règlementaires compétentes et pourrait intervenir avant la fin du quatrième trimestre 2010.

Pour Crédit Agricole, cette vente s'intègre dans le processus de recentrage de l'activité de banque de détail internationale du Groupe sur l'Europe et le bassin méditerranéen, processus annoncé lors de l'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole en 2008.

- **Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole**

Sur décision du Conseil d'Administration du 24 février, Crédit Agricole S.A. a lancé en juin 2010 une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole. La souscription à cette augmentation de capital s'est déroulée du 21 juin au 2 juillet 2010. Le prix de souscription a été calculé sur la moyenne des 20 cours de bourse d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. entre le 24 mai et le 18 juin 2010 inclus moins une décote de 20% avec une spécificité pour les Etats-Unis où la décote est de 15%.

A l'issue de cette période, 15 667 072 actions nouvelles ont été souscrites pour un montant de 111 419 874 ,24 euros (dont 64 418 658,24 euros de prime d'émission). Le règlement livraison est intervenu le 29 juillet 2010, date effective de l'augmentation de capital. A compter de cette date, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 204 980 873 euros divisé en 2 401 660 291 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes portant jouissance à compter du 1er janvier 2010.

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2010

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale Alpes Provence		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Equivalence	25,1	25,1	25,1	25,1
Caisse régionale Brie Picardie		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse régionale Centre Est		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Equivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse régionale Centre Ouest		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comte		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Equivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Languedoc		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Lorraine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Equivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord de France		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
Caisse régionale Nord Midi Pyrénées		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Equivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse régionale Normandie		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Equivalence	25,1	25,0	25,1	25,0
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne	Equivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Equivalence	25,1	25,0	25,1	25,0
CA Centre France Développement		France	Equivalence	25,0	25,0	20,8	20,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
CACF Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofinep		France	Equivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilière d'A Côté		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Equivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Participex		France	Equivalence	30,9	31,4	27,7	28,1
Prestimmo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Equivalence	25,1	25,0	22,9	22,9
Vauban Finance		France	Equivalence	25,0	25,0	24,9	25,1
Assurance							
Assurances du CA Nord-Pas de Calais		France	Equivalence	54,0	64,8	54,0	54,3
Divers							
Adret Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Equivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion	E	France	Equivalence	25,0		25,0	
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières	E	France	Equivalence	29,3		29,3	
CA Aquitaine Immobilier	E	France	Equivalence	29,3		29,3	
CA Participations		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Equivalence	25,0	25,0	24,8	24,8
Caapimmo 6		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CAL Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CAP Actions 2	E	France	Equivalence	25,0		25,0	
CAP Obligataire	E	France	Equivalence	25,0		25,0	
CAP Régulier 1 (ex CAP Actions)		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CAPI Centre-Est		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Equivalence	24,3	24,8	21,4	21,8
Centre France Location Immobilière		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Creagrisere	S(4)	France	Equivalence		25,0		25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.S.		France	Equivalence	24,3	24,8	7,3	7,4
Europimmo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds diversifiés Centre Loire		France	Equivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Force Alsace		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Aquitaine		France	Equivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Force CACF		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CAM Guadeloupe Avenir		France	Equivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,1
Force Lorraine Duo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Midi		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20		France	Equivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Run		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force 4		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Green Island		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Inforsud Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	22,1	22,1
Morbihan Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
NACARAT		France	Equivalence	24,3	24,8	7,5	7,6
NMP Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
Ozenne Institutionnel		France	Equivalence	25,0	25,0	25,2	25,3
PCA IMMO		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Immnord		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
SCI Capimo		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI du Vivarais	S(4)	France	Equivalence		25,0		25,0
SCI Euralliance Europe		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
SCI Hautes Faventines	S(4)	France	Equivalence		25,0		25,0
SCI Les Fauvins		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Equivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Scica HL		France	Equivalence	25,0	25,0	24,7	24,7
Société Immobilière de Picardie		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Société Picarde de Développement		France	Equivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Toulouse 31 Court Terme	E	France	Equivalence	25,0		25,0	
Val de France Rendement	E	France	Equivalence	25,0		25,0	
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Equivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A. Foncière de l'Erable		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	24,8
SCI Crystal Europe		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	26,3
SCI Quartz Europe		France	Equivalence	24,3	24,8	24,3	26,3
BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	79,1	79,1	59,3	59,3
Bankinter		Espagne	Equivalence	24,7	23,4	24,7	23,4
Bankoa		Espagne	Equivalence	30,0	30,0	28,7	28,6
Banque Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Equivalence	10,8	10,8	23,9	23,9
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	60,5	60,2	60,2	59,9
Crédit Agricole Financement		Suisse	Equivalence	41,0	45,0	36,6	39,6
Crédit Agricole Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	76,7	76,7	76,7	76,7
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Bank		Grèce	Globale	91,0	86,5	91,0	86,5
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	100,0	100,0	91,0	86,5
Emporiki Bank Bulgaria E.A.D.		Bulgarie	Globale	100,0	100,0	91,0	86,5
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	96,6	93,7	87,9	81,1
Emporiki Bank Romania S.A.		Roumanie	Globale	99,6	99,4	90,7	86,0
Europabank		Belgique	Equivalence	10,0	10,0	21,8	21,8
JSC Index Bank HVB		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
S.A.Crédit Agricole (Belgique)	(5)	Belgique	Equivalence	5,0	5,0	21,8	21,6
SCB Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Divers							
Belgium CA S.A.S.		Belgique	Equivalence	10,0	10,0	32,6	32,4
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management		Grèce	Globale	100,0	100,0	91,0	86,5
Emporiki Group Finance P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	91,0	86,5
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Equivalence	10,0	10,0	17,8	17,8
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Equivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BC Finance		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
CA Deveurop BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF	S(4)	France	Globale		100,0		100,0
Carrefour Servizi Finanziari S.p.A.		Italie	Equivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance (ex Sofinco)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lift S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC (ex Fidis Retail IFIC S.A.)		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Lux S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribudora (ex Fiat Distribudora Portugal)		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska (ex Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.)		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finalia		Belgique	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref S.A.	S(4)	France	Globale		100,0		100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V. (ex Passive Portfolio B.V.)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	94,8	94,8	57,8	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
MENAFINANCE		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
New Theo	E	Royaume-Uni	Globale	50,0		50,0	
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SSF (Sofinco Saudi Fransi)		Arabie Saoudite	Globale	100,0	100,0	65,2	65,2
Tunisie Factoring	E	Tunisie	Equivalence	36,4		36,4	
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Antena	E	Grèce	Globale	99,6		99,6	
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREFLEET S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9
Crédit Agricole Leasing & Factoring (ex Crédit Agricole Leasing)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	84,4	84,4
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent		Grèce	Globale	100,0	100,0	99,6	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent S.p.A.	S(4)	Italie	Proportionnelle		50,0		50,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Equivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
CLIENTYS		France	Globale	68,2	54,9	68,2	54,9
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
SOFILEAD	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
SOFILIANCE	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION D'ACTIFS, ASSURANCES, BANQUE PRIVÉE							
Établissement bancaire et financier							
AMUNDI		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI (UK) Ltd. (ex CA Asset Management Ltd.)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI AI Holding (ex CAAM AI Holding)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Alternative Investments Inc. (ex CAAM AI Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Alternative Investments Ltd. (ex CAAM AI Ltd.)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Finance (ex Segespar Finance)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Group		France	Globale	73,6	73,6	73,6	73,6
AMUNDI Hellas MFMC S.A. (ex Emporiki Asset Management A.E.D.A.K)		Grèce	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Hong Kong Ltd. (ex CA Asset Management Hong Kong Ltd.)		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
AMUNDI Luxembourg S.A. (ex CA Asset Management Luxembourg)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Real Estate SGR S.p.A. (ex CAAM Real Estate Italia SGR)		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI SGR S.p.A. (ex CAAM SGR)		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Singapore Ltd. (ex CA Asset Management Singapore Ltd.)		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Brooke Securities Inc.	S(4)	États-Unis	Globale		100,0		85,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAAM AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CACEIS (Bermuda) Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fastnet		France	Globale	100,0	93,8	85,0	79,8
CACEIS Fastnet Irlande Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fastnet Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Etoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Fastnet Belgique		Belgique	Globale	52,2	52,2	44,4	44,4
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	52,2	52,2	44,4	44,4
Fastnet Pays-Bas		Pays-Bas	Globale	52,2	52,2	44,3	44,3
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Globale	50,0	50,0	36,8	36,8
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IKS KB		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd. (ex Nonghyup-CA)		Corée Du Sud	Equivalence	40,0	40,0	29,4	29,4
Olympia Capital Associates L.P.	S(4)	États-Unis	Globale		100,0		85,0
Olympia Capital Inc.	S(4)	États-Unis	Globale		100,0		85,0
Olympia Capital Ltd. Cayman		Iles Cayman	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Segespar Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM Deutschland		Allemagne	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM Iberia	E	Espagne	Globale	100,0		73,6	
SGAM Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM Luxembourg	S(4)	Luxembourg	Globale		100,0		73,6
SGAM Négociation (RTO)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM North Pacific Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SGAM Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Winchester Fiduciary Services Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Winchester Global Trust Company Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Sociétés d'investissement							
AMUNDI Investment Solutions		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Investment Solutions Americas Holding Inc (ex CASAM Americas Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Investment Solutions Americas LLC (ex CASAM Advisers LLC)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Lyra Capital LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Assurance							
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	56,0	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	50,0	50,0	61,9	61,9
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	88,0
CACI LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI RE		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances Italia Holding		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	87,5	87,5
Dolcea Vie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Roosevelt Investissements	E	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR C		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2008 FCPR A3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010 FCPR A1	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2010 FCPR A2	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2010 FCPR A3	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica Secondaires I A1	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica Secondaires I B1	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Amérique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Europe		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant reflex 100		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Stratégies	E	France	Globale	100,0		100,0	
SAS CAAGIS	E	France	Globale	50,0		62,7	
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AMUNDI Alternative Investments Services Inc. (ex CAAM AI S Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A. (ex CAAM FONDOS S.G.I.I.C)		Espagne	Globale	100,0	100,0	84,5	84,5
AMUNDI Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CAAM DISTRIBUTION A.V.	S(4)	Espagne	Globale		100,0		84,5
CAAM ESPANA S.L.	S(4)	Espagne	Globale		100,0		84,5
CAAM FINANCIAL SOLUTIONS	S(4)	France	Globale		100,0		73,6
Ideam		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	99,8	76,0	75,9
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
Établissement bancaire et financier							
Aguadana S.L.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Algérie		Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd. (ex Calyon Australia Ltd.)		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. (ex Calyon China Limited)		Chine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd. (ex Calyon Merchant Bank Asia Ltd.)		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Saudi Fransi Ltd. (ex Calyon Saudi Fransi Limited)		Arabie Saoudite	Proportionnelle	55,0	55,0	53,8	53,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	E	Inde	Globale	100,0		97,8	
Crédit Agricole CIB ZAO Russia (ex Calyon Rusbank S.A.)		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Yatirim Bankasi Turk A.S. (ex Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S.)		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
HIMALIA P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
INCA SARL		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	63,6	63,6
LF Investments		États-Unis	Globale	99,0	99,0	96,8	96,8
LYANE BV		Luxembourg	Globale	65,0	65,0	63,6	63,6
Newedge Group		France	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
PJSC Crédit Agricole CIB Ukraine (ex Calyon Bank Ukraine)		Ukraine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de Bourse							
Cheuvreux/CLSA Global Portfolio Trading Pte Ltd.	E	Singapour	Globale	100,0		97,8	
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A. (ex CA Cheuvreux España S.A.)		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd. (ex CAC International Ltd.)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB (ex CAC Nordic AB)		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc. (ex CAC North America Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Chevreux S.A. (ex CA Cheuvreux)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo) (ex Calyon Securities Japan)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	48,5	48,5
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB (ex Financière Immobilière Calyon)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Crédit Agricole Brasil S.A. (ex Banco Calyon Brasil)		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cafi KEDROS		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CALYCE P.l.c.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A. (ex Calyon Air Finance S.A.)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Capital Market Asia BV (ex Calyon Capital Market Asia BV)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking (ex Calyon Global Banking)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Global Partners Inc. Group (ex Calyon Global Partners Group)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd. (ex Calyon Holdings)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB UK IH (ex Calyon Investments)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc. (ex Calyon Securities USA Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	96,7	96,7
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Philemon	S(4)	France	Globale		100,0		97,8
EDELAAR EESV		Pays-Bas	Globale	90,0	90,0	78,2	78,2
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNC Shaun		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Alcor		Hong-Kong	Globale	98,8	98,8	96,6	96,6
Aylesbury		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Bletchley Investments Limited		Royaume-Uni	Globale	82,2	82,2	97,8	97,8
C.A.P.B. Levante		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
C.A.P.B. Norte		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calixis Finance		France	Globale	89,8	89,8	87,8	87,8

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	90,0	65,5	59,0
Chauray	S(3)	France	Proportionnelle		34,0		33,2
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd. (ex Calyon Asia Shipfinance Service Ltd.)		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions (ex Calyon Financial Solutions)		France	Globale	99,8	99,7	97,5	97,5
Crédit Agricole CIB LP (ex Calyon CLP)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC (ex CA Preferred Funding II)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,9	98,9
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC (ex CA Preferred Funding)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,9	98,9
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	60,0	60,0	65,5	65,5
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Finance Limited		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Korea 21st Century TR		Corée Du Sud	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
LSF Italian Finance Cpy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
MERISMA		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SPV LDF 65		Luxembourg	Globale	64,9	65,0	63,5	63,6
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Covered Bonds		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FIA-NET		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Entreprises Régionales)	S(3)	France	Globale		100,0		99,9
Intesa Sanpaolo S.p.A.		Italie	Equivalence	5,0	5,8	4,8	5,6
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Equivalence	25,0	24,7	19,2	18,8
IDIA Agricapital		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AEPRIM	S(4)	France	Globale		100,0		100,0
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	62,8	62,8
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole SA	(a)	Implantation	Méthode 30-juin-10	% de contrôle		% d'intérêt	
				30-juin-10	31-déc-09	30-juin-10	31-déc-09
Crédit Agricole Immobilier Transaction		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	99,3	99,3
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	E	France	Globale	100,0		100,0	
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,6	79,6
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Edition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
France Capital S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Courtage S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Promotion S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.
(2) Société cédée au hors-groupe ou perte de constrôle.
(3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.
(4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.
(5) Taux de contrôle ajusté par rapport au périmètre publié
E (*) / S (*) Eclatement de palier opaque

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1er janvier au 30 juin 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte de volatilité des marchés et un environnement économique qui reste dégradé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine, le 26 août 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Catherine Pariset	Pierre Hurstel

Autres informations sur l'évolution récente

STATUTS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. MIS À JOUR AU 18 JUIN 2010

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural et de la loi n° 88-50 du 18 janvier 1988 relative à la mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société anonyme » ou des initiales S.A. « régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle

administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à Paris (75015), 91-93 boulevard Pasteur.

ARTICLE 5 – DURÉE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 7.157.979.657 euros. Il est divisé en 2.385.993.219 Actions Ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.[10]

Il peut être créé, dans les conditions légales et réglementaires, des Actions de Préférence sans droit de vote, émises en application des articles L.228-11 et suivants du Code de commerce et dont les droits sont définis par les présents statuts.

Pourront être créées plusieurs catégories d'Actions de Préférence ayant des caractéristiques différentes en ce qui concerne notamment (i) leur Date d'Émission, (ii) leur Prix d'Émission et (iii) leur Taux. Il sera en conséquence procédé, par l'organe social décidant l'émission d'Actions de Préférence, à la modification corrélative du présent article 6 "Capital social" en vue de préciser la désignation (A,B,C, etc.) et les caractéristiques de la catégorie ainsi émise et notamment celles mentionnées aux (i) à (iii) ci-dessus.

Pour les besoins des présents statuts :

- "**Actions Ordinaires**" désigne les actions ordinaires de la Société ;
- "**Actions de Préférence**" désigne les actions de préférence sans droit de vote quelle que soit leur catégorie pouvant être émises par la Société et dont les droits sont définis pas les présents statuts ;
- "**Actions**" désigne les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence ;
- "**Assemblée**" désigne toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale ;
- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'Actions Ordinaires à laquelle les porteurs d'Actions de Préférence peuvent participer ;
- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire ;
- "**Assemblée Spéciale**" désigne l'assemblée spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée ;
- "**Date d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée ;
- "**Prix d'Émission**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le prix d'émission unitaire de chaque Action de Préférence de la catégorie considérée, soit sa valeur nominale augmentée, le cas échéant, de sa prime d'émission ;

[10] Au 28/07/2010, le capital a été porté à 7 204 980 873 euros, divisé en 2 401 660 291 Actions Ordinaires. Cf note 9 des Comptes consolidés intermédiaires résumés : "Evénements postérieurs à la clôture"

- "**Prix d'Émission Ajusté**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence donnée, le Prix d'Émission, tel que réduit de tout montant éventuellement versé et/ou de la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant à chaque Action de Préférence de la catégorie considérée en circulation au titre d'une réduction de capital non motivée par des pertes ;
- "**Taux**" désigne le taux arrêté par l'organe social compétent lors de l'émission des Actions de Préférence et servant de base de calcul à la détermination du Dividende Prioritaire, étant précisé que ce taux sera égal à la moyenne du TEC 10 ans (taux des emprunts d'État à, 10 ans), ou tout autre indice qui serait substitué au TEC 10 ans, sur les 3 jours ouvrés précédant la date de la décision d'émission, augmentée d'une marge maximum de 12 %.

En cas de division ou de regroupement des Actions Ordinaires, les Actions de Préférence seront divisées ou regroupées dans les mêmes conditions et leurs termes seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération.

En cas d'attribution gratuite d'Actions de Préférence aux porteurs d'Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, les termes des Actions de Préférence seront automatiquement ajustés. En particulier, le nouveau droit aux dividendes et le nouveau Prix d'Émission Ajusté des Actions de Préférence d'une catégorie donnée seront égaux au droit aux dividendes et au Prix d'Émission Ajusté, selon le cas, de la catégorie considérée, en vigueur avant le début de l'opération multiplié par le rapport entre (i) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital avant l'opération et (ii) le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée composant le capital après l'opération. Il ne sera pratiqué aucun ajustement en cas d'élévation du nominal par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, RÉDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en Actions prévues au paragraphe 9. de l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

3. Les porteurs d'Actions Ordinaires ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs Actions Ordinaires, un droit de préférence à la souscription des Actions et des valeurs mobilières donnant accès à des Actions de la Société.

Les Actions de Préférence sont privées de droit préférentiel de souscription pour toute émission ultérieure d'Actions et de valeurs mobilières donnant accès à des Actions conformément à l'option prévue à l'article L.228-11, alinéa 5 du Code de commerce.

4. Les porteurs d'Actions de Préférence ne bénéficieront pas des augmentations de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisées par incorporation de réserves (sauf la réserve légale) ou bénéfices, ni des attributions gratuites de valeurs mobilières donnant accès à des Actions réalisées au profit des porteurs d'Actions Ordinaires. Toutefois, en cas d'augmentation de capital par attribution gratuite d'Actions nouvelles ou par majoration du montant nominal des Actions Ordinaires existantes réalisée par incorporation de primes de toute nature ou de la réserve légale au capital, les porteurs d'Actions Ordinaires et les porteurs d'Actions de Préférence bénéficieront

de l'augmentation de capital au prorata de leurs droits dans le Capital Notionnel (tel que défini à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts) et dans la limite, s'agissant des Actions de Préférence, de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale (c'est-à-dire que le montant total des augmentations du nominal des Actions de Préférence, ou le montant nominal total des Actions de Préférence nouvellement émises, selon le cas, par incorporation de primes de toute nature et/ou de la réserve légale, ne pourra excéder le produit (i) de la différence positive entre leur Prix d'Émission Ajusté et leur valeur nominale et (ii) du nombre d'Actions de Préférence en circulation, calculé à la date de réalisation de l'augmentation de capital considérée) ; lorsque l'augmentation de capital est réalisée par attribution gratuite d'Actions nouvelles, les Actions nouvelles attribuées gratuitement seront de même catégorie que les Actions ayant donné droit à l'attribution gratuite.

5. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser, à l'exception des réductions du capital social consécutives à un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, qui peuvent être décidées par le conseil d'administration.

2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes Actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires dans les proportions entre Actions Ordinaires et Actions de Préférence qu'elle déterminera.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'Actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D'ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, applicables aux Actions Ordinaires et aux Actions de Préférence, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'Actions Ordinaires représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des Actions Ordinaires et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le

nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés et le nombre total des Actions de Préférence qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les Actions Ordinaires excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'Actions Ordinaires détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'Actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ou ses Assemblées Spéciales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'Actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les Actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale ou Assemblée Spéciale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'Actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux Actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 - INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

A. Indivisibilité des Actions

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à l'Action Ordinaire appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le droit de vote attaché à l'Action de Préférence appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée.

Les copropriétaires d'Actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales ou aux Assemblées Spéciales, selon le cas, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'Actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes de toute nature, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

B. Droits et obligations attachés aux Actions

1. La possession d'une Action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et, sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.

2. Chaque Action Ordinaire dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution- liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque Action Ordinaire donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales. Une Action Ordinaire ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales.

3. Chaque Action de Préférence de même catégorie dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 34 "Dissolution-liquidation" et à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Les Actions de Préférence ne disposent pas du droit de vote dans les Assemblées Générales.

Chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée donne le droit, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, de participer aux Assemblées Générales et de participer et voter aux Assemblées Spéciales des porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence considérée. Elle ne donne pas le droit de participer ni de voter aux Assemblées Spéciales des autres catégories d'Actions de Préférence.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs Actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'Actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'Actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'Actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 21 membres dont :

   - 3 au moins et 18 au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce ;
   - l'administrateur, représentant les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
   - 2 administrateurs élus par les salariés conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du comité d'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil d'administration se renouvelle par tranche tous les ans à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à raison d'un nombre d'administrateurs égal au tiers du nombre des membres élus par l'Assemblée Générale ou au nombre entier le plus proche du tiers avec ajustement à la dernière tranche, en alternant pour que le renouvellement soit complet dans chaque période de trois ans.

En cas d'augmentation du nombre d'administrateurs élus, il sera procédé, si nécessaire et préalablement à la 1ère Assemblée Générale Ordinaire suivant l'entrée en fonction de ces nouveaux administrateurs élus, à un tirage au sort aux fins de déterminer l'ordre de renouvellement des mandats. Les mandats partiels des administrateurs déterminés par ce tirage au sort ne seront pas pris en compte pour le calcul de la limite des quatre mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date, lieu de naissance et domicile sont établies par le directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L.225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une Action Ordinaire. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une Action Ordinaire ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GÉNÉRALE

17- 1 : Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration nomme le directeur général de la Société et peut mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels.

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégataires qu'il avisera.

17 - 2 : Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 5.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GÉNÉRALE RELATIVE AUX LIMITES D'ÂGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence. Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ; celle-ci nomme également deux commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLÉES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les porteurs d'Actions de Préférence ont le droit de participer aux Assemblées Générales mais ne disposent pas du droit d'y voter.

Les assemblées spéciales réunissent les porteurs d'Actions d'une catégorie donnée pour statuer sur toute modification des droits attachés à cette catégorie.

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 29 "Assemblées Spéciales" des présents statuts, les décisions des Assemblées Générales obligent tous les porteurs d'Actions.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

24 – 1 : Accès aux Assemblées Générales - Pouvoirs

Tout porteur d'Actions, quel que soit le nombre d'Actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions Ordinaires, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

24 – 2 : Accès aux Assemblées Spéciales – Pouvoirs

Tout porteur d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, quel que soit le nombre d'Actions de Préférence qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient enregistrés comptablement à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Spéciale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'Actions de Préférence nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée, le cas échéant par voie électronique, par celui-ci.

Le porteur d'Actions de Préférence, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Spéciale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

24 – 3 : Dispositions applicables à toutes les Assemblées

Lorsque le porteur d'Actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses Actions.

Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'Actions peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'Actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux porteurs d'Actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour

ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU DES ASSEMBLÉES

1. A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'Actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2. Les Assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un deux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'Actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM – VOTE – NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLÉES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des Actions Ordinaires dans les Assemblées Générales et sur l'ensemble des Actions de Préférence de la catégorie concernée dans les Assemblées Spéciales, déduction faite dans chaque cas des Actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'Actions Ordinaires libérées des versements exigibles et chaque membre d'une Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée a autant de voix qu'il possède d'Actions de Préférence de la catégorie considérée libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'Actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'Actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- autoriser le rachat d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Préférence dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en œuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
- nommer les commissaires aux comptes,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'Actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'Actions régulièrement décidé et effectué.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'Actions Ordinaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions Ordinaires ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions Ordinaires présents ou représentés y compris les porteurs d'Actions Ordinaires ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - ASSEMBLÉES SPÉCIALES

1. Les Assemblées Spéciales réunissent les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie.

Les porteurs d'Actions Ordinaires n'ont aucun droit de participation aux Assemblées Spéciales et n'y ont aucun droit de vote.

Conformément à la loi, les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie qu'elles réunissent présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de

Préférence ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième Assemblée Spéciale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'Actions de Préférence présents ou représentés.

2. Les décisions collectives qui relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont pas soumises à l'approbation des Assemblées Spéciales.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce, lorsqu'elles modifient les droits particuliers relatifs à une ou plusieurs catégories d'Actions de Préférence tels qu'ils résultent des présents statuts, les décisions collectives relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ne sont définitives qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des porteurs de chaque catégorie d'Actions de Préférence concernée statuant au plus tard le même jour que l'Assemblée Générale. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.228-17 du Code de commerce, sera soumis à l'approbation de toute Assemblée Spéciale concernée, tout projet de fusion ou scission de la Société dans le cadre duquel les Actions de Préférence ne pourraient pas être échangées contre des actions comportant des droits particuliers équivalents.

3. Outre les dispositions légales précitées, seront soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée :

   - toute émission d'Actions qui comporteraient ou donneraient accès à des titres comportant une priorité dans les paiements en cas de Distribution (telle que définie à l'article 31 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices", paragraphe 4. des présents statuts) et/ou dans le boni de liquidation par rapport aux Actions de Préférence de la catégorie concernée et/ou une imputation des pertes inférieure au prorata de ces titres dans le capital social en cas de réduction de capital motivée par des pertes, et
   - tout projet de transformation de la Société en une société d'une autre forme.

A toutes fins utiles, il est précisé que ne seront pas soumis à l'approbation des Assemblées Spéciales des porteurs d'Actions de Préférence existantes, sans que cette liste ne soit limitative :

- l'émission d'Actions Ordinaires, ou l'émission d'une nouvelle catégorie d'Actions de Préférence dont les caractéristiques ne diffèrent par rapport aux Actions de Préférence déjà émises qu'en ce qui concerne le Prix d'Émission, la Date d'Émission et/ou le Taux et les conséquences de ces caractéristiques sur les droits des Actions de Préférence de cette catégorie, et
- les rachats et/ou annulations d'Actions s'inscrivant dans le cadre (i) d'un rachat des Actions de Préférence par la Société en application de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", paragraphe B "Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société" des présents statuts, (ii) de la mise en œuvre de programmes de rachat d'Actions dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et (iii) d'une offre publique de rachat sur les Actions Ordinaires ou toute catégorie d'Actions de Préférence.

ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 31 - FIXATION - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
- distribuer aux porteurs d'Actions Ordinaires et aux porteurs d'Actions de Préférence un dividende.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toute Distribution (telle que définie au paragraphe 4. ci-après) s'effectuera dans les conditions décrites aux paragraphes 3. à 9. ci-après.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires et le Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. du présent article) aux porteurs d'Actions de Préférence, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

Il est précisé que, pour pouvoir distribuer le Dividende Prioritaire aux porteurs d'Actions de Préférence, l'Assemblée Générale Ordinaire devra avoir également décidé de procéder à une Distribution, quel que soit son montant, aux porteurs d'Actions Ordinaires. Les porteurs d'Actions de Préférence disposeront toutefois d'une priorité dans les conditions prévues au paragraphe 4. du présent article.

Sera assimilé à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires pour l'application du présent paragraphe 3., et donnera lieu en conséquence au versement aux porteurs d'Actions de Préférence de l'intégralité du Dividende Prioritaire (et ce, même dans le cas où aucun dividende n'aurait été distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires), tout versement aux porteurs d'Actions Ordinaires dans le cadre d'un rachat d'Actions, étant précisé que ne seront pas assimilés à une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires (i) les rachats d'Actions dans le cadre de programmes de rachat d'Actions mis en oeuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée), sauf si ces rachats sont effectués par voie d'offre publique d'achat, et (ii) les offres publiques d'achat qui sont offertes à l'ensemble des porteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence proportionnellement à leur part dans le capital social. Dans le cas d'un rachat assimilé à une Distribution, le Dividende Prioritaire sera versé à la date à laquelle est réalisé l'événement considéré, qui sera alors réputée constituer une "Date de Paiement" tel que ce terme est défini au paragraphe 8. du présent article.

Aucun Dividende Prioritaire (y compris dans le cas visé au paragraphe précédent) ne sera distribué aux porteurs d'Actions de Préférence et aucun dividende (y compris sous forme d'acompte) ne sera distribué aux porteurs d'Actions Ordinaires en cas d'Événement Prudentiel affectant la Société.

Aux fins du paragraphe précédent, "**Événement Prudentiel**" désigne l'une quelconque des deux situations suivantes :

(i) le ratio de solvabilité sur base consolidée de la Société est inférieur au pourcentage minimum requis par la réglementation bancaire en vigueur ;

(ii) la Société a reçu une notification écrite du SGCB l'avertissant que sa situation financière aboutira dans un avenir proche au franchissement à la baisse du pourcentage minimum visé au paragraphe (i).

4. Toute distribution, quelle que soit sa forme, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration et prélevée sur l'un quelconque des postes de capitaux propres (bénéfice, y compris un bénéfice établi sur un bilan intercalaire en cas d'acompte sur dividende, report à nouveau, réserves, primes ou autres) (une "Distribution") sera affectée ainsi que suit :

(i) en premier lieu aux porteurs d'Actions de Préférence, à concurrence du montant du Dividende Prioritaire (tel que défini au paragraphe 6.A. ci-après du présent article), et

(ii) en second lieu aux porteurs d'Actions Ordinaires, à hauteur du solde.

En conséquence, aucune Distribution ne pourra être versée aux porteurs d'Actions Ordinaires au titre d'un exercice si le Dividende Prioritaire payable aux porteurs d'Actions de Préférence pour cet exercice n'a pas été distribué et versé dans son intégralité.

Une Distribution se rattache à l'exercice au cours duquel elle est versée et constitue une Distribution au titre de cet exercice, sauf s'agissant des acomptes sur dividende. Un acompte sur dividende versé avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes relatifs à l'exercice "n" se rattache à l'exercice "n+1" et constitue donc une Distribution au titre de l'exercice "n+1". Ces règles de rattachement des Distributions s'appliquent à toute Distribution, qu'elle soit versée aux porteurs d'Actions Ordinaires ou qu'il s'agisse du Dividende Prioritaire versé aux porteurs d'Actions de Préférence.

5. Si le Dividende Prioritaire n'est pas distribué au titre d'un exercice considéré, le montant du Dividende Prioritaire non distribué n'est pas reportable et la Société n'aura aucune obligation de distribution de ce montant envers les porteurs d'Actions de Préférence.

5.A. En cas de Distribution dans les conditions prévues aux paragraphes 3. et 4. du présent article, le montant du dividende (le "Dividende Prioritaire") payable pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée sera calculé au titre de chaque exercice social auquel il se rattache (autre que le premier exercice au titre duquel un Dividende Prioritaire est payable aux porteurs d'Actions de Préférence, dont le montant est déterminé dans les conditions prévues au paragraphe 5.B. ci-après), en multipliant :

(i) le Taux applicable à la catégorie considérée, par

(ii) le rapport entre l'Encours (tel que défini au paragraphe 6.C. du présent article) de la catégorie considérée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation à la date de la décision de distribution.

Pour les besoins de ce calcul, l'Encours sera déterminé après prise en compte de la Réduction de l'Encours ou de la Reconstitution de l'Encours découlant respectivement de la Perte Nette ou du Bénéfice (tels que ces termes sont définis au paragraphe 6.C. du présent article) de l'exercice précédant immédiatement celui au titre duquel le Dividende Prioritaire est payable.

Il est précisé que, dans le cas où un Dividende Prioritaire serait payé avant une date de Réduction de l'Encours ou de Reconstitution de l'Encours, le Dividende Prioritaire sera réputé avoir été déterminé à titre provisoire (sur la base de l'Encours calculé d'après les derniers comptes consolidés annuels certifiés disponibles). Le Dividende Prioritaire sera recalculé dès que la Réduction de l'Encours ou la Reconstitution de l'Encours aura été effectuée. Dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait supérieur à celui déjà versé, il sera procédé au versement d'un complément de dividende aux porteurs d'Actions de Préférence à la plus prochaine date à laquelle une Distribution est versée aux porteurs d'Actions Ordinaires. En revanche, dans l'hypothèse où le Dividende Prioritaire ainsi recalculé serait inférieur à celui déjà versé, aucune restitution ne sera demandée aux porteurs d'Actions de Préférence, sous réserve des dispositions légales et réglementaires contraires.

5.B. Au cas où l'Assemblée Initiale décidait de distribuer un Dividende Prioritaire, le Dividende Prioritaire payable pour chaque Action de Préférence à cette occasion sera calculé en appliquant au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 5.A. ci-dessus le rapport entre (a) le nombre de jours écoulés pendant la période comprise entre la date d'émission (incluse) et la Date de Paiement (exclue) et (b) 365 ;

où "**Assemblée Initiale**" désigne la première Assemblée Générale se tenant après la clôture de l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et décidant une Distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires et/ou statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises.

Par exception au premier alinéa du paragraphe 5.B. ci-dessus, en cas de versement d'un ou plusieurs acompte(s) sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires avant l'Assemblée Initiale, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence à le date de versement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires, un montant égal au produit du (i) et du (ii) du paragraphe 5.A. ci-dessus. Si ce montant est inférieur au montant visé au paragraphe 5.B. du présent article tel que calculé à la date de l'Assemblée Initiale et que l'Assemblée Initiale est l'assemblée statuant sur les comptes de la Société relatifs à l'exercice social au cours duquel les Actions de Préférence sont émises et constatant le versement d'acompte(s) sur dividende au profit des porteurs d'Actions de Préférence et d'Actions Ordinaires, il sera versé aux porteurs d'Actions de Préférence un complément égal à la différence si elle est positive entre le montant visé au paragraphe 5.B. du présent article et le montant déjà versé à l'occasion du paiement du premier acompte sur dividende aux porteurs d'Actions Ordinaires. Ce versement complémentaire interviendra le lendemain de la réunion de l'Assemblée Initiale.

5.C. Pour les besoins des présents statuts, "**Encours**" désigne le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation par le Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée, (i) diminué de la somme de chaque Réduction de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée et (ii) augmenté de la somme de chaque Reconstitution de l'Encours (telle que définie ci-après) applicable à la catégorie considérée, dans chaque cas depuis la date d'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée.

En cas de résultat net consolidé négatif, part du groupe, (la "**Perte**") tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société au-delà de la Franchise (la "**Perte Nette**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera réduit d'un montant (la "**Réduction de l'Encours**") égal au produit (i) de la Perte Nette et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée (telle que définie ci-après) déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée. La réduction de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant la Perte concernée.

Pour les besoins du paragraphe précédent, "**Franchise**" désigne la différence entre (i) le montant des capitaux propres consolidés, part du groupe, hors instruments de capitaux propres consolidés de la Société auxquels les Actions de Préférence sont subordonnées, tels que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société et (ii) le montant du Capital Notionnel tel que ressortant des comptes sociaux annuels certifiés de la Société.

Si, postérieurement à une Réduction de l'Encours, un résultat net consolidé positif, part du groupe, tel que ressortant des comptes consolidés annuels certifiés de la Société est constaté (un "**Bénéfice**"), l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée sera augmenté d'un montant (la "**Reconstitution de l'Encours**") égal au produit (i) du Bénéfice et (ii) de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné.

La Reconstitution de l'Encours sera réputée intervenir à la date de publication des comptes consolidés certifiés reflétant le Bénéfice concerné postérieurement à une Réduction de l'Encours.

Nonobstant ce qui précède, aux fins du calcul du Dividende Prioritaire payable au titre d'un exercice donné, la Reconstitution de l'Encours ne pourra, sauf accord préalable du SGCB, être prise en compte comme indiqué ci-dessus que si un Dividende Prioritaire (quel que soit son montant) a été distribué au titre des deux précédents exercices sociaux.

En tout état de cause, l'Encours d'une catégorie d'Actions de Préférence sera plafonné au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation et du Prix d'Emission Ajusté de la catégorie considérée.

La "**Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel**" désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, le rapport entre le Capital Notionnel des Actions de Préférence de la catégorie considérée et le Capital Notionnel.

Où :

"**Capital Notionnel**" désigne, sur la base de la comptabilité sociale et à une date donnée, le capital social composé d'Actions Ordinaires et d'Actions de Préférence, augmenté du montant des primes de toute nature et de la réserve légale.

"**Capital Notionnel des Actions de Préférence** " désigne, pour une catégorie d'Actions de Préférence, à une date donnée :

(i) le produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée initialement émises par leur Prix d'Émission,

(ii) augmenté, pour chaque nouvelle émission d'Actions de Préférence de même catégorie ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence réalisée depuis leur émission, de l'augmentation du montant nominal du capital social et, le cas échéant, de l'augmentation des primes de toute nature correspondantes ; à toutes fins utiles, il est précisé qu'une émission d'Actions de Préférence ou majoration de la valeur nominale des Actions de Préférence par incorporation au capital de primes de toute nature et/ou de la réserve légale n'aura aucun impact sur le Capital Notionnel des Actions de Préférence, l'augmentation du capital social étant compensée par une réduction des primes de toute nature et/ou de la réserve légale,

(iii) augmenté d'une quote-part de toute augmentation dans la réserve légale réalisée depuis l'émission des Actions de Préférence proportionnelle à la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant l'augmentation de la réserve légale considérée,

(iv) diminué de la somme des diminutions éventuelles du Capital Notionnel imputables aux Actions de Préférence de la catégorie considérée depuis l'émission des Actions de Préférence de la catégorie considérée, c'est-à-dire la somme des montants suivants :

(A) un montant égal à la part des réductions de capital motivées par des pertes imputable aux Actions de Préférence de la catégorie considérée ;

(B) un montant égal au produit *(x)* de la réduction du montant des primes de toute nature et/ou de la réserve légale à l'occasion d'une réduction de capital motivée par des pertes ou d'une perte imputée sur ces postes, et *(y)* de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel de la catégorie considérée déterminée immédiatement avant la réduction de capital motivée par des pertes ou l'imputation de la perte considérées, et

(C) pour les réductions de capital non motivées par des pertes, un montant égal :

(*x*) au montant versé, et/ou à la valeur de tout actif, telle que déterminée par un expert désigné par le conseil d'administration (ou à défaut par ordonnance du président du tribunal de commerce de Paris statuant en la forme des référés dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil), revenant aux porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie considérée et donnant lieu à une imputation sur le capital social, les primes de toute nature et/ou la réserve légale, et

(*y*) en cas d'annulation d'Actions de Préférence ne donnant lieu à aucun versement ni aucune remise d'actif aux porteurs d'Actions de Préférence à l'occasion de l'annulation (notamment en cas d'annulation d'Actions de Préférence auto-détenues), au produit du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée annulées par leur Prix d'Émission Ajusté en vigueur à la date d'annulation.

6. Les Actions de Préférence porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles sont émises. Aucun Dividende Prioritaire ne leur sera versé au cours de cet exercice, sous réserve toutefois du cas où un acompte sur dividende rattaché à l'exercice suivant serait versé aux porteurs d'Actions Ordinaires.

7. Le Dividende Prioritaire est versé à la date (la "**Date de Paiement**") à laquelle les Distributions sont réalisées ou réputées réalisées (conformément au deuxième alinéa du paragraphe 3. ci-dessus) au profit des porteurs d'Actions Ordinaires.

8. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'Actions Ordinaires et à chaque porteur d'Actions de Préférence, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué, y compris toute distribution de Dividende Prioritaire ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en Actions à émettre, les Actions attribuées étant dans ce cas de la même catégorie que les Actions ayant donné droit au dividende à savoir, selon le cas, des Actions Ordinaires ou des Actions de Préférence de même catégorie.

ARTICLE 32 - RACHAT D'ACTIONS DE PRÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ

A. Programme de rachat et offre publique de rachat

Sous réserve d'une autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le conseil d'administration peut, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire (ou, le cas échéant, de toute autorité de tutelle qui y serait substituée) (le "**SGCB**") s'agissant des Actions de Préférence, procéder au rachat d'Actions de Préférence et/ou d'Actions Ordinaires et, le cas échéant, les annuler, dans les proportions qu'il déterminera, dans le cadre (i) d'un programme de rachat d'Actions mis en oeuvre

dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée) ou (ii) de toute offre publique de rachat.

B. Option de rachat des Actions de Préférence à l'initiative de la Société

1.1 Mise en œuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses et conditions visées au paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article.

2. Toute notification de rachat en vertu du présent article 32.B est irrévocable, étant précisé qu'une notification de rachat pourra être soumise à des conditions, notamment la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers.

3. En cas de rachat d'une partie seulement des Actions de Préférence, les Actions de Préférence seront rachetées de manière proportionnelle entre les porteurs d'Actions de Préférence d'une même catégorie. Lorsque le nombre d'Actions de Préférence devant être rachetées de manière proportionnelle n'est pas un nombre entier, le nombre d'Actions de Préférence effectivement rachetées au porteur sera le nombre entier immédiatement inférieur.

4. Toutes les Actions de Préférence ainsi rachetées seront définitivement annulées à leur date de rachat.

5. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-19 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant procédé au rachat. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

1.2 Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Dans les conditions prévues au paragraphe 1.1 "Mise en oeuvre de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article, le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales ou réglementaires, peut, sous réserve de l'accord préalable du SGCB, procéder au rachat des Actions de Préférence dans les hypothèses suivantes :

(i) le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence de la catégorie concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter à tout moment à compter du dixième anniversaire de la date d'émission des Actions de Préférence concernées, tout ou partie des Actions de Préférence concernées au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification, sous réserve (i) qu'un Dividende Prioritaire ait été distribué au titre des deux derniers exercices sociaux précédant le rachat, sauf si le SGCB dispense la Société de cette condition, et (ii) que l'Encours applicable à la catégorie d'Actions de Préférence considérée ne soit pas inférieur au produit du Prix d'Émission Ajusté de la catégorie considérée et du nombre d'Actions de Préférence de la catégorie considérée en circulation ;

(ii) si une émission, conversion, fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale des porteurs d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, et que cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette émission, conversion, fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence concernés par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence (et non une partie seulement) de ladite catégorie au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) à la date indiquée dans la notification ;

(iii) si en raison d'un changement dans la législation ou la réglementation française, ou d'un changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission des Actions de Préférence, le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), le conseil d'administration peut, à condition d'en avoir notifié les porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter l'intégralité (et non une partie seulement) de la quote-part d'Actions de Préférence (chaque catégorie d'Actions de Préférence étant traitée égalitairement au prorata de la Part des Actions de Préférence dans le Capital Notionnel qui lui est applicable) qui cesserait d'être éligible en Fonds Propres de Base au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date à laquelle le produit de l'émission des Actions de Préférence cesse d'être éligible intégralement en Fonds Propres de Base (tels que définis au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article) ;

(iv) en cas d'illégalité ou de changement dans la législation ou la réglementation française, ou de changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, devenant effectif après la date d'émission d'Actions de Préférence d'une catégorie donnée, qui pourrait entraîner pour les porteurs de ces Actions de Préférence une modification défavorable de leur situation économique, le conseil d'administration peut, au regard des intérêts légitimes de la Société et de ces porteurs d'Actions de Préférence, à condition d'en avoir notifié ces porteurs d'Actions de Préférence par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires au préalable, racheter toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) au Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" du présent article), à une date indiquée dans la notification ne pouvant être antérieure à la date de l'illégalité, de l'entrée en vigueur du changement dans la législation ou la réglementation française ou du changement dans l'application ou l'interprétation officielle de celle-ci, selon le cas.

1.3 Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence

Pour les besoins du présent article 32.B,

- "**Fonds Propres de Base**" désigne les fonds propres de base *(Core Tier One Capital)* (i) tels que définis à l'article 2 du Règlement n°90-02 du 23 février 1990, tel que modifié, du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ou (ii) éligibles comme tels sans plafond par le SGCB.

- "**Montant de Rachat**" désigne, pour chaque Action de Préférence d'une catégorie donnée :

(i) le Prix d'Émission Ajusté applicable à la catégorie concernée,

(ii) majoré d'un montant égal au produit (a) du rapport entre l'Encours applicable à la catégorie concernée et le nombre d'Actions de Préférence de la catégorie concernée en circulation à la date de rachat, (b) du Taux et (c) du rapport entre le nombre de jours écoulés pendant la Période de Calcul et 365 jours ;

- **"Période de Calcul"** désigne la période comprise entre :

(a) d'une part,

- la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n-1" (incluse), si :

    (x) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" ne s'est pas encore tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", ou

(y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue, un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci n'a pas encore été versé et ne le sera pas à la date de rachat ; ou

- la Date de Paiement (incluse) du Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n" ou, à défaut de paiement d'un Dividende Prioritaire au titre de cet exercice, la date anniversaire de l'émission au cours de l'exercice "n" (incluse), si :

  (x) un Dividende Prioritaire a été voté au titre de l'exercice "n" et celui-ci a déjà été versé ou sera versé à la date de rachat, ou

  (y) l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice "n-1" s'est tenue et aucun Dividende Prioritaire n'a été voté au titre de l'exercice "n", et

(b) d'autre part, la date de rachat (exclue), qui est réputée intervenir au cours de l'exercice "n" pour les besoins du présent paragraphe.

Par exception, si le dernier Dividende Prioritaire versé au titre de l'exercice "n-1" ou "n" l'a été à l'occasion du versement d'un acompte sur dividende, la Période de Calcul sera :

(a) la période comprise entre la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient avant la date de rachat et la date de rachat, ou

(b) zéro, si l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au titre duquel un acompte a été versé si celle-ci se tient après la date de rachat.

ARTICLE 33 - CONVERSION DES ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

1. Le conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, peut, dans les cas et sous les conditions visées au paragraphe 2. ci-dessous du présent article, convertir toutes les Actions de Préférence concernées (et non une partie seulement) en Actions Ordinaires et selon un ratio de conversion (calculé avec trois décimales, la quatrième décimale étant arrondie à la décimale la plus proche et 0,0005 étant arrondi au millième supérieur, soit à 0,001) (le "**Ratio de Conversion**") déterminé sur la base, s'agissant des Actions Ordinaires, de la Valeur de l'Action Ordinaire (telle que définie au paragraphe 8. du présent article) et, s'agissant des Actions de Préférence, du Montant de Rachat (tel que défini au paragraphe 1.3 "Détermination du Montant de Rachat en cas d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société" des présents statuts).

2. La procédure de conversion ne pourra être mise en oeuvre qu'en cas de survenance des deux événements suivants :

   - une fusion ou scission requiert l'approbation de l'Assemblée Spéciale d'une catégorie donnée, et cette Assemblée Spéciale n'approuve pas cette fusion ou scission dans les conditions de quorum et de majorité prévues par les présents statuts, et

   - la Société a sollicité l'accord préalable du SGCB sans l'avoir obtenu dans des délais compatibles avec l'opération envisagée pour procéder au rachat des Actions de Préférence concernées conformément au (ii) du paragraphe 1.2 "Hypothèses d'exercice de l'option de rachat des Actions de Préférence" de l'article 32 "Rachat d'Actions de Préférence par la Société", et pour autant que les conditions ci-dessous soient satisfaites à la date de conversion :

(i) que l'Assemblée Générale Extraordinaire ait décidé ou autorisé la conversion, et

(ii) l'accord du SGCB sur la conversion aura été obtenu.

3. A l'occasion de la procédure de conversion, la Société s'engage à rechercher les moyens raisonnables, compte tenu des conditions qui prévaudront alors sur le marché, destinés à permettre aux porteurs d'Actions de Préférence qui le souhaiteraient de reclasser les Actions Ordinaires auxquelles la conversion de leurs Actions de Préférence leur donneront droit.

4. La décision de conversion fera l'objet d'une notification aux porteurs de la catégorie d'Actions de Préférence concernée par écrit ou par publication dans un quotidien économique et financier de large diffusion à Paris au moins 30 jours calendaires et au plus 60 jours calendaires avant la date effective de la conversion.

5. Lorsque le nombre total d'Actions Ordinaires devant être reçues par un porteur en appliquant le Ratio de Conversion au nombre d'Actions de Préférence qu'il détient n'est pas un nombre entier, ledit porteur recevra le nombre d'Actions Ordinaires immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale à la fraction de la Valeur de l'Action Ordinaire formant rompu.

6. Toute notification de conversion en vertu des présentes dispositions sera irrévocable, étant précisé qu'une notification de conversion pourra être soumise à des conditions.

7. Toutes les Actions de Préférence ainsi converties seront définitivement assimilées aux Actions Ordinaires à leur date de conversion.

8. Aux fins du présent article, "Valeur de l'Action Ordinaire" désigne la plus grande des deux valeurs suivantes :

   (a) la moyenne, pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) suivant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus), et

   (b) 95 % de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des quinze séances de bourse de l'Action Ordinaire sur Euronext Paris (ou sur tout autre marché qui viendrait s'y substituer) précédant la date (exclue) de publication de la notification visée au paragraphe 4. ci-dessus (ou, à défaut d'une telle publication, la date d'envoi des notifications écrites visées au paragraphe 4. ci-dessus).

9. Les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes prévus à l'article R.228-18 du Code commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société (i) si l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la conversion, au plus tard à la date de convocation de cette assemblée ou (ii) si l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue ses pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la conversion, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration ayant fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire. En outre, ces rapports seront portés à la connaissance des actionnaires à la plus prochaine Assemblée Générale.

ARTICLE 34 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelle que cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les Actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale et les Assemblées Spéciales conservent pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

3. En cas de liquidation de la Société, les Actions de Préférence viendront au même rang entre elles et au même rang que les Actions Ordinaires dans les conditions ci-après.

Les Actions de Préférence et les Actions Ordinaires disposeront sur l'actif net, après paiement de toutes les dettes sociales, de droits identiques, proportionnellement à la part que représente chaque catégorie d'Actions dans le Capital Notionnel et, s'agissant des Actions de Préférence de chaque catégorie, dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté (tel que défini à l'article 6 "Capital social" des présents statuts).

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions de Préférence au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation, de sorte que le principe visé au paragraphe précédent soit respecté et le tout uniquement dans la limite de leur Prix d'Émission Ajusté s'agissant des Actions de Préférence.

ARTICLE 35 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'Actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'Actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Personne responsable du Document de référence et de ses actualisations

M. Jean-Paul Chifflet, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et des actualisations A.01 à A.03.

Fait à Paris, le 30 août 2010

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean-Paul CHIFFLET

Contrôleurs légaux des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres	**PricewaterhouseCoopers Audit**
Société représentée par Pierre Hurstel	Société représentée par Catherine Pariset
41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés	**Pierre Coll**
Société représentée par Denis Picarle	
11, allée de l'Arche 92400 Courbevoie	63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Elle a pris le nom de **Ernst & Young et Autres** depuis le 1er juillet 2006.

Ernst & Young et Autres est représenté par Pierre Hurstel

Alain Grosmann avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans puis renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000. Ce mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

La société **Picarle et Associés** a été nommée Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une durée de 6 exercices, par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Catherine Pariset.

Pierre Coll a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de 6 exercices par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006.

Table de concordance

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe I) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l’Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence et de l’A.01 et de l’A.02	N° de page de la présente actualisation
1. Personnes responsables	472 DR, 264 A.01, 66 A.02	216
2. Contrôleurs légaux des comptes	473 DR, 265 A.01, 67 A.02	217
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques	8 à12 DR	
3.2 Informations financières intermédiaires	3 à 59 A.02	4 à 71
4. Facteurs de risques	21 – 23 à 24 – 31 à 40 – 131 à 134 – 136 à 201 – 259 à 260 – 282 à 297 – 314 à 315 – 318 – 327 à 329 – 396 – 447 à 448 DR, 60 A.02	107 à 121 – 165 – 168 à 169
5. Informations concernant l’émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	4 à 7 – 82 à 83 – 85 – 420 à 421 DR	
5.2 Investissements	103 à 104 – 124 à 125 – 253 – 272 à 278 – 349 à 350 – 437 à 438 DR	75 à 77 – 105 - 131 à 132 - 136 à 143
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	86 à 99 – 124 à 125 – 439 à 440 DR	
6.2 Principaux marchés	88 à 99 – 306 à 312 DR	153 à 160
6.3 Événements exceptionnels	N.A.	
6.4 Dépendance éventuelle à l’égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	176 DR	121
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l’émetteur concernant sa position concurrentielle	N.A.	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe et place de l’émetteur	84 DR, 1 à 265 A.01	
7.2 Liste des filiales importantes	51 à 77 – 80 – 244 à 247 – 350 à 365 – 389 à 392 - 405 DR	179 à 190

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page du Document de référence et de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
8.	**Propriétés immobilières, usines, équipements**		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	278 – 302 – 324 à 325 DR	150 à 151 - 167 à 168
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	228 à 238 DR	
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	102 à 122 DR	74 à 103
9.1	Situation financière	248 à 253 – 368 à 370 DR	126 à 132
9.2	Résultat d'exploitation	248 – 370 DR	126 à 127
10.	**Trésorerie et capitaux**		
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	121 à 122 – 128 – 177 à 185 – 251 – 297 – 330 à 331 – 404 DR	97 à 103 - 130 – 170 à 171
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	252 à 253 DR	131 - 132
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	162 à 163 – 293 à 295 DR	119 à 120 – 167
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N.A.	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	437 à 438 DR	
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	N.A.	
12.	**Informations sur les tendances**	4 à 7 – 122 à 125 – 349 à 350 – 375 DR	105 à 106
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	N.A.	
14.	**Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale**		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	16 à 28 – 51 à 80 – 123 à 124 – 458 à 459 DR, 61 A.02	
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	17 - 78 DR	
15	**Rémunération et avantages**		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	21 à 23 – 25 à 26 – 28 à 30 – 42 à 50 – 135 – 333 à 339 – 412 DR, 62 à 65 A.02	150

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence et de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	21 à 23 – 28 à 30 – 42 à 50 – 264 à 265 – 327 à 328 – 333 à 339 – 382 à 383 DR, 62 à 65 A.02	168
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration du mandat	51 à 77 – 123 à 124 – 458 à 459 DR	
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	78 DR	
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	23 à 26 DR	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	16 à 78 DR	
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	9 – 206 à 221 - 333 DR	
17.2 Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	30 – 42 à 79 – 265 – 336 à 339 – 383 – 442 – 447 à 448 DR	97 à 98 - 170
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	49 – 128 à 131 – 265 – 336 à 339 – 442 – 468 à 471 DR	178
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	10 – 129 – 330 – 446 DR	98 - 170
18.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	10 – 129 – 131 à 134 – 330 – 423 à 424 – 442 – 447 à 448 DR	98 - 170
18.3 Contrôle de l'émetteur	17 – 78 – 84 – 246 à 247 – 446 DR	
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	446 DR	
19. Opérations avec des apparentés	243 à 248 – 389 à 393 – 405 – 449 à 454 DR	103 - 144
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	242 à 417 DR	
20.2 Informations financières pro forma	N.A.	

Rubriques de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004	N° de page du Document de référence et de l'A.01 et de l'A.02	N° de page de la présente actualisation
20.3 États financiers	242 à 365 – 368 à 415 DR	
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	366 à 367 – 416 à 417 DR	
20.5 Date des dernières informations financières	241 DR	
20.6 Informations financières intermédiaires	3 à 59 A.02	4 à 191
20.7 Politique de distribution des dividendes	12 à 13 – 127 – 331 – 430 à 433 – 446 – 456 à 457 DR	97 à 98 – 170 à 171 – 206 à 210
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	78 – 174 à 176 – 327 à 328 DR, 60 A.02	121 - 168
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	440 DR	
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	10 – 128 à 131 – 330 – 404 à 405 – 420 à 421 DR	97 à 98 – 170 – 178 - 193 à 194
21.2 Actes constitutifs et statuts	420 à 436 DR	192 à 215
22. Contrats importants	246 à 247 – 439 à 440 – 449 à 454 DR	144
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N.A.	
24. Documents accessibles au public	440 DR, 72 A.02	222
25. Informations sur les participations	278 à 280 – 350 à 365 – 389 à 393 DR	75 à 77 – 136 à 142 – 179 à 190

N.A. : non applicable.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 7 204 980 873 euros
RCS Paris 784 608 416
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris
Tél. (33) 1 43 23 52 02
credit-agricole.com/Finance-et-Actionnaires